



Magister en Sciences Economiques,
Option : Monnaie et Finances

Mémoire de Magister
Sous le Thème :

**Le financement international des
économies en développement : cas de
l'Algérie, pour la période : 1970 à 2005.**

Présenté par :
Mr: Mohamed BOUZZOUNI,

Sous la Direction de :
Mr: Habib BEN BAYER,
Professeur, Université d'Oran,

Jury :

Président : Mr BOULENOUAR Bachir, Maître de Conférences, Université d'Oran,
Rapporteur : Mr BEN BAYER Habib, Professeur, Université d'Oran,
Examineur : Mr DELIL Mohamed Kheiridine, Maître de Conférences, Université d'Oran,
Examineur : Mr BENBOUZIANE Mohamed, Maître de Conférences, Université de Tlemcen,

Année universitaire : 2007/2008

Remerciements

C'est avec une profonde gratitude que je remercie tous ceux et celles qui m'ont aidé à l'élaboration de ce modeste travail, notamment, les cadres de la Banque Centrale, du Ministère des Finances, et du Conseil National Economique et Social, ainsi que les bibliothèques de l'Université d'Oran, l'Université d'Alger et l'Ecole Nationale d'Administration.

Mes vifs remerciements vont aussi à tous les professeurs de la Faculté des Sciences Economiques de l'Université d'Oran, en particulier, les enseignants du magister monnaie finances 2007/2008, et à leur tête, Mr BEN BAYER HABIB, Directeur de Recherche, pour son précieux soutien et remarquable encadrement, Mr BOULENOUAR BACHIR, Doyen de la Faculté, et Mr FEKHIH ABDELHAMID, Vice Doyen de la Poste Graduation.

Dédicaces

Je dédié ce modeste travail à :

- ma petite et grande famille,
- mes amis (es) d'enfance et d'écoles,
- mes collègues de travail des douanes algériennes,

Et particulièrement à :
Mon Professeur A.C. DJEBARRA,
Et Mon Directeur M. BENARROUM,

« Que dieu les protège tous, Inchallah »



*Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.*

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

Plan Général de Travail :

Naissance et conséquence du financement international des économies en développement : entre l'investissement et l'endettement !

Introduction de la première partie :

Chapitre 01 : notions générales sur l'investissement & l'endettement : situation particulière en Afrique :

Introduction du premier chapitre

Section 1 : notions générales sur l'investissement :

Sous section 1 : le concept de l'investissement

§ 1 : la définition de l'investissement

§ 2 : la classification des investissements

§ 3 : les déterminants de l'investissement

Sous section 2 : l'évolution de la notion de l'investissement dans la pensée économique

§ 1 : le concept de l'investissement chez les classiques

§ 2 : le concept de l'investissement chez les néoclassiques

§ 3 : le concept de l'investissement chez Keynes

Section 2 : dimensions générales de l'endettement international :

Sous section 1 : le concept de l'endettement extérieur

§ 1 : la définition de l'endettement extérieur

§ 2 : étude évolutive de l'endettement

§ 3 : les principaux concepts liés à l'endettement

Sous section 2 : les différentes formes de la dette extérieure :

§ 1 : selon le type de crédit

§ 2 : selon le critère de la durée

§ 3 : les techniques de l'endettement extérieur

Section 3 : financement international et développement en Afrique :

Sous section 1 : développement durable dans l'Afrique

§ 1 : relation entre développement économique et système politique

§ 2 : emplacement de l'Afrique dans le développement durable international

Sous section 2 : la place de l'Afrique dans la sphère financière internationale

§ 1 : l'investissement en Afrique

§ 2 : les partenaires de l'Afrique

§ 3 : l'emplacement de l'Afrique dans la sphère commerciale et financière

Conclusion du premier chapitre

Chapitre 02 : financement du développement et crises financières internationales : emplacement de l'Algérie :

Introduction du deuxième chapitre

Le financement des investissements en Algérie :

- § 1 : l'investissement public à travers le budget d'équipement
- § 2 : l'évolution du budget d'équipement
- § 3 : les modes de financement de l'investissement
- § 4 : évaluation de la politique d'investissement public

Sous Section 2 : investissement par les entreprises publiques

- § 1 : l'évolution de l'investissement par les entreprises publiques
- § 2 : les programmes de stabilisation et d'ajustement structurel des entreprises publiques

Sous Section 3 : part des investissements privés

- § 1 : présentation du secteur privé algérien :
- § 2 : évolution du secteur privé par rapport au secteur de l'État

Section 2 : crises de financement du développement :

Sous section 1 : la situation du financement international du développement

- § 1 : une situation critique
- § 2 : d'autres mécanismes de financement
- § 3 : situation en Afrique
- § 4 : les objectifs du financement du développement
- § 5 : régulation des aides

Sous section 2 : formulation des crises financières internationales

- § 1 : phénomène moderne
- § 2 : la refonte du système monétaire international
- § 3 : nouveau mécanisme international de règlement de la dette

Conclusion du deuxième chapitre

Chapitre 03 : la dette extérieure algérienne : conséquence des finances internationales :

Introduction du troisième chapitre

Section 1 : la formulation de la dette extérieure algérienne :

Sous section 1 : la décennie 70 : la phase de l'endettement

- § 1 : la politique de l'endettement dans cette période
- § 2 : les types de la dette
- § 3 : les caractéristiques de la dette

Sous section 2 : la décennie 80 : la phase controversée

- § 1 : la politique de l'endettement dans cette période
- § 2 : les types de la dette
- § 3 : les caractéristiques de la dette

Sous section 3 : la décennie 90 : la phase de rééchelonnement

- § 1 : la politique de l'endettement dans cette période
- § 2 : les types de la dette
- § 3 : les caractéristiques de la dette

endettement extérieur algérien :

§ 1 : les causes endogènes

§ 2 : les causes exogènes

Sous section 2 : les faits aggravants

§ 1 : l'instabilité du prix de pétrole

§ 2 : la rigidité de la structure des importations

Sous section 3 : impact sur le développement

§ 1 : le volet économique

§ 2 : le volet social

Section 3 : perspectives de la dette extérieure algérienne :

Sous section 1 : évolution récente de la dette extérieure algérienne (2000-2003)

Sous section 2 : les stratégies de contournement de la crise de l'endettement (2007)

§ 1 : l'allégement de la dette existante

§ 2 : le remboursement de la dette par anticipation

§ 3 : achèvement des démarches de remboursement

Conclusion du troisième chapitre

Conclusion de la première partie :

Deuxième partie :

Les politiques attractives du financement international de l'économie algérienne : état des lieux et études comparatives.

Introduction de la deuxième partie

Chapitre 01 : l'influence de la politique monétaire sur l'attractivité des finances internationales.

Introduction du premier chapitre

Section 1 : la politique monétaire :

Sous section 1 : la définition et les références théoriques de la politique monétaire

§ 1 : la définition de la politique monétaire

§ 2 : la politique monétaire dans la pensée économique

Sous section 2 : les objectifs de la politique monétaire

§ 1 : les objectifs internes

§ 2 : les objectifs externes

Sous section 3 : les instruments de la politique monétaire

§ 1 : l'action sur la liquidité bancaire

§ 2 : l'action sur la distribution du crédit

Sous section 4 : les canaux de transmission

§ 1 : le canal du taux d'intérêt

§ 2 : le canal du crédit

Reserves obligatoires :

Introduction des réserves obligatoires et la création monétaire

§ 1 : la création monétaire et ses limites

§ 2 : le multiplicateur du crédit

§ 3 : l'influence des réserves obligatoires sur le multiplicateur de crédit et sur la liquidité des banques

Sous section 2 : les effets de la politique des réserves obligatoires

§ 1 : l'effet quantité

§ 2 : l'effet coût d'exploitation

§ 3 : l'effet sur la demande de monnaie centrale

Sous section 3 : quelques expériences étrangères en matière de réserves obligatoires

§ 1 : un système accordant peu de place aux réserves obligatoires

§ 2 : un système accordant beaucoup de place aux réserves obligatoires

Section 3 : l'application des réserves obligatoires en Algérie :

Sous section 1 : l'importance des réserves obligatoires

Sous section 2 : le calcul des réserves obligatoires

§ 1 : la assiette

§ 2 : le calcul de la réserve obligatoire à constituer

§ 3 : le suivi et le respect des réserves obligatoires

Sous section 3 : l'efficacité des réserves obligatoires en Algérie

Conclusion du premier chapitre

Chapitre 02 : les incitations fiscales attractives des investissements internationaux :

Introduction du deuxième chapitre

Section 1 : dispositif régissant les incitations fiscales aux investissements :

Sous section 1 : la fiscalité comme instrument de régulation économique :

§ 1 : la fiscalité et l'investissement

§ 2 : la politique fiscale incitative

Sous section 2 : rétrospective législative et dispositif fiscal incitatif à l'investissement :

§ 1 : les incitations fiscales à l'investissement avant la réforme de 1993

§ 2 : l'encadrement juridique de l'investissement après la réforme de 1993

§ 3 : l'étude comparative des législations incitatives

Section 2 : l'impact des incitations fiscales à l'investissement :

Sous section 1 : l'évaluation des avantages fiscaux mis en œuvre par l'APSI et l'ANDI :

§ 1 : la présentation du volume des investissements et leurs indicateurs

§ 2 : l'évaluation de l'impact des investissements

§ 3 : l'étude comparative des régimes incitatifs du MAGHREB UNI

des incitations fiscales et les perspectives de

incitations fiscales
§ 2 : les perspectives de développement

Section 3 : étude analytique de la loi de finances 2007 :

Sous section 1 : contenu spécifique de la loi de finances 2007

Sous section 2 : évaluation de la situation socioéconomique 2007

Conclusion du deuxième chapitre

Chapitre 03 : la mise à niveau des entreprises algériennes dans un cadre de compétitivité et d'attractivité des finances internationales.

Introduction du troisième chapitre

Section 1 : le programme de mise à niveau des entreprises algériennes :

Sous section 1 : contexte et objectifs

§ 1 : situation générale des entreprises algériennes

§ 2 : les objectifs du programme

Sous Section 2 : le dispositif approprié pour la mise à niveau

§ 1 : la direction de la mise à niveau (MI)

§ 2 : le fonds de promotion de la compétitivité industrielle (FPC)

§ 3 : le comité national de la compétitivité industrielle (CNCI)

Sous section 3 : les phases essentielles pour bénéficier des aides du fonds

§ 1 : information préalable et éligibilité

§ 2 : diagnostic stratégique global et plan de mise à niveau

§ 3 : introduction de la demande de l'entreprise et la soumission au comité

§ 4 : convention d'engagement et mise en œuvre du plan de mise à niveau

Section 2 : l'évaluation du programme : avancement du projet avec émergence des contraintes :

Sous section 1 : état d'avancement du programme

§ 1 : adhésion volontaire des entreprises

§ 2 : diversification des entreprises adhérentes

§ 3 : un nombre limité et un retard constaté

Sous section 2 : les solutions préconisées aux contraintes rencontrées

§ 1 : contraintes

§ 2 : solutions préconisées

Conclusion du troisième chapitre

Conclusion de la deuxième partie :

Conclusion Générale :



*Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.*

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

[Introduction générale :](#)

est devenu un thème majeur pour les économistes et les politiques. Il s'agit en effet, de mettre en œuvre tous les moyens possibles pour attirer le maximum de capitaux dans l'économie d'un pays donné, la complexité de cette tâche n'est pas aussi facile qu'on le croit.

Face au manque indéniable des moyens internes de financement, qu'ils soient publics ou privés, et cela pour des raisons différentes mais essentiellement historiques, liées aux situations de guerre, colonialismes etc. , les gouvernements se dépêchent sur tous les horizons pour avoir des moyens financiers auprès des grands prêteurs internationaux dans des négociations qui peuvent même porter atteinte à la souveraineté nationale. Ceci a connu une multitude d'interprétations et qui repose sur des critères économiques et financiers plus que ceux basés sur la législation nationale.

Le taux d'investissement en Algérie est passé d'une moyenne de 50% durant les années 80 à un taux de moins de deux chiffres au cours des années 90, malgré l'importance capitale que revêt l'investissement dans la vie économique algérienne. Beaucoup de spécialistes algériens considèrent par ailleurs que la restructuration sans la relance de l'investissement va conduire inévitablement à une catastrophe sociale. Seule une étude fondée sur des critères pluridisciplinaires pourra répondre affirmativement ou le cas contraire à ses convictions¹. Ce genre de travail de recherche a été effectué par plusieurs académiciens pour le compte de plusieurs organes qu'on va citer le long de notre travail. On prendra essentiellement les travaux réalisés pour le compte des institutions internationales et les organisations non gouvernementales² comme celles dites officielles et réalisées par nos institutions nationales comme le Gouvernement, le parlement, l'Office National des Statistiques, la Banque d'Algérie et le Conseil National Economique et Social, et ce pour des raisons de fiabilité et de complémentarité³.

Ce dysfonctionnement est l'un des plus redoutables dont souffre l'économie algérienne. Ce qui accentue sa gravité, c'est le passage d'une économie dirigée et planifiée, où l'investissement reposait sur les orientations politiques et idéologiques au détriment des facteurs économiques de rentabilité et de profit, vers celle dite ouverte ou de marché et qui ne distingue pas entre les « races et couleurs » et affirme que les bonnes affaires n'ont pas de goût ni de couleur. Ce comportement implique le désengagement de l'Etat et par conséquent une régression de l'investissement public dans une économie prédominée par le secteur étatique au profit de l'investissement privé (qui soit national ou étranger).

Cette affirmation est aussi claire notamment avec le programme de la relance économique qui a injecté des sommes importantes dans l'économie. Il sera revu le long de notre travail par les analyses macroéconomiques.

A partir de ces données et bien d'autres qui vont suivre le développement de notre recherche, une problématique se pose sur les politiques économiques⁴ et ses mesures d'accompagnement que l'Etat algérien a mis en place pour l'attraction, l'orientation, le financement et l'encouragement de l'investissement étranger direct ou par des placements. Nous évaluerons cela en comparaison avec l'investissement national effectué par l'Etat et ses institutions ou bien les opérateurs économiques privés tout en prenant soin d'analyser le succès de cette démarche horizontalement via l'histoire (économie planifiée vers économie ouverte) et verticalement via la géographie (pays voisins) ?

¹ : Séminaire sur l'investissement, ENA, avril 2005,

² : BOUKELLA (M) : Les effets économiques de l'ajustement structurel, recherche pour le compte de la BM,

³ : Plusieurs visites relatives à la gestion des investissements ont été organisées le long de notre travail,

⁴ : On a choisi uniquement quelques politiques, bien d'autres ont échappé pour différentes raisons,

champ de notre analyse dans l'espace, à savoir le cas e pays l'Algérie), qui représente la majorité des pays contexte méthodologique, à savoir l'utilisation d'outils d'analyse macroéconomiques.

Afin de répondre à ces interrogations suscitées par le thème retenu, nous adopterons la démarche suivante : tout d'abord, on développera la naissance et la formulation du financement international des économies en voie de développement (**première partie**). Cette étude démontre les spécificités liées à l'investissement et explique les causes de la dette extérieure des pays sous développés comme conclusion aux apports financiers effectués à partir de l'étranger, notamment pour faire face aux situations socioéconomiques les plus défavorables. Ce point de passage est choisi pour la présentation de quelques concepts théoriques liés à l'investissement et à l'endettement international ainsi que le rôle de l'Etat dans l'économie selon les différentes doctrines.

Dans un deuxième point, et dans le but d'analyser l'expérience économique algérienne en matière d'investissement, dans le cadre d'une économie socialiste et ouverte, nous procéderons à une étude comparative des différentes politiques adaptées par le gouvernement afin d'attirer les finances internationales (**deuxième partie**). Après avoir indexé du doigt les causes ayant motivé l'échec des investissements dans notre exemple économique, nous allons essayer de situer la conjoncture économique qui a imposé les réformes. Nous expliquerons les nouvelles instructions concernant la politique d'investissement, et ce en prenant pour référence les années qui ont marqué les tournants importants de l'investissement en Algérie. Nous allons consacrer bonne partie de l'étude à l'analyse et la critique des réformes de l'entreprise, son environnement, et les modes de financement utilisés pour arriver à analyser et critiquer les dispositions régissant l'investissement, à travers une comparaison des organes chargés d'encourager l'investissement et une analyse des différents avantages accordés aux investisseurs nationaux et étrangers, notamment. Pour cela nous allons nous reprendre ceux relatifs à la fiscalité et la politique monétaire, ainsi que l'apport de l'investissement direct étranger et le partenariat à l'économie nationale.

Cette étude ne sera efficace sans la prévoyance d'une approche comparative de notre économie avec bon nombre d'économies émergentes, plus au moins proche de notre modèle économique comme celles des pays du Maghreb Arabe et du Continent Africain. Elle suivra notre travail le long de développement des parties précitées.

⁵ : Cela n'empêchera pas de voir le cas des pays de l'Amérique Latine notamment en matière de gestion de la crise d'endettement international (cas de l'Argentine),



*Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.*

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

ancement international des économies en développement.

Première partie : naissance et conséquence du financement international des économies en développement : entre l'investissement et l'endettement !



PDF Complete
Your complimentary use period has ended.
Thank you for using PDF Complete.

[Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features](#)

ancement international des économies en développement.

L'histoire actuelle des pays en voie de développement est marquée par deux faits majeurs pour l'économie mondiale, d'une part, la dissolution du pacte de Varsovie et l'éclatement de l'URSS, qui vont ouvrir la voie au développement d'un nouveau monde de politique internationale fondé sur la convergence des systèmes (Est . Ouest) et (Nord . Sud) avec, pour corollaire, un soutien décisif des pays occidentaux aux réformes libérales initiées, de force, par les pays en voie de développement, issus généralement du bloc soviétique. C'est ainsi que le financement international est devenu plus qu'une alternative aux manques des moyens locaux, mais une obligation, voir même un choix qui repose sur des critères plus au moins politico . économiques (chapitre 01).

D'autre part, le développement des crises financières internationales, du fait que une grande partie aux financements externes des développements internes (chapitre 02) et qui ont du inciter les pays les plus développés eux même à des adaptations audacieuses (révolution technologique entraînant un processus de délocalisation massive des entreprises), aura eu des incidences extrêmement pénalisantes pour la majorité des pays en voie de développement comme la faillite des modèles de croissance, la crise de l'endettement et plus grave encor, l'explosion sociale (chapitre 03).

Face à la conjoncture des effets de la crise économique internationale et du rapprochement des pays, le tiers monde menacé de marginalisation se trouvera ainsi placé dans une zone de turbulence où les tentatives individuelles de sauvegarde prendront désormais le pas sur les réflexions collectives de survie.



*Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.*

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

ancement international des économies en développement.

Chapitre 01 : notions générales sur l'investissement & l'endettement : situation particulière en Afrique :

(section 1) est plus que jamais une nécessité économique et un catalyseur de la croissance économique pour les pays développés comme pour les pays en voie de développement. D'ailleurs, c'est la quasi totalité des Etats qui veut attirer les capitaux, et qui en parallèle, mettent à leur disposition de énormes avantages et promotions.

Dans ce contexte, où la rude concurrence bat de la queue, les Etats sont appelés à édicter des lois pour faciliter, aux opérateurs potentiels la mise en œuvre de leurs projets d'investissements.

Dans un deuxième lieu, et comme toute politique macroéconomique, la dette extérieure d'un Etat (section 2) affecte la vie quotidienne de chacun y compris les investisseurs. Une décision étatique dans un domaine macroéconomique comme celui ci induit certainement un ensemble de complications et de contraintes dans la vie économique.

Dans la panoplie des politiques économiques, la dette internationale est toujours vue comme une charge lourde pour les autorités politiques, vu qu'elle relève dans sa définition, sa conduite et son suivi d'une autorité indépendante du gouvernement, à savoir le monde extérieur. A titre d'illustration, le continent africain peut être étudié comme exemple de la crise financière internationale (section 3).

Section 1 : notions générales sur l'investissement :

Avant de présenter la politique économique en matière d'investissement et son attractivité des finances internationales, il est important de clarifier quelques notions liées à notre sujet, commençant tout d'abord par la définition de l'investissement, ses formes et ses déterminants (sous section 01), puis les politiques économiques proposées par les courants théoriques en matière d'investissement (sous section 02).

Sous section 1 : le concept de l'investissement :

L'investissement, qui va être défini dans un premier point (§ 1), est perçu comme le plus rationnel dans le processus du développement économique, son importance réside dans son influence sur les différentes activités économiques (consommation, distribution, échange, etc.), de plus son rôle dans le renouvellement de l'infrastructure économique de base, et aussi ses effets sociaux.

Mais l'investissement, qui se présente sous différentes formes (§ 2), est aussi un difficile pari, puisque chaque erreur ou mauvaise prévision pendant l'étude d'un projet peut engendrer des résultats négatifs, car les résultats d'un investissement ne sont pas assurés mais ils dépendent de la capacité des responsables à connaître et maîtriser les données de la conjoncture économique sectorielle, nationale, régionale et internationale d'une part, et les informations actuelles sur le marché et les entités de production, cette étude pourra être projetée vers l'avenir selon la capacité d'analyse et d'adaptation de ses auteurs (§ 3).

§ 1 : la définition de l'investissement :

Il existe plusieurs définitions, qui varient selon l'optique de l'étude, mais l'investissement demeure en premier lieu un concept économique très attaché aux orientations politiques d'un pays donné et en forte relation d'encadrement avec les textes

L'investissement peut être défini comme une partie des ressources productives à la disposition de la nation, utilisées pour accroître la capacité productive de la société par la création de nouveaux moyens de production (en cas d'un investissement matériel) ou par la prestation des services (en cas d'un investissement immatériel). Cette définition classique repose sur le critère de typologie des investissements qui peuvent être matériels comme l'acquisition de nouveaux appareils de production ou immatériels comme un brevet de fabrication⁷.

Il peut être aussi défini comme étant tout effort ou dépense fourni par l'État, l'entreprise publique ou privée, dans le but d'acquérir des ressources financières dont la valeur globale est supérieure à la dépense globale. Dans ce cas de figure, la définition se base sur les entités juridiques chargées d'effectuer l'investissement, elle distingue entre les dépenses publiques faites par l'État et ses entreprises publiques et les investissements réalisés par les entreprises privées toute en essayons de ramener une relation d'efficience entre les bénéfices souhaités et l'argent injectée⁸.

On peut définir l'investissement comme une dépense avancée par un entrepreneur dont le but est de maintenir sa situation économique actuelle ou d'accroître son appareil de production⁹. Cette dernière définition met en exergue l'objectif tracé par l'opérateur économique, qui est celui de stabiliser sa situation productive ou l'amener vers la hausse.

Sur un autre plan, cette foie financier, l'investissement est considéré comme une dépense qui engendre un revenu à long terme. Cette mesure n'est pas assez affirmatif, car l'investissement est souvent lié à des notions de risque et peut changé de nature en matière de temps, il n'est pas toujours vue comme à long terme.

Plusieurs définitions sont données par des chercheurs. Ainsi, LAMBERT présente l'investissement comme étant : « l'achat ou la constitution des biens et instrumentaux et intermédiaires »¹⁰. PRADEL, quant à lui le définit : « en tant qu'opération due généralement à l'intervention active d'un agent économique qui a pour objectif de créer un capital, c'est à dire, un bien durable procurant des satisfactions différées »¹¹.

Investir, peut être défini aussi comme « engager un capital dans une opération de laquelle on attend, au cours de plusieurs années futures, une augmentation du revenu de l'entreprise »¹².

L'investissement peut être défini aussi du point de vue comptable, comme l'ensemble des biens et valeurs durables acquis ou créés par l'entreprise, lui permettant d'exercer son activité et reprises dans la classe 02. Pour l'économie, l'investissement est constitué par tout effort ou dépense effectuée par l'entreprise ou l'État, en vue de la réalisation de résultat sous forme de ressources financières et dont la valeur globale est supérieure au coût initial. En fin, du point de vue des financiers, il s'agit de toute dépense qui procure un revenu à long, à moyen et à log terme.

⁶ : BEGG (D), FISHER (s) et DORNBUSCH (s): Macroéconomie, Ed DUNOD, Paris, 2002,

⁷ : BENACHENHOU (A) : Formation du sous développement, l'expérience algérienne de planification et de développement, Ed OPU, Alger, 1997,

⁸ : RIZZO (B) : Introduction à la macroéconomie financière, Ed Armand colin, Paris, 1996,

⁹ : SIAENS (A) : Monnaie et finances, Ed A. De Boek, Bruxelles, 1981

¹⁰ : BERNO (N) : La dette extérieure algérienne : diagnostic et perspectives, Thèse de l'État, ENA, Promotion 1996, Paris,

¹¹ : SIAENS (A) : Monnaie et finances, Ed A. De Boek, Bruxelles, 1981,

¹² : RIZZO (B) : Introduction à la macroéconomie financière, Ed Armand colin, Paris, 1996,

de l'investissement selon sa nature, son but ou sur la base d'autres critères mais on va se limiter aux classifications les plus répétées.

Les investissements productifs et non productifs ont été classés par l'économiste BETTELHEIM¹³ qui a introduit cette classification en prenant comme critère de distinction les effets de chaque investissement dans l'augmentation de la production et la déduction des coûts.

Les investissements productifs sont donc les injections financières qui entraînent une production matérielle (biens et services matériels) comme le secteur de l'industrie, l'agriculture, le bâtiment, le transport, etc.

Les investissements amortissements sont constitués essentiellement par les amortissements matériels et techniques ainsi que par l'acquisition de nouvelles technologies. Ce genre d'investissement a pour but de maintenir la situation de la production ou son amélioration.

Cependant, on entend par investissement nouveau tout placement financier qui conduit à l'augmentation du capital productif par l'intégration de nouveaux moyens de production.

Les investissements productifs sont ceux qui produisent des biens et services matériels, par contre, les investissements spéculatifs sont définis comme étant des actions financières qui engendrent l'accroissement du capital monétaire sans contrepartie de biens ou services, ce type d'opération est liée aux activités bancaires et boursières comme les actions, les obligations, les devises et autres.

L'investissement net est constitué par le volume des investissements acquis en remplacement de ceux qui sont détériorés. Par contre, l'investissement brut est constitué par l'ensemble des investissements effectués durant la période d'activité, qu'ils soient nouveaux ou de remplacement.

Le premier est constitué par les opérations qui consistent à mettre en place, les bases nécessaires pour la relance économique du pays¹⁴ telle la construction des barrages, de ponts et des aéroports. En raison de leur fond important, ces investissements sont menés par l'État. En revanche, l'investissement de superstructure regroupe l'ensemble des équipements nécessaires à la production directe des entreprises telles que les machines et les outillages.

L'investissement public est celui qui est opéré par les pouvoirs publics comme pour les infrastructures, quant à l'investissement privé est celui qui est mené par les promoteurs privés.

On distingue également entre trois types essentiels d'investissements, il s'agit des investissements à caractère social, comme la réalisation d'un hôpital ou une école, l'investissement à caractère économique, comme l'implantation d'une usine, et l'investissement à caractère administratif comme les sièges des services publics. Cette distinction est fortement liée aux natures des budgets d'investissement qui peuvent être étatiques ou privés, ainsi que le rôle de l'État dans la sphère économique et la nouvelle

¹³ : BEGG (D), FISHER (s) et DORNBUSCH (s): Macroéconomie, Ed DUNOD, Paris, 2002,

¹⁴ : BENACHENHOU (M) : Inflation, dévaluation et marginalisation, Ed Dar Echrifa, Alger, 1993,

L'investissement national est défini comme toute opération financière productive ou non productive effectuée par une personne physique ou morale, publique ou privée relevant de la législation nationale (personne dite : de droit algérien) tandis que l'investissement étranger représente tout transfert financier, direct ou par placement, effectué à partir de l'étranger, donc on est en face d'une transaction financière internationale. Cette opération peut être effectuée par une banque, un Etat, ou une organisation.

Ce dernier type d'investissement (étranger ou international), et qui représente l'objet de notre recherche, est devenu l'un des modes de financement les plus importants des économies notamment ceux qualifiés d'émergentes, et ce en relation avec la gestion de la dette extérieure. Il est à présent un des facteurs d'évaluation des politiques d'attraction des capitaux étrangers.

§ 3 : les déterminants de l'investissement :

Concernant les déterminants de l'investissement¹⁵, ils se résument dans : les mobiles de l'investissement, les différents facteurs qui l'affectent et qui l'orientent. Quoique les mobiles de l'investissement constituent encore un point de divergence entre les économies, il ne demeure pas moins évident que le motif principal de l'investissement est le profit.

Quant aux facteurs qui affectent et orientent l'investissement on peut les classer comme suit :

- Facteurs liés aux marchés : prix, quantité, qualité, concurrence, les gains prévus,
- Facteurs liés aux consommateurs : volume de la demande actuelle, demande probable, réaction de consommation, préférence et goûts, relation prix / qualité,
- Facteurs liés aux capitaux : durée de vie du capital investi, évolution de la technologie, variation du coût de la production,
- Facteurs liés aux politiques : système bancaire, bourse, fiscalité, justice, procédures administratives, infrastructures,

Il est évident que chaque investisseur doit étudier scrupuleusement, tous ces facteurs avant de prendre le risque de s'engager dans un quelconque investissement puisque tout changement imprévisible de la situation concurrentielle ou évolution de la technologie de production peut engendrer de graves pertes à l'investissement.

Sous section 2 : l'évolution de la notion de l'investissement dans la pensée économique :

Nous allons à présent, revoir en défilé les courants théoriques économiques des classiques (§ 1), les néoclassiques (§ 2) et les travaux de Keynes (§ 3).

§ 1 : le concept de l'investissement chez les classiques :

Pour SMITH¹⁶, l'investissement réel a pour matière première le travail, car si ce dernier est efficace, il permettra la production des biens, ainsi SMITH fut le premier à avoir parlé de l'investissement au sens actuel. Ceci dit, les mercantilistes avaient une conception réductrice de l'investissement, puisque pour eux il s'agissait de créer la richesse qui est déterminée par les acquis et disponibilités en or, argent, et biens précieux c'est ce qu'on appelle de nos jours l'investissement monétaire ou financier qui n'est pas le sujet de notre étude.

¹⁵ : PATAT (J.P) : Monnaie, système financier et politique monétaire, Ed Economica, Paris, 2001, 6^{ème} édition,

¹⁶ : CHAINEAU (A) : Mécanismes et politique monétaires, Ed Puf économiste, Paris, 1981, 8^{ème} édition,

ce qui est de la quantité du travail et sa relation directe avec les biens entre deux cas : le premier cas est celui de la société primitive : L'échange des biens se fait sur la base de la quantité du travail nécessaire pour leur création comme l'exemple du chasseur, tandis que le deuxième cas est relatif à la société moderne (évoluée) : La valeur des biens dépend du profit tiré du capital et ainsi que de la rente foncière.

Pour réussir, l'investisseur doit diviser le travail, c'est-à-dire encourager la spécialisation dans la production d'une part, et augmenter l'efficacité productive de l'autre part. C'est là un principe connu actuellement sous l'appellation de l'industrialisation spécialisée, par exemple on peut investir dans les pièces de rechange qui est un investissement intermédiaire d'un investissement global à savoir la fabrication des machines.

L'investissement est motivé par le profit, il est évident que l'égoïsme de l'investisseur est la force matrice de l'investissement à fin de réaliser l'utilité individuelle, et l'ensemble de ses utilités individuelle constitue l'utilité publique par le biais du marché, c'est ainsi que selon SMITH une main invisible permet pour autant que l'État intervienne; d'ailleurs, l'intervention de l'État ne peut qu'être déstabilisatrice du fait que le marché a une capacité autorégulatrice basée sur l'initiative privée, c'est en effet le principe de la main invisible.

Malthus¹⁷ n'a pas une définition claire du capital, cependant, on peut déduire de la loi qui porte son nom que sa conception de l'investissement est négative, du fait qu'il n'accorde pas autant d'importance à la création de la richesse et sa croissance qu'à la diminution du nombre d'habitant et c'est ce qu'on appelle la vision pessimistes de MALTHUS.

RICARDO a critiqué la conception du travail de ADAM SMITH. Il est question selon lui de diviser le travail en travail direct et travail indirect pour déterminer la valeur des biens, ainsi pour ce concepteur, l'investissement a un sens rentier et le profit n'est que la différence entre les rentes foncières et la valeur produite. Là deux situation se présentent : la première est l'augmentation des salaires payés et la deuxième concerne l'augmentation des rentes foncières. C'est ce qu'on appelle la théorie des rendements décroissante de RICARDO, ce qui donne une situation de stabilité qui devrait conduire à une reproduction stable et indéfinie de l'économie.

Pour MILL¹⁸, l'investissement doit avoir un sens et un but social, il doit produire quelque chose d'utile et bénéfique. Le bien être collectif n'est que l'addition des prospérités individuelles, ainsi si on arrive à réaliser la prospérité du plus grand nombre d'individus on pourrait la diviser sur l'ensemble de la société. C'est la une vision socialiste de l'investissement.

Pour SAY¹⁹, l'industrie, l'agriculture, et les services sont tous des secteurs productifs, ainsi il faut y investir, Selon la loi des débouchés, il ne peut y voir de crise générale puisque même si l'offre des biens et services est élevée, elle trouverait automatiquement une demande adéquate ou équivalente. Ainsi, si l'augmentation de l'investissement augmentera la production et par conséquent le revenu (profits, salaires, rentes) augmente et de même pour la consommation de biens récemment produits. C'est la une conception de la neutralité de la monnaie.

¹⁷ : BEGG (D), FISHER (s) et DORNBUSCH (s): Macroéconomie, Ed DUNOD, Paris, 2002,

¹⁸ : BEGG (D), FISHER (s) et DORNBUSCH (s): Macroéconomie, Ed DUNOD, Paris, 2002,

¹⁹ : SIAENS (A) : Monnaie et finances, Ed A. De Boek, Bruxelles, 1981,

chez les néoclassiques :

étudier le comportement des consommateurs par les investisseurs. Chose qui se fait actuellement notamment dans le cadre des études commerciales de marketing.

Par contre l'école de Lausanne a cinq principes : en premier lieu, il faut qu'il ait un nombre égal de vendeurs et d'acheteurs pour éviter que l'un d'eux affecte le prix de produit (éviter le monopole). La fluidité du marché doit être garantie comme deuxième principe. L'école de Lausanne insiste également sur l'homogénéité des biens et des marchés (pour des biens différents il faut des marchés différents) sans oublier la transparence des marchés c'est-à-dire la concurrence et les prix doivent être connus par tout le monde et en fin et le cinquième point, la liberté de circulation des moyens de production et la possibilité de leur conversion de la production d'un produit à un autre.

En fin, pour l'école de Cambridge, elle a initié la notion de flexibilité de la demande qui résulte de la différence entre le changement de la demande et celui des prix, c'est là un outil de l'analyse microéconomique qui est utilisé dans l'analyse macroéconomique par les investisseurs, comme c'est l'exemple dans l'élaboration du plan MARSHAL après la guerre mondiale par les Etats . Unis d'Amérique.

§ 3 : le concept de l'investissement chez Keynes :

Dans le langage courant, on a tendance à désigner par investissement l'achat d'un avoir quelconque, action, obligation, bien immobilier, équipement productif de bien ou de services, y compris l'équipement domestique, sans distinguer si cet avoir est de production ancienne ou actuelle.

La même indifférence relative à l'époque de création de l'avoir, est entretenue par le langage boursier qui qualifie d'investissement l'achat d'un titre en bourse, sans distinguer si cet achat porte sur un titre nouvellement émis, donc correspondant à la création, présente de biens dont il représente la valeur, ou s'il s'agit d'un titre ancien qui change simplement de main, le bien ayant été créé à une époque déjà lointaine. Cependant, Keynes²⁰ a dissipé cette confusion.

Il définit l'investissement comme l'augmentation de l'équipement en capital productif par l'achat d'un actif nouvellement créé, donc additionnel par rapport à la masse d'équipement existante déjà. Si l'achat porte sur un titre ou un équipement usité, il n'y a pas investissement au sens précis, en ce sens qu'il n'y a pas addition au capital mais simple changement de propriétaire de l'équipement déjà existant. Dans ce cas il n'y a pas investissement mais simple placement d'épargne. Les transactions boursières portent plus fréquemment sur des placements que sur des investissements.

Elles se traduisent par des changements dans le cours des valeurs, procédant d'un placement à motivation spéculative, sans effets sur le volume de l'équipement. Ce qu'on appelle des investissements étrangers sont souvent de simples placements relevant de ce que Keynes appelle « la spéculation » par opposition à « l'entreprise ». Celle-ci est la création d'un équipement dans le but d'accroître la capacité de production ou d'élever la productivité. Investir c'est donc augmenter l'équipement en capital productif existant. Au niveau des analyses économiques internationales, on fait souvent distinction entre investissements directs étrangers (IDE) : qui veut dire création d'une entreprise au sens classique du terme (site, machine, commerce, main d'œuvre, etc.) et par la suite assurer la création d'une richesse au niveau local et le transfert des nouvelles technologies de

²⁰ : SIAENS (A) : Monnaie et finances, Ed A. De Boek, Bruxelles, 1981,

ment tout court, est un concept erroné, qui peut être gestion à distance.

L'investissement est donc l'acte de création additionnel de capital pouvant porter sur le capital fixe, le capital circulant ou le capital liquide :

Le capital fixe est constitué de biens productifs durables, qui sont graduellement en transmettant une partie de leur valeur aux biens qu'ils contribuent à produire et qui, en compensation, fournissent un rendement échelonné sur sa durée d'utilisation. Il est constitué par les machines, l'outillage, les moyens de transport, les bâtiments divers, etc.

Le capital circulant comprend les produits intermédiaires, matières premières, biens en voie de transformation et autres qui entrent dans la fabrication des produits finis. Ils transmettent également leur valeur au produit final, en principe, en une seule opération qui les absorbe en totalité.

Le capital liquide est constitué par les produits finis prêts à être vendus et constitué en stocks en attente de vente.

De la définition de revenu net, on déduit la conception de l'investissement net en valeur : l'addition nette aux équipements s'apprécie compte tenu des variations de valeur dans anciens équipements entrant dans le calcul du revenu net.

Pour Keynes, l'objectif prioritaire d'une politique économique ; est le plein emploi et la croissance économique. C'est la demande effective insuffisante qui explique la rigidité de l'offre, car cette insuffisance de la demande laisse des capacités de production oisives. L'Etat doit alors intervenir pour soutenir et régulariser l'activité économique, mais Keynes précisait que « l'Etat n'a pas intérêt à se charger de la propriété des moyens de production ». L'Etat intervient alors pour stimuler la demande effective, et ce par le biais de deux instruments :

En premier lieu, par le taux d'intérêt, qu'il réduit, ce qui aura pour conséquences d'abord de stimuler l'investissement, en suite de stimuler l'emploi, et enfin de stimuler la consommation. Au niveau international, cette politique d'attractivité des capitaux et investissements étrangers par des taux d'intérêt est relative aux marchés des capitaux, la bourse des valeurs et précisément la devise étrangère, comme c'est le cas pour la dualité Dollar / Euro.

Deuxièmes, par le déficit budgétaire, qui permet l'augmentation des dépenses publiques. Mais par des moyennes jugées acceptables. Actuellement, la majorité des pays présentent aux parlements des budgets en situation de déficit (moins de 3%), ce taux est dit locomotive de croissance.

Pour Keynes et les keynésiens, les risques d'inflation sont d'autant moins importants que l'appareil productif est capable de réagir positivement aux variations de la demande et que le pays est peu contraint par rapport à l'extérieur, cela n'est pas autant vrai que ça a été prouvé par les crises financières qu'on va développer après.

D'après cette première partie, on déduit l'importance majeure de l'investissement pour chaque Etat afin de combler le manque des moyens de paiement au niveau interne et de pouvoir réaliser, par la suite, une croissance longuement attendue. Cette attractivité des capitaux n'est en outre qu'une deuxième face de la gestion de la dette internationale des pays.

l'endettement international :

comme le plus grand problème de la scène financière internationale contemporaine²¹.

Historiquement, la première crise de l'endettement a éclaté en 1982, lorsque le Mexique annonce qu'il n'est plus en mesure de honorer le service de sa dette, et qu'il cesse de rembourser et de payer ses intérêts. Cette crise a fait apparaître au grand jour le problème de l'endettement des pays en voie de développement, l'endettement de ces pays atteint, à la fin de 1982 le montant de 635 milliards de dollars, cela s'est manifesté par un déséquilibre important de la balance des paiements et une dépendance forte vis-à-vis des capitaux externes.

Nous allons à présent, et dans un premier point, définir le concept de l'endettement extérieur des pays (section 1), pour revoir par la suite, les différentes formes sur lesquelles se présente une dette extérieure (section 2).

Sous section 1 : le concept de l'endettement extérieur :

Avant de présenter l'influence de l'endettement international sur la politique économique d'un Etat ainsi que sa formulation, il est important de clarifier quelques notions liées à notre sujet, commençant tout d'abord par la définition de la dette extérieure (§ 1), et essayer de parler de son histoire (§ 2) pour voir en fin, quelques concepts importants relatifs à la dette extérieure (§ 3).

§ 1 : la définition de l'endettement extérieur :

L'endettement extérieur est une notion difficile à cerner, il n'a jamais fait l'objet d'une définition acceptée par tous les auteurs.

On retient, alors ici la définition proposée par les trois grandes institutions que sont : la banque mondiale, le fonds monétaire international (FMI) et l'organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Donc, l'endettement extérieur brut d'un Etat : « à un moment donné, c'est la somme des engagements contractuels en cours et ayant donné lieu à des versements de la part des résidents d'un pays en faveur des non-résidents, comportant obligation de remboursement du principal avec ou sans paiement d'intérêt ou de paiement d'intérêts avec ou sans remboursement du capital »²².

L'endettement d'un Etat est différent de celui d'une personne ordinaire, car c'est une entité souveraine. Les voies de droit national sont inopérantes pour recouvrer les créances.

Pour la notion de surendettement, on trouve qu'il est difficile à définir, on va être satisfait de la définition donnée par DANIEL COHEN « un Etat est surendetté lorsque le montant de la dette est supérieur à la valeur actualisée de ces recettes futures, il suffirait de prendre l'évolution du PIB ou de ces recettes d'exportations pour les calculer ».

En revenant à la notion de l'endettement, on trouve qu'elle est multiple. Ainsi, les dettes peuvent être à court ou à long terme, en devises ou en monnaie locale, les créanciers et les emprunteurs sont publics ou privés, bilatéraux ou multilatéraux.

²¹ : BEN BAYER (H) : Cours de finances internationales, Ed Dar El Adib, Oran, 2005,

²² : BERNIER (B) et SIMON (Y) : Initiation à la macroéconomie, Ed Dunod, Paris, 1998, 7^{ème} édition,

st une notion relative, c'est-à-dire qu'il ne peut être
à du débiteur à mobiliser ces ressources, c'est la
ue et les pays du tiers monde.

Donc, il faut raisonner en flux et en non en stock. Parce que ces les revenus d'un pays qui lui permette d'honorer ses engagements, donc le problème de l'endettement des PVD est un problème de la balance du paiement qui devient déficitaire avec le paiement du service de la dette.

§ 2 : étude évolutive de l'endettement :

La question de non-respect des engagements financiers par certains Etats est connue dans l'histoire économique²³, en 1327, deux banques Italiennes ont déclaré la faillite après le non remboursement de la dette d'EDWARD III d'Angleterre.

Dans les temps modernes, le problème de l'endettement extérieur des PVD, est l'un des problèmes majeurs de l'économie internationale.

Si cette crise a éclaté au début des années 80. C'est dans les années 70 que les conditions de sa réalisation ont apparu, malgré que ces origines remontent aux années 50. Dans cette période, la dette était faible, et ne concernait qu'une cinquantaine de Pays, surtout les pays de l'Amérique latine qui bénéficiaient des prêts directs des Etats-Unis d'Amérique.

Dés le début des années 70, l'endettement des PVD a enregistré une hausse constante. ROBERT.S.MC NAMARA le président de la banque mondiale de 1968 à 1981 déclarait en 21 septembre 1970, que « la préoccupation principale des pays en développement est le poids écrasant de leur dette extérieure, qui s'élève déjà à 55 Milliards de dollars et qui augmente de 15% par an »²⁴.

De 1971 jusqu'à 1980, la dette extérieure a connu une augmentation rapide de 21% en moyenne par an, et sa valeur a presque quintuplé, en passant de 77,9 Milliards de dollars à 426,1 milliards de dollars. De 1981 à 1995, la dette des PVD continue d'augmenter, en passant de 755 milliards de dollars à 2068 milliards de dollars.

Entre 1987 et 1989, la dette des PVD a observé un plafonnement, ce qui a obligé les pays prêteurs à annulé des créances, tandis que certaines banques commerciales ont négocié le paiement de certaines dettes à un coût inférieur à leur valeur.

En 1990, la dette recommençait à augmenter. En 1997 le stock de la dette a atteint 2346 milliards de dollars et 2465 milliards de dollars en 1999 soit plus de 37% du PIB contre moins de 15% du PIB dans les années 70.

Le poids de la dette à continue de s'élever tel que le service de la dette a atteint en 2000 les 360milliards de dollars.

Pour les causes de cette montée rapide de l'endettement des PVD, on peut les citer comme suit :

- La décennie 70 a été caractérisé par la montée du prix des matières premières (le premier et le deuxième choc pétrolier) qui constituent la part la plus importante des exportations des

²³ : RIZZO (B) : Introduction à la macroéconomie financière, Ed Armand colin, Paris, 1996,

²⁴ REDON (M) et BESNARD (D) : La monnaie : politique et institutions, Ed Dunod, Paris, 1985,

- En outre, il y avait l'abondance des fonds et des capitaux, ce qui a conduit à la création du marché des pétrodollars, cette surliquidité a été placée dans les PVD avec des taux d'intérêt plus élevés.

- La faiblesse de l'épargne interne dans les PVD à cause du déficit des administrations publiques, l'expansion démographique, la modicité des revenus des ménages, et la faiblesse du tissu industriel a rendu le recours aux emprunts extérieurs, comme le seul moyen pour le financement de développement économique et les dépenses courantes.

- La décennie 80, a été caractérisée par la baisse du cours des matières premières, ce qui a créé une situation de surendettement de la plupart des PVD. Le service de la dette s'alourdit, en même temps, la capacité de remboursement des emprunts continue de baisser. On peut évoquer ici l'exemple du Mexique qui a annoncé l'état de cessation de paiement en 1982. Cette situation de surendettement des PVD continue de subsister jusqu'à nos jours.

En fin, on peut dire qu'on assiste à une pérennisation de l'endettement des PVD, ce qui renforce la thèse de la dette perpétuelle qui signifie que lors que le service de la dette échue et la détérioration des termes de change atteignent un certain seuil, les pays débiteurs sont contraints de s'endetter encore pour rembourser l'encours résiduels de la dette échue, c'est ce qu'on peut appeler le cercle vicieux de la dette.

§ 3 : les principaux concepts liés à l'endettement :

Retrouvés avants et après le développement de ce travail, on a jugé utile de procéder à la définition de quelques mots clés²⁵ relatifs à l'endettement international comme suit :

- **Stock de la dette (ou encours) :** c'est le volume total de la dette d'un débiteur.

- **La liquidité :** c'est la capacité d'honorer rapidement des engagements financiers.

- **La solvabilité :** par définition, un pays solvable est un pays qui est capable de tenir des engagements et de rembourser le moment venus.

- **Le service de la dette :** représente les charges relatives aux obligations contractées, soit le remboursement du capital d'une part ; et le paiement des intérêts en d'autre part. Le service de la dette peut être définis comme le montant payés au titre des intérêts et le remboursement de principal.

- **La charge :** elle représente les finances imputables au service de la dette, qui sont influencées par les réévaluations monétaires, les variations des taux d'intérêt et de la déchéance.

- **Le ratio du service de la dette :** c'est le rapport entre le service de la dette (intérêt plus principale) et les exportations de biens et services non facteurs, c'est-à-dire il faut déduire des exportations de services, la rémunération des facteurs travail (transferts dus à la rémunération de la main d'œuvre expatriée) et capital (paiement d'intérêt lorsque le pays est créateur).

²⁵ RIZZO (B) : Introduction à la macroéconomie financière, Ed Armand colin, Paris, 1996,

- **Un moratoire** : C'est la suspension de paiements que le emprunteur s'est engagé à effectuer dans un cadre contractuel, c'est-à-dire la suspension des paiements au titre du service de la dette.
- **L'accumulation d'arriérés** : C'est le retard dans les paiements au titre du service de la dette.
- **Apports d'argent frais** : Se sont des emprunts supplémentaires.
- **Rééchelonnement** : C'est la modification de l'échéancier sans modification du montant total de la dette.
- **L'allègement du poids de la dette** : C'est le rééchelonnement plus des mesures d'allègement telles la réduction de la dette (annulation d'une partie) et la baisse de taux d'intérêt.
- **Marché secondaire** : C'est un marché sur lequel se changent en seconde main des créances bancaires. Cela peut se faire sur la base d'échanges interbancaires dans une perspective de restructuration de portefeuille. Il peut se faire par la vente de créances contre argent comptant afin de se retirer des syndications bancaires dans le cadre de rachats de dettes ou de conversion en monnaie locale.
- **SWAP** : C'est une opération d'échange de créances. Il y a les swaps de transferts de risque sur les taux d'intérêt, sur les taux de change, sur les fluctuations des recettes d'exportations, ou bien sur les périodes de remboursement des prêts. Il y a d'autres swaps de transfert de dettes telles les prises de participation dans les entreprises ou l'achat d'actifs locaux ou encore la conversion de dettes en monnaie étrangères en dette en monnaie locale.
- **La conversion de dettes en actifs réels** : Le prêteur initial, ou quelqu'un qui a acheté la créance avec une décote sur le marché secondaire, la présente au pays débiteur et obtient en échange une somme en monnaie nationale à la valeur nominale de créance. Cette somme servira à des prises de participation dans des entreprises du pays débiteur ou l'achat d'actifs locaux. Le prêteur y trouve un avantage puisque la cession de la créance se fait au pair (alors qu'elle est en décotée) et le emprunteur y trouve un avantage parce que sa dette extérieure est réduite. Le Mexique et le Chili ont eu recours à cet instrument.
- **Echanges de créances** : Il s'agit d'échanger une créance moins sur pour le créateur contre un actif plus sur. Par exemple, on peut échanger une créance avec décote (ce qui a une valeur plus faible sur le marché secondaire) contre des obligation à coupons zéro.

Sous section 2 : les différentes formes de la dette extérieure :

La dette extérieure se présente sous différentes formes proposant ainsi aux pays en besoins de capitaux d'investissement ou simple financement des opérations courantes, une panoplie et des choix mais très souvent liés à des négociations amères. La dette extérieure peut être étudiée sous l'angle des types de crédits (§ 1) comme selon le critère de la durée de remboursement (§ 2). Ces derniers sont en forte relation avec les techniques de négociations de cette dette à une échelle internationale (§ 3).

chaque montant d'argent soumis à des conditions particulières de remboursement, ce concept comprend les crédits et les autres virements liés à une condition particulière de remboursement, pendant une période déterminée, avec paiement des intérêts.

Il peut aussi comprendre une obligation liée ou non, à condition qu'il se base sur « les crédits d'aides »²⁶, liés, tel qu'ils sont définis par la convention de l'OCDE sur les crédits à l'exportation qui bénéficient de soutien public.

1 : les crédits multilatéraux :

On définit les crédits multilatéraux : comme des crédits obtenus auprès d'institutions bancaires, financières et/ou monétaires régionales, continentales ou internationales, telles que la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Mondiale (BM), la Banque Islamique de Développement, le FMI et etc²⁷.

Ces prêts sont destinés soit pour financer les déficits de la balance des paiements, soit pour financer le développement.

Pour les avantages de ces crédits, on peut évoquer d'abord, le prolongement de la période de remboursement ce qui minimise les contraintes de la balance des paiements, ensuite le financement des projets à long terme qui attire pas l'investissement privés, et enfin, la possibilité de bénéficier de l'effet de levier financier, parce que les accords avec les institutions monétaires internationales attirent les investisseurs privés à apporter leurs argent dans ce pays.

Pour les inconvénients de recours à ce type de crédits, on peut citer : la durée de la mobilisation et la négociation de ces crédits qui est très longue, le rapport de ces crédits en devises est inférieur aux besoins du pays débiteur, l'obligation pour le débiteur de suivre les procédures des bailleurs de fonds, en matière de passation de marché et de décaissement des prêts. Et enfin, les réformes économiques exigées de débiteur pour bénéficier de ces prêts.

2 : les émissions obligataires :

Les émissions obligataires ou les crédits obligataires, se sont « une valeur à revenu garantie, convenu d'avance », « des titres de créances émis par les emprunteur ». Ou encore « des emprunts émis par les étrangers, sur une place financière, dans une monnaie autre que celle de cette place »²⁸.

Les euro-obligations, par exemple, sont définis comme : « des titres de créances négociables, à moyen et à long terme bénéficiant d'un montant fiscal privilégié, émis en eurodevises par un syndicat international de banques et placé principalement dans d'autres pays que celui dont la monnaie sert à libeller l'emprunt »²⁹.

²⁶ : BEN BAYER (H) : Cours de finances internationales, Ed Dar El Adib, Oran, 2005,

²⁷ : BERNIER (B) et SIMON (Y) : Initiation à la macroéconomie, Ed Dunod, Paris, 1998, 7^{ème} édition,

²⁸ : BOUBAKER (M) : Investissement et stratégies de développement, Ed OPU, Alger, 1991,

²⁹ ARIF (S.E) : Données fondamentales sur l'Union Européenne, Université de Evry Val de Essonne, France, mai 2007, pp (01, 58),

x gouvernementaux) :

par des gouvernements étrangers à d'autres gouvernements³⁰. Ils sont destinés, généralement, à la promotion des exportations, la conquête de nouveaux marchés et l'élimination des concurrents, l'amélioration de la liquidité au pays emprunteur, pour empêcher de recourir au financement par le déficit budgétaire. Et en fin à améliorer la capacité de financement de pays emprunteur. Ils sont de type concessionnel, parce que leurs conditions sont allégées par rapport à celles du marché des capitaux

Il y a deux types de crédits bilatéraux : les crédits gouvernementaux directs et les crédits acheteurs assurés. Le crédit acheteur est un crédit accordé à l'importateur étranger ou à sa banque par une banque du pays de l'exportateur ou un pool bancaire, afin de permettre à l'importateur de régler son fournisseur au comptant selon les termes du contrat commercial, cette formule s'applique aux créances à long et moyen terme (plus de 24 mois).

On peut aussi le définir, comme une forme de financement, qui donne naissance à une convention de crédit (en plus du contrat commercial) entre l'acheteur et le banquier étranger qui est généralement la banque du fournisseur. Il se matérialise à la signature par la mobilisation de billets à ordre par l'acheteur, lesquels sont garantis par la banque du pays de l'importateur à travers une caution de garantie de paiement.

Dans ce contexte, l'acheteur devient le débiteur d'une banque étrangère créancière, ce genre de crédits donne lieu à la signature de deux contrats, l'un relatif à l'acquisition des biens et le second définit les modalités de mobilisation du crédits et les obligations respectives des deux parties. Ces crédits sont destinés au financement des équipements, leur durée de vie varie entre 3 ans et 8 ans, ce qui ne permet pas d'assurer la rentabilité du projet car les délais de réalisation dépassent longuement les normes prévues et entraînent le versement d'intérêts anormaux.

Pour les avantages de cette catégorie de crédits c'est les conditions appréciables de taux d'intérêt et de délai de remboursement pour le pays emprunteur. Pour ces inconvénients, on peut citer la dépendance du pays emprunteur au pays prêteur politiquement ; et surtout économiquement, parce qu'il est obligé d'acheter les biens et services du débiteur même si ils sont plus chers et ce n'est de meilleures qualités. En outre, la durée de mobilisation est très longue à cause de nombres intervenants dans le cycle de décision de financement.

4 : les crédits financiers :

A l'inverse du crédit commercial qui est sollicité par des entreprises, le crédit financier est accordé aux banques³¹. Cette catégorie de crédits comprend des crédits syndiqués, et des crédits bails qui servent à couvrir des opérations de re-profilage ainsi que les financements de comptes.

5 : les crédits commerciaux :

On peut les définir comme « des crédits accordés par un pays pour promouvoir l'exportation des marchandises des entreprises domestiques, conquérir de nouveaux marchés et/ou éliminer les concurrents potentiels »³². Cette catégorie de crédits est ainsi appelée crédits liés ou crédits fournisseurs. Ce dernier représente un crédit accordé par le

³⁰ SIAENS (A) : Monnaie et finances, Ed A. De Boek, Bruxelles, 1981,

³¹ : BENHLIMA (A) : Pratique des techniques bancaires algériennes, Ed Dahleb, Alger, 1997,

³² : Même référence,

et son octroi est stipulé au sein même du contrat nule qui consiste pour le fournisseur à consentir des ut en reconstituant sa trésorerie auprès de sa propre banque. Ce type de crédits s'applique généralement aux exportations de biens déquipements et prestations de services liées à la livraison de ces équipements.

6 : les crédits du FMI :

Le FMI bénéficie d'un statut de créancier privilégié, conféré par l'accord de BRETTON WOODS³³, qui lui interdit de négocier tout réaménagement de la dette avec un débiteur en difficulté, ainsi le FMI n'acceptait en principe de restructurer les dettes qui lui sont dues.

Donc, la dette multilatérale doit être remboursée en priorité et exclu automatiquement les négociations du club de Paris, parce que le fond est considéré comme le prêteur en dernier ressort, et parce que la renégociation touche la crédibilité du fonds, et peut mettre en péril sa solvabilité et sa capacité à gérer les chocs futurs.

Ce privilège permet au fonds de sanctionner les retards et les non remboursements. Mais ce privilège a ces inconvénients, parce qu'il rend le fardeau des débiteurs plus lourd, ce qui a obligé le FMI à penser à des solutions pour ce problème. Ainsi, il a annoncé des initiatives visant l'annulation des arrières en 1988, et les a renforcé en 1991, mais les résultats attendus n'ont pas été atteints, ce qui a obligé le fonds à décider de revoir, dans certains cas, son statut de créancier privilégié.

§ 2 : selon le critère de la durée :

Selon la durée, il y a deux type de dette³⁴, les dettes à court terme (DCT) : se sont des dettes dont la durée de remboursement est égale ou inférieur à un an, ou celles dont la durée de remboursement est indéterminée, et les dettes à long et à moyen terme (DLMT) : se sont des dettes dont la durée de remboursement initiale ou élargie est supérieur à un an.

On peut aussi utiliser le critère de la nature de créanciers pour distinguer entre la dette publique et la dette privée. La dette publique, ces les dettes des administrations nationales, des collectivités locales ou des organismes publics indépendants, auprès d'une institution de crédit non résidente.

Les dettes à garantie publique, Se sont les dettes d'un privé auprès d'un créateur non résident, garanties par des organismes publics du pays débiteur. Par contre les dettes privées représentent des dettes consenties auprès des institutions privées notamment les banques commerciales.

§ 3 : les techniques de l'endettement extérieur :

La négociation se diffère, selon quand a affaire à une dette publique traitée au niveau du Club de Paris en France (1) ou le cas contraire, face à une dette privée négociable au sein du club anglais de Londres (2). Des critères communs et d'autres distinguent le travail de chaque club (3).

1 : la négociation de la dette publique :

La dette publique du tiers monde se négocie au sein du club de Paris, selon les étapes suivantes :

³³ : BEGG (D), FISHER (s) et DORNBUSCH (s): Macroéconomie, Ed DUNOD, Paris, 2002,

³⁴ : DUTHIL (G) et MARIOS (W) : Politiques économiques, Ed Ellipses, Paris, 1997.

Le club de Paris est né en 1955³⁵, en effet, suite aux difficultés de remboursement de la dette de l'Argentine, les créanciers de ce pays se sont réunis à Paris pour trouver une solution. Et depuis cette réunion ; ces pays ont pris l'habitude de se réunir chaque fois le cas échéant.

Les pays qui ont le droit à participer aux travaux du club, se sont les pays détenteurs de créances directes ou ayant garanti des créances, sur le pays débiteur. Le club de Paris doit être saisi par le débiteur et par lui exclusivement, par une requête destinée à la direction du trésor français. Sur cette base, le directeur du trésor ; en consultation avec le débiteur, invite les créanciers à se réunir. Et dans un laps de temps très court (48 heures), les représentants permanents des différents Etats au club arrivent à Paris.

b- le déroulement des réunions :

Les négociations proprement dites sont très courtes, et ne dépassent pas souvent deux jours, tandis que les réunions se déroulent à Paris dans les locaux du ministère des finances.

Le responsable du club de PARIS commence la séance en invitant les représentants du débiteur à exprimer leur requête, en exposant la situation économique et financière de leur pays, la charge de la dette, et leur demande en matière de consolidation de la dette extérieure. Ensuite, les observateurs de FMI, de la Banque Mondiale, de la CNUCED, et parfois les banques régionales de développement, de l'OCDE peuvent intervenir. Enfin, les créanciers peuvent poser des questions.

Les représentants des pays créanciers se réunissent ensuite en dehors de la présence du pays débiteur pour chercher une position commune sur les demandes de ce dernier. Suivent alors des phases successives où la présidence qui agit au nom des créanciers échange, avec le débiteur, des propositions et contre propositions.

A la fin des discussions, les parties arrêtent à l'unanimité les dispositions générales, qui leur paraissent peut être recommandées à leurs autorités respectives. Un procès verbal qui contient toutes les dispositions est agréé et signé à la fin de la réunion par les représentants du pays débiteur, et ceux des pays créanciers.

c- objet des accords :

Les accords portent sur la assiette consolidable et sur les conditions et les conclusions de la réunion.

1-La assiette consolidable :

Les crédits consolidables sont les crédits publics ou non publics mais garantis par des organismes publics, et seulement si cette garantie a été fournie par une agence officielle du pays créancier, du type de COFACE (compagnie française d'assurance du commerce extérieur), et dont la durée est supérieure à un an. On ne consolide pas toute la durée de la dette, mais la tranche de la dette la plus courte et la plus immédiate (les douze ou dix mois à venir).

³⁵ : HARRIS (N) : The end of the third world, New industrializing, Penguin edit, London, 1987,

avant le club de Paris, il faut qu'il apporte « un accord de confirmation » du FMI et « un plan de redressement ». En plus de ça, il faut que le débiteur prend le même engagement vis-à-vis de tous les pays créanciers, mais cet engagement ne porte pas sur le prix mais sur la durée de consolidation.

En outre, le rééchelonnement de la dette au club de Paris comporte toujours une date butoir (depuis 1984) seule la dette contractée avant cette date peut être consolidée, elle peut même faire l'objet de rééchelonnements successifs, ce principe va permettre de maintenir les flux de financement et d'aide au développement.

3-les conclusions des réunions :

Après le consensus sur la consolidation, les recommandations font l'objet d'un procès verbal qui sera signé par les créanciers et le débiteur. Mais il reste au débiteur à négocier de manière bilatérale avec chaque créancier, ces accords doivent être conformes aux recommandations initiales et devront être adressés au secrétariat du club pour collation avec l'accord principal.

2 : la négociation de la dette privée :

A l'instar de la dette publique, la gestion de la dette privée est un peu plus complexe et nécessite beaucoup plus de temps et de négociations.

a- les principes de traitement de la dette privée :

Il y a quatre principes. Tout d'abord, la dette éligible aux restructurations est une dette privée, concédée par des créanciers ayant le statut d'établissement de crédit. En deuxième lieu, les réaménagements doivent obéir aux règles prudentielles et bancaires nationales. En tant que banquier, le club de Londres peut accorder de nouveaux crédits au débiteur pour lui permettre de passer une échéance difficile. Le quatrième et dernier point, les restructurations engagées par le club sont rémunérées, les banques touchent alors une commission³⁶.

b- les étapes de la négociation :

Contrairement au club de Paris, les négociations avec le club de Londres se font sur plusieurs mois et elles sont plus compliquées.

La première étape commence par une demande du débiteur à l'ensemble de ses créanciers d'un moratoire sur les remboursements du capital. Ensuite, le débiteur demande à bénéficier d'une restructuration de sa dette par une lettre d'intention, un comité consultatif se réunit pour étudier la demande.

La deuxième étape prévoit la signature d'un accord-cadre entre le débiteur et le comité consultatif, qui précise l'approche globale et règle arriérées qui, pourraient survenir pendant la période de la négociation.

La troisième étape comprend la signature d'un accord détaillé entre les banques du comité et le débiteur, qui précise les conditions appliquées à la restructuration en cours et le taux d'intérêt en vigueur, cet accord est alors transmis à l'assemblée générale des banques. Chaque banque va étudier le projet, donner son aval dans un délai préétabli, une majorité du

³⁶ HARRIS (N) : The end of the third world, New industrializing, Penguin edit, London, 1987,

3 : les similitudes et les différences entre les deux clubs :

Les deux clubs ne sont pas des organisations internationales au sens du droit international³⁷, mais plutôt des groupes ad hoc de crédateurs sans mandat formel.

Les ressemblances en ce qui concerne le mode de participation : Pour le club de Paris, on trouve que les crédateurs sont représentés par les créanciers les plus influents (généralement ceux de l'OCDE). Tandis que pour le club de Londres -même si théoriquement l'ensemble des banques est représenté par des « steering négociation comitties »³⁸ les crédateurs représentés sont les banques les plus influentes.

Les trois principes du club de Paris (le défaut imminent, la conditionnalité, le partage de la charge) sont également appliqués par le club de Londres.

Il existe plusieurs techniques communes au deux clubs, notamment celles de la date butoir et de « minimis exemption »³⁹. En outre, l'analyse des dossiers se fait au cas par cas dans les deux clubs.

Pour les différences entre les deux clubs, on peut citer que les attributions du club de Londres sont généralement plus larges que celles du club de Paris, c'est ainsi que le club de Londres octroie des financements nouveaux durant le processus de renégociation de la dette, ces accords appelés « new money » ont été pérennisés par le plan Baker de 1985⁴⁰, tandis que le club de Paris ne peut négocier que sur les crédits déjà accordés.

Le club de Londres peut rééchelonner une dette sans que le débiteur soit obligé de rapporter l'accord de confirmation du FMI, comme c'est le cas dans le club de Paris.

Pour les différences qui concerne les éléments rééchelonnés et les conditions du rééchelonnement, on trouve que le club de Londres ne rééchelonne jamais les intérêts mais seulement le capital et applique généralement les taux d'intérêts du marché pour sur la rééchelonnée. L'objet de réaménagements du club de Londres est plus limité que ceux du club de Paris, qui rééchelonne aussi bien le principal que les intérêts. Le club de Paris refuse généralement les périodes du rééchelonnement dépassant une année, tandis que le club de Londres préfère les accords dépassant 2 ou 3 années. Le club de Londres ne traite pas la dette officielle des Etats, néanmoins, il ne rééchelonne pas la dette que si le débiteur possède une garantie octroyée par son gouvernement. Le club de Londres ne rééchelonne que les dettes à long et à moyen terme, et parfois même les dettes à court terme. Ce n'est pas le cas pour le club de Paris qui exclut le rééchelonnement de la dette à court terme. Les taux d'intérêts pratiqués au club de Londres sont plus élevés qu'au club de Paris, en plus de ça il y a les commissions que touchent les banques pour le club de Londres.

Section 3 : financement international et développement en Afrique :

Cette partie présentera le développement durable dans le continent africain (sous section 1), et la place de ce continent noir dans la sphère financière internationale (sous section 2)

³⁷ : BERNO (N) : La dette extérieure algérienne : diagnostic et perspectives, Thèse de l'Etat, ENA, Promotion 1996, Paris,

³⁸ : HENNI (A) : la dette, Edition ENAG, Alger, 1992,

³⁹ : Même référence,

⁴⁰ : BEGG (D), FISHER (s) et DORNBUSCH (s): Macroéconomie, Ed DUNOD, Paris, 2002,

able dans l'Afrique :

est souvent lié à la situation politique, qualifiée comme cause essentielle de tous avancée et développement (§ 1). Dans ce cadre des sommets se tiennent un peut partout dans le monde pour débattre la situation dans cette place sous développée (§ 2).

§ 1 : relation entre développement économique et système politique :

Loin d'être nouveau, ni de faire l'unanimité, le débat entre démocratie et progrès économique et social a été relancé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), qui en a fait le thème central de plusieurs rapports⁴¹.

Depuis le début des années quatre . vingt, les politiques de développement se sont, dans une large mesure, concentrées sur l'économie et les marchés. Sans nier l'importance de ces aspects, cette période nous a surtout appris qu'il ne faut jamais faire l'impasse sur le rôle essentiel qui revient à la politique lorsqu'il s'agit pour les êtres humains de façonner leur propre vie. Le développement politique constitue la dimension oubliée du développement humain et joue un grand rôle dans l'attractivité des finances internationales⁴². Certes. Mais alors comment expliquer que la plupart des pays d'Asie du Sud . Est, aujourd'hui qualifiés de dragons ou de tigres, ou ceux d'Amérique Latine, qui ont décollé depuis 1960, n'ont pas toujours été des modèles de systèmes démocratiques vertueux, bien au contraire.

La vérité est que le développement étant un processus très complexe qui s'inscrit dans la durée, il n'y a pas de « liaison automatique » entre pratiques démocratiques et progrès économiques notamment en matière de transferts financiers internationaux. Le PNUD le reconnaît, et c'est là tout l'intérêt du travail qui a été réalisé. Car, si dans de nombreux pays le sentiment que la démocratie n'a pas conduit au développement existe, il est tout aussi faux de prétendre « que les régimes autoritaires sont mieux à même de favoriser le progrès économique et social »⁴³, comme le font certains populistes à travers le monde.

En Afrique, comme à l'accoutumée, les choses semblent plus nuancées. A l'exception du trio de tête (Maurice, Afrique du Sud et Botswana) pour la bonne gouvernance, l'existence de pratiques démocratiques ne correspond pas toujours à un indice de développement humain (IDH) élevé. Pour illustrer ce cas, on peut citer le Sénégal, le Bénin, le Niger, le Mali et le Mozambique, où les progrès dans la démocratie ne se sont pas traduits par des améliorations significatives des niveaux de vie des populations ni dans une meilleure attirance des firmes multinationales.

A l'inverse, trois pays arabes (la Libye, l'Égypte et la Tunisie) se distinguent dans ce classement. Malgré des régimes considérés comme peu démocratiques, ils figurent dans le peloton de tête continental en terme de IDH. Ce qui n'est pas le cas de l'Érythrée, de la Mauritanie et de la Gambie qui, dans les deux classements, occupent des positions peu enviables. Il faut dire qu'en Afrique subsaharienne le nombre de pauvres a continué à progresser depuis 1990 malgré les indéniables progrès de la démocratie. Autre mal endémique : la corruption. Elle sévit dans tous les pays africains à un degré en moyenne plutôt élevé, seuls douze pays sur l'ensemble considéré figurent dans la partie positive de l'échelle retenue. Et dans ce cas précis, la corrélation IDH élevé et corruption faible (selon

⁴¹ : Rapport sur la dette des pays du sud de la méditerranée : obstacle au développement euro méditerranéen, Conseil National Economique et Social, 2000,

⁴²: HARRIGAN (J) and WANG (C): The economic and political determinants of IMF and World Bank Lending in the Middle East and North Africa, World Development, n 2, London, 2006, pp (247, 270),

⁴³ : BOUTALEB (K) : La problématique de la mise à niveau des économies maghrébines face aux déficit de la mondialisation, Revue IDARA, n : 2, Alger, 1999, pp (111, 123),

les cinq ou la corruption et le trafic d'influence font le
ent parmi le pays africains dont le développement
que d'aucuns feraient bien de méditer, même si la
méthodologie utilisée peut faire l'objet de critiques.

Il n'empêche, l'indicateur subjectif de gouvernance qu vient de créer le PNUD est un
indice composite qui tient compte d'une vingtaine d'éléments dont : la liberté d'expression, la
presse, la participation dans la décision, le vote, les parties politique, le syndicat autonome,
le contrôle de l'armée, la séparation des pouvoir, la transparence et la concurrence, la
bureaucratie et autres⁴⁴. Agréger toutes ces données, pondérer les différents indicateurs
retenus et donner un résultat qui soit crédible est un exercice périlleux, que le PNUD et ses
experts ont le mérite d'avoir mené à bien. Une première qu'il faudrait toutefois affiner année
après année pour avoir des résultats qui traduisent le plus fidèlement possible la réalité du
terrain.

Mais d'ores et déjà, les experts tirent trois conclusions majeures des études qu'ils ont
menées⁴⁵ :

- 1 . Le développement humain a besoin, pour progresser, d'une gouvernance démocratique
dans le fond et dans la forme, ou les populations bénéficiaires soient aussi impliquées dans
le processus,
- 2 . Ni l'autoritarisme ni la démocratie ne constituent un facteur déterminant du rythme ou de
la répartition de la croissance économique. Pas question pour autant de tomber dans le
piège tendu par la plupart des dirigeants autoritaires qui affirment qu'il faut « sacrifier la
démocratie sur l'autel de la croissance économique et le progrès social », car rien ne prouve
qu'un tel arbitrage soit nécessaire.
- 3 . En fin, l'instauration d'un cercle vertueux du développement humain passe par la
promotion de politiques démocratiques. Celles . ci concernent à la fois le renforcement du
secteur de l'éducation, le soutien à la société civile et aux ONG qui la représentent, ainsi
qu'une participation accrue aux débats et aux activités politiques.

De plus, toutes ces évolutions se font dans un contexte qui a fondamentalement
changé grâce à la diffusion de l'information. Les experts du PNUD soulignent que la plupart
des citoyens des pays en développement « ont accès aujourd'hui à bien plus de sources
d'information qu'il y a une dizaine d'années. Et cette information est moins sujette à la
mainmise de l'Etat »⁴⁶. Seul problème et il est de taille : les organes d'information ne peuvent
être pluralistes et indépendants que s'ils échappent au contrôle des Etats. Mais aussi « aux
pressions des entreprises et de la sphère politique ». Une remarque qui vaut aussi bien pour
les pays du sud que pour les pays développés.

§ 2 : emplacement de l'Afrique dans le développement durable international :

La ville de Johannesburg a abrité du 26 août au 4 septembre 2002 un sommet
international sur le développement durable, cette rencontre pourrait laisser croire que la
communauté internationale a pris la mesure des enjeux et des défis à relever. En réalité, ce
n'est pas le cas,

La conférence internationale la plus coûteuse jamais organisée par les Nations Unies
(une facture globale de plus de 500 millions dollars) a pourtant mobilisé plus de 400.000

⁴⁴ : ZANTMANN (A) : Le tiers monde, les stratégies de développement, Ed Hatier, Paris, 1990.

⁴⁵ : PLIHON (D) : Qui détient le pouvoir dans le système monétaire international, Revue problème économique,
n : 2495, 1996,

⁴⁶ : Rapport sur la dette des pays du sud de la méditerranée : obstacle au développement euro méditerranéen,
Conseil National Economique et Social, 2000,

Le sommet de la terre de Rio, établir un plan d'action à même favoriser le développement durable et engagements, chiffrés et datés, portant sur l'environnement (4), le fameux problème de l'eau (1) ainsi que l'accès à l'énergie (2) sans oublier l'agriculture qui joue un rôle majeur dans la sécurité alimentaire des nations (3). Le NEPAD, programme ambitieux de développement du continent noir a fait l'objet lui aussi de plusieurs remarques et réflexions (5) notamment en ce qui concerne la gestion des affaires économiques (6) et l'approche du volet commerce international (7).

Cette conférence avait pour objectif de donner enfin un contenu et du sens à ce concept de « développement durable » devenu la tarte de crème de tout ce que la planète compte comme fées bienveillantes. Mais le miracle n'a pas eu lieu, même si les responsables des Nations Unies ont du mal à l'admettre.

1 : L'eau comme premier secteur d'investissement:

Incontestablement, c'est le principal domaine où l'Afrique à tout à gagner après Johannesburg. Probablement l'unique réussite du sommet ! Tous les pays se sont en effet mis d'accord pour réduire de moitié, d'ici 2015, la population dépourvue d'eau potable (1.1 milliard de personnes à travers le monde) et démunie d'installations sanitaires adéquates. Un enjeu fondamental, qui repose en partie sur l'engagement des entreprises et la coopération bilatérale.

A Johannesburg, une énorme salle baptisée pour la circonstance Water dome et inaugurée par le président sud africain Nelson Mandela, réunissait les acteurs du secteur. Les majors, notamment les françaises, toutes bien évidemment converties aux vertus du développement durable, étaient là en force. A l'image de FONDEO qui en a profité pour lancer des projets en la matière en partenariat avec la coopération française et la Banque Mondiale. A l'évidence, la question de l'eau figure désormais au rang de priorité mondiale, mais il reste à savoir qui paiera la facture. Les Etats . Unis ont annoncé qu'ils allaient investir 970 millions de dollars durant la période 2003 à 2006 dans des infrastructures de production d'eau et de dessalement. Les européens ont annoncé une initiative centrée sur l'Afrique et l'Asie, dénommée « de l'eau pour la vie », mais ils n'ont pris aucun engagement chiffré.

2 : le problème de l'énergie :

Ce dossier a constitué la pomme de discorde la plus évidente, et pas seulement entre les Etats . Unis et l'Europe. Le groupe des 77 (qui regroupe 133 pays en développement et donc la majorité des pays africains) s'est également divisé sur le sujet, les pays producteurs de pétrole s'alliant aux Etats . Unis contre leurs alliés naturels du Sud. Du coup rien n'a été décidé sur les énergies renouvelables, que soutenaient l'Union Européenne et les pays d'Amérique Latine. L'objectif européen, qui était de porter leur utilisation à hauteur de 10% dans la production mondiale d'énergie d'ici à 2015, a été abandonné en chemin. Prétextant « la nécessité de prendre en compte les réalités nationales », les Etats . Unis se sont contentés d'affirmer qu'ils allaient en augmenter sensiblement l'usage et ont rejeté tout engagement concret ou contraignant.

Au grand soulagement, il faut le souligner, d'autres pays riches bien contents de voir ce thème jeté aux orties. Un rapport commandé par les Nations Unies à l'IEA (un lobby qui comprend les neufs grands producteurs mondiaux d'électricité) conclut pourtant que l'objectif de l'électricité pour tous (2 milliards de personnes en sont actuellement privés) est réalisable si l'on investit 7 milliards d'euros par an pendant 25 ans. Autant de marchés à conquérir pour

⁴⁷ : FRANKEL (R) : Mondialisation et crises financières en Amérique Latine, Revue REVISTA DE LA CEPAL, Espagne, juin 2005, pp (111, 125),

3 : l'agriculture et la nutrition :

Ce sujet éminemment polémique a provoqué bien des débats houleux, notamment sur les subventions agricoles accordées par les pays riches. Là encore, aucune avancée notable par rapport à la dernière rencontre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), à Doha, ou il avait été décidé de trouver des solutions avant 2005. L'Europe et les Etats . Unis ont une nouvelle fois réussi à ne pas s'engager dans le domaine. Pour autant, comme l'a souligné le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) « En ce domaine, même si l'attitude des pays développés a été quelque peu décevante, un lien direct a été établi entre subvention agricoles et aide au développement ». En somme, la prise de conscience que les 55 milliards de dollars accordés chaque année par l'Europe et les Etats . Unis au titre de l'aide au développement font pâle figure face aux 311 milliards de dollars qu'ils versent à leurs propres agriculteurs. Il a été dit et répété à Johannesburg que ces subventions sont néfastes pour les économies africaines et qu'elles détruisent l'une des rares niches où le continent peut prétendre être compétitif.

Le gouvernement algérien a décidé le mois de janvier 2008, et après une flambée des prix de plus de 400%, dans une première dans le genre, d'arrêter les subventions destinées aux agriculteurs du blé et de racheter cette matière stratégique au même prix exercé sur les bourses mondiales des matières premières (800 dollars / quintal). Procédures très complexes et fait remonter le rôle régulateur de l'Etat dans ce marché de blé. Peut être il sera de même pour d'autres produits tel le lait, le sucre et autre.

Quand à la question épineuse du principe de précaution, qui intéresse les africains au premier chef pour le traitement du problème des organismes génétiquement modifiés (OGM), la déclaration finale du sommet ne comporte plus que le terme « approche de précaution », moins fort que la précédente terminologie. Il est vrai que les multinationales concernées, veillaient au gain. Seule la convention sur la désertification a fait quelques progrès. Les pays africains peuvent enfin avoir accès au Fond pour l'Environnement Mondial (FNM) qui dispose de 3 milliards de dollars, et ce pour lutter contre ce phénomène, un guichet dont ils étaient jusqu'à présent écartés. Il est à signaler que l'Algérie a présidé durant l'année 2006/2007 la Fondation des Nations Unies sur le Sahara et les Peuples du Sahara (FNUS) qui siège à Dubaï (Emirats Arabes Unis). Durant cette période, plusieurs progrès ont été enregistrés notamment pour les peuples les plus défavorisés, comme la réalisation des espaces verts, des écoles primaires, conduite d'eau potable, etc.

4 : les problèmes environnementaux :

Le refus des Etats . Unis de ratifier le protocole de Kyoto et de s'engager à combattre les émissions de gaz à effet de serre, en faisant la cible idéale des contestataires. Les américains sont responsables chaque année de près de 22% des émissions de dioxyde de carbone dans le monde, alors qu'ils représentent moins de 5% de la population. Ils n'ont pas changé de position sur cette question, mais l'annonce par la Russie, la Chine et le Canada d'une ratification prochaine du protocole de Kyoto permet de les isoler un peu plus et de les contraindre à agir rapidement. On comprend dès lors les déclarations sèches du responsable américain que les Etats . Unis « ne s'engagent pas seulement à de la rhétorique et à des objectifs divers, mais à un programme de 1 milliard de dollars en faveur des technologies de pointe » pour combattre le réchauffement de la planète. Pour marquer le coup et caresser ses hôtes dans le sens du poil, il a aussi annoncé un programme d'aide à l'Afrique, notamment à la préservation de la forêt du Congo, en allouant 58 millions de dollars à la région des Grands Lacs.

la gouvernance internationale de l'environnement qui
ations non gouvernementales (ONG) ont notamment
er les pays du sud à exploiter de manière intensive
leurs ressources naturelles. Au nom de la lutte contre la pauvreté, sans parler des
retombées très peu démocratiques pour les populations. A plusieurs reprises, la Banque
Mondiale s'est vue sévèrement critiquée pour ses accointances avec les grands groupes
privés et pour ses errements récents au Tchad (pipeline), au Lesotho (adduction d'eau) et en
Ouganda (barrage). Trois contrats qui représentent 12 milliards de dollars et dans lesquels
elle est partie prenante, dont l'impact négatif sur l'environnement est indéniable. D'où la
nécessité aux yeux de certains représentants du sud de repenser le système international
pour réduire l'emprise d'un trio qu'ils considèrent loin d'être magique : l'Organisation
Mondiale du Commerce, La Banque mondiale et le Fond Monétaire International.

5 : L'initiative NEPAD

La communauté internationale a rappelé, à l'instar des chefs d'États africains
promoteurs du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), que
c'était par le secteur privé que se ferait le développement du continent. A cet égard, les
présidents africains du programme NEPAD (notamment le Président Algérien) ont, comme à
Kananaskis (Provence d'Alberta . Canada) lors du sommet du G8, reçu un soutien appuyé
des pays riches. Leur plan de sauvetage du continent a bénéficié d'une incroyable promotion
pendant le sommet, qui a permis de relancer un peu la dynamique nécessaire à sa mise en
œuvre. Même si de nombreux ont pas hésité à dénoncer certaines des conclusions du sommet
qui vont dans le sens d'une privatisation du développement durable. L'ONU, également
submergée par cette dérive libérale, a néanmoins rappelé que l'aide internationale était
indispensable. Mais, excepté l'annonce faite par la France de s'engager à porter, en 10 ans,
son aide à 0.7% du PIB, on a du se contenter de déclarations d'intention et de vagues
promesses.

6 : Le monde des affaires :

Les entreprises sont les gagnantes incontestées du sommet de Johannesburg.
L'influence qu'elles peuvent avoir dans la coopération avec les agences onusiennes et les
gouvernements du sud se voit officialisée sous le label « partenariat », très politiquement
correct. L'ONU, grand ordonnateur du sommet, a en effet mis l'accent sur le rôle essentiel du
secteur privé. Les partenariats publics / privés doivent à l'avenir associer sur une base
volontaire les entreprises, les autorités locales, les gouvernements et les ONG. Ils existent
déjà, mais constituent dorénavant la meilleure recette, pour ne pas dire la seule, pour
promouvoir le développement durable. Il y a des problèmes que l'aide publique et les
budgets nationaux ne peuvent pas résoudre à eux seuls, quelle que soit la bonne volonté
des dirigeants. Il faut donc trouver une formule d'entente avec le secteur privé. Celui-ci
peut à la fois rechercher le profit et œuvrer pour le développement durable.

Du côté des principales intéressées, on ne peut que se féliciter de l'évolution
consacrée par le sommet. Et s'empresse de reconnaître qu'il faut prendre en compte le
développement durable. Les entreprises deviendront ainsi plus compétitives, plus résistantes
aux chocs, plus cohérentes par rapport à leur finalité. Elles sauront mieux attirer les clients,
tout comme les meilleurs salariés, et seront mieux à même les fidéliser ; elles se sentiront
plus à l'aise face aux autorités de contrôle, aux banquiers, aux assurances et aux marchés
des capitaux. Aux antipodes de cet optimisme, les ONG ont violemment dénoncé ce feu vert
donné aux entreprises pour s'enrichir sur le dos des plus démunis. Elles ont épinglé
l'impréparation des acteurs, le manque de cadre d'intervention, le flou qui subsiste autour de
ces partenariats.

du tiers monde, il est incontournable de développer les échanges commerciaux. Tel était le credo ressassé à Rio en 1992 (Brésil). Depuis, les pays pauvres ont, souvent par le FMI, accepté de libéraliser leurs économies, le résultat est loin d'être encourageant : si l'Afrique représentait 4% du commerce mondial il y a dix ans, la part du continent est aujourd'hui retombée à moins de 2%, et elle ne cesse de décliner. Parents pauvres de la mondialisation, l'Afrique est la seule région du monde où la pauvreté n'a pas reculé. De surcroît, les pays industrialisés imposent aux pays en développement des taxes sur les importations nettement plus élevées que celles qu'ils se fixent entre eux, refusant ainsi aux habitants du sud une répartition plus juste des retombées de la mondialisation. A lui seul, le contrôle des pays riches sur les marchés des matières premières, qui permet de manipuler les cours, fait perdre chaque année plusieurs milliards de dollars à l'Afrique.

Le continent africain n'a pas obtenu d'engagements révolutionnaires de la part des pays riches, mais il a été au centre de tous les débats.

Sous section 2 : la place de l'Afrique dans la sphère financière internationale :

Il s'agit en effet de voir la destination Afrique dans les investissements internationaux et tirer conclusion entre discours politiques et affaires (§ 1), il est question également de citer et étudier les partenaires de l'Afrique (§ 2) et ses collaborateurs en matière de commerce international (§ 3).

§ 1 : l'investissements en Afrique⁴⁸ :

L'investissement en Afrique est monopolisé par 9 groupes, de premier plan et de nationalité diverses (trois américains, trois français, un allemand et deux helvétiques) ils pèsent 400 milliards de dollars. Chacun d'eux est leader mondial et ils exercent leurs métiers dans des secteurs différents. Ils n'ont donc rien en commun – sauf d'être connus pour leurs activités en Afrique. Pour la majorité d'entre eux, c'est un motif de satisfaction clairement identifié. Total Fina Elf, géant du pétrole (7), affiche ainsi sa confiance dans un continent où sont placés plus de 30% de ses réserves d'hydrocarbures. De même ABB, groupe spécialiste en électronique (6), Technip-Coflexip spécialiste en ingénierie parapétrolière (3), ONDEO leader dans le traitement des eaux et l'assainissement (5), ou encore HOLCIM dans la production et la commercialisation du ciment (2) tablent sur un fort potentiel de croissance dans les années à venir. Et si les autres tirent moins gloire, des géants comme IBM en informatique (8), CARGILL en agroalimentaire (1), Siemens dans l'électronique professionnelle (9), et le laboratoire pharmaceutique américain Merck & Co (4), ont récemment renforcé leur présence par l'ouverture de filiales ou la signature de contrats.

1 : L'entreprise CARGILL (Agroalimentaire) :

C'est une entreprise familiale de CARGILL et MacMillan qui remonte à l'année 1865, la seule avec la française Lilliane Bettencourt (L'Oréal) à détenir encore la quasi-totalité des parts d'un mastodonte de l'économie mondiale. Elle possède de fait 85% du capital du conglomérat CARGILL : 50 milliards de dollars de chiffre d'affaires en 2003 et 800 millions de dollars de bénéfices.

Un siècle et demi, ce groupe resté familiale. Mais il règne sur le marché mondial des céréales, pèse sur celui du coton et, aux Etats-Unis, sur ceux du sel et de la volaille. Cette

⁴⁸ : FRANKEL (R) : Mondialisation et crises financières en Amérique Latine, Revue REVISTA DE LA CEPAL, Espagne, juin 2005, pp (111, 125),

is présente sur le marché mondial du cacao et des nombre d'anti-mondialistes, CARGILL est synonyme de latés pour le bétail. En Cote d'Ivoire, on l'amalgame à ces grands négociants qui ont trusté en deux ans le marché libéralisé de l'exportation de fèves, de beurre et autres préparations à base de cacao...

Si, sur tous ces sujets, le groupe ne se prononce pas « nous ne sommes pas en Bource ! », ce qui d'ailleurs ne fait qu'aggraver les ragots, l'accusation d'hégémonie cacaoyère ne tient guère à l'analyse. CARGILL n'est ni le plus grand négociant mondial, ni le plus grand industriel du chocolat. Il est dépassé par une douzaine de grandes entreprises principalement européennes, qui font (presque) la loi. CARGILL a beaucoup investi en Cote d'Ivoire en créant, en 1999, des entrepôts à San Pedro et une usine de transformation à Yopougon. Dont il vient de porter les capacités de trituration à 100.000 tonnes par an.

Plus généralement, si l'Afrique pèse peu dans ses comptes, le géant y est cependant très présent. Pas de chiffre d'affaires sur, mais si on se rapporte au nombre d'employés, 600 sur 97.000, on est à moins de 1% du total. CARGILL est dans le cacao en Cote d'Ivoire, on l'a vu, mais aussi au Cameroun, comme actionnaire d'une entreprise locale d'exploitation, il est dans le coton en Tanzanie, au Zimbabwe et, surtout, à Malawi où il contrôle 45% de la fibre et 30% de l'huile, tournesol inclus. Il fait un peu de tout dans l'Afrique du Sud : maïs, farine, laine, oléagineux, et dans ce dernier domaine, comme dans le sucre et dans les céréales, le groupe américain est présent également en Egypte et au Maroc. Dans le premier pays, il produit, mais dans le deuxième, il se contente d'acheter et revendre. Ajoutons à cela diverses activités de négoce, bien sur, mais aussi de stockage et de vente d'intrants agricoles au Kenya, au Liberia, au Nigeria, à Maurice, et en Ouganda. Donc l'Afrique est partagée entre le contrôle américain du cacao et celui de Genève pour le nord du continent.

2 : L'entreprise HOLCIM (Ciment) :

Malgré ses 47.000 employés, et ses 3000 camions roulant dans 70 pays du monde et son chiffre d'affaire de 9.35 milliards d'euros en 2004, le numéro deux mondiale du ciment fait figure d'inconnu. Dans les trois pays africains qui lui servent de plate-forme sur le continent, ses filiales s'appelaient CIOR (Cimenterie de l'Orientale) au Maroc, Alpha LTD en Afrique du Sud et Egyptian Cement. En 2001, une façade visible est donnée à cet empire d'origine helvétique, dont les annexes étaient regroupées sous le nom de Holderbank Financière Glarius. HOLCIM, le nom retenu, marque donc de plus en plus le sol africain de son empreinte.

Avec un bénéfice net d'exploitation de 1.33 milliards d'euros, l'année 2002 a été plutôt bonne. « Le résultat a été favorablement influencé par les bénéfices d'exploitation en hausse des filiales Afrique et Proche Orient » note son directeur général, Mr Markus Akermann. Le premier semestre 2003 a confirmé la tendance, avec un bénéfice d'exploitation de 83 millions d'euros de ses filiales, en hausse de 8.1% par rapport au même semestre de 2002.

Si l'activité a été décevante à Madagascar et en Afrique occidentale, les trois grands pôles africains ont nettement augmenté leurs ventes. En Egypte, un nouvel atelier de cuisson a été créé. En Afrique du Sud, la société a confirmé son implantation en déménageant son siège dans le cadre du plan Alpha 2000. Six cimenteries et dix-huit carrières sont à l'œuvre. Mais c'est au Maroc que les cuves tournantes de HOLCIM s'emballent le plus. Quelque 2.2 millions de tonnes de ciment et de béton y sont produites. En proposant de prendre une participation dans le capital de la compagnie CIMPOR qui contrôle l'usine Asment de Témara, la Suisse a l'ambition de contrôler 30% du marché dans le pays. Au total, 158 millions d'euros seront investis sur 4 ans. Pour renforcer la capacité de

3 : L'entreprise TECHNIP-COFLEXIP (Ingénierie parapétrolière) :

L'exercice 2001 marque un tournant pour le groupe Technip. Déjà classé parmi les cinq leaders mondiaux de l'ingénierie, de la construction et des services, il s'est renforcé dans le domaine parapétrolier à la suite de l'acquisition de Coflexip, en octobre 2000. Il détenait jusque-là 29.4% du capital de cette entreprise et, suite à une offre d'achat amicale, il en a pris le contrôle intégral. Depuis la nouvelle dénomination du Holding : Technip-Coflexip, qui est coté sur les places financières de Paris et New York. En 2000, Technip seul a réalisé un chiffre d'affaire de 3 milliards d'euros. Pour l'exercice d'après, Technip-Coflexip table d'ores et déjà sur un chiffre d'affaires de plus de 4.5 milliards d'euros.

Mais dans ces métiers particuliers, c'est un autre indicateur qui retient l'attention des analystes : le backlog. Il s'agit de la partie des contrats en vigueur qui reste à réaliser. Consolidé au 31 décembre 2001, le backlog de Technip-Coflexip s'élevait à 4.9 milliards d'euros, et fin juin 2002, il était de plus de 5.6 milliards d'euros. Soit un montant record représentant près de seize mois d'activité. Fin 2001, l'ensemble Afrique / Moyen Orient en représentait 34.4%, juste devant la zone Amérique (33.8%) le solde se répartissant entre l'Europe, la Russie et l'Asie Centrale (16.1%) et l'Asie Pacifique (15.7%).

Bien que le groupe n'indique pas sa part strictement africaine de son chiffre d'affaires, il est clair que l'Afrique représente une part importante de son activité. En 2001, il a ainsi livré la raffinerie de Midor en Egypte (100.000 B/J), un contrat clé en main de 1.2 milliards de dollars. Un mois auparavant, le groupe était chargé au Nigeria, pour le compte de Shell des travaux d'installation et d'ancrage du champ de Bonga (100 mètres de profondeur). En mars 2002, le groupe décrochait un nouveau contrat dans le cadre du mégaprojet de gaz naturel liquéfié de Bonny, au Nigeria (NLNG). Un contrat de 1.7 milliards de dollars, dont un quart pour Technip-Coflexip, qui intervient dans le cadre d'une association avec l'italien Snamprogetti, l'américain Kellogg, Brown and Root, et le japonais JGC. Il a également été retenu dans le cadre du champ de Zafiro (Guinée Equatoriale).

Par ailleurs, Technip a achevé les études d'ingénierie pour le développement d'un champ gazier en Libye, dont il assurera ultérieurement la supervision de la construction. Plus au sud du continent, Technip-Coflexip met en avant un contrat promoteur conclu avec la firme sud africaine Statoil. Il porte sur l'implantation d'une petite unité GTL (Gaz To Liquid) qui, grâce à une technologie révolutionnaire, permet de produire du pétrole à partir du gaz.

Ailleurs, et au contraire de l'Algérie qui n'enregistre aucun programme d'action en faveur de cette firme multinationale ? C'est bien évident l'Angola qui retient toute l'attention du groupe. Technip-Coflexip y a déjà créé une société d'ingénierie en partenariat avec la société nationale (SONANGOL) et y construit une usine d'ombilicaux (des câbles de transmission d'informations et de fluides destinés à des travaux sous marins). Le groupe suit de près les évolutions prometteuses de l'Offshore profond, en Angola, mais aussi dans l'ensemble du golfe de Guinée dont le potentiel de développement est énorme notamment avec l'avantage désormais, grâce au savoir-faire conjugué des deux groupes.

4 : L'entreprise MERCK (Pharmaceutique) :

Présent en Tanzanie depuis 20 ans, le laboratoire pharmaceutique américain Merck & Co, « deuxième groupe pharmaceutique mondiale avec un chiffre d'affaire de 47.7 milliards de dollars en 2001 », est connu dans le continent africain par son programme humanitaire : Mectizan Donation Programm (MDP). Cette initiative du géant de la pharmacie est l'exemple type des investissements réalisés en Afrique dans ce secteur. Peu de recherche, hormis sur

de production locale, très faible part du chiffre d'affaires plus de 1% des médicaments vendus dans le monde, du commercial pour les majors du médicament. Mais il compte pour leur image.

Avec ses 78000 employés dans le monde, en décidant, en octobre 1987, de donner, à vie et à autant de personnes que nécessaire, son Mectizan pour lutter contre la cécité des rivières, Merck créait la surprise. Aujourd'hui, avec 700 millions de comprimés distribués, à raison de 1.5 dollars pièce, 10 ans de recherche et de essais, des frais de douane et de transport, le coût réel est difficile à établir.

Comme le MDP, l'action de lutte contre le sida est fondée sur des partenaires public/privé. Ainsi, au Botswana, Merck s'est associé avec le gouvernement et la fondation Bill & Melinda Gates dans le cadre d'un programme quinquennal. Le groupe a offert 50 millions de dollars et fournit gratuitement deux anti-rétroviraux. Ailleurs, ces traitements reviennent à 600 et 500 dollars par patient et par an. Le laboratoire prend également en charge la formation de médecins « référents » dans le but qu'ils éduquent ensuite leurs confrères sur le terrain. Depuis 1998, une centaine de praticiens de seize pays africains ont ainsi suivi ses cours outre ses aides humanitaires présentes dans 26 pays. En 2000, à l'échelle mondiale, le montant consacré à des actions philanthropiques par Merck & Co a atteint 49.1 millions de dollars en contributions financières et 196 millions de dollars en dons de médicaments.

5 : L'entreprise ONDEO (Eau & assainissement) :

Pour ONDEO, le leader mondial français de l'eau, l'Afrique est une terre de conquête. Près de 450 millions de personnes, soit la moitié de la population africaine, n'ont pas encore accès à l'eau, mais le continent représente moins de 1% du chiffre d'affaires global de la compagnie, qui y emploie tout juste 4785 de ses quelque 42000 salariés.

La filiale du groupe Suez est pourtant présente en Afrique depuis plus de soixante ans par le biais de Degrémont. Ce spécialiste du traitement des eaux s'est imposé sur le marché africain où il a construit près de 100 usines. Il continue d'ailleurs de gagner du terrain. En 2002, il a décroché deux contrats, au Burkina et au Sénégal, pour la réalisation de nouvelles installations d'eau potable, un total de 35 millions d'euros. Aujourd'hui, c'est le secteur de la distribution et de la gestion que le français cherche à conquérir. C'est le métier d'ONDEO, l'ancienne Lyonnaise des eaux, qui dessert 125 millions de clients dans le monde et 9 millions en Afrique, dont 4 millions au Maroc. En 1997, le groupe a décroché un contrat de trente ans pour la gestion déléguée des services d'eau et d'assainissement de la wilaya du Grand Casablanca. Depuis cette date, il a investi 1.5 milliards de dirhams (145 millions d'euros) et dispensé plus de 280.000 heures de formation à ses employés.

En Afrique du Sud, son groupe est présent depuis la chute de l'apartheid en 1994, Water & Sanitation South Africa (WSSA), sa filiale locale, dessert 2 millions de personnes, ONDEO a également signé un contrat d'assainissement de 5 ans avec la ville de Johannesburg, où il compte 3 millions de clients, et mène des projets pilotes pour étendre les services d'assainissement aux quartiers défavorisés (township). Ailleurs sur le continent, la concurrence est rude avec les deux autres grands du domaine, Vivendi Water, notamment implanté au Gabon depuis 1997, et Saur International, filiale du groupe Bouygues. ONDEO ne lâche pas prise pour autant. Adjudicataire provisoire de la société nationale des eaux du Cameroun (SNEC) depuis 7 ans, il poursuit les négociations en vue d'un contrat de long terme nécessitant des investissements à hauteur de 15 millions d'euros. Si l'affaire aboutit, le nombre de clients d'ONDEO en Afrique passerait la barre des 15 millions.

ne pas la prudence, car avant d'investir en Afrique, il faut analyser la situation économique et politique. Avec ses 9.9 milliards de dollars de chiffre d'affaires, le groupe est omniprésent partout en Afrique, il a pris une place importante au Maroc et en Afrique du Sud. Le groupe qui assure quotidiennement l'alimentation de ses 125 millions de clients, présente des opportunités majeures pour les gouvernements africains qui affichent leurs inquiétudes quand au problème de gestion de l'eau et c'est le même cas pour notre Pays l'Algérie qui a conclu des contrats avec ce groupe pour l'assainissement de se secteur névralgique.

6 : L'entreprise ABB (Ingénierie & équipements électriques) :

Asea Brown Boveri (ABB), un géant helvético-suédois de l'électricité présente des taux de croissance en Afrique du Sud de 40% en deuxième trimestre 2002, une commande programmée pour la même année se levait en outre à 150 millions d'euros, grâce, notamment, à deux contrats. L'un pour la construction de 300 km de ligne de transport de courant en Namibie, l'autre portant sur l'équipement d'une unité d'aluminium BHP, en plus l'acquisition de deux entreprises locales en 2003.

Le continent entier, du reste, se porte plutôt bien dans les comptes de ABB. Près de 10% du chiffre d'affaires du groupes (23.8 milliards de dollars en 2001), soit environ autant que la région Asie, mais moins de 7% de ses effectifs : 10.500 employés sur 149.900 dans une centaine de pays). ABB est même payé le luxe de devenir un fournisseur important du secteur africain des télécommunications. Au Cameroun, c'est par exemple lui qui équipe en antennes le relais opérateur sud africain MTN en charge de la deuxième licence GSM.

Les africains d'ABB devraient d'ailleurs être invités à donner leurs recettes à ceux qui président aux destinées de la société. Car on ne peut pas dire que les choses se passent très bien au siège du groupe, à Zurich. Après l'annonce des piètres résultats du premier semestre 2002, les actions du groupe se sont effondrées. Les investisseurs n'ont guère apprécié la baisse du chiffre d'affaires (-2%), pas plus que celles du résultat opérationnel (-69%) et du résultat net (-62%). Par ailleurs, ABB a été mis en cause dans différents scandales qui secouent les milieux politico-économiques allemands et dans une affaire de marché truqué, en Egypte, au détriment de l'Usaid. Enfin, son plus grand actionnaire, le milliardaire suisse Martin Ebner, traversait lui même une période de turbulences.

Depuis septembre 2002, l'entreprise, présente dans 18 pays africains, y compris l'Algérie, a vendu ses activités financières à l'américain General Electric, pour 2.3 millions de dollars, et créé Aventis. Cette firme internationale a pour mission de faire entrer en pratique la restructuration de l'entreprise mise au point l'an 2001.

7: L'entreprise Total Fina Elf (Pétrole) :

Avec un chiffre d'affaires de plus de 103 milliards de dollars en 2003, Total emploie 8.00 de ses 132.000 employés sur le continent, qui représente près d'un tiers de ses réserves en hydrocarbures. Avec 632 millions de barils équivalent pétrole (BEP) en 2000, Total est le premier producteur devant Shell et Exxon. Le français contrôlait en 1998, 27% du marché nigérian, 19% des ressources gabonaises et 15% de celles de l'Angola. Peu de changements ces dernières années : la Libye, le Nigeria, l'Algérie, l'Angola et l'Egypte ont toujours les faveurs de la compagnie. La montée en puissance de la Guinée équatoriale bouscule toutefois les priorités : la production par habitant y est devenue la plus élevée, 174 barils par an et par personne, contre 71 barils pour le Gabon, désormais deuxième. Suivent, loin derrière, le Congo, l'Angola, le Nigeria et le Cameroun. Coté raffinerie et distribution (aval), Total Fina Elf est Shell arrivent coude à coude.

ne du groupe qui se proclame « première compagnie
rester là, car aujourd'hui, beaucoup de marchés sont
ciens du Gabon, du Congo ou du Cameroun, donc il
faut investir ailleurs.

Total table sur de nouveaux projets pour assurer une croissance solide. Parmi eux, le pôle angolais Girassol, entré en production en décembre 2001. Il devrait fournir jusqu'à 200.000 barils par jour. Près de lui, le site de Dalia, entrée en activité en 2006, avec une capacité de 225.000 B/J. Ce pays fait partie de ceux sur lesquels le français compte pour étendre son empire. Au même titre que le Nigeria, ou le site de Amemam fourni depuis 2003, 125.000 B/J.

8: L'entreprise IBM (Informatique) :

Installé depuis une cinquantaine d'années en Afrique, IBM continue de croire et de trouver de nouveaux marchés. Pour le numéro un mondial des services et des nouvelles technologies de l'information et de la communication, comme pour la plupart de ses confrères, les réformes économiques et la privatisation des entreprises continuent une aubaine. Elles s'accompagnent le plus souvent d'une refonte des systèmes de stratégie et de gestion, domaines liés à l'informatique s'impose. Ce n'est donc pas un hasard si les principaux clients africains d'IBM sont le secteur bancaire et l'administration, les multinationales et les compagnies pétrolières.

Mais la répartition géographique des priorités commerciales se modifie. En 2000, le plus grand nombre d'affaires se signaient au Maroc et en Tunisie. Aujourd'hui, ces pays, où IBM est implanté en direct et emploie au total plus d'une centaine de personnes, ne se placent plus au premier plan de sa stratégie.

Deux axes stratégiques sont à développer : le premier concerne l'Afrique subsaharienne et plus particulièrement la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Cameroun. Le deuxième est le marché algérien, qui devrait enregistrer des progrès considérables dans les deux à trois années qui viennent.

Une autre zone très importante : l'Égypte, où se trouve l'une des plus anciennes filiales africaines du groupe IBM, ainsi que la plus grande fondée en 2001 en Afrique du Sud, où il emploie 2000 personnes. Impossible de savoir plus, le groupe ne détaille pas ses chiffres d'affaires (spécificité des secteurs NTIC), il regroupe l'Afrique, le Moyen Orient et l'Europe dans un seul groupe commercial qui représentait 25% de ses ventes en 2001.

Jusqu'en 1992, le géant américain était également présent en direct en Afrique subsaharienne francophone. Il a alors entrepris un processus de filialisation en cédant progressivement le capital de ses agences aux personnels présents sur place. Ces sociétés sont aujourd'hui basées en Côte d'Ivoire, au Cameroun, au Gabon et au Sénégal et emploient au total 200 personnes. Devenues des prestataires de services commerciaux non exclusifs, elles permettent au groupe américain d'être présent dans une vingtaine de pays par leur intermédiaire. Si le marché tient ses promesses, le dispositif pourrait être renforcé prochainement.

Les perspectives du secteur semblent donc prometteuses en Afrique alors qu'elles sont en déclin dans le reste du monde depuis 2003 (boule inversement et forte concurrence de la part des asiatiques et européens). Le chiffre d'affaires d'IBM (85.9 milliards de dollars) a ainsi enregistré une baisse de 3% pour l'exercice 2001 et la tendance se confirme sur les six premiers mois de l'année 2002 : -8% par rapport au premier semestre de l'année précédente. Sur le continent, en revanche, le groupe s'attend à une croissance considérable

9 : L'entreprise SIEMENS (Electronique professionnelle) :

Les nouvelles technologies réussiront . elles à Siemens autant en Afrique que dans le monde ? Pour le moment, le chiffre d'affaire des filiales africaines du géant allemand dans ce secteur est plutôt faible : 0.4% d'un total de 87 milliards d'euros pour le groupe en 2001. Au fil des années, celui . ci s'est engagé dans une politique de diversification autour de ses métiers historiques, l'électronique. Il touche aujourd'hui des secteurs variés que l'automatisme, la communication, les systèmes de transport, le médical ou l'éclairage. Conséquence, une croissance régulière des ventes (+12% en 2002) et des bénéfices confortables (2.1 milliards d'euros), tout en consacrant environ 8% du chiffre d'affaires à la recherche et au développement.

Siemens mène désormais une politique commerciale de la même veine à partir de ses trois centres régionaux de Casablanca, du Caire et de Johannesburg. Installé en Egypte depuis 1901. Il emploie 850 personnes (sur un total mondial de 484.000) et réalise un chiffre d'affaires de 26 millions d'euros. A ses activités traditionnelles dans l'électricité (fabrication de turbines), l'imagerie médicale ou les systèmes ferroviaires, se sont progressivement ajoutés des contrats de téléphonie. Le groupe a ainsi équipé 50% du réseau fixe égyptien de ses commutateurs. Il a également mis un pied en Algérie, notamment dans l'équipements et le domaine électronique.

Il en va de même dans le sud du continent, ou une bonne partie de l'activité porte sur la modernisation des réseaux de téléphonie fixe en Afrique du Sud, au Botswana, en Namibie, à Maurice et au Swaziland. A ces marchés se sont ajoutés, en 2003, ceux du Malawi (un contrat de 7 millions d'euros), du Mozambique (9.5 millions d'euros) et du Lesotho (21.1 millions d'euros). Des projets similaires sont à l'étude au Kenya et au Congo. Ce qui n'empêche pas le groupe allemand d'être très actif dans ses métiers d'origine. Il vient d'achever l'installation d'un système automatique couvrant l'ensemble du réseau ferroviaire en Afrique du Sud. Plusieurs chantiers sont en cours un peut partout en Afrique.

§ 2 : Partenaire de l'Afrique :

Les cinq premiers mondiaux de l'aide publique au développement (Allemagne, France, Royaume . Uni, Etats . Unis et Japon) ne sont pas les clients et fournisseurs privilégiés de l'Afrique⁴⁹. Quelques triblions viennent modifier cet ordre, comme l'Italie, petit pourvoyeur d'aide au continent, mais son 4^{ème} vendeur et 2^{ème} acheteur. Ou encore l'Espagne, qui veut plus sur le continent que ne le font la Belgique, le Japon et le Portugal réunis. Acheter et vendre, les règles du marché sont inéluctables, y compris en ce qui concerne la terre répétée la plus pauvre du monde.

Le palmarès des clients et fournisseurs présente d'ailleurs de bien plus grandes similitudes avec celui des investissements directs étrangers (IDE) qu'avec celui des bailleurs de fonds. Les Etats . Unis sont ainsi en passe de s'imposer comme premier partenaire de l'Afrique. Il est vrai que en dix ans ils ont é eux seuls représenté plus du tiers du total des IDE provenant des pays développés, la France 18% et le Royaume . Uni 13%.

Le marché régit donc tout. S'il était encore besoin de le prouver, l'on notera la volonté commune à nos cinq pays « partenaires de l'Afrique » d'orienter l'aide au développement en fonction des besoins de leurs entreprises. Hélas ! Cela promet de définir rapidement une

⁴⁹ : Rapport mondiale du FMI, 2005.

Tableau 01 : Les dix premiers fournisseurs de l'Afrique (2001) :

Source : Rapport mondiale du FMI, 2005.

Pays	Mentant (milliards de dollars)
France	16.9
Etats - Unis	12.4
Allemagne	10.8
Italie	8.9
Royaume . Uni	6.9
Japon	4.5
Espagne	4.0
Belgique	3.5
Pays . Bas	3.4
Portugal	1.0

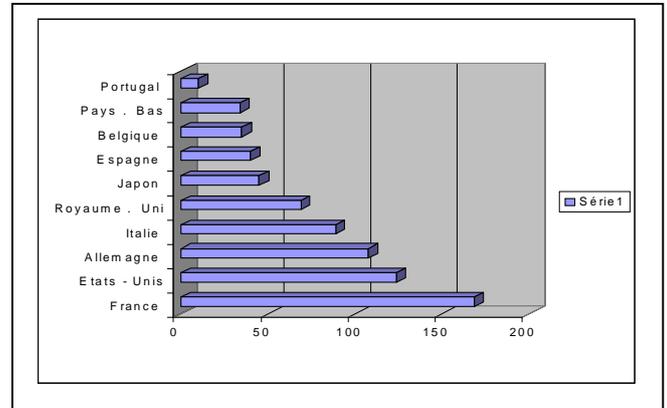
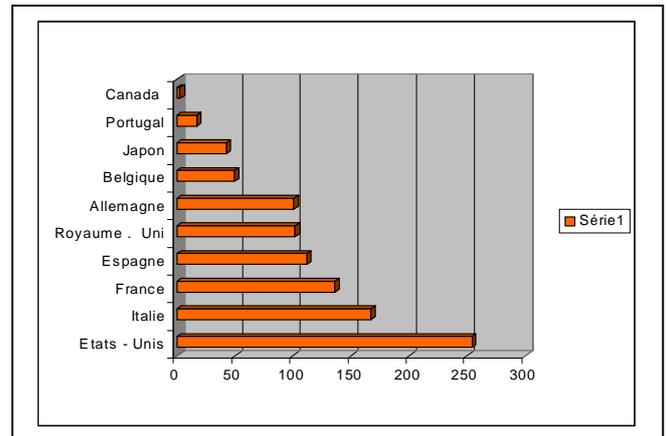


Tableau 02 : Les dix premiers clients de l'Afrique (2001) :

Source : Rapport mondiale du FMI, 2005.

Pays	Mentant (milliards de dollars)
Etats - Unis	25.4
Italie	16.7
France	13.6
Espagne	11.2
Royaume . Uni	10.2
Allemagne	10.1
Belgique	5.0
Japon	4.3
Portugal	1.7
Canada	0.374



La répartition des investissements des pays riches contribue déjà à une telle sélection. En Afrique du Nord, le Maroc est le principal destinataire : deux fois plus que l'Algérie et cinq fois plus que l'Égypte et la Tunisie (en 2003). En Afrique subsaharienne, l'Afrique du Sud capte plus de la moitié d'un total de 11.8 milliards de dollars en 2001. L'Angola, la Cote d'Ivoire, le Mozambique, le Nigeria et le Soudan accaparent 3.4 milliards de dollars et une trentaine de pays se partagent le reste : 1.7 milliards de dollars.

§ 3 : l'emplacement de l'Afrique dans la sphère commerciale et financière :

Dans une approche commerciale internationale très liée aux fluctuations financières, on va passer en loupe quelques pays jugés leaders dans les relations commerciales internationales comme en Europe : l'Allemagne (1), la France (2), et le Royaume Uni (3), les Etats . Unis, premier mondiale et en Amérique (4) et en fin dans l'Asie en mettra l'accent sur l'exemple du Japon (5) et voir leur échanges avec ce continent (Afrique), que se soit du coté des fournisseurs comme celui des clients⁵⁰.

⁵⁰ : Rapport mondial du FMI, 2005 & Séminaire international sur le développement de l'investissement, Ecole Nationale d'Administration, avril 2005,

Le commerce entre l'Allemagne et le continent africain restent faibles, elles représentent entre 1.5% et 2.0% de ses échanges mondiaux. Mais au sein de ces petits montants, bien des choses se sont passées. En 2001, les allemands ont vendu plus de biens et services qu'ils n'en ont acheté aux africains alors que, jusqu'à présent sur ce plan, ils conservaient sereinement un déséquilibre de leur commerce extérieur. Bien sur, la différence est minime, 11.5 milliards d'euros d'exportations contre 10.5 milliards d'euros pour les importations. Mais cette performance a été acquise alors que la république fédérale achète principalement des hydrocarbures au continent. Avec des prix qui se sont maintenus en 2001 aux alentours de 20 dollars le baril, cela signifie que les entreprises allemandes sont allées chercher des contrats qui, hier encore, ne les intéressaient pas outre mesure.

L'Afrique n'était en effet pas une priorité pour Berlin, regardant avant tout à l'Ouest, la France d'abord, puis les Etats-Unis, venaient en suite l'Europe de l'Est, l'Asie et l'Amérique Latine dans les statistiques fédérales notamment celles de KfW (KREDITANSTALT FÜR WIEDERAUFBAU), principal bailleur de fonds pour le développement, il n'a accordé en 2001 que 3% de ses subsides à des projets africains, mais l'aide germanique suit assez fidèlement les préoccupations des entreprises, exception faite de l'aide aux pays les plus pauvres, et cette proportion pourrait évoluer plus favorablement.

Tableau 03 : Les pays africains clients de l'Allemagne (2001) :

Source : Rapport mondiale du FMI, 2005.

Pays	Mentant (millions d'euro)
Afrique du Sud	4430
Egypte	1472
Tunisie	1144
Nigeria	987
Algérie	791
Maroc	694
Libye	548
Liberia	241
Soudan	146
Kenya	138

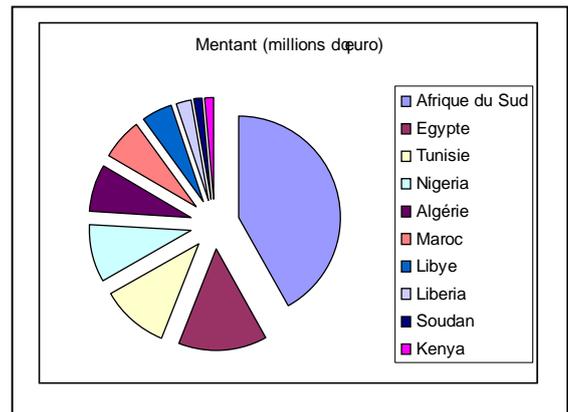
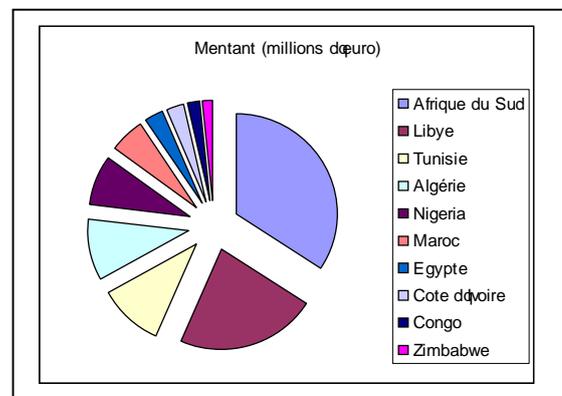


Tableau 04 : Les pays africains fournisseurs de l'Allemagne (2001) :

Source : Rapport mondiale du FMI, 2005.

Pays	Mentant (millions d'euro)
Afrique du Sud	3277
Libye	2143
Tunisie	1003
Algérie	945
Nigeria	772
Maroc	536
Egypte	296
Cote d'Ivoire	262
Congo	191
Zimbabwe	157



L'Allemagne, membre actif dans le financement de l'initiative du NEPAD a annoncé un effort exceptionnel de sa part en faveur de l'Afrique : 1 milliard d'euros pour 2002/2003, dont 110 millions d'euros pour le NEPAD et 270 autres millions au titre de la réduction de la

Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features

ttés. Les investissements suivront très certainement. planter en Egypte, ou il prévu d'investir plus de 100 premiers magasins. Dans ce pays (Egypte), on compte soixante entreprises allemandes de taille conséquente ayant ouvert au moins une agence, les allemands commencent donc par les marchés les plus importants.

L'Afrique du Sud fut d'ailleurs et longtemps leur principal, voire unique, partenaire africain, hors hydrocarbure. Elle ne devrait plus le rester, l'Afrique du Nord, le Kenya à l'est, et la Cote d'Ivoire et le Ghana à l'ouest paraissant intéresser particulièrement les banquiers et les industriels.

Ce n'est pas tout : tandis que des manœuvres s'exécutent sur le champ des exportations et des investissements, l'Allemagne semble revoir de fond en comble ses approvisionnements pétroliers. Qu'en juge : l'Afrique du Nord cette fois . Ici cède le pas. Les achats en Libye reculent d'un quart, ceux en Algérie, de près de la moitié. Tandis que les expéditions de pétrole et de gaz nigériens en Allemagne progressent de 40%.

2 : Cas de la France :

En 2001, l'Algérie est redevenue le premier partenaire de la France en Afrique, un résultat qui dépendait largement de la volonté politique notamment les visites échangées entre les présidents des deux pays. Le MEDEF et le syndicat patronal français ont joué un grand rôle et échangeaient des collaboration avec leur homologues algériens, on cite juste à titre d'exemple les groupes : SUEZ, EDF, GDF, TOTAL, Air France, etc.

Tableau 05 : Les pays africains clients de la France (2001) :

Source : Rapport mondiale du FMI, 2005.

Pays	Mentant (millions d'euro)
Algérie	3384
Tunisie	2802
Maroc	2741
Afrique du Sud	1087
Egypte	1013
Nigeria	716
Cote d'Ivoire	707
Cameroun	586
Sénégal	512
Gabon	378

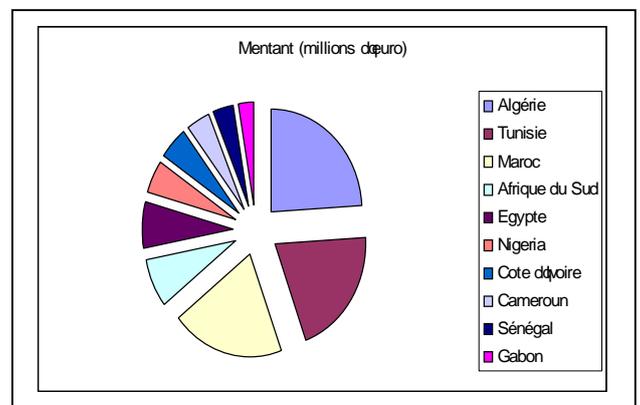
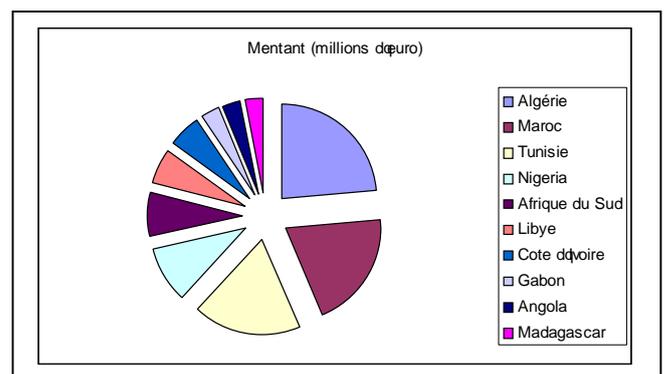


Tableau 06 : Les pays africains fournisseurs de la France (2001) :

Source : Rapport mondiale du FMI, 2005.

Pays	Mentant (millions d'euro)
Algérie	2993
Maroc	2544
Tunisie	2263
Nigeria	1224
Afrique du Sud	983
Libye	749
Cote d'Ivoire	726
Gabon	409
Angola	398
Madagascar	374



relations entre la France et l'Afrique font preuve d'une modération. De la vis même du secrétaire d'État au Commerce International, « la présence de filiales en Afrique est ancienne mais n'a guère progressé ».

Le Maroc, 2^{ème} fournisseur et 3^{ème} client de la France occupe une position de leadership notamment en jouant les cartes les plus fortes comme c'est le cas avec VIVENDI en téléphonie mobile, WANADOO dans le service Internet et la maison AIRBUS pour les compagnies aériennes marocaines sans oublier la délocalisation de RENAULT et qui a constitué pour longtemps un débat majeur entre les pays de la rive sud.

La volonté de la Tunisie de jouer à fond la carte du partenariat euro méditerranéen en démantelant ses barrières douanières constitue une explication : 80% de ses exportations sont destinées à l'Union Européenne, qui capitalise 70% des importations.

A l'autre bout du continent, on s'aperçoit que l'Afrique du Sud progresse dans son rang chez les clients de la France, cela est largement motivé par les voyages d'affaires effectués par les ministres français durant la période 2000 - 2003.

Mais n'exagérons pas le poids de la diplomatie et des délégations patronales. Elles ne sont pour rien dans les investissements décidés par DANONE en Egypte et en Algérie, ni dans ceux de L'ORÉAL au Maroc. Autre exemple avec le Nigeria. Paris et Abuja se boudent depuis longtemps. Ce pays n'en est pas moins le 4^{ème} fournisseur et le 6^{ème} client de la France et compte pas moins de 300 entreprises françaises sur son sol. Fait notable, la balance des échanges est déficitaire pour la France. Les contacts ont repris au plus haut niveau en 2001, sans guère de résultats dans les chiffres. Le déficit commercial a été réduit de à peine 56 millions d'euros. A suivre comme en Angola, où Total Final Elf est très présent.

Les deux capitales étaient en froid après diverses affaires de trafic d'armes. La paix revenue, ce pays riche en diamants et en métaux arrivera-t-il à se hisser dans le palmarès des clients français ? Il a reçu dernièrement une délégation du Medef qui reste toujours hésitante à son sujet. La France veut aussi jouer un rôle dans le rétablissement de la Côte d'Ivoire, une aide de 182 millions d'euros a été accordée à son gouvernement en 2003, c'est la plus importante aide au pays depuis 1995.

La politique est toujours liée au économique, telle est l'affirmation de la visite d'État du chef libyen en France (effectuée en 2007) et qui a été conclue par la signature de 3 contrats d'une somme globale de plus de 5 milliards d'euros et qui touchaient des domaines différents y compris le nucléaire. Jugé comme dictateur par l'opposition au parlement français ainsi que quelques capitales européennes qui se souviennent toujours de son passé, Paris a préféré renouveler ses relations économiques avec ce pays riche en hydrocarbures et qui présente des opportunités d'investissement très attirantes notamment avec l'absence de vraie concurrence de la part des grands investisseurs américains et européens.

3 : Cas de la Grande Bretagne :

Une nouvelle passion pour un nouveau partenaire : telle pourrait être la définition de la politique africaine du gouvernement britannique qui, en 2001, peu avant les élections, s'est engagé à faire de l'Afrique une priorité de son mandat. Et qui, dans la pratique, a organisé, dès le mois de septembre suivant, une succession de rencontres, aussi bien en Grande Bretagne que sur le continent. Qui n'est encore qu'un partenaire commercial bien modeste : environ 3% du montant total des échanges britanniques. Et si, pour le premier ministre, « les notions d'Afrique anglophone et francophone appartiennent au siècle passé », force est de constater que la diversification des marchés a encore du mal à s'imposer.

ancement international des économies en développement.

de la Grande Bretagne (2001) : 05.

Pays	Mentant (millions d'euro)
Afrique du Sud	1547
Nigeria	683.3
Egypte	454.9
Maroc	370.6
Libye	184.7
Kenya	172.5
Ghana	144.4
Tunisie	141.4
Algérie	118.5
Tanzanie	66.9

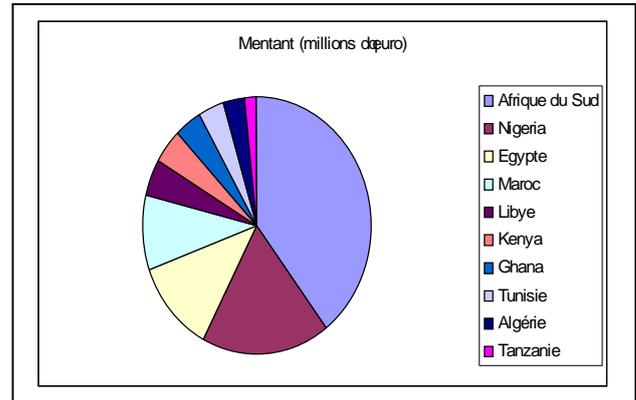
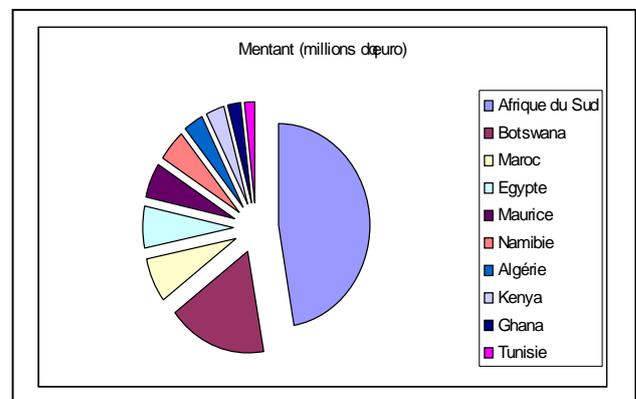


Tableau 08 : Les pays africains fournisseurs de la Grande Bretagne (2001) :

Source : Rapport mondiale du FMI, 2005.

Pays	Mentant (millions d'euro)
Afrique du Sud	2953
Botswana	1076
Maroc	456.7
Egypte	420.8
Maurice	337.8
Namibie	316.5
Algérie	235.3
Kenya	211.9
Ghana	134
Tunisie	120



Un pays surpasse (et de loin) tous les autres : l'Afrique du Sud, avec 4.5 milliards d'euros d'échanges commerciaux, représente un tiers du commerce britannique avec le continent ainsi que son dixième partenaire commercial (hors union européenne).

L'Égypte, les pays du Maghreb, principalement le Maroc, et le Nigeria entretiennent également des échanges importants avec Londres. Dans l'ensemble, les exportations du Royaume Uni sont principalement des produits manufacturés, comme des biens d'équipement électrique, électronique, ou industriels, tandis que ses importations sont surtout des matières premières (minerais, bois, produits agricoles, et du textile. Peu de pétrole, ce qui confère au Nigeria une situation particulière : il achète dix fois plus aux britanniques qu'il ne leur vend.

Les opérateurs économiques suivront . ils l'impulsion politique ? Le premier responsable anglais rappelle sans cesse que le royaume uni ne saurait « se distraire de ses responsabilités en Afrique sans nuire à son prestige et à ses intérêts ». La levée de l'endettement et l'augmentation de laide (de 60% plus importante depuis son arrivé au pouvoir, en 1997, notamment dans la santé et dans l'éducation) ont été inscrites parmi les premières préoccupations de son second mandat. Ce qui n'empêche pas le numéro un de l'exécutif britannique de prôner résolument la libéralisation des marchés et du développement du commerce, et de vouloir plus de *Business* que de *charity*. Il reste que les entreprises anglaises n'ont investi qu'un peu plus de 3 milliards de dollars en 2001 en Afrique. Certes, c'est deux fois plus que deux ans auparavant. Mais c'est encore trois fois moins que les Etats . Unis, qui font une percée sur le continent.

Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features

Un plus grand engagement en Afrique est sapée par l'absence de l'Union européenne. En Afrique du Nord, le conflit aux relents post-colonialistes ne favorise pas le développement. L'absence de l'Union européenne au Royaume Uni sur le continent. Plusieurs Etats (notamment anglophone) pourraient bien, à terme, être davantage séduits par le pragmatisme commercial américain, que par l'interventionnisme moralisateur d'un gouvernement britannique.

4: Cas des Etats – Unis d'Amérique :

Les Etats-Unis d'Amérique sont-ils en passe de détrôner la France et de devenir le premier partenaire commercial du continent africain ? Oui, si l'on croit les tendances lourdes des achats américains de pétrole : ils accordent une importance croissante à l'Afrique, qui couvre désormais et déjà plus de 16% de leurs besoins. A l'exception de l'Afrique du Sud, premier partenaire africain de Washington, les principaux fournisseurs des Etats-Unis sont tous des producteurs et des explorateurs de pétrole et de gaz : le Nigeria, l'Angola, l'Algérie, et le Gabon. Durant l'année 2002, on a signalé un nouveau venu dans le Top Ten : la Guinée équatoriale qui, en deux ans, a multiplié par plus de dix ses ventes de pétrole aux américains, les portant à 445 millions de dollars.

Tableau 09 : Les pays africains clients des Etats - Unis (2001) :

Source : Rapport mondiale du FMI, 2005.

Pays	Mentant (millions de dollars)
Egypte	3777
Afrique du Sud	2961
Algérie	999.6
Nigeria	957.6
Kenya	577.4
Maroc	285.6
Tunisie	278.8
Angola	276
Namibie	255.6
Ghana	199.8

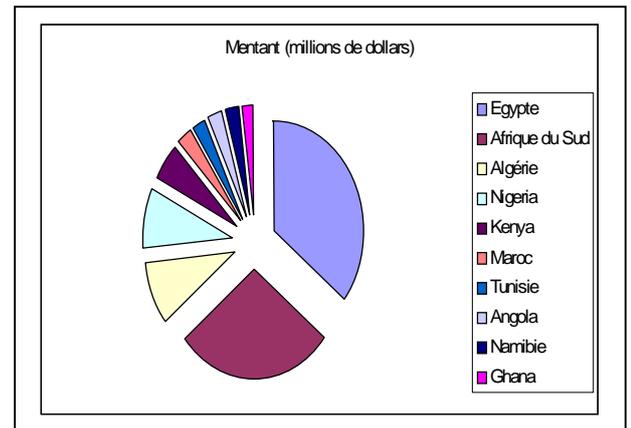
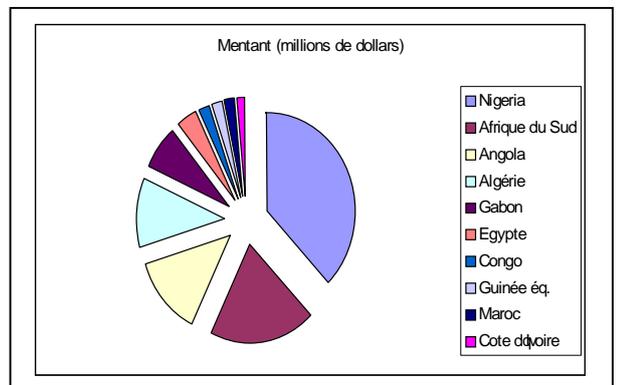


Tableau 10 : Les pays africains fournisseurs des Etats - Unis (2001) :

Source : Rapport mondiale du FMI, 2005.

Pays	Mentant (millions de dollars)
Nigeria	8786
Afrique du Sud	4428
Angola	3099
Algérie	2694
Gabon	1655
Egypte	878.4
Congo	491
Guinée éq.	445.4
Maroc	434.4
Cote d'Ivoire	333.1



Autres caractéristiques qui n'ont pas changé depuis cinq ans : la forte concentration des fournisseurs des Etats-Unis. Les cinq premiers représentent, à eux seuls, plus de 80% des 25 milliards de dollars d'achats américains sur le continent. Le reste se répartit sur des

re, dont les ventes sont pour l'essentiel dominées par
s.

L'adoption, en mai 2000, de l'Africa Growth Opportunity Act (AGOA) a progressivement modifié cette donnée, car elle a ouvert le marché américain, sous certaines conditions, à une trentaine de pays subsahariens. Elle a permis de faciliter l'entrée de quelque 1800 produits africains, et l'autorité américaine, a promis de lui donner une nouvelle impulsion afin de soutenir plus vigoureusement les économies des pays concernés.

La situation est plus contrastée du côté des clients africains des Etats . Unis. Avec 12 milliards de dollars, l'ensemble du continent représente moins de 2% du volume global des ventes américaines, dont la moitié vont en Egypte et en Afrique du Sud. On note toutefois quelques progressions spectaculaires. Les entreprises américaines ont ainsi plus que doublé leurs ventes au Kenya (+142%) et nettement amélioré leurs performances sur plusieurs marchés : Nigeria (+30%), Angola (+22%), Algérie (+15%) et Egypte (+10%).

Le renforcement des exportations américaines devrait se confirmer au cours des prochaines années grâce au dynamisme de certains secteurs où les multinationales américaines jouent un rôle majeur (télécoms, nouvelles technologies, pharmacie, et armes). Par ailleurs, l'exploitation du pétrole du golfe de Guinée, une zone hautement stratégique au plan mondial pour les américains, car elle réduit leur dépendance à l'égard du Moyen . Orient, va accroître la place de pays comme le Nigeria.

5: Cas du Japon :

Les japonais vont devoir envoyer une véritable force commerciale sur le continent africain s'ils veulent conserver le terrain acquis au fil des décennies. Omnubilés qu'ils sont actuellement par l'adhésion de la Chine à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), ils en oublient les marchés pour eux secondaires dont, entre autres, l'Afrique. Il est vrai que les producteurs « High Tech » n'y entrent pas en grand nombre, quand cela susciterait l'intérêt de la majeure partie des entreprises nippones.

L'ensemble des pays africains représente 1% du commerce extérieur du Japon, soit quelque 9 milliards de dollars répartis à peu près également entre exportation et importation, sur 860 milliards de dollars au total. Les investissements japonais en Afrique sont encore moins élevés : 241 millions de yens en 2001 (2 millions d'euros), soit 0,6% des investissements directs étrangers (IDE).

Ils grimpaient pourtant régulièrement depuis 1995 pour culminer à 574 millions de yens en 1999. L'année suivante, ils s'effondrèrent totalement : dix fois moins, soit 0,1% des IDE nippons. Effet évident du choc chinois sur des investisseurs qui voient leur suprématie asiatique remise brutalement en cause par un géant en pleine croissance et ont en tête bien d'autres soucis que celui de maintenir leurs parts de marché en Afrique.

Le Japan External Trade Organization, plus connue sous son acronyme (JETRO), a édité un rapport annuel 2002 très explicite à cet égard : une bonne moitié des études y est consacrée à la compétitivité comparée des deux puissances asiatiques, très favorable à la puissance insulaire. Autant dire que tous les efforts des japonais dans les années à venir vont se concentrer d'abord sur leur productivité interne, bien avant leur positionnement international.

L'atonie qui frappe l'économie nipponne est passée aussi par là : ses exportations en Afrique ont baissé de 0.4% en 2000 selon le JETRO et de plus de 10% en 2001 selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE). Ses importations, dopées par la hausse du prix des hydrocarbures et des métaux précieux, ont

it de baissé, avec le cours de brut, de 8% en 2001. chiffres exprimés en yens fausse les comparaisons, la lde des échanges est incontestable.

Tableau 11 : Les pays africains clients du Japon (2001) :
Source : Rapport mondiale du FMI, 2005.

Pays	Mentant (millions de dollars)
Afrique du Sud	1508
Liberia	611.6
Egypte	579.9
Nigeria	446.5
Algérie	163.3
Kenya	145.7
Maroc	120.5
Tanzanie	76.2
Libye	64.5
Maurice	56.6

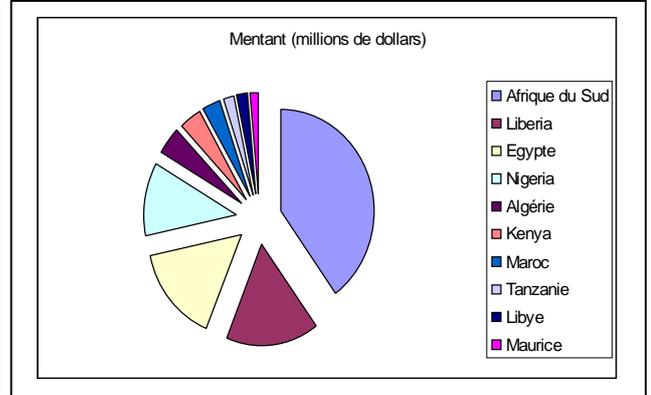
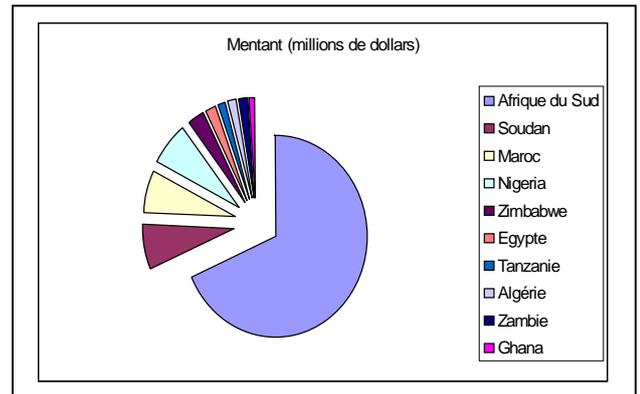


Tableau 12 : Les pays africains fournisseurs du Japon (2001) :
Source : Rapport mondiale du FMI, 2005.

Pays	Mentant (millions de dollars)
Afrique du Sud	2811
Soudan	295.9
Maroc	293.2
Nigeria	278
Zimbabwe	132
Egypte	76.8
Tanzanie	54.2
Algérie	63
Zambie	61.1
Ghana	49.8



Les japonais ont tout fait pour réduire leur facture pétrolière. En deux ans, le Soudan et le Nigeria ont remplacé l'Algérie comme fournisseurs privilégiés. Il y a fort à parier que le mouvement n'est pas terminé et ne s'arrêtera pas aux hydrocarbures. Le pays est entré dans une ère de profonde restructuration interne. Il a montré, par le passé, que ces périodes débouchaient toujours sur une nouvelle ère de conquêtes.

beaucoup de pays, on pensait que le endettement international est un recours sûr pour réaliser un développement local, et qu'il suffisait de élaborer des codes d'investissements prévoyant des exonérations ou des allègements fiscaux et douaniers ainsi qu'une garantie de transfert des bénéfices pour les non résidents, pour favoriser l'investissement et la création d'entreprise. On était persuadé que le degré d'attractivité était fonction, principalement, des avantages offerts dans le cadre de ces dispositifs.

Or, l'expérience a montré que, mis en œuvre dans un environnement global défavorable, cette lourde tâche financière internationale et ces dispositifs n'ont pas fonctionné correctement et n'ont pas atteint les objectifs qui leurs étaient assignés. Dans les pays en voie de développement, cela a abouti à beaucoup d'intentions d'investissements exprimées ou déclarées, mais à un nombre relativement restreint d'investissements matérialisés sur le terrain. Le continent africain est le meilleur exemple de dualité entre richesses naturelles, sous développement humain et économique et de surendettement. Ce constat a été conforté par de nombreuses études menées en la matière, notamment celles de la Banque Mondiale sur la base d'une enquête qui a touché 69 pays et 3600 entreprises privées⁵¹.

Ces études ont, toutes, conclu que les facteurs liés à l'environnement de l'entreprise et de l'investissement, au niveau national, et la gestion de l'endettement extérieur et les relations politiques, étaient les pôles déterminants dans l'attractivité que peut avoir un pays pour les investisseurs étrangers. Ce qui a induit à une crise financière internationale, causée principalement par le financement du développement local par des moyens financiers externe, ce qui fera l'objet de notre approche appliquée, sur l'Algérie et d'autres pays voisins.

⁵¹ : HARRIGAN (J) and WANG (C): The economic and political determinants of IMF and World Bank Lending in the Middle East and North Africa, World Development, n 2, London, 2006, pp (247, 270),



*Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.*

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

ancement international des économies en développement.

Chapitre 02 : financement du développement et crises financières internationales : emplacement de l'Algérie :

Les besoins de financement de l'économie algérienne par l'État elle-même⁵² ou par ses entreprises publiques, s'accroissent parce que l'on prend conscience, au plan national et international, de la contribution des IDE au développement économique est minime. Dans le même temps, il faut signaler les difficultés budgétaires aussi bien dans les pays développés que dans ceux du tiers monde, qui limitent les disponibilités futures tant d'assistance officielle au développement que de ressources financières nationales (section 1).

Les pays en développement prennent de plus en plus conscience de l'importance des investissements étrangers et de la contribution qu'ils peuvent apporter au développement économique et social. Tandis que certains pays ont pris la décision d'accroître les financements dans différents secteurs, de nombreux autres ne disposent pas des ressources nécessaires, ou n'ont pas trouvé le meilleur moyen de promouvoir l'économie nationale. Les institutions internationales de financement ont depuis quelques années accrues leurs apports dans plusieurs domaines, mais ceux-ci restent au total bien modestes en regard des besoins probables. Les industriels tentent de convaincre les responsables politiques de l'importance de tous les secteurs, et leurs institutions nationales sont encore peu puissantes. Cette situation internationale a engendrée de graves crises de financement du développement à l'image de la catastrophe financière de l'Argentine⁵³ (section 2).

Section 1 : caractère public et interne des investissements en Algérie :

L'interventionnisme de l'État se traduit par un accroissement continu des charges publiques notamment les dépenses d'équipement qui ont pris une part de plus en plus grande dans la totalité des charges supportées par l'État (sous section 1).

Toute fois, ce qui est à noter à ce sujet, c'est que l'État peut intervenir selon différentes modalités et que son action peut se porter de préférence de tel ou tel secteur de l'économie par ses entreprises publiques (sous section 2)

L'action de l'État peut être directe ou indirecte : d'une part, l'État peut sérier lui-même en entrepreneur, d'autre part, il peut au contraire, faire une place de choix aux capitaux privés, il confie la tâche de développement économique à ces secteurs et intervient que pour l'encourager et le soutenir (sous section 3).

Sous section 1 : intervention de l'Etat :

L'investissement qualifié de public est autant quand il est exécuté par l'État à travers son budget d'équipement (§ 1), cette démarche est loin de réaliser l'attente de la nation afin de réaliser une croissance attendue (§ 2) pour essentielle cause manque de moyens et techniques de paiement (§ 3)

§ 1 : l'investissement public à travers le budget d'équipement :

Nous allons présenter le budget d'équipement et ses modalités d'exécution (1) ainsi que le développement de cette ressource financière pour le cas de l'Algérie pour la période allant de 1963 à 1990 (2). Les modes de financement des investissements en Algérie en vue des changements quantitatifs et qualitatifs durant cette période (3) et feront par la suite une évaluation (4).

⁵² : BEN BAYER (H) : Le redéfinition de l'interventionnisme étatique, Revue IDARA, n : 2, Alger, 2003, pp (275, 291),

⁵³ : FRANKEL (R) : Mondialisation et crises financières en Amérique Latine, Revue REVISTA DE LA CEPAL, Espagne, juin 2005, pp (111, 125),

ment et les modalités de son exécution :

Le financement international des économies en développement. Lors l'organisation d'une économie planifiée ou toutes les actions devaient être centralisées et programmées⁵⁴. Cette planification a pris une forme modeste puisqu'elle se limite à l'élaboration annuelle du budget d'équipement, qui est devenue un instrument de la mise en œuvre des programmes de développement.

De ce fait, l'effort d'investissement conduit par l'État dans le cadre de la planification va être caractérisé par l'évolution et le poids considérable du budget d'équipement dans l'ensemble des charges du budget général de l'État.

Après deux décennies d'effort orienté vers un développement fondu sur la mise en œuvre par l'État des moyens et des ressources stratégiques récupérées en toute souveraineté placées au service de l'indépendance (État entrepreneur), et du progrès du pays dans le cadre de la planification, vont apparaître les limites du système économique basé sur l'étatisation des moyens de production et de la gestion administrée.

La problématique que nous serons amenés à savoir est sur le type d'investissement adopté dans le budget d'équipement, les modes de financement correspondants particulièrement ceux étrangers, et en fin, les objectifs fixés et réalisés.

1-1 - présentation du budget d'équipement :

Le budget de l'État se compose du budget de fonctionnement et le budget d'équipement⁵⁵, ce dernier comporte les opérations d'investissement et les opérations en capital.

Les programmes d'investissements publics sont constitués de l'ensemble des projets à réaliser sous la responsabilité financière de l'État. Ils sont définis dans le cadre des programmes d'investissement à moyen terme arrêtés sur la base des objectifs fixés par le programme du gouvernement.

Les opérations d'investissement représentent des projets ventilés conformément à l'état « c » de la loi de finances sur dix secteurs qui sont : les industries manufacturières, les mines et énergie, l'agriculture et l'hydraulique, les services productifs, les infrastructures économiques et administratives, l'éducation et la formation, les infrastructures socioculturelles, l'habitat, les plans communaux de développement et en fin une rubrique divers.

Les opérations en capital concernent les chapitres relatifs aux : bonification du taux d'intérêt, les subventions et les sujétions d'aménagement du territoire, les subventions d'équipement aux EPIC et CRD, les provisions pour la promotion des zones à promouvoir, les dépenses en capital, les provisions pour dépense imprévues, et ceux pour apurement des créances impayées.

Le mode de conduite et les procédures y afférentes ont été définies dans un système d'autorisation de programme, qui couvre la totalité du coût du projet et constitue le montant maximum que peut engager un ordonnateur pour la réalisation de l'investissement, et en deuxième lieu, des crédits de paiement, qui représentent les autorisations destinées à assurer le financement des dépenses exécutées au titre des projets d'investissement pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année budgétaire.

⁵⁴ : BENACHENHOU (A) : Formation du sous développement, l'expérience algérienne de planification et de développement, Ed OPU, Alger, 1997,

⁵⁵ : KOBTANE (M) : Le trésor public, Ed OPU, Alger, 1990, 235P,

Budget d'équipement :

Le budget d'équipement public repose sur : la nomenclature des investissements, l'identification et la codification des investissements et les procédures d'exécution des investissements⁵⁶.

La nomenclature des investissements permet le suivi de l'exécution des investissements et facilite les différentes analyses économiques et financières axées sur l'investissement. La nomenclature en vigueur classe l'investissement en quatre niveaux : le secteur, qui correspond à une activité ou fonction au niveau global de l'économie (9 secteurs), en deuxième niveau le sous secteur, qui subdivise le secteur en familles d'activités, de branches ou de programmes (40 sous secteurs), le chapitre qui constitue l'unité de base de la classification et représente une branche, une activité ou un objectif jugé important au sein de l'économie nationale (118 chapitres) et en fin l'article qui regroupe au sein de chaque chapitre les investissements d'après leur nature, ou leur finalité à chaque fois que cela est possible (9 articles au maximum par chapitre).

L'investissement se réalise selon 3 types de gestion : par les programmes sectoriels centralisés concernant les opérations inscrites à l'indicatif des administrations centrales et des établissements publics placés sous leur tutelle ainsi que les administrations spécialisées et les institutions dotées de l'autonomie financière. Les programmes sectoriels déconcentrés concernent, quand à eux, les actions inscrites à l'indicatif des wilayas et en fin par les plans communaux de développement pour les projets dont la gestion relève des communes.

On distingue entre la codification des gestionnaires et celle des décisions, car toute opération d'investissement public doit comporter les deux codes. La codification des gestionnaires (ordonnateur) est un code à six chiffres attribué en séquence et consigné dans un registre tenu par les services du ministre des finances. Il est attribué à la demande du ministre de tutelle pour les ordonnateurs ouvrant droit à la qualité de gestionnaire du budget d'équipement de l'État conformément aux articles 23, 25 et 26 de loi 90/21 du 15 août 1990, modifiée et complétée, relative à la comptabilité publique.

Par contre, la codification des décisions et des opérations, d'une manière générale, repose sur l'attribution d'un numéro fixé pour les décisions et d'un autre numéro analytique pour les opérations.

1-3 : procédures d'exécution des investissements :

Les travaux de préparation du budget démarrent avec une note d'orientation des services du ministère des finances en tenant compte des équilibres financiers de l'année. Sur la base des orientations reçues, les ministères, les administrations spécialisées et les institutions dotées de l'autonomie financière ainsi que les wilayas élaborent leurs propositions budgétaires qu'ils transmettent aux services du ministère des finances.

En suite les services du ministre des finances organisent des séances de pré arbitrage du budget, en commissions regroupant l'ensemble des ministères, collectivités locales et institutions concernées. Les travaux y afférents, permettent d'identifier les projets par secteur et sous secteurs ainsi que leurs degrés de priorité.

Les travaux se concrétisent par la rédaction du rapport relatif à l'avant projet de budget à soumettre au gouvernement. Ce rapport comporte notamment la ventilation des enveloppes d'autorisation de programme et des crédits de paiement répartis par secteur et qui seront fiées dans la loi de finances.

⁵⁶ : BEN BITEUR (A) : L'expérience algérienne de développement (1962-1992), Alger, 1992,

1-4 : la mise en œuvre du budget d'équipement :

La mise en œuvre du budget s'exécute dans la limite des autorisations de programmes (A) et crédits de paiements (B) repartis par secteur et fixés dans loi de finances .la modification à ces répartitions est effectuée par décret exécutif sur proposition du ministre des finances, en application de l'article 36 de la loi n° 84-17 modifiée et complétée, relative aux lois de finances.

A / la gestion des autorisations de programmes :

L'adaptation du budget donne lieu en ce qui concerne la gestion des autorisations de programme, qui peuvent être centralisés (1), déconcentrés (2), ou des plans de développements communaux (3).

A – 1/ pour les programmes centralisés :

Les programmes sectoriels centralisés (PSC) sont notifiés annuellement par les services du ministre chargé des finances aux ministres sectoriels compétents, aux responsables des institutions dotées de l'autonomie financière et des administrations spécialisées par une décision indiquent l'autorisation de programme répartie par sous secteur couvrant le programme neuf de l'année et les réajustements de coût des programmes en cours de réalisation.

Dans la limite de la consistance physique annexée aux décisions programme les ministres sectoriels procèdent à la notification des actions aux ordonnateurs placés sous leur tutelle.

Le dossier d'individualisation doit comporter, conformément à la réglementation, un exposé des motifs, une fiche technique comprenant notamment la consistance physique, les coût du programme affiché en Dinard et probablement en devises, le échéancier de réalisation et celui des paiements, l'étude de faisabilité et les études d'impact, la stratégie de réalisation et le choix retenus dans le respect des objectifs du programme annuel, la coordination intersectorielle nécessaire. Les résultats de l'appel d'offre et l'instruction du dossier par le ministère de tutelle donne lieu : soit à l'acceptation du projet en réalisation, soit a un report pour approfondissement de l'analyse des implications du projet. Lorsque le projet est retenu, le ministre sectoriel établit une décision d'individualisation du projet à l'indicatif de l'ordonnateur chargé de la réalisation.

Les opérations d'équipements publics centralisés inscrites à l'indicatif des ministères, peuvent faire l'objet d'une délégation d'autorisation de programme, au profit des ordonnateurs secondaires concernés.

Les autorisation de programme peuvent être modifié, elles sont soumises dans les mêmes formes sue la décision initiale, et qui peuvent porter sur : une réévaluation, une déévaluation, une modification de la structure du coût, ou bien carrément une annulation.

Le projet d'équipement public individualisé fait l'objet d'un acte constatant le retrait du projet de la nomenclature et entraînant la clôture de l'opération dans les mémés formes que celles qui ont présidé à son inscription. A ce titre, l'acte de clôture est prononcé par le ministre des finances pour la décision programme et par les ministres sectoriels compétents,

A – 2/ pour les programmes sectoriels déconcentrés :

Les programmes sectoriels déconcentrés (PSD) concernent les programmes d'équipement inscrits à l'indicatif du wali. Les chapitres éligibles aux PSD sont définis dans la nomenclature qui précise la classification des investissements relevant des programmes sectoriels déconcentrés.

La notification des programmes retenus se matérialise par une décision programme par wilaya qui répartit l'autorisation de programme par sous secteur. Cette décision est établie par le ministre des finances. L'autorisation de programme notifiée, recouvre le programme neuf de l'année et le réajustement des coûts des programmes en cours de réalisation.

Dans la limite de la décision programme notifiée par le ministre des finances, le wali procède à l'inscription des opérations par une décision prise en la forme réglementaire et notifiée aux services concernés. Ne doivent être individualisés par le wali au titre des programmes sectoriels déconcentrés que les projets ayant atteint une maturation suffisante permettant de connaître un début de réalisation en cours d'année.

Les opérations retenues dans les décisions programmes peuvent faire l'objet de modification selon les formes réglementaires, dans la limite de l'autorisation programme du sous secteur et de la consistance physique définie dans l'annexe de la décision programme.

Les programmes et projets d'équipements publics du PSD doivent faire l'objet d'un acte de clôture conformément aux dispositions législatives et réglementaires. Les actes de clôture des décisions programmes qui ministère des finances, et ceux de clôture des décisions d'opérations qui relèvent du wali.

A – 3/ pour les plans communaux de développement :

Le programme d'équipement public relevant des PCD, fait l'objet d'une autorisation de programme globale, par wilaya, notifiée par le ministre chargé des finances. Ce programme se articule autour des actions prioritaires du développement principalement celles d'alimentation en eau potable, de voiries, et de réseaux et de désenclavement. Il est établi par les services compétents de la wilaya après avis des services techniques locaux concernés, et réparti par commune au sein de la wilaya en privilégiant les communes les plus défavorisées notamment dans les zones à promouvoir.

Les opérations d'équipement des plans communaux de développement ou leur modification font l'objet d'une notification par le wali en la forme réglementaire à l'assemblée populaire communale pour mise en œuvre.

B/ la gestion des crédits de paiement :

La gestion des crédits de paiement se fait, au même titre que la gestion des autorisations de programme, à trois niveaux, à savoir : programmes centralisés (1), déconcentrés (2), et plan de développements communaux (3).

B – 1/ pour les programmes sectoriels centralisés :

les crédits de paiement afférents aux équipements publics de l'État relevant du programme sectoriel centralisé sont mis en place, par les ministères sectoriels, les

l'autonomie financière et administrations, par voie de es. Le ministre du secteur, procède par décision à la qui lui sont notifiés, par ordonnateur placé sous son autorité et par chapitre. Les crédits notifiés couvrent aussi bien les besoins du programme en cours que ceux du programme neuf.

B – 2/ pour les programmes sectoriels déconcentrés :

Les crédits de paiements sont affectés par le ministre chargé des finances aux walis, par sous secteur. Ce dernier, procédé par décision à la reptation par chapitre des crédits de paiement qui lui sont notifiés. Dans les limites des crédits affectes par sous secteur, le wali procède selon les procédures légales et réglementaires en vigueur à la réalisation de ces opérations sur les plans budgétaires et administratifs Les walis peuvent dans la limite des crédits de paiement qui leur sont notifiés, procéder à des virements d'un sous secteur à un autre mais au sein d'un même secteur.

B – 3/ pour les plans communaux de développement :

Les crédits de paiement destinés aux PCD sont affectés de façon globale par voie de décision du ministre chargé des finances, selon les procédures établies. Le wali après consultation des services compétents de la wilaya, est chargé d'assurer la répartition de ces crédits par chapitre et par commune, en tenant compte des orientations et des priorités du développement.

§ 2 : l'évolution du budget d'équipement de 1963 à 1990 :

Cette études suivra l'évolution historique des faits et événement et sera tranchée par des périodes remarquables, à savoir les années de l'indépendances (1963 à 1970) (1), l'époque de l'économie dirigée (1971 à 1980) (2), en en fin les réformes (1981 à 1989) (3).

1 - la période des premières années de l'indépendance (1963 à 1970) :

Des 1966, le pays retient l'option socialiste et le modèle de développement déséquilibré avec priorité à l'industrie lourde. Avec la nouvelle orientation politique et le choix économique d'industrialisation, le pays mit en place les perspectives de développement et retient la planification comme outil principal de régularisation économique. Cette planification se compose sous forme de élaboration du budget d'équipement qui à pris un poids considérable dans les décennies qui suivent :

Tableau 13 : le budget d'équipement de l'Algérie (1963 à 1966).

(Source : Office national des statistiques, Algérie).

Secteur	1963	1964	1965	1966	Total
Agriculture	60.8	147.9	98.2	338.8	654.7
Industrie	151	131.6	156.8	370.9	810.3
Tous secteurs	1.179,2	1.829,7	1.562,7	2.404,8	6.442,8
Unité	millions DA				

D'après l'analyse du tableau, on peut titre les conclusions suivantes : les investissements qui s'inscrivent dans le cadre des plans d'urgence sont modestes vu la situation politique et économique d'un pays qui sort d'une guerre de libération. Par rapport aux autres secteurs, le secteur de l'industrie prend « la part du lion » dans l'ensemble des investissements accordés par le budget d'équipement.

montre qu'un montant d'investissement modeste avec un taux d'investissement de 26,4% cela est du fait de l'investissement dans ce pays. Ce montant est reparti comme suit : 1.6 MDA pour l'agriculture et 4.7 MDA pour l'industrie (50%), ainsi se confirme déjà la prééminence de l'industrie et plus particulièrement les hydrocarbures, la pétrochimie, la sidérurgie et la mécanique : ces branches représentaient 83.8% du total des investissements industriels du plan triennal, dont 51% pour les hydrocarbures seulement. Le tableau n : 2 confirme ce qu'on vient de dire.

Tableau 14 : le budget d'équipement de l'Algérie (1966 à 1969).

(Source : Office national des statistiques . Algérie).

Secteurs	Période 67/69
Agriculture	20.7%
Industrie	53.4%
Infrastructures	13.3%
Education et formation	9.2%
Autre secteurs	3.4%
%	100%

2 - la période de l'économie dirigée (1971-1980) :

Durant le premier plan quadriennal (1970- 1973), l'option de l'Algérie par une récupération de ses richesses a permis la consolidation des bases de l'industrie lourde et le développement agricole en vue de stabiliser les besoins nationaux. Le coût du plan a été estimé à 28 milliards de dinars, les projets d'investissements étaient sélectionnés à partir des critères fixés par le Secrétariat d'Etat aux plans en liaison avec le ministère des finances.

Tableau 15 : le budget d'équipement de l'Algérie (1970 à 1973).

(Source : Office national des statistiques . Algérie).

Secteurs	Période 70/73
Agriculture	12%
Industrie	57.3%
Infrastructures	13.2%
Education et formation	8.3%
Autre secteurs	9.1%
%	100.00%

Dans le même courant, le deuxième plan quadriennal (1974-1977) a continué à donner la priorité à l'industrie mais tout en prenant compte des branches non industrielles : l'agriculture, infrastructures et logement, son montant se élevait à 110 milliards de dinars avec un taux d'investissement de 46 %.

La période de 1978-1979 est considérée comme une période de transition pendant laquelle on continue à réaliser quelques projets d'investissement non achevés des plans précédant.

de l'Algérie (1974 à 1979).
s . Algérie).

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

Secteurs	Période 74-77	1978	1979
Agriculture	7.3%	7.6%	8.4%
Industrie	61.1%	60.2%	55.1%
Infrastructures	10%	5.5%	12.6%
Education et formation	4.9%	5.5%	7.1%
Autre secteurs	16.7%	21.2%	17.8%
%	100.00%	100.00%	100.00%

3 - la période des réformes économiques (1980-1989) :

C'est durant le premier plan quinquennal (1980-1984), que le processus des réformes a été lancé timidement dès 1981. Le coût du plan est estimé à 400.6 milliard de DA, le taux de réalisation est de 85%. L'industrie reçoit relativement moins de crédits d'investissement, ce recule est dû à des restés à réaliser des projets entamés en 1970-1977 et non achevés, qui constituent près de 50% des autorisations de dépenses. Les objectifs du plan visaient à la réduction de l'endettement et en deuxième lieu, la réorganisation des entreprises et la hiérarchisation des priorités du développement (impératives sociales).

Tableau 17 : le budget d'équipement de l'Algérie (1980 à 1984).

(Source : Office national des statistiques . Algérie).

Secteurs	Période 80-84	
	Milliards DA	%
Industrie	154.5	38.6%
Agriculture	24.1	6.0%
Hydraulique	23	5.7%
Transports	13	3.3%
Infrastructures économiques	37.9	9.5%
Habitat	60	15.0%
Education formation	42.2	10.5%
Infrastructures scolaires	16.3	4.1%
Equipements collectifs	9.6	2.4%
Entreprises de réalisation	20	5.0%
Total & %	400.6	100

Le deuxième plan quinquennal, qui se étalait sur la période allant de 1985 à 1989, englobait une enveloppe financière estimée à 557.3 Milliards de DA. Il été réservé à l'expansion soutenue de la production et la satisfaction des besoins de la population, à la restructuration des entreprises publiques, et en fin à la maîtrise des équilibres généraux.

Secteurs	Période 85-89
Agriculture	14.2%
Industrie	31.3%
Moyens de réalisation	3.4%
Transports	2.7%
Distribution et stockage	2.8%
Télécommunications	1.4%
Infrastructures économiques	8.2%
Infrastructures ferroviaires	3.2%
Habitat	15.4%
Education et Formation	8.1%
Santé	1.4%
Equipements collectifs	7.9%
Total	100.00%
	557.3 milliards DA

§ 3 : les modes de financement de l'investissement⁵⁷ :

Nous allons étudier les modes de financement des investissements avant 1970 (1) et après cette date (2).

1/ le financement de l'investissement avant 1970 :

Avant 1970, qui représente un date butoir, le financement de l'investissement se faisait par le système bancaire (1), le financement par le trésor public (2), par la caisse algérienne de développement (3) et en fin, par la CNEP (4).

1-1 - le financement par le système bancaire :

L'intervention du système bancaire dans le financement des investissements par l'octroi des prêts à moyen et long terme présentait des limites de réescomptes accordées par la CAD pour les crédits à moyens terme et laquelle-même est limitée par ces disponibilités insuffisantes.

Il convient de signaler que le système bancaire à partir de 1969, participerait directement au financement des investissements par l'octroi des crédits aux entreprises publiques conformément aux dispositions de la loi de finances pour 1969 et du 1^{er} plan quadriennal.

1-2 - le financement par le trésor public :

De 1966 à 1968 il a eu une tendance à l'accroissement des ressources mobilisés par le trésor, qui est due à l'utilisation de plus en plus intense des dépôts des correspondants du trésor.

La dette intérieure est constituée par l'endettement à court terme du trésor, qui consiste en la souscription de bons de trésor par le système bancaire et des avances accordées par la banque centrale.

⁵⁷ : BENHLIMA (A) : Pratique des techniques bancaires algériennes, Ed Dahleb, Alger, 1997,

érienne de développement :

statut d'une caisse algérienne de développement, et modifiée par l'ordonnance 71/47 la CAD est devenue une banque de développement dont son rôle s'est élargi, initialement créé pour concourir au financement des investissements productifs du budget d'équipement mis en œuvre par les plans et les programmes d'investissement en vue de la réalisation des objectifs du développement économiques.

La CAD avait la possibilité de collecter l'épargne à moyen et long terme en vue de financer les investissements productifs relevant des secteurs étatiques créés à partir de 1971. Mais cette banque n'a pas eu la possibilité de mobiliser l'épargne, c'est le trésor public qui était son principal bailleur de fonds, il aurait fallu une mobilisation d'épargne pour l'émission d'emprunts obligatoires.

1-4 - le financement par la CNEP :

La ressource principale de la CNEP est constituée par l'excédent des dépôts sur les retraits constatés, contrairement à la CAD, la CNEP dispose des ressources importantes sans pouvoir les mobiliser de façon productive du fait des limites statutaires d'intervention.

2 : le financement de l'investissement après 1970 :

Le financement des investissements après les années 1970, se répartit pas le biais de trois méthodes distinctes selon le mode opératoire, à savoir le système bancaire, les crédits à moyen terme, et en fin le trésor public qui avait un rôle de banquier.

2-1 - le système bancaire :

La loi de finances pour 1970, a confié aux banques la gestion et le contrôle des opérations financières des entreprises publiques, les prêts destinés à leurs investissements sont marqués par la réforme des circuits de financement opérée en 1970. Au terme de cette dernière, il est convenu d'interdire aux banques commerciales de consentir des crédits à court terme, et qui seront par la suite destinés aux investissements. La seconde mesure précise que la dépense de formation brute du capital fixe soit couverte par des crédits bancaires à moyen terme, des prêts à long terme du trésor par le canal de la BAD et la banque centrale, des prêts extérieurs, et en fin, des subventions du trésor.

2-2 - les crédits à moyen terme :

Cette forme de financement occupe une place importante dans les dépenses d'investissements publics. La BAD était censée de tenir ce rôle, mais faute de ressources, c'est donc l'émission monétaire qui servait à financer une bonne partie de l'investissement du secteur public productif. Le crédit à moyen terme s'appuie sur une convention de prêt de 4 à 7 ans (avec un délai de grâce de deux ans) entre la banque et l'entreprise, techniquement c'est un découvert servant à financer uniquement les investissements planifiés.

C'est-à-dire, que la banque ne fait pas de contrôle d'opportunité financière, elle se contente de contrôler la conformité des dépenses projetées par l'entreprise avec les décisions centralisées.

2-3- le rôle du trésor public comme banquier :

L'intervention du Trésor Public dans le financement des investissements se fait par des concours temporaires ou des concours définitifs.

or :

Les sources de financement proviennent de la BAD ou des banques commerciales et du trésor qui dispose de, l'épargne budgétaire, l'épargne des institutions financière non monétaire, les emprunts non monétaire au près des ménages ; des entreprises, des banques sous forme de émission des bons de trésor, les emprunts extérieurs mobilisés par l'intermédiaire de la BAD, et en fin, les emprunts monétaires auprès des institutions de émission contractés par le bain du compte courant du trésor à la banque centrale.

B/ les concours définitifs :

Il s'agit des subventions accordées aux entreprises publiques, ce type de financement est destiné à l'investissement non productifs (les routes, les hôpitaux, etc.).

§ 4 : évaluation de la politique d'investissement public (de 1963 à 1989) :

Il s'agit d'étudier l'évaluation de la politique étatique en matière de planification des investissements (1) ainsi que la critique du mode de financement des investissements (2).

1 : évaluation de la planification des investissements :

La planification des investissements occupe une place de choix dans les missions de l'organe central de la planification, on remarque cependant que la mise en œuvre des plans de développement a été caractérisée par de nombreuses insuffisances⁵⁸.

Au cours de la période 1967-1979 l'acte d'investir était primordial. Il est caractérisé par le respect des priorités, la hiérarchisation des projets, le respect des coûts et les échéances.

En remarque que pendant cette période, l'ampleur de l'investissement qu'on connu le secteur productif notamment le secteur industriel est caractérisé par un taux d'investissement très élevé qui dépassé les 46% durant 1978 et 1979 avant de amorcer un déclin.

Il est à remarquer que, l'essentiel des investissements était concéder à l'industrie (taux d'investissement 52% durant la période allant 1970 à 1973 4304% durant 1974 à 1977 et 62 % durant la période 19778 à 1979) au détriment de autres secteur de base créateurs de emplois tel que l'agriculture et hydraulique et l'éducation et formation qui devaient produire des ressources humaines nécessaires pour la gestion du processus industriel ce qui a engendrer un déséquilibre sectoriel, régional et la déstabilisation de l'économie.

Cette priorité accordée à l'industrie lourde était sensé promouvoir le développement économique et société du pays, mais cette politique ne pas escompter les résultats prévus.

Parmi les failles dans le système de planification se trouve dans l'analyse approximative des coûts qui se répercute sur la qualité des calculs de rentabilité économique et financière et le choix des technique souvent inadéquat fait par des bureaux étude étrangers.

⁵⁸ : BEN BITEUR (A) : L'expérience algérienne de développement (1962-1992), Alger, 1992,

nt des investissements :

des investissements, rappelons que le plan de financement décidé par la BAD est inadapté, compte tenu du décalage existant entre le dépôt au secrétariat au plan de la demande d'investissement et la décision de financement de la BAD, les crédits accordés sont souvent insuffisants du fait notamment de la mauvaise évaluation des projets et de la longueur du processus de décision du à la lenteur des procédures.

Ainsi la plupart des programmes lancés massivement sans étude de maturation approfondie, le rallongement des délais des réalisations et les surcoûts induits ont. ils contribué au gonflement des restes à réaliser en fin de période⁵⁹.

En termes financiers, les restes à réaliser (RAR) traduisent la différence entre la valeur des programmes d'investissements inscrits et le montant des dépenses qu'ils ont entraîné au cours d'une période donnée. Dans les RAR, il y a bien entendu, une part inéluctable du à la programmation des investissements.

Les restes à réaliser sont apparus très tôt, dès le plan triennal. En effet, à la fin de ce dernier, les RAR étaient estimés globalement à 53 % du montant des programmes inscrits. A la fin du 1^{er} plan quadriennal les RAR s'élevaient à 47 % pour passer à 61 % à la fin du second plan quadriennal, et à 67 % en 1978. Donc, on constate que les deux tiers (2/3) des programmes inscrits n'étaient pas réalisés en 1978. En terme financier, les RAR s'élevaient à la fin des années 69 à plus de 10 milliards de DA, à plus de 32 milliards de DA à la fin de 1973, et à 193 milliards de DA à la fin de 1977.

A la fin de l'année de 1979, les RAR étaient estimés à 230 milliards de dinars ; ce chiffre concerne tous les secteurs et toutes les wilayets.

La politique de crédits poursuivie entre 1967 et 1979 était inadéquate, les problèmes de la collecte de l'épargne et de l'intermédiation financière étaient négligés par le système bancaire compte tenu du caractère dirigiste et rigide de la direction de l'économie et de l'affectation centralisée des ressources.

En fait, les banques étaient réduites au rôle de caissier et de contrôleurs financiers des sociétés nationales.

Les conditions de crédits (fixation centralisée des taux d'intérêts) n'étaient pas utilisées pour stimuler la mobilisation des ressources à vue et à terme.

Ces sociétés nationales créées à partir des années 70 étaient appelées à réaliser des investissements non rentables et le trésor public s'engageait à assurer le financement de ces investissements et de couvrir les pertes de gestion.

Le financement des exploitations et des investissements des entreprises étaient assurés soit par des crédits bancaires à moyen terme, soit par des prêts à long terme du trésor public ou bien concourir à des emprunts extérieurs ce qui a alourdi la charge de la dette publique.

En conclusion de cette étude consacrée à l'économie dirigée et planifiée, on peut constater au plan économique que la récupération des richesses nationales et l'effort

⁵⁹ : AMMOUR (B) : L'économie algérienne est-elle une économie d'endettement ? Revue IDARA, n : 2, Alger, 1996, pp (153, 160),

niveau très élevé des investissements, ont permis
rtants en élargissant les bases matérielles du pays.

Cependant, compte tenu de l'importance des ressources financières internes et externes mobilisées à cet effet, les résultats restent bien en deçà de ce qu'on pouvait espérer en raison d'une mauvaise conduite des affaires publiques qui a engendré des déséquilibres au niveau macro . économique.

Sous section 2 : l'investissement par les entreprises publiques :

L'analyse de l'évolution de l'entreprise publique est au cœur des débats économiques en Algérie (§ 1).

Cette analyse, à la fois rétrospective et actuelle, permettra finalement d'identifier les enjeux et contraintes de l'économie nationale dans son ensemble.

L'entreprise publique algérienne a toujours fait l'objet de débats intenses et contradictoires centrés principalement sur son statut et son efficacité dans la politique de développement économique et social du pays. Elle a été l'outil de développement, et autour d'elle, se sont construits des axes technologiques et des pôles industriels et se sont formés les algériens.

Cette stratégie, bien qu'elle n'était pas explicite dans tous les esprits, a mobilisé une génération de managers et de cadres engagés pour l'édification du pays mais elle a, en même temps, cristallisé contre elle des réactions de blocages aux motivations diverses luttés pour l'accaparement des rentes, lutte de pouvoirs, rejet de développement industriel et du schéma de société qui drainait implicitement la modernité.

Des démarches contradictoires, sinon opposées, comme celui de l'ajustement structurel (§ 2), ont alors commencé à être mises en œuvre dont l'enjeu porte finalement sur le statut de l'entreprise publique algérienne, c'est-à-dire sur la base et la fonction qu'elle doit remplir dans la société algérienne. Pour en comprendre l'évolution et les enjeux actuels, il convient de jeter un regard rétrospectif.

§ 1 : l'évolution de l'investissement par les entreprises publiques :

Il faut revoir les missions et l'organisation de l'entreprise publique notamment par une date marquante, qui est celle d'avant 1978 (1) et après cette période (2).

1 : la période de l'indépendance à 1978

L'entreprise publique joue le rôle d'outil d'occupation du terrain de la sphère productrice qui lui a été assigné dès l'indépendance⁶⁰. Les pouvoirs publics ont conféré à cette entreprise la mission de développement du système productif nationale. La société nationale de l'époque devait aussi investir tout en ayant constitué l'outil des nationalisations, y compris des hydrocarbures.

Il a été alors admis que l'efficacité de la société nationale devait être entendue comme la meilleure façon pour elle d'atteindre des objectifs planifiés, c'est-à-dire définis à l'avance par l'état dans le respect d'un certain nombre d'orientations de facteurs à dominante sociopolitique⁶¹.

⁶⁰ : BOUZIDI (N) : Les instruments de régulation économique, Revue IDARA, b : 2, Alger, 1996, pp (27, 42),

⁶¹ : FILALI (B), FETTAT (F) et BOUCENDA (A) : Les perspectives économiques de la privatisation en Algérie, Revue IDARA, n : 1, 1998, Alger, pp (121, 131),

vait remplir des fonctions importantes en matière de
de la politique des prix, de prise en charge de la
oisirs.

L'entreprise publique algérienne s'imposait ainsi non seulement comme vecteur de reproduction économique, mais aussi en tant que vecteur de la reproduction économique sociale dans une situation où le secteur privé était faible.

Les seuls indicateurs de résultats largement acceptés à cette époque étaient ceux qui permettaient d'apprécier et d'évaluer la productivité économique et sociale de l'entreprise publique. Les résultats financiers étaient un composant secondaire de cette efficacité.

La conception, qui dominait alors, de l'entreprise publique était bien celle qui y voyait un lieu de convergence de l'économique et du social.

En termes plus concrets, les critères de gestion de l'entreprise publique étaient ceux-là même qui constituaient les objectifs du plan⁶², c'est-à-dire :

- réaliser les programmes d'investissements planifiés.
- Améliorer constamment l'utilisation des capacités de production installées.
- Créer le plus d'emplois possibles.
- Participer à la résorption des disparités régionales.
- Prendre en charge la satisfaction des collectifs de production en biens, salaires non facilement accessibles car insuffisamment disponibles : (santé, coopératives de consommation, logements, transports, etc.).

Il faut souligner ici que cette batterie de critères accorde la priorité au respect des équilibres macro-économiques et que la gestion au niveau de l'entreprise va subir cette contrainte. De plus, la question centrale des critères de gestion macro-économique est occultée.

Comment l'entreprise doit-elle être gérée pour réaliser à la fois ses objectifs et contribuer à la réalisation des équilibres macro-économique ?

Il est à noter, enfin, pour compléter la présentation de cette première période, que l'entreprise publique algérienne est devenue un lieu de négociations et de répartition du pouvoir, notamment avec la mise en œuvre de la gestion socialiste des entreprises.

2 : la période de 1978 à 1988 :

Cette période a été marquée par deux importantes étapes de l'évolution de l'entreprise publique, à savoir :

- la mise en œuvre de la restructuration organique du début des années 80.
- La préparation des réformes visant son autonomie à partir des effets du choc pétrolier de 80 qui a été plus un révélateur de la cause de la crise du système économique algérien

Le bilan de la période écoulée, établi par les pouvoirs publics⁶³, est alors présenté dans les termes suivants : il s'est avéré que les résultats financiers n'ont pas joué le rôle de critère objectif de la viabilité économique de l'Entreprise Publique.

⁶² : BOUZIDI (N) : Les instruments de régulation économique, Revue IDARA, b : 2, Alger, 1996, pp (27, 42),

⁶³ : Banque d'Algérie, rapport sur le développement, 1997,

monique et financière décidée par les pouvoirs publics
de rétablir son équilibre financier, indicateur central
ectifs stratégiques : amortir le coût de production et en
assurer le renouvellement, respecter le échéancier de remboursement les emprunts, et enfin,
dégager un excédent financier pour participer au financement de la croissance économique.

Cependant, la mise en œuvre tambour battant de cette restructuration non réfléchie ne
va pas produire l'effet escompté. En effet, la décentralisation de l'entreprise et le choix des
critères qui ont présidé au découpage des sociétés nationales (la séparation des fonctions
de production, de distribution et de développement, la régionalisation, le transfert des
sièges, l'effacement des logiques de branches et de filières) ont conduit, d'une part, à
l'émiettement des capacités de production et, d'autre part, à un gel des investissements
productifs au profit de consommation individuelle et sociale souvent superflue.

Cette opération allait permettre de continuer la gestion bureaucratique et centralisée
ce qui a contribué à la dégradation en profondeur de l'entreprise publique.

C'est dans ces conditions aggravées par la chute brutale des moyens de paiements
externes de 1986 que furent élaborés les projets de réformes économiques dont
l'autonomie de l'entreprise, exigence déjà affirmée par les gestionnaires du secteur public,
notamment lors des différentes conférences nationales du développement.

Cette étape présente un caractère spécifique pour deux raisons principales :

- Les effets de la crise, surtout depuis 1986, sur les grands équilibres nationaux et
notamment le rétrécissement du volume des moyens de paiement extérieurs, qui
agissent comme révélateur de l'inefficacité des entreprises, mais aussi du
système national de planification bureaucratique
- L'obsolescence du système productif national qui interpelle sur la préparation des
conditions de sa reproduction dont la contrainte essentielle est l'ordre financier.

§ 2 : les programmes de stabilisation et d'ajustement structurel de l'entreprise publique :

Bien entamée depuis les années 80, la restructuration de l'économie s'est arrêtée à la
seule restructuration organique des entreprises sans qu'il soit procédé aux réformes
structurelles des autres acteurs et particulièrement le système financier et les institutions de
l'État⁶⁴.

Les pouvoirs publics, après avoir constaté la situation financière extérieure
extrêmement tendue dans laquelle le poids des remboursements du service de la dette
extérieure réduisait les capacités d'approvisionnement de l'appareil de production, ont
engagé des réformes de stabilisation du cadre macroéconomique. Cette action, qui a
consacré l'importance de la régulation monétaire dans la maîtrise et la résorption des
déséquilibres financiers internes, n'a pas assuré, d'une façon générale, la relance des
activités productrices du fait de la récession de la demande et de la raréfaction des
disponibilités en devises.

Pour mettre fin à l'aggravation des déséquilibres financiers intérieurs et des déficits
de la balance des paiements, les pouvoirs publics ont mis en œuvre depuis 1994 une
politique de stabilisation macro-économique dont l'objectif était de lutter contre le cercle
vicioux, inflation-récession, et ensuite un programme d'ajustement structurel pour renouer
avec une croissance économique durable.

⁶⁴ : BOUKELLA (M) : Les effets économiques de l'ajustement structurel, Revue IDARA, n : 2, Alger, 1998, pp (73, 100),

de ces programmes annoncés par les pouvoirs publics. Les objectifs ont été atteints pour la sphère macroéconomique. La situation de l'entreprise se caractérise par ce qui suit :

Dans un tel contexte, il apparaît clairement que le moment ou le outil de production demeure fortement dépendant des inputs importés, la libéralisation totale et brutale du commerce extérieur et les critères drastiques d'accès au crédit bancaire ont lourdement pénalisé les Entreprises Publiques en particulier industrielles dont la structure financière est fortement fragilisée par le poids des coûts de structures et des découverts bancaires, les ajustements sur le taux de change et le coût du crédit.

Les employeurs publics considèrent que la situation financière actuelle du pays, caractérisée par l'atteinte affichée de la stabilisation macro-économique et un allégement significatif du service de la dette extérieure constituent les conditions d'une reprise saine de la croissance qui ne saurait être réelle que si⁶⁵ :

- une très forte déstructuration financière de trésoreries dues :
- aux pertes de change résultat de la dévaluation « glissante » du dinar,
- Au niveau élevé des créances détenues sur l'état et ses démembrements,
- L'accumulation des frais financiers sur emprunts extérieurs aggravés par le taux très élevé du crédit bancaire,
- La poursuite du rétrécissement de la demande,
- Un faible taux d'utilisation des capacités du en grande partie à l'insuffisance des inputs et à leur surenchérissement,
- Une ouverture brutale et totale du commerce extérieur en l'absence de dispositifs de régulation et de contrôle,
- L'absence de mesures non tarifaires de protection de la production nationale, alors que des propositions avaient été faites par un groupe ad hoc dès 1992,
- L'absence d'une vision stratégique des grands axes de développement économique à moyen et long terme,
- L'abandon de la planification des branches et filières,
- L'adaptation du système bancaire aux exigences induites par les réformes que l'on évoquera dans cette contribution sur ce thème.
- Les mesures arrêtées dans le dispositif de redressement des Entreprises Publiques soient effectivement mises en œuvre immédiatement, y compris les différents volets des plans de redressement déjà approuvés,
- Ce dispositif devra être soutenu par de véritables politiques industrielles reposant sur des activités porteuses d'avantages comparatifs durables de nature à insérer sur le plan international l'économie algérienne par des exportations,
- La poursuite des réformes économiques, et en particulier les restructurations industrielles, en tenant compte de la globalisation de l'économie mondiale et la mondialisation des échanges,
- Une diminution plus significative des taux d'intérêt soit opérée la diminution d'un point et demi n'étant pas suffisante pour induire les anticipations des entrepreneurs.

Enfin les employeurs publics considèrent que la conduite de la croissance et du développement économique ne pourrait être assurée efficacement que dans la mesure où le potentiel humain, et particulièrement les cadres et les dirigeants des Entreprises Publiques, pourront exercer leurs activités dans un environnement sécurisant qui leur permettrait de prouver leur compétence dans le respect et sous la protection de la loi de leur pays. Sachant pour conclure, que la mise en place d'un tel cadre juridique des affaires qui

⁶⁵ : FILALI (B), FETTAT (F) et BOUCENDA (A) : Les perspectives économiques de la privatisation en Algérie, Revue IDARA, n : 1, 1998, Alger, pp (121, 131),

Sous section 3 : part des investissements privés :

Après avoir indexer le rôle de l'État et se entreprises publiques dans l'économie nationale, on essaiera de étudier la part du secteur privé (§1) ainsi que son développement (§2).

§ 1 : présentation du secteur privé algérien :

Plutôt que de se référer à des considérations d'ordres théoriques, sinon doctrinales, sur les bienfaits ou les méfaits de l'investissement privé ou de avancer des chiffres absolus sans signification, notre analyse essaiera de situer l'investissement privé en Algérie, pays sous-développé à qui se posent un certain nombre de difficultés d'ordres structurels qu'il faut surmonter.

Sans vouloir faire une étude sur le sous-développement en Algérie, on peut noter toutefois que notre économie se caractérise par un certain nombre de phénomènes liés à cet état de sous . développement et à son passé colonial. C'est ainsi qu'elle apparaît comme étant essentiellement une économie non intégrée les déséquilibres régionaux ne sont pas corrigés et le problème de chômage demeure entier.

Par ailleurs, si l'on remonte au lendemain de l'indépendance, on pourra noter que l'économie algérienne demeure pour l'essentiel une économie primaire avec un secteur tertiaire extraverti établi dans les centres urbains et principalement sur la cote

Dés lors, l'étude de l'investissement privé en Algérie nous conduira à rechercher les réponses que celui-ci a apporté ou qu'il serait susceptible d'apporter aux problèmes de la non intégration des secteurs, des déséquilibres régionaux, de l'emploi et enfin aux problèmes posés par le passage d'une économie de type coutumier à l'économie moderne industrialisée.

On a beaucoup parlé du rôle du capital privé, et notamment des petites et moyennes entreprises dans le processus d'intégration économique. En fait, il ne semble pas qu'aucune étude sérieuse ait été faite en ce domaine et que l'on ait parlé de manière plutôt théorique et en demeurant toujours dans les schémas classiques des économies développées de type occidental.

Aussi, il convient d'apprécier le rôle joué en ce domaine par le capital privé, en essayant de faire ressortir le degré d'utilisation de la matière première ou des produits semi . finis locaux, toujours dans le même ordre d'idées, on tentera de situer le rôle du capital privé dans les efforts d'introversion de l'économie qui sont fournis actuellement par les responsables économiques.

Par ailleurs, il s'agira de déterminer dans quelle mesure le capital privé national peut contribuer valablement dans l'industrialisation du pays ? Autrement dit, nous avons à examiner si les secteurs d'activité vers lesquels se orientent actuellement le capital privé constituent des centres exerçant des effets deentraînement modernes ou s'il ne sait que les points de jonction d'impulsion motrices issues du secteur public à l'origine

C'est ainsi, que nous tenterons une ventilation sectorielle des investissements privés, particulièrement les investissements privés réalisés après 1966.

situant l'impact de l'investissement privé en Algérie, les obstacles qui s'opposent à son développement ou, en es, on relève surtout les problèmes du financement, avec l'absence d'un marché financier organisé et le comportement du secteur bancaire à son égard. D'autre part, on notera le manque de technicité des promoteurs privés, et l'insuffisance de la main d'œuvre qualifiée et du personnel de encadrement. Au titre de ces obstacles, on sera également amené à citer la lourdeur de la réglementation administrative.

§ 2 : évolution du secteur privé par rapport au secteur de l'Etat :

Sur un total des effectifs de 244391, le secteur privé occupe près de 30% salariés soit 85028 en Avril 1968 , Alors qu'en Octobre 1967 , le secteur privé occupait plus de 52% des personnes employées (agriculture exclue), donc les 52 000 emplois nouveaux créés en 3 ans et demi ont été essentiellement par le secteur d'Etat (public et autogéré), en fait il faudrait raisonner essentiellement à compter du 30 Octobre 1967 dès lors que jusqu'à cette date , le secteur privé a accusé des chutes remarquables en raison des nationalisations et particulièrement pendant cette année 1967. Donc dès que l'on tient compte de cette situation, on constate une certaine relance du secteur privé qui semble créer quelques 6000 emplois nouveaux par an à compter du 30 Octobre 1967.

Tableau 19 : Evolution des effectifs occupés par secteur Juridique.
(Source : Office national des statistiques . Algérie).

Secteur juridique	30.10.65	30.04.66	30.10.66	30.01.67	30.04.67	30.10.67	30.01.68	30.04.68
Autogéré	25202	25052	26709	27009	27312	29463	29426	30756
Public	66635	69248	86302	48132	87723	115062	120637	30756
Privé	101143	103664	90881	890893	92569	75720	81887	128607
Total	192980	197964	203892	200184	207604	220245	231950	244391

Quant au secteur d'activité dans lequel le privé a investi le plus , ou du moins ou il a le plus prospéré , si nous prenons par exemple la branche des travaux publics et bâtiments , on peut très bien concevoir une nette hausse du volume de l'emploi sans qu'il y ait forcément investissement et l'augmentation de près de 4000 emplois dans cette branche par rapport à un total de 10 000 emplois nouveaux de Octobre 1967 à Avril 1968 peut se expliquer par une relance du bâtiment et beaucoup d'entrepreneurs privés travaillent jusque là au ralenti ont du recruter du personnel pour faire face à cette nouvelle demande dans cette branche .

Cependant, d'une manière générale et toujours en prenant comme indicateur économique, l'emploi, a augmenté de 51 411 travailleurs soit +28%.

Le secteur public est celui qui a connu la plus forte augmentation (+98%) aux dépens du secteur privé (-16 %) fortement touché pendant cette période par les nombreuses nationalisations qui ont décidées surtout depuis 1966.

Comme cette date coïncide avec celle de la promulgation du code des investissements, il nous est mal aisé de juger de manière satisfaisante de l'évolution des investissements privés grâce à l'emploi seul.

Mais on peut toujours noter que par branche, les industries qui ont accusé la plus grosse augmentation dans l'emploi sont les industries alimentaires (+51%) et les industries textiles surtout (+ 216 %) expliquées par la mise en marche. de nouveaux complexes publics mais aussi par la création d'unités privés (40,9 % des investissements privés allant aux textiles). Si nous raisonnons en termes de chiffres d'affaires et uniquement dans le

, seules industries ou le privé a pu être agréé par les
es d'affaires trimestriel total de 963 millions de dinars
és de 400 millions de dinars , soit environ 40 %, nous
voyons donc qu'il reste relativement important à la fin mars 1969 , importance d'autant plus
remarquable qu'il a été sérieusement secoué par les nationalisations.

En raisonnant toujours, en termes de chiffres d'affaires, une analyse par branche
d'activité au sein des industries manufacturières nous montre que non seulement le secteur
privé concurrence sérieusement le secteur d'Etat mais il réalise des ventes pouvant
atteindre pratiquement le double comme c'est le cas dans les industries sidérurgiques,
mécaniques , métalliques et électriques (115,88 millions contre 60 millions) et ceci avec un
effectif réel occupé moindre, on serait tenté de dire que la productivité est double pour cette
branche dans le secteur privé, mais nous devons tenir compte du fait que la SNS à EI .
Hadjar n'avait pas encore procédé en début de 1969 à la mise à feu des hauts fourneaux et
qu'elle occupait un nombre important de salariés sans procéder à aucune vente .

Dans la branche des « cuirs et peaux » et « industries diverses » le secteur privé reste
largement prépondérant même quand on cumule les chiffres d'affaires du secteur autogéré
et des sociétés nationales. Cette situation a amené le ministère de l'industrie et de l'énergie
à faire des calculs de « productivité » (montant du chiffre d'affaires par salarié) sur une
période de 5 mois, globalement pour chaque branche.

En moyenne pour l'industrie de transformation, la productivité des sociétés
nationales est égale à celle des sociétés privés (27.400 DA) mais deux fois supérieure à
celle du secteur socialiste (non compris les sociétés nationales).

Au niveau des branches, l'analyse fait apparaître des différences sensibles et nous
conduit à distinguer deux groupes⁶⁶ :

- Le premier groupe : englobe des sociétés nationales qui ont des rendements
supérieurs aux sociétés privés, essentiellement dans trois branches :
- Industries alimentaires : avec 46 800 DA par salarié sur 6 mois contre 38 000 DA
environ dans le privé.
- Industries chimiques et para chimiques : 43 240 DA par salarié contre 37 840 DA
pour le secteur privé et 27 500 DA pour le reste du secteur socialiste.
- Dans les matériaux de construction : avec 22 500 DA, la société nationale des
matériaux de construction est loin devant les sociétés privées et socialistes qui
font 8500 DA, le monopole du ciment explique en partie le niveau élevé du ratio,
mais il est certain que face aux exigences de la demande, elle tourne au maximum
de sa capacité.
- Le deuxième groupe : englobe les sociétés ou le secteur privé a des rendements
meilleurs que celui d'Etat c'est le cas :
- des textiles ou le secteur d'Etat avec 8 500 DA par salarié est inférieur de moitié à
celui des sociétés privées.
- des cuirs et peaux ou le C.A des sociétés nationales et autres est de 35 %
inférieur aux réalisations privées.

⁶⁶ : BEN BITEUR (A) : L'Algérie au troisième millénaire : défis et potentialités, Edition Marinoor, 1998,

né, que tous les secteurs nationaux et internes, que ce soit le secteur privé, sont incapables de réaliser un accès au financement international est plus qu'un choix, une obligation.

Section 2 : crises de financement du développement

Il est question de traiter la situation du financement international du développement (sous section 1) qui a induit les pays sous développés à une crise financière internationale accrue (sous section 2).

Sous section 1 : la situation du financement international du développement :

Le développement de la situation économique est sociale dans le monde est un problème de tout le monde, la situation actuelle est alarmante (§ 1), plusieurs mécanismes de financement de cette optique sont proposés à l'échelle internationale (§ 2) notamment pour aider le continent africain qui souffre plus que les autres (§ 3). Le financement international du développement affiche des objectifs au sein de ses programmes (§ 4) mais qui devront être régularisés avec notamment le concours des Nations Unies (§ 5).

§ 1 : une situation critique :

À l'aube du XXI^e siècle, il reste encore bien du chemin à parcourir pour débarrasser le monde des fléaux millénaires que sont la faim et la pauvreté⁶⁷. De nombreux pays en développement se sont néanmoins rapprochés de ce but au cours des trente dernières années. La vie de millions de personnes a été bouleversée à un rythme sans précédent et avec une intensité qui aurait encore été inimaginable il y a seulement une génération.

Mais il ne faut pas se bercer d'illusions. Aujourd'hui encore, 1,2 milliard de personnes, soit un cinquième de la population mondiale, continuent à vivre dans des conditions de pauvreté extrême. Près de 800 millions d'entre elles souffrent de sous-alimentation chronique. L'accès à une alimentation nutritive et suffisante est un droit fondamental que d'aucuns tiennent pour acquis, mais il demeure un rêve hors de portée pour tous ceux qui doivent faire face à des pénuries alimentaires au quotidien. L'ampleur de la pauvreté et de la faim dans le monde d'opulence apparente qui est le nôtre est profondément immorale⁶⁸.

Une lueur d'espoir cependant : la communauté internationale a fait de la lutte contre la pauvreté et la faim un objectif primordial du développement. À compter du début des années 90, elle a défini des buts pour lutter contre les différentes formes de pauvreté et réduire son ampleur et s'est fixé des objectifs, dans l'optique d'augmenter les taux de scolarisation, de favoriser l'égalité entre hommes et femmes, de diminuer les taux de mortalité infantile et maternelle, d'améliorer l'accès aux services de santé génésique et d'adopter des stratégies nationales axées sur le développement durable. En outre, à l'occasion du Sommet mondial de l'alimentation, qui s'est tenu à Rome en 1996, l'ensemble des nations se sont engagées à réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de sous-alimentation, qui doit passer ainsi de 800 millions à 400 millions avant 2015. Ces différents buts ont été pris en compte lors de l'élaboration des Objectifs de développement du millénaire, qui contiennent la promesse d'un monde meilleur pour l'ensemble de l'humanité.

⁶⁷ : BENACHENHOU (A) : Formation du sous développement, l'expérience algérienne de planification et de développement, Ed OPU, Alger, 1997,

⁶⁸ : Séminaire sur l'investissement en Algérie, Université d'Alger, janvier 2008,

l'ampleur de la faim et de la malnutrition, qui ne peut être estimée⁶⁹, dans les pays en développement, 174 millions ont souffert de malnutrition entre 1996 et 98, et sur les 12,2 millions de décès d'enfants de cet âge, 6,6 millions sont liés à la malnutrition.

La faim est non seulement l'une des principales causes de la pauvreté, mais également l'un de ses principaux effets. Les répercussions de la faim vont bien au-delà des morts qu'elle engendre. Car la faim entraîne des coûts économiques considérables pour les individus, les familles et des sociétés entières. À cause d'elle, la main-d'œuvre, souvent unique atout des pauvres, perd de sa valeur. L'absence de nourriture met en péril la santé physique et mentale, entraînant une baisse de la productivité, de la production et des revenus. En outre, les personnes souffrant de sous-alimentation chronique ne sont pas en mesure d'accumuler le capital financier ou humain qui leur permettrait de tourner le dos à la pauvreté. Et le cercle vicieux de la faim touche toutes les générations, les mères sous-alimentées donnant naissance à des enfants souffrant d'insuffisance pondérale. Les sociétés où la faim est omniprésente voient leur croissance économique gravement compromise, alors qu'il s'agit d'un élément indispensable à une réduction durable de la pauvreté.

Qui sont les pauvres et quelle est leur principale source de revenus ? Près d'un quart des pauvres des pays en développement vivent dans des zones rurales. Le déclin de l'agriculture et du secteur rural peut expliquer la forte augmentation de la pauvreté en milieu urbain. Ce visage de la pauvreté, de la misère humaine et de la faim, montre que c'est dans les zones rurales que se gagnera ou se perdra la bataille contre la faim et la pauvreté.

En milieu rural, les pauvres sont souvent de petits exploitants vivant à la limite de la survie ou des personnes dépourvues de terres cherchant à vendre sa main-d'œuvre. Ils dépendent de l'agriculture pour leurs revenus, soit directement, en tant que producteurs ou travailleurs salariés, soit indirectement dans des secteurs dont la survie dépend de l'agriculture. Certes, le commerce, les transports et l'industrie de la transformation, qui concerne un nombre élevé de petits entrepreneurs, sont indispensables à l'agriculture, mais ces secteurs dépendent également des activités agricoles.

Si l'on veut garantir une diminution rapide de la pauvreté et de la faim, il est nécessaire de mettre en œuvre une stratégie prévoyant une action sur deux fronts. D'un côté, il faut appliquer des mesures directes en vue d'améliorer l'accès des personnes les plus démunies à la nourriture dont ils ont besoin pour mener une vie active et rompre ainsi le cercle vicieux de la faim, en leur permettant de participer sans réserve aux processus de développement. Parallèlement, il faut redoubler d'efforts pour promouvoir un développement agricole et rural de grande envergure, comme le programme de développement agricole en Algérie (PNDA), susceptible de créer les débouchés nécessaires pour briser le cercle vicieux de la pauvreté. Ces deux éléments de la stratégie proposée sont indispensables si l'on veut garantir une réduction rapide, tangible et durable de la pauvreté et de la faim dans le monde. En outre, ces éléments s'étayent mutuellement, puisque les progrès réalisés dans l'un de ces secteurs améliorent l'efficacité de l'autre. Les programmes d'alimentation et les dispositifs de protection sociale axés sur l'alimentation et dépendant de la production locale sont bénéfiques à deux niveaux : non seulement les personnes souffrant de la faim sont nourries, mais les marchés locaux connaissent une expansion, offrant aux pauvres de nouveaux débouchés en matière de revenus et d'emploi.

C'est tout d'abord aux individus, puis à leur famille, aux communautés et aux gouvernements de s'efforcer de briser le cercle de la faim et de la pauvreté. En vertu de la législation internationale relative aux droits de l'homme, les gouvernements sont tenus, en cas d'échec de l'action privée des individus, de garantir aux populations le droit d'accès à la

⁶⁹ Séminaire international sur le développement de l'investissement, Ecole Nationale d'Administration, avril 2005,

publiques aujourd'hui dévolue par les pays en agricole et rural et à la sécurité alimentaire est encore dans les pays les plus touchés par les pénuries alimentaires. Il est donc nécessaire de redéfinir les priorités en matière de finances publiques.

En ce qui concerne les coûts liés aux investissements nécessaires n'ayant pu être assumés par les pays concernés, la communauté internationale a un rôle important à jouer, notamment dans les pays en voie de développement, en appui des initiatives nationales, et ce au moins sous forme d'aide aux gouvernements, le cadre européen algérien, malgré qu'il soit insuffisant, est très apprécié par les opérateurs économiques algériens, notamment ceux du secteur privé.

Le fossé entre l'acceptation tacite de la responsabilité générale liée à la lutte contre la faim et la pauvreté et l'ampleur des actions concrètes entreprises à l'échelle nationale et internationale n'en demeure pas moins flagrant. Malgré les bénéfices notoires qui découlent des programmes d'alimentation et de nutrition destinés aux plus démunis, les ressources engagées semblent minimes par rapport à celles nécessaires à un impact réel. On observe une tendance nette, et inquiétante, à la baisse des ressources publiques et privées allouées au développement agricole et rural, ce n'est pas le cas pour notre pays, pour des raisons liées essentiellement aux situations des marchés pétroliers, cela n'empêchent pas d'évoquer l'existence du problème de la sous alimentation et la faim dans notre cas⁷⁰.

Cette tendance se fait cruellement sentir au niveau des programmes des institutions internationales de financement⁷¹ et de nombreux bailleurs de fonds bilatéraux et gouvernements nationaux, et ce, même si ces derniers ont réaffirmé leur engagement vis-à-vis d'un renforcement des investissements dans le développement agricole et rural. En général, au lieu d'intensifier leur soutien déclaré au développement agricole et rural, la plupart des bailleurs de fonds ont contribué au déclin progressif enregistré. Pour les pays pauvres éprouvant des difficultés à mobiliser des montants suffisants à partir de l'épargne intérieure ou des investissements directs étrangers, l'aide officielle au développement assortie de prêts multilatéraux est indispensable pour créer l'environnement nécessaire (renforcement des capacités, infrastructures, biens et institutions publics) pour attirer des capitaux privés dans le secteur de l'agriculture, qu'ils soient nationaux ou étrangers.

Le commerce international permet aux pays en développement de pénétrer de nouveaux marchés (contrat DZ/UE), de s'orienter vers de nouveaux produits et d'améliorer leurs perspectives de croissance et de sécurité alimentaire. Cependant, même si la libéralisation du commerce est potentiellement bénéfique pour les produits agricoles (qui sont exclus de la convention de l'OMC), les progrès réalisés dans le cadre des négociations en cours n'en demeurent pas moins limités et les bénéfices restent minimes. Si l'accent est mis sur la levée des subventions dans les pays des consommateurs et les contribuables des pays développés en retireront la plus large part des bénéfices. Pour les pays en développement, il importe en premier lieu de prendre plusieurs mesures : lever les barrières commerciales associées aux produits pour lesquels ils bénéficient d'un avantage comparatif et ralentir la hausse des tarifs douaniers liés aux produits transformés, voire inverser la tendance; faire bénéficier les plus pauvres des pays les moins avancés d'un accès préférentiel important; ouvrir les frontières aux investissements étrangers à long terme (IED)⁷² et améliorer l'assurance qualité et les programmes de sécurité sanitaire qui permettent aux pays en développement d'être plus compétitifs sur les marchés étrangers.

⁷⁰ : Séminaire international sur le développement de l'investissement, Ecole Nationale d'Administration, avril 2005,

⁷¹ : Notamment la banque mondiale et le FMI ainsi que les banques dites de première classe (américaines, japonaises et anglaises).

⁷² : BENISSAD (M.E) : La réforme économique, ED OPU, Alger, 1990,

§ 2 : d'autres mécanismes de financement :

Il faut accorder une importance particulière aux nouveaux mécanismes de financement envisageables, car ils revêtent une importance potentielle pour le transfert des ressources entre pays développés et pays en développement et peuvent jouer un rôle important en matière d'appui à l'aide officielle au développement. Certes, il faut accueillir favorablement ce besoin d'étoffer l'aide officielle au développement, mais il faut également s'assurer de respecter les objectifs fixés. Des propositions doivent être faites afin de garantir des réapprovisionnements plus fluides et plus fiables, notamment en ce qui concerne les prêts assortis à des conditions préférentielles gérées par les institutions internationales de financement. En outre, le financement du flux accru de biens publics mondiaux, qui fait aujourd'hui défaut et se pose en concurrent vis-à-vis de l'aide officielle au développement, doit s'accompagner de recommandations crédibles, car il est nécessaire au bon déroulement du processus de mondialisation et à la gestion durable des ressources mondiales.

Pour les organismes des Nations Unies basés à Rome et œuvrant dans le domaine de l'alimentation, de l'agriculture et de la lutte contre la pauvreté (FAO), la Conférence internationale sur le financement du développement a permis de déterminer l'ampleur des fonds, nationaux ou internationaux, nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par la communauté internationale, notamment en ce qui concerne la lutte contre la faim et la pauvreté. Les pays sont convaincus qu'il est inadmissible de considérer l'aide aux populations pauvres et affamées comme un acte de charité. Certes, l'élimination de la pauvreté absolue et de la faim est un devoir moral, mais elle est également entièrement justifiée d'un point de vue économique et historique. Toutes les actions entreprises dans ce sens montrent clairement qu'il est de l'intérêt de la communauté internationale, que les pays soient pauvres ou riches, de lutter sans relâche contre la faim et la pauvreté. Car la lutte contre la faim et la pauvreté représente un investissement dont les retombées se concrétisent sous forme de stabilité politique, de paix, de développement généralisé et de prospérité.

Le fait que nous soyons encore loin d'atteindre les objectifs fixés par la communauté internationale souligne la nécessité non seulement d'augmenter le volume des ressources allouées, mais également de cibler les objectifs avec plus de précision. En matière de lutte contre la faim et le développement agricole et rural, l'ampleur du financement international doit être proportionnel à la gravité du problème et les conditions générales de financement doivent être fixées de façon à ne pas alourdir la dette des pays en développement.

§ 3 : situation en Afrique :

Pour les pays africains, beaucoup plus concernés, l'annonce de l'annulation d'une partie de la dette est une bonne nouvelle. En effet, la Banque mondiale et le FMI ont annoncé l'annulation de plusieurs milliards de dollars, de la lourde ardoise que constitue pour les pays les plus pauvres, la dette multilatérale. Une dette qui pour les 38 pays concernés se chiffre à près de 57 milliards de dollars⁷³.

Une nouvelle surprenante de ce fait est que les institutions, dites de Bretton Woods, ne sont pas réputées pour être généreuse. La preuve, cette annonce intervient après 60 ans d'existence des deux institutions, ce qui du fait douter beaucoup de personnes de son

⁷³: HARRIGAN (J) and WANG (C): The economic and political determinants of IMF and World Bank Lending in the Middle East and North Africa, World Development, n 2, London, 2006, pp (247, 270),

Il faut se souvenir que la proposition d'effacer 40 milliards de dollars de dette de 18 des pays les plus pauvres de la planète avait été faite en juillet de cette année par les pays les plus riches réunis au sein du G8 et la Russie. Ce qui a conduit à des réunions dont le point culminant, a été l'approbation historique de la proposition du G8 d'annuler à 100% la dette. Donc au delà d'une simple proposition du G8, il faut remarquer qu'il s'agit d'une décision commune des 184 membres de l'institution économique dont il représente.

La liste des 18 premiers pays a été rendue publique. Ils sont tous touchés par les conditions dictées par le processus dit pays pauvres très endettés (PPTÉ) en cours depuis 1996 par la Banque mondiale et le FMI pour espérer bénéficier de cette générosité.

C'est dans ce sens que le FMI affirme qu'en Afrique et dans le monde, les dirigeants de 38 pays n'auront plus à choisir entre dépenser pour leurs citoyens et rembourser des dettes impossibles, souvent héritées de gouvernements précédents⁷⁴.

Cette dette est estimée à 70% pour la Banque mondiale, et 30% repartis entre le FMI et la Banque africaine de développement. Après que, les conseils d'administration des deux institutions ont finalisé dans les aspects techniques et un système de surveillance du processus.

La décision a été très bien accueillie par quelques artisans de la lutte contre la pauvreté mais en Afrique, l'on se montre très sceptique même si tout le monde est unanime pour saluer l'initiative à marquer. En somme, ceci demeure un nouvel espoir pour les pays pauvres de sortir de la misère.

Actuellement, l'aide aux pays sous-développés dépend uniquement du bon vouloir de certains pays à accorder des dons, subsides ou avantages à d'autres pays. Bien entendu, les pays donateurs font eux-mêmes le choix des pays qu'ils vont aider, du type d'aide qu'ils vont apporter et des contreparties qu'ils peuvent attendre. Il s'agit donc de critères politiques que financiers⁷⁵.

Ainsi, les pays pauvres sont devenus des colonies économiques et financières de certains pays riches, ces derniers n'accordant des aides que lorsqu'ils y trouvent un avantage. Bien souvent, les opérations sont complètement truquées. Par exemple, un pays riche prête de l'argent à un pays pauvre, à condition qu'il utilise cet argent pour acheter des denrées dont ce pays riche dispose en surplus (convention entre l'Algérie et le Russie sur l'achat des avions militaires). Le pays pauvre, pris à la gorge, ne peut qu'accepter et voit ainsi sa dette extérieure augmentée, alors que le pays riche, par ce biais, subventionne ses producteurs en écoulant les surplus. Ce genre de transaction est proprement scandaleux.

§ 4 : les objectifs du financement du développement :

Le mal vient de ce que les aides sont du seul bon vouloir des donateurs. Le pays riche décide en toute indépendance des aides qu'il va accorder et des conditions de ces aides. Il faut désormais l'éviter. L'ONU doit réguler les opérations d'aide.

⁷⁴ : FRANKEL (R) : Mondialisation et crises financières en Amérique Latine, Revue REVISTA DE LA CEPAL, Espagne, juin 2005, pp (111, 125),

⁷⁵ : BELHIMER (A) : La dette extérieure de l'Algérie : une analyse critique des politiques de emprunts et d'ajustement, Edition Casbah, Alger, 1998.

type d'aide qui doit être apporté aux pays pauvres. prolonge la situation dans laquelle des pays sont les richesses mondiales sont détenues par 10% de la population. Et les 10% de nantis ne lâcheront rien de ces richesses sans lesquelles ils estiment ne pas pouvoir vivre. Le seul moyen de réduire cette honteuse disproportion consiste alors à créer de la richesse là où il n'y en a pas, à faire créer cette richesse par ceux qui n'ont rien et, bien entendu, à les en faire bénéficier.

Des moyens seront nécessaires pour mettre en œuvre les opérations d'aide. 15 milliards de dollars suffiraient pour résoudre le problème de la faim dans le monde. On ne dispose pas de cette somme, mais les pays riches de la planète la dépensent des centaines de fois chaque année dans des opérations dont l'utilité n'est pas du tout prouvée. Comment se fait-il alors que le problème de la faim ne soit pas encore résolu ? L'être humain est-il égoïste à ce point, ou est-ce seulement de l'inconscience ? Faute d'avoir fait le nécessaire en temps utile, les pays riches vont avoir à payer beaucoup plus cher pour que soient développés enfin ceux qu'on appelle depuis des décennies les pays en voie de développement.

§ 5 : régulation des aides

L'Assemblée Générale de l'ONU réunit aujourd'hui 189 pays et essaye de les faire chanter à l'unisson. Or, tous ces pays n'ont pas la même voix. Il y a les voix grasses de l'opulence et les voix maigres de la misère, il y a les voix puissantes des pays bien armés et les cris de douleur des autres. Comment obtenir de ce docte assemblé qu'elle puisse seulement un jour générer un accord harmonieux ? On voit bien, dans toutes les réunions internationales qui ont lieu régulièrement, le désaccord complet entre pays riches et pauvres.

Consacrons cette division pour qu'elle devienne une force de l'ONU pour une plus saine gestion du monde. L'Assemblée Générale de l'ONU doit désigner en son sein quels sont les pays devant recevoir de l'aide au développement de la part des autres pays. Ces pays pauvres seront ainsi désignés comme devant être membres d'une association de Pays Bénéficiaires des Aides internationales. Appelons cette association PBA.

Les autres pays, ceux qui n'auront pas été désignés pour recevoir des aides de la communauté internationale, deviendront ipso-facto des pays donateurs. Ils devront financer les aides qui, par l'intermédiaire de l'ONU, seront remises à la PBA.

La PBA, sous le contrôle de l'ONU, partagera elle-même les aides reçues entre les pays membres, jugeant elle-même des répartitions à effectuer et contrôlant elle-même la bonne utilisation de ces aides.

Le rôle premier de la PBA consiste à déterminer quels sont les types d'aide à dispenser, entre la livraison de denrées alimentaires, l'envoi de techniciens et enseignants, la remise de fonds financiers, etc. (voir chapitre 2). Puis la PBA met en œuvre les moyens de distribution des aides. C'est elle qui délègue tous les personnels nécessaires, qui réalise et finance directement les investissements à faire dans les pays assistés et qui assure le suivi et la maintenance de ses opérations.

La PBA agit en permanence sous le contrôle de l'ONU qui vérifie la régularité de toutes les opérations et la bonne utilisation des aides. L'Assemblée Générale de l'ONU, par l'intermédiaire de son Secrétariat Général, dispose de moyens de sanction lui permettant de faire pression sur les pays contrevenant aux règles de la PBA. La plus grave de ces sanctions pourra être l'exclusion de la PBA pour un pays qui aurait détourné les objectifs des aides internationales, ce pays ne recevant ensuite plus aucune aide.

nédiare de la PBA interdit tout contact économique ; pays recevant. Ainsi, l'aide aux pays en voie de ne de colonisation, elle sera une aide réelle au seul bénéficié des pays recevant, les pays riches ne pouvant plus en tirer aucun avantage, direct ou indirect. Bien entendu, cela n'interdit nullement les contacts de collaboration politique entre pays riches et pays pauvres, mais ces contacts, beaucoup plus égalitaires, ne seront plus ceux que peuvent avoir un mendiant et son mécène.

Cette situation internationale caractérisée par le manque des moyens de paiement notamment pour faire face contre la faim et le chômage, ainsi que les maladies incurables et d'autres situations socioéconomiques mal alaise, le monde se trouve des fois dans des situations de crise financière internationale.

Sous section 2 : formulation des crises financières internationales :

Il s'agit d'étudier la crise financière qui représente un phénomène moderne (§ 1) et la refonte du système monétaire international (§ 2) et de revoir le nouveau mécanisme international de règlement de la dette (§ 3).

§ 1 : phénomène moderne :

La globalisation financière peut être définie comme étant un lieu d'interconnexion des places financières⁷⁶, mais aussi un réseau en fonctionnement continu du système financier international.

Ces dernières années, les crises financières ont secoué le monde entier. Au moment où les décideurs envisagent des mesures préventives, les travaux des différentes conférences internationales sur le financement du développement peuvent contribuer à préciser ces idées et à dégager le consensus quant aux modalités de leur mise en oeuvre.

A la fin de 1998, il était évident, au lendemain des crises qu'ont connues les pays de l'Asie de l'Est et l'URSS, que la libéralisation économique et la mondialisation des années 90 ont été trop rapides pour que les cadres institutionnels nationaux et internationaux puissent y faire face efficacement. Le coût de la crise, en particulier pour les pays en voie développement, a été très élevé. Des millions d'emplois ont été perdus tandis que le nombre de pauvres augmentait considérablement dans des pays comme la Thaïlande, l'Indonésie, la République de Corée, le Brésil et l'URSS. Les investissements dans les marchés émergents ont chuté et n'ont jamais repris⁷⁷.

Pour correction, des mesures préventives ont été proposées depuis la propagation des crises en 1997-1998. Parmi celles-ci, on peut citer le renforcement de la surveillance internationale des économies nationales et d'autres systèmes d'alerte rapide et l'accumulation de crédits suffisants à court terme auxquels recourir en cas de crise financière. La situation particulière de l'Argentine atteste l'ampleur des problèmes et les possibilités qui s'offrent aux décideurs.

Dans le cadre des préparatifs de rencontres multilatérales sur le financement du développement, l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires, notamment le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque Mondiale et l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), se sont penchés sur les moyens permettant aux acteurs du système économique international de mieux faire face à ces difficultés. Il s'agit notamment de rapprocher les décideurs spécialistes du commerce international, de la coopération financière et de la

⁷⁶ : BEN BAYER (H) : Cours de finances internationales, Ed Dar El Adib, Oran, 2005, 122P,

⁷⁷ : PATAT (J.P) : Monnaie, système financier et politique monétaire, Ed Economica, Paris, 2001, 6^{ème} édition,

en vue d'assurer une cohérence et une harmonisation permet aux pays en développement d'accroître leur pas être compromise par les limites que les pays donateurs imposent aux importations en provenance de ces pays. Il s'agit en effet des techniques douanières protectrices des économies développées sous couvert de la sécurité nationale ou les normes de qualité.

Pour obtenir des informations appropriées et fiables en temps voulu - pierre angulaire de tout système financier judicieux - les secteurs privé et public doivent faire preuve de transparence. Certes, la supervision des institutions et marchés financiers incombe au premier chef aux autorités nationales, mais on s'accorde généralement à reconnaître qu'un contrôle international des flux de capitaux est de plus en plus nécessaire.

Outre les mesures prises depuis 1997-1998 pour améliorer la surveillance financière⁷⁸, les pays en développement ont défendu deux idées lors des discussions qui ont eu lieu à l'ONU dans le cadre des préparatifs de la Conférence sur le financement du développement organisée à Monterrey (Mexique).

La première, c'est qu'il faudrait améliorer la surveillance au niveau de toutes les économies, y compris surtout celles des principaux pays industrialisés. Ces pays exercent une influence anormalement grande sur les tendances mondiales, outre celles politiques et militaires, financières et économiques. L'argument avancé est le suivant: si les gouvernements sont responsables de leurs politiques nationales (concept qui prend une ampleur internationale), il n'en demeure pas moins que le monde dans son ensemble peut légitimement s'inquiéter lorsque ces politiques ne sont pas viables ou peuvent entraîner de graves conséquences à l'échelle internationale, comme c'est le cas avec la crise de l'immobilier américain.

La seconde, c'est que les pays en développement devraient être dûment représentés dans les organismes internationaux et multilatéraux chargés d'établir les normes concernant les systèmes financiers et de donner l'alerte face à des crises éventuelles. Depuis la crise de la fin des années 90, la communauté internationale privilégie le renforcement des politiques des pays en développement. Toutefois, pour que ces derniers soient jugés à l'une des normes établies par les forces parfois impitoyables de la mondialisation, ils doivent participer pleinement à l'élaboration et à l'application de ces normes. En réalité, elles sont souvent imposées.

§ 2 : la refonte du système monétaire international :

Le système monétaire international repose sur des règles qui sont directement issues des pratiques commerciales de coutume ou qui ont été imposées par les Etats forts notamment après la deuxième guerre mondiale⁷⁹. Ces règles peuvent être définies comme étant :

- 1 / un régime de change, qui explique la convertibilité entre les monnaies, soit contre de l'or ou d'autres devises, selon des règles de calcul et de change, qui peuvent être administré ou libre au principe de l'offre et la demande,
- 2/ un approvisionnement du monde en liquidité suffisamment abondante pour faire face à la progression du commerce international, il s'agit donc de produire les moyens de paiement capables d'absorber les marchandises (bien et services) proposées à la consommation,
- 3/ un système de réserves donnant aux différents nations parties prenantes à l'échange, des moyens de paiement, qui représentent un fond de roulement du marché de change,

⁷⁸ : ZANTMANN (A) : Le tiers monde, les stratégies de développement, Ed Hatier, Paris, 1990,

⁷⁹ : GUILLERMO (A), LEINDERMAN (L) and REINHART (M) : Inflows of Capital to Developing Countries in the 1990s, Journal of Economic Perspectives, Volume 10, N2, USA, 1996, pp (123, 139),

Le FMI est le principal organisme chargé de superviser le système monétaire et financier international, et ce grâce aux modalités suivantes: surveillance annuelle, au titre de "l'article IV", de la situation macroéconomique et en matière de paiements extérieurs des pays; contrôle des programmes négociés d'ajustement de la balance des paiements; et programmes d'évaluation du secteur financier exécutés conjointement avec la Banque mondiale. Le FMI encourage aussi la transparence financière chez les gouvernements en appliquant sa norme spéciale de diffusion des données aux pays qui souhaitent avoir accès aux marchés financiers. Il favorise également le respect de divers codes pour les politiques macroéconomiques et des règlements dans le secteur financier. De même, la Banque et le Fonds s'attachent à rendre leurs opérations plus transparentes pour la communauté financière et le grand public. Ce n'est pas le cas, le traitement des pays est relatif au cote part de participation dans le financement de ce dernier, donc, un problème d'indépendance et de crédibilité est posé.

Toutefois, il reste toujours beaucoup à faire en matière de transparence, en particulier en ce qui concerne l'information dans le secteur privé. Il faut davantage d'indicateurs comparables sur le plan international et de normes en matière de comptabilité et de publication d'informations. Le Comité international des normes comptables, organisme privé regroupant 142 organisations comptables professionnelles de 101 pays, oeuvre à l'harmonisation des normes comptables. Dans ce cadre notre pays est en voie d'adoption des normes comptables IFRS, qui trace une véritable option économique de l'entreprise et ses capacités de développement (crédit bail) au lieu et à la place de l'ancienne comptabilité juridique qualifiée de rigide et peut révolutionnaire (amortissement).

D'autres mesures ont été adoptées pour renforcer la capacité de réaction rapide du système international. Le FMI a rationalisé ses mécanismes d'urgence que sont la facilité de réserve supplémentaire, qui sert à prêter rapidement aux pays en difficulté des montants importants à des taux d'intérêt élevés pour des échéances relativement courtes, et la ligne de crédit pour imprévus, qui permet aux pays préalablement approuvés de bénéficier de ressources financières d'urgence lorsque les troubles économiques dans d'autres pays risquent de faire tache d'huile. La situation économique dans les pays en voie de développement, en exclusion des pays profiteurs de la situation exceptionnelle du marché énergétique, prouve le contraire, la majorité des pays sous développés souffrent d'une lenteur dans le développement et marquent des indicateurs de vie humaine très regrettables.

En outre, la Banque mondiale a récemment accepté d'introduire un nouveau mécanisme pour arranger à l'avance le décaissement rapide de prêts en cas de besoin; il s'agit en fait d'une nouvelle ligne de crédit dénommée « option de retrait différé »⁸⁰. Alors que se renforcent les instruments de lutte contre les crises, personne n'a encore répondu à la question de savoir combien de crises la communauté internationale devrait être en mesure de juguler simultanément et si elle dispose de ressources suffisantes à cette fin. Il se pose également la question de savoir si les institutions publiques internationales devraient même s'efforcer de mobiliser de nouveaux prêts importants qui serviraient essentiellement à financer la fuite des capitaux ou le retrait de créanciers étrangers qui ont perdu tout intérêt dans un pays en crise. Pour exemple, l'argent des pays du Golfe Arabe bloqué par le gouvernement américain pour des raisons de sécurité internationale. C'est une première dans son genre qu'un gouvernement règlement les retraits bancaires ou les placements financiers, une nouvelle ère financière vient de s'installé prenant en considération les facteurs politiques plus que ceux économiques.

⁸⁰ : LARSEN (F) : Le dialogue du FMI avec les organisation non gouvernementales, Revue Finances & Développement, FAM, mars 2001, pp (56),

al de règlement de la dette :

Malgré les nouvelles politiques de prévention, généralement il y aura toujours des crises financières, même si on espère qu'elles seront moins nombreuses et moins graves (crise de l'immobilier américain et la crise de confiance française). Cela étant, les cas récents de plusieurs pays (Argentine, Brésil, Mexique, etc.) montrent combien une crise financière peut être profonde, quand bien même l'effet de boule de neige a été jusque-là évité.

Plusieurs propositions ont été formulées pour résoudre rapidement et sans heurts le problème de la dette non viable.

Lors des discussions menées un peu partout dans le monde, des économistes ont soutenu que lorsque la dette d'un pays devient non viable, le coût des ajustements nécessaires pour juguler la crise doit être partagé par toutes les parties prenantes, du secteur public ou privé, ainsi que par les débiteurs, les créanciers et les investisseurs. La question qui se pose est de savoir comment procéder.

L'une des propositions formulées actuellement vise à réunir les créanciers privés d'un pays pour qu'ils s'accordent à s'abstenir collectivement d'exiger un remboursement immédiat⁸¹. L'idée sous-jacente est que les créanciers se rendront compte qu'ils ont tous plus de chance de recouvrer leurs créances - du moins une partie - s'ils travaillent ensemble plutôt que les uns contre les autres. C'est aussi un élément du Chapitre 11 relatif au mécanisme régissant la faillite des sociétés aux Etats-Unis, au titre duquel de nouveaux crédits peuvent être octroyés pour le redressement de la société réorganisée. La faillite souveraine est certes une notion complexe, mais on pense de plus en plus qu'il faut réviser la manière dont les crises de la dette sont traitées en ayant cette modalité à l'esprit. S'agissant des crises de la dette des années 80, l'essentiel des prêts contractés par les pays très endettés a été octroyé par un nombre limité de banques commerciales qu'on pourrait organiser en comités pour décider s'il faut, le cas échéant, accorder de nouveaux prêts ou restructurer les obligations au titre du service de la dette. Le fait que davantage de pays aient de plus en plus recours aux émissions d'obligations pour satisfaire leurs besoins financiers et qu'ils soient par conséquent redevables à un plus grand nombre de créanciers accroît la valeur potentielle d'un mécanisme de règlement collectif de la dette.

Des obstacles doivent être surmontés avant toute décision concernant ces propositions, voire leur application. Il s'agit notamment de s'accorder sur l'organe qui doit décider si un pays peut bénéficier ou non d'un moratoire de la dette. Si ce nouveau rôle est confié au FMI, la communauté internationale devra élaborer et convenir de nouveaux règlements et règles. Dans le cas contraire, quelle instance prendra la décision et la fera appliquer⁸²?

Si un mécanisme officiel peut être mis en place, il présenterait certains avantages. En premier lieu, il réduirait l'incertitude notable concernant la manière dont les crises de la dette seront traitées à l'échelle internationale, celle-ci empêchant actuellement l'octroi de prêts aux économies émergentes. En outre, il inciterait davantage les débiteurs et les créanciers à conclure un accord de leur propre gré, ce qui éviterait les longues procédures judiciaires et limiterait les dommages. Les institutions privées sauront qu'elles ne seront pas renflouées automatiquement ni complètement si elles prennent des risques indus, ce qui engendrerait

⁸¹ : ARIF (S.E) : Données fondamentales sur l'Union Européenne, Université d'Evry Val d'Essonne, France, mai 2007, pp (01, 58)

⁸² : Séminaire international sur le développement de l'investissement, Ecole Nationale d'Administration, avril 2005,

ancement international des économies en développement.

al plus stable. Enfin, une procédure sera instituée pour
consentir par les différentes catégories de créanciers
marché émergente en crise⁸³.

Les hauts responsables des gouvernements et des organisations internationales ainsi que ceux du secteur privé et des organisations de la société civile se prononcent sur la nécessité de revoir la manière dont le problème de la dette est traité. Tous les Etats doivent être intéressés d'ouvrir un débat préliminaire et sérieux sur cette question. L'Algérie a affiché clairement sa situation de refonte de l'ordre financier international, notamment par la situation critique de son endettement international qui lui a coûté des milliards de dollars au détriment de son développement interne.

Conclusion du deuxième chapitre :

Les crises financières internationales ont touché la majorité des pays émergents à partir de 1990, ils se sont vus comme fait accompagnateur de la globalisation financière internationale. C'est d'ailleurs la une de la presse mondiale pour les crises immobilières, les crises de confiance financières. Chaque jour, une banque déclare faillite, une place financière fait chute les cours, etc.

Le continent africain était très touché au point où son développement est compromis par des aides plus orientées vers des actions politiques que sur des critères humanitaires ou économiques, dont on va essayer de voir la situation de la crise d'endettement en Algérie dans la partie suivante.

⁸³ : PLIHON (D) : Qui détient le pouvoir dans le système monétaire international, Revue problème économique, n : 2495, 1996,



*Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.*

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

ancement international des économies en développement.

Chapitre 03 : la dette extérieure algérienne : conséquence des finances internationales :

Le pays sortant d'une longue durée de colonialisme, était devant une réalité amère, sur la situation économique, la chaîne productive était précaire, en exclusion de quelques usines de transformation ou d'extraction de matières premières destinées à la métropole, toutes les entreprises étaient vidées de ses richesses et ses moyens de paiement. L'agriculture, qui représente un déficit majeur de l'État quand à la satisfaction des besoins de la population, était primaire et ne suffisait guère au moindre sécurité alimentaire.

Au niveau social, la guerre a été très coûteuse pour notre pays, la grande majorité de la société était pauvre, sans revenu, avec des membres de la famille tués lors de la guerre de libération nationale, est ce était souvent le père (qui veut dire le responsable économique), avec des enfants mal formés ou carrément analphabètes, un taux de mortalité très élevé chez les nouveaux nés et les mamans en ceinte, sans oublier les maladies et la pénurie ainsi que d'autres causes de l'endettement (section 2).

Telle situation, à rendu la mission du gouvernement très délicate, et nécessitait le recours aux financements internationaux pour faire face devant cette situation, la moindre de qualification : catastrophique. Cette décision de s'approcher auprès des grandes institutions financières était plus qu'un choix, une obligation (section 1).

Au cour du temps, et après une longue expérience avec la gestion de la dette extérieure en Algérie, d'autres perspectives de la dette apparaissent avec les nouvelles données économiques et financières de ce nouveau siècle (section 3).

Section 1 : la formulation de la dette extérieure algérienne :

Nous allons traiter l'endettement de l'Algérie à travers des périodes historiques réparties en décennies, à savoir, les années 1970 (sous section 1), les années 1980 (sous section 2) et en fin les années 1990 (sous section 3).

Sous section 1 : la décennie 70 : la phase de l'endettement :

Juste après l'indépendance, et vue la situation socioéconomique du Pays, il était si important au gouvernement de s'orienter vers le monde extérieur pour financer l'économie nationale, nous étudieront cette étape de notre histoire par la politique de l'endettement durant cette décennie (§1), et de voir par la suite les types de dettes (§2) et en fin les caractéristiques financières et économiques de la dette algérienne à cette époque (§3).

§ 1 : la politique de l'endettement dans cette période :

Dans les années soixante, l'endettement extérieur algérien ne comporte que les crédits de l'OFCI⁸⁴ (l'Organisme Français de Coopération Industrielle) et quelques prêts gouvernementaux des pays de l'est.

La première moitié de la décennie 70 a été caractérisé par la maîtrise de l'endettement, le stock de la dette ne dépassait pas les 3335 millions de dollars en 1971, tandis que la deuxième période a connu une forte augmentation de l'endettement. Par exemple, en 1978 le stock de la dette a atteint plus de 18 Milliards de dollars⁸⁵.

⁸⁴ : BENACHENHOU (A) : Formation du sous développement, l'expérience algérienne de planification et de développement, Ed OPU, Alger, 1997,

⁸⁵ : BENACHENHOU (M) : Inflation, dévaluation et marginalisation, Ed Dar Echrifa, Alger, 1993,

La période a été caractérisée par la prédominance des crédits officiels et la conditionnalité de prêts appréciable. L'augmentation du stock de la dette a été importante par rapport aux recettes d'exportations. Et en fin, on remarque une détérioration de solvabilité et un niveau de liquidité appréciable.

§ 2 : les types de la dette :

La dette Algérienne dans cette période était constituée principalement par des crédits à long et moyen terme. L'analyse de ces derniers par type nous montre que les crédits officiels (crédits bilatéraux, crédits multilatéraux) ont été les plus importants. Cependant, la situation va changer en faveur des créances privées (crédits fournisseurs, crédits financiers), qui ont connu une augmentation importante, en passant de 463 Millions de dollars en 1970 à 13549 Millions de dollars en 1979, donc elles sont multipliées par 30 fois, soit 52% du total des crédits.

§ 3 : les caractéristiques de la dette :

La dette algérienne durant cette période (1970) était caractérisée par une conditionnalité de prêts appréciable, une augmentation rapide du stock de la dette et de son service par rapport aux exportations, et en fin une détérioration de la solvabilité et le niveau de liquidité qui était appréciable⁸⁶ :

- ❖ Une conditionnalité des prêts appréciable : La conditionnalité de prêts comprend essentiellement le taux d'intérêt, la durée de prêts et le temps de grâce, cette conditionnalité a été appréciable pendant la décennie 70. Pour les taux d'intérêt, on remarque que les taux d'intérêt des crédits fournisseurs ont connu une tendance à la baisse, par rapport à ceux des créances officielles. Ce qui explique la prédominance de ceux-ci dans la structure de la dette dans cette période.
- ❖ Une augmentation rapide du stock de la dette et de son service par rapport aux recettes d'exportations : Pour la période de l'application du premier plan quadriennal; (1970-1973); le service de la dette a triplé entre la première et la dernière année du plan. En passant de 0,90 % en 1970 à 3,34 % en 1973, par contre son poids reste assez faible, quand on le compare aux exportations de biens et services dont la valeur a augmenté de 1339 Millions de dollars à 1994,11 Millions de dollars entre 1972 et 1973, et ça est grâce au premier choc pétrolier de 1973. Pour la période de l'application du deuxième plan quadriennal (1974-1979), le service de la dette a cru à un taux moyen de 24,33 % entre 1974 et 1979, tel qu'il atteint en 1979 un taux de 8,68 % du PIB. Cette hausse de l'endettement liée à la croissance du PIB durant la seconde moitié de la décennie 70 a entraîné la détérioration rapide de l'indicateur de solvabilité du pays, contrairement à l'indicateur de liquidité qui a enregistré des résultats rapides.
- ❖ Une détérioration de la solvabilité et un niveau de liquidité appréciable : Si on veut connaître le poids de la dette par rapport au PIB, on trouve qu'il était de 19,3 % en 1970, et il a passé à 59,6 % en 1978. Cela dit que l'Algérie a utilisé 60 % de ces richesses pour payer le service de la dette. Pour connaître les conséquences de la dette extérieure sur l'économie et la crédibilité financière du pays, il faut analyser les ratios de solvabilité (stock de la dette /PIB) ou le taux de l'endettement, et de liquidité (service de la dette /exportation). Pour la solvabilité du pays, on constate qu'elle s'est détériorée progressivement. Mais vue les ressources de pétrole, l'Algérie a été courtisée par les banques internationales parce qu'elle était considérée comme bon

⁸⁶ BERNO (N) : La dette extérieure algérienne : diagnostic et perspectives, Thèse d'État, ENA, Promotion 1996, Paris,

de solvabilité, il affichait un taux appréciable durant
ait en 1970 que 3,2 % de la valeur globale des
% en 1976, pour atteindre 26,5 % en 1979. C'est-à-
dire pour 100 revenus d'exportations en 1979, 26,5 % va au paiement du principal et
des intérêts de la dette extérieure.

Sous section 2 : la décennie 80 : la phase controversée :

Les années 80, quand à eux, représentaient une meilleure situation financière et économique pour le pays, cela nous amène à voir la politique de endettement durant cette décennie (§ 1), et de voir par la suite les types de dettes (§ 2) et en fin les caractéristiques financières et économiques de la dette algérienne à cette époque (§ 3).

§ 1 : la politique de l'endettement dans cette période :

Cette période a été caractérisée par un rythme décroissant du stock de la dette, surtout dans la période couvrant le premier plan quinquennal (1980-1984), ainsi, le stock de la dette a passé de 19.377 Millions de dollars en 1980 à 16.000 Millions de dollars en 1984.

§ 2 : les types de la dette :

Cette période a été caractérisée par, d'une part le volume croissant des crédits à court terme, d'autre part, la pré dominance des créances privées⁸⁷.

- ❖ Une part importante des crédits à court terme : Le montant des crédits à court terme a augmenté, en passant de 1759 millions de dollars en 1984 (11 % de la dette totale) à 1,7 Milliards de dollars en 1986 (13,6 % du montant de la dette), cette tendance a accentuée dès 1987 avec le durcissement des conditions d'accès aux crédits à long et moyen terme, pour le délai de remboursement, il a passé de 9,5 ans en 1985 à 7,1 ans en 1990.
- ❖ Une prédominance de la dette privée : La structure de la dette extérieure par type dans les années 80, montre la prédominance des créances privées (crédits commerciaux, financiers, ou obligataires) par rapport aux créances publiques (crédits gouvernementaux, bilatéraux, multilatéraux). En effet, dans cette période (1985-1990) les crédits privés représentent $\frac{3}{4}$ de la dette totale, et ils sont constitués principalement par des crédits issus du marché financier (6480 Millions de dollars sur les 13130 Millions de dollars en 1984). Pour la dette publique, on trouve qu'elle est constituée principalement par des crédits bilatéraux.

§ 3 : les caractéristiques de la dette :

La dette algérienne durant cette période (1980) était caractérisée par une conditionnalité de prêts détériorée, un amortissement du stock de la dette sous l'effet d'une politique de désendettement, une détérioration simultanée de la situation de solvabilité et de liquidité, et en fin, une reprise à la hausse du stock de la dette sous l'effet d'une mobilisation accrue de nouveaux emprunts⁸⁸ :

- ❖ Une conditionnalité de prêts détériorée : En effet, les conditions de prêts étaient favorables dans la décennie 80 par rapport à la décennie 70, soit pour le taux d'intérêt qui est devenu supérieur 2 à 3 fois par rapport à la décennie précédente. Ce

⁸⁷ : BERNO (N) : La dette extérieure algérienne : diagnostic et perspectives, Thèse d'Etat, ENA, Promotion 1996, Paris,

⁸⁸ : CUBERTAFOND (B) : Algérie contemporaine, Ed Que sais . je ? Paris, 1995,

de remboursement (4 ans au moyenne) et la période it été réduite à la moitié. Pour les crédits publics, le n 1983 à 9,5 % en1984, Pour les crédits privés, les taux sont plus élevés, ils varient entre 10,2 % en1983 et 10 % en 1984. En ce qui concerne la durée de remboursement, celles-ci s'étendaient de 7,3 ans en 1983 à 14,9 ans en 1986 pour les crédits publics. Et de 5,6 à 10,5 ans pour les crédits privés dans la même période. Pour la période de grâce, on trouve que celle variait de 1,3 ans à 3,7 ans en 1986 pour les crédits publics, et de 2,5 ans à 3,9 ans pour les crédits privés dans la même période. Enfin, on constate que les conditions de remboursement des crédits privés sont plus contraignantes que celles des crédits publics, ce qui explique l'incapacité de réduire l'encours de la dette extérieure Algérien dans cette période.

- ❖ Un amortissement du stock de la dette sous l'effet d'une politique de désendettement : Pour la période du premier plan quinquennal (1980-1985), la tendance a été à la baisse pour la dette extérieure Algérien, ainsi pour les dettes à long et moyen terme, on a passé de 19,377 Milliards de dollars en 1980 à 18,374 milliards de dollars en1984. Tandis que les dettes à court terme, ont passé de 1,862 Milliards de dollars en 1980 à 1,759 Milliards de dollars en 1984. En fait, les mobilisations totales ont été à l'ordre de 15939 Millions de dollars pendant cette période, soit une augmentation annuelle de 3276 Millions de dollars, tandis que le remboursement du service de la dette s'élève à 22,265 Millions de dollars, soit une moyenne annuelle de 4453 Millions de dollars, c'est-à-dire que l'Algérie prélève la différence qui est de 1177 Millions de dollars sur l'épargne intérieure et ses réserves de change pour se désendetté.
Cette politique de désendettement a augmenté le ratio du service de la dette par rapport aux exportations de biens et services, qui a passé de 26,5 % en 1979 à 36,9 % en 1984. Dès 1985, le montant de la dette extérieure a pris une tendance à la hausse, tel qu'il atteint 1,840 millions en 1985. Avec le choc pétrolier de 1986, où le baril de pétrole a passé de 30 dollars à 14 dollars, la dette extérieure a connu une augmentation rapide, son montant a dépassé les 20 Milliards entre 1986 et 1991, à cause de nouveaux engagements qui se situent entre 6 et 10 Milliards pendant la même période, cette augmentation conjuguée avec la croissance négative du PIB a entraîné la détérioration de solvabilité et de liquidité du pays.
- ❖ Une détérioration simultanée de la situation de solvabilité et de liquidité : La solvabilité du pays, dans cette période a connu une détérioration spectaculaire ainsi, la part de la dette extérieure dans le PIB a été de 32,4 % en 1985. Pour la liquidité c'est plus que pire, elle a passé de 35,8 % en 1985 à 76,9 % en 1988, c'est-à-dire un prélèvement de plus de la moitié de la richesse nationale. Dans cette situation, le pays doit recourir à l'emprunt extérieur pour satisfaire les besoins du financement des approvisionnements incompressibles du pays (les biens de consommation, les médicaments...), ce qui a rendu le fardeau de la dette plus cher.
- ❖ Une reprise à la hausse du stock de la dette sous l'effet d'une mobilisation accrue de nouveaux emprunts : On constate que le service de la dette a connu une tendance à l'augmentation, en passant de 5 Milliards en 1985 à 10 Milliards en 1991, c'est-à-dire plus de 70 % des recettes d'exportations. Ce qui a obligé l'Etat à mobiliser de nouveaux emprunts, et qui a conduit, en fin de chemin, à l'augmentation du stock de la dette de 18,374 Millions de dollars en 1985 à 28,379 Millions de dollars en 1990, et de 27,875 en 1991.

Phase de rééchelonnement :

Le rééchelonnement d'orientation économiques et sociales qui ont marqué le parcours de notre pays, nous étudieront cette étape de notre histoire par la politique de l'endettement durant cette décennie (§ 1), et de voir par la suite les types de dettes (§ 2) et en fin les caractéristiques financières et économiques de la dette algérienne à cette époque (§ 3).

§ 1 : la politique de l'endettement dans cette période :

Durant les années 1990, et vue la situation sociopolitique dégradante de l'Algérie, l'économie nationale ne pouvez pas afficher de meilleurs résultats, c'est ainsi que plusieurs essais de sauver la chaîne économique ont été suivi, on cite notamment le refinancement, autrement dit le re-profilage, les accords de facilité, et en fin, et comme dernier issu de secours, le rééchelonnement de la dette extérieure :

➤ le refinancement ou le re-profilage (1990-1992) :

Le refinancement consiste soit à renégocier avec les créanciers eux mêmes afin d'obtenir de eux des conditions de remboursement meilleures que celles prévues initialement et parfois des crédits relais ; suite à des problèmes de liquidité passagers, soit avec d'autres bailleurs de fonds pour obtenir des financements nouveaux afin de servir la dette échue. En outre, le refinancement se distingue du rééchelonnement de la dette puisqu'il ne se pratique pas à travers les clubs mais par une négociation individuelle avec chacun des créanciers⁸⁹.

Pour les mécanismes du refinancement il faut savoir que dans cette technique, seuls les échéances sont remis en cause, et les négociations se font selon deux formules : La première formule consiste à reporter les échéances. La deuxième formule, c'est le recours à de nouveaux financements pour financer la dette échue avec des prêts négociés à des conditions meilleures par exemple : consolider une dette à court terme par le biais d'emprunt à moyen ou à long terme.

L'Algérien, qui face à l'augmentation du poids de la dette et la détérioration de la liquidité extérieure à la fin de la décennie 80, et face au refus de recours au rééchelonnement va opter pour le refinancement. En effet, l'Algérie a demandé à l'Italie d'un côté et au crédit lyonnais de l'autre, le re-profilage d'un montant total de dettes de 2,352 Milliards de dollars⁹⁰.

Pour l'Italie, le crédit a été conclut pour une période allant de janvier 1991 au 31 décembre 1991, et a été garantis par la SOCE (l'Organisation Italien d'Assurances). Pour le crédit lyonnais, l'opération n'a pas été concrétisée.

En dépit de ces démarches, les résultats ont été décevants. Ainsi, les recettes nettes de remboursement en principal n'ont pas dépassé le seuil d'un Milliard en 1993 et le service de la dette était estimé à 18,9 % du PIB⁹¹.

➤ les accords de facilités :

Se sont des accords signés avec les institutions multilatérales (le FMI, la Banque Mondiale). Le premier accord de facilité a été l'accord de confirmation du FMI accompagné

⁸⁹ : BOUKELLA (M) : Les effets économiques de l'ajustement structurel, Revue IDARA, n : 2, Alger, 1998, pp (73, 100),

⁹⁰ : BEN BITEUR (A) : L'expérience algérienne de développement (1962-1992), Alger, 1992,

⁹¹ : BOUZIDI (A) : Les années 90 de l'économie algérienne, Edition ENAG, Alger, 1999,

pensatoire pour un montant de 471 Millions de DTS
le accord de confirmation, d'une valeur estimée à 300
juin 1991 pour couvrir une période allant jusqu'au 31
mars 1992⁹².

Ces prêts ont été conditionnés par un programme de redressement économique qui vise la réalisation d'un cadre économique incitatif et stable et une stabilité monétaire. Pour les résultats de ces accords, on constate que les objectifs ont été respectés jusqu'à la fin de 1991, ou il y avait la revue de programme à cause de non respect des conditions précitées.

➤ le rééchelonnement :

Cette technique consiste en un report de la dette et souvent aussi une répartition de cette dette sur un certain nombre d'années.

Cette opération vise de donner du temps au pays débiteur pour lui permettre de redresser cette situation, et se effectue principalement de deux manières : en premier lieu, le pays débiteur peut conclure directement avec des créanciers des accords déterminants les conditions de restructuration de la dette. En deuxième lieu, le pays peut aussi recourir au club des créanciers.

Cette opération est souvent accompagnée par la mise en place d'un programme d'ajustement structurel contraignant. Les droits de regard du FMI et de la banque mondiale sur la conduite des politiques économiques du pays débiteur sont très critiqués dans cette démarche, et les conséquences de non-respect des conditionnalités convenues dans les accords du rééchelonnement à savoir le blocage des tranches de crédit.

Pour le cas de l'Algérie, au début des années 90, notre pays a exploré plusieurs solutions pour alléger sa dette (le refinancement, les facilités), mais les résultats ont été maigres, et la situation financière a déjà atteint un stade de gravité sans précédent. Mais les autorités refusent toujours de recourir au rééchelonnement, à cause des effets négatifs de celui-ci sur le front social⁹³.

Le débat commence pour explorer d'autres solutions, notamment de recourir aux crédits commerciaux, mais cette solution va certainement augmenter le fardeau du service de la dette. La deuxième solution était de recourir aux crédits financiers destinés à l'investissement, mais ce choix est impossible à cause de la fermeture du marché financier international au regard de l'Algérie comme conséquence à la perte de la crédibilité financière du pays. Le refinancement bilatéral, comme celui conclu avec l'Italie ou celui piloté par le crédit lyonnais dans les années 1991 et 1992 respectivement, mais cette solution n'est pas considérée comme globale à la crise de l'endettement. Le swapping de la dette, qui consiste à racheter tout ou une partie de la dette pour la transformer en investissements indirects par la participation dans les entreprises nationales, est une solution très favorable pour les économies en voie de développement, mais le climat général de l'Algérie ne pouvait pas encourager les investisseurs étrangers à prendre ce risque.

Les débats contradictoires entre les partisans d'un rééchelonnement de la dette et les partisans de re-profilage de la dette, qui se sont poursuivis de 1988 à la fin de 1993 ont été tranchés par la situation de cessation de paiement en 1994 (le service de la dette

⁹² : LAROUCI (C) : L'endettement en Algérie face au problème de transferts de capitaux, Thèse de l'Etat, IMPS, Promotion 1997, Alger

⁹³ : OUFRIHA (F) : Ajustement structurel, stabilisation et politique monétaire en Algérie, Revue Les Cahiers du CREAD, n° 46, Alger, 1998.

xportations), alors le rééchelonnement de la dette évitable pour la crise de l'endettement.

L'opération du rééchelonnement de la dette extérieure algérienne a passé par deux phases principales, un plan de stabilisation dit accord de « Stand By » (d'avril 1994 au mois de mars 1995), les accords bilatéraux avec les deux clubs et en fin par un programme de ajustement structurel.

❖ l'accord de « Stand By » :

L'accord de stand by est un accord entre le FMI et un pays membre de cette institution, qui permet à ce dernier d'effectuer à concurrence de 90 % à 110 % par an de sa quote part. À l'exception de la première utilisation des ressources du FMI, les crédits de « Stand By » sont assortis de conditionnalités. Ces conditions sont la réalisation de « performances économiques » évalués à chaque étape. Pour l'Algérie, l'accord de « stand by » du 27 Avril 1994 a été préalable aux accords du rééchelonnement, cet accord a permis à l'Algérie de bénéficier d'un crédit d'un milliard de dollars pour financer les déséquilibres de la balance des paiements, ce crédit a été conditionné par la mise en place d'un programme de stabilisation économique couvrant la période du 1^{er} avril 1994 jusqu'au 31 mars 1995, qui sont suivis principalement par une politique monétaire restrictive, notamment par la dévaluation de dinar de 40% durant la période de l'accord. La hausse du taux d'intérêt (le taux de réescompte est de 15%), et la convertibilité de dinar. Cette période a vu l'indépendance de la banque d'Algérie, la réduction du déficit budgétaire (une politique budgétaire rigoureuse), et en fin la libéralisation du commerce extérieure et du mouvement des capitaux⁹⁴.

L'application du programme de la stabilisation économique entre 1994 et 1995, a permis à l'Algérie d'enregistrer des résultats appréciables, et d'atteindre les équilibres macro financiers externes et internes, et notamment la réalisation de l'équilibre budgétaire, et la restitution des réserves de changes et d'améliorer la balance des paiements, le recul de l'inflation, le service de la dette a baissé de plus de 100 % en 1994 à 42 % en 1995, l'encours de la dette extérieure a passé de 317,5 % en 1994 à 297,1 % en 1995, et en fin, la maturité de la dette est passée de 3 à 7 ans⁹⁵.

Enfin, il faut savoir que l'accord de Stand By a été poursuivi par des accords bilatéraux avec les deux clubs, et d'un programme d'ajustement structurel basé sur un protocole de financement élargi couvrant une période de 3 ans (d'avril 1995 au mois de mars 1998).

❖ les accords bilatéraux avec les deux clubs :

Ils concernent le rééchelonnement de la dette publique et celui de la dette privée.

1 / le rééchelonnement de la dette publique :

Le rééchelonnement de la dette publique a été effectué auprès du club de Paris, et a abouti par un premier accord le 31 mai 1994, qui porte sur le rééchelonnement du service des prêts publics contractés avant la date butoir du 30 septembre 1993 pour un montant de 5 Milliards de dollars et le remboursement étalé sur 12 ans avec une période de grâce de 4 ans.

⁹⁴ : ONS, enquête économique, 12/02/1996,

⁹⁵ : Table rendue sur l'ouverture commerciale de l'économie algérienne, Institut Supérieur de Gestion et de Planification, 5 mai 1997,

Le Club de Paris a été conclu le 21 juillet 1995, qui stipule que les accords bilatéraux conclus avant le 31 mars 1996, continueront à s'appliquer pour la période allant jusqu'à la fin de l'opération de re-profilage de 1993, à condition que le gouvernement algérien doit continuer à avoir un accord approprié avec le FMI.

La durée de remboursement est de 17 ans, avec une période de grâce de 4 ans, et le montant échelonné est de 7 Milliards de dollars.

Parmi d'autres clauses de l'accord, il est stipulé que l'Algérie devrait conclure avant le 31 mars 1996, 17 accords bilatéraux avec l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les USA, la Finlande, la France, l'Italie, le Japon, les Pays Bas, le Portugal, la Grande Bretagne, la Suède, la Suisse et la Norvège. Ces accords ont porté sur le rééchelonnement de 5,3 Milliards de dollars⁹⁶.

2 / le rééchelonnement de la dette privée :

Après la conclusion de l'accord du rééchelonnement de la dette publique avec le club de Paris, l'Algérie avait entamé des négociations pour le traitement de la dette privée en 1994 à 4 Milliards de dollars dont : 3 Milliards de la dette bancaire et un Milliard de dollars de crédits commerciaux non assurés⁹⁷.

Les négociations ont aboutis à la signature d'un accord le 12 mai 1995, qui porte sur les échéances de la dette tombant entre le premier mars 1994 et le 31 décembre 1997, soit un montant de 3,2 Milliards de dollars, dont 2,1 Milliards de dollars correspondant à des échéances des crédits financiers syndiqués et des crédits commerciaux non assurés, remboursés sur 16 ans (dont 6,5 ans comme délai de grâce), et 1,1 de Milliards de dollars correspondant à la consolidation des échéances de la dette bancaire profilée en 1992 (accords avec le crédit lyonnais) et des échéances de l'opération de re-profilage de 1993, remboursé sur 12,5 ans (dont 6,5 ans comme délai de grâce).

Enfin, on peut dire que la démarche globale a permis, le rééchelonnement de 16 Milliards de la dette extérieure algérienne. De plus, les mesures d'accompagnement du programme d'ajustement structurel ont pu permettre de mobiliser des ressources additionnelles de 2,6 Milliards de dollars provenant des institutions de Bretton Woods (FMI, BIRD).

❖ le programme d'ajustement structurel en Algérie (PAS) :

Un programme d'ajustement structurel est un ensemble de mesures économiques élaborées afin d'atteindre un certain nombre d'objectifs macroéconomiques. L'objectif le plus important dans un programme d'ajustement structurel (PAS) appuyé par le fonds monétaire international (FMI) est l'ajustement ordonné des déséquilibres tant macroéconomiques que structurels, de manière à assurer une croissance économique durable tout en réalisant une situation soutenable à moyen terme de la balance des paiements.

Dans une politique macroéconomique, les principaux objectifs que l'on veut atteindre sont : la croissance, l'emploi, la stabilité des prix, une répartition équitable des revenus, le développement, la satisfaction des besoins fondamentaux de la population etc..

Mais les échéances de réalisation de ces objectifs sont différentes les unes des autres. La stabilité des prix et celle de l'emploi, par exemple, tiennent du court terme, pour atteindre

⁹⁶ : Banque d'Algérie, rapport sur le développement, 1997,

⁹⁷ : BOUKELLA (M) : Les effets économiques de l'ajustement structurel, Revue IDARA, n : 2, Alger, 1998, pp (73, 100),

ires classiques de stabilisation. Alors que les objectifs
èvent du long terme.

Une distinction est faite alors entre les ajustements à courts termes ou l'on appliquera des politiques de stabilisation, c'est-à-dire de gestion de la demande par l'application d'une politique monétaire prudente, d'une politique budgétaire restrictive et d'une politique adéquate du taux de change. Et les ajustements à plus longue échéance ou l'approche adoptée se portera sur les politiques d'ajustement structurel en mettant en œuvre une restriction industrielle, une réforme du système fiscal et monétaire etc.

L'interaction et liens entre les déséquilibres microéconomiques et macroéconomiques sont particulièrement prononcés dans les pays caractérisés par un niveau élevé de la dette extérieure. C'est pourquoi, le FMI utilise dans la conception des programmes d'ajustements destinés à ces pays des mesures aussi bien de politique de stabilisation que des mesures de politiques d'ajustement structurel.

○ le PAS en Algérie :

Les accords du rééchelonnement ont été conditionnés par un accord de stabilisation d'une année suivi d'un programme d'ajustement structurel (PAS) de 3 ans, ces accords ont permis à l'Algérie de bénéficier des prêts du FMI et des institutions monétaires internationales⁹⁸.

Ce programme d'ajustement structurel, qui s'étalait sur la période (1995-1998) a eu comme objectifs :

- Le retour à la croissance économique et la stabilité financière,
- La création de l'emploi et la construction de logements,
- Le soutien de niveau de vie des populations les plus démunies,
- La baisse du taux d'inflation (entre 3 et 4 en 1997),
- La reconstruction des réserves de change.

La réalisation de ces objectifs dépendait de l'adoption de plusieurs mesures économiques, notamment la libéralisation du commerce extérieur, de revoir le système de taux de change, le système de la protection sociale, d'insister sur la réforme de la politique budgétaire, la politique monétaire, et, en fin, d'agir sur la balance des paiements⁹⁹ :

- ❖ La libéralisation du commerce extérieur : qui se fait notamment par la levée des interdictions pesant sur les exportations (sauf certains produits particuliers comme l'agriculture et le tissu). Ainsi que la levée des restrictions relatives au mode de financement des importations.
- ❖ Le système de taux de change : qui doit être réformé sur 3 étapes. En premier lieu, il est question de traiter de la dévaluation du taux de change de près de 50%. Vient en suite la seconde étape, qui prend en charge la gestion du taux de change lors de « sessions de fixage » entre la banque d'Algérie et les banques commerciales. Et en fin, et après la réalisation de la stabilité économique et financière, il faut fixer le taux de change par le jeu des forces du marché (l'offre et la demande) avec l'introduction d'un marché des changes interbancaires.
- ❖ la politique des prix : qui consiste à libérer les prix qui devenaient de trois catégories : les prix administrés : pour les produits de première

⁹⁸ : BELHIMER (A) : La dette extérieure de l'Algérie : une analyse critique des politiques de emprunts et d'ajustement, Edition Casbah, Alger, 1998,

⁹⁹ : BEN BAYER (H) : Cours de finances internationales, Ed Dar El Adib, Oran, 2005, 122P,

, la semoule et le lait. Les prix à marge plafonnés qui
ents, le papier, les articles et fournitures scolaires, les
, le tabac, le café, le sucre et l'huile. Et en fin les prix
déclarés ou l'obligation pour les commerçants de déclarer les prix a été
supprimée et remplacé par la publicité des prix.

- ❖ Le système de protection sociale : cette politique consiste à la rationalisation du système de protection sociale complémentaire dit « filet social » par la réduction de ces dépenses et la compression du nombre des bénéficiaires. Ainsi que la mise en place de la caisse d'allocation chômage.
 - ❖ La politique budgétaire : elle avait pour objectif de réduire les dépenses de l'État et la progression des salaires, de soutenir le taux de change du dinar, de la réduction du déficit budgétaire à 0,3% du PIB, et en fin, à la réduction du déficit global de trésor à 3,3 %.
 - ❖ La politique monétaire : c'est une politique restrictive basée sur : la réduction de la masse monétaire à 14 % contre 21 % en 1993. Comme deuxième objectif, elle vise la hausse des taux d'intérêts appliqués au refinancement (le taux de réescompte a été élevé à 15%, le taux de découvert des banques à 24%). Le relèvement du taux d'intérêt appliqué sur les nouveaux bons d'équipement émis par le trésor à 16,5% est aussi affiché parmi ses buts. Et en fin, la libéralisation des taux débiteurs des banques avec le plafonnement de 5% en dessus de coût moyen des ressources bancaires.
 - ❖ La balance des paiements : l'action de fait par notamment l'augmentation des exportations hors hydrocarbures, l'augmentation des importations pour soutenir la croissance économique, et en fin, le rééchelonnement de la dette extérieure à long et à moyen terme pour faire face aux besoins de financement considérables.
- **le bilan du PAS¹⁰⁰** :

La restitution des équilibres externes : elle est constatée par la baisse du service de la dette extérieure, qui passe de 48,6 % en 1994 à 42,5 % en 1995, pour atteindre 29,2 % en 1996. Une augmentation régulière du montant global de la dette est également enregistrée durant cette période, qui passe de 29.5 milliards de dollars en 1994 à 32.5 milliards de dollars en 1995, soit une augmentation de 10.16 %. En 1996, le montant global de la dette est passé à 33.5 milliards de dollars, soit une augmentation de 03.07% par rapport à l'année d'avant.

Durant la même période, la balance commerciale a enregistré des excédents, qui passaient de +0.2 milliards de dollars en 1995 à + 4.1 milliards de dollars en 1996. Durant cette année 1996, les exportations ont passé de 10.3 milliards de dollars enregistrées en 1995 à 13.2 milliards de dollars, soit une hausse de 28.15%, par contre les importations ont diminué de 10.1 milliards de dollars en 1995 pour atteindre 9.1 milliards de dollars en 1996, soit une baisse de -9.90%.

¹⁰⁰ : HAMIDI (L) : La privatisation en Algérie : Enjeux politiques, économiques et sociaux, Thèse d'État, Université Panthéon, Promotion 1999, Paris,

	1993	1994	1995	1996
Exportations	10,4	8,9	10,3	13,2
Importations	8,0	9,2	10,1	9,1
solde	+2,2	-0,3	+0,2	+4,1

Il est signalé aussi la restitution de la réserve de change, qui a passé de 1,5 milliards de dollars à 4,2 milliards de dollars entre 1993 et 1996, ce volume a permis de éviter le recours aux emprunts extérieurs pour financer les importations.

Cette période a vu également l'amélioration des indicateurs macro financiers et monétaires, par notamment l'évolution du PIB qui est devenu positif, il passe de -2,2 % en 1993 à -0,9 % en 1994 et + 3,9 % en 1995 et + 4 % en 1996. Deuxième indicateur est celui de la baisse du taux d'inflation qui diminue de 29,8 % en 1995 à 18,7 % en 1996. Et en fin, la réduction du déficit budgétaire qui passe quand à lui de 8,6 % en 1993 à 3 % en 1996.

En réalité, ces performances sont dues à des facteurs exclusivement exogènes, à cause de la hausse du prix de pétrole (les exportations de pétrole constituent 95% des exportations et 30% du PIB), et l'appréciation sensible de dollars, en plus de la pluviométrie favorable qui a aidé à l'augmentation de la production agricole (46 millions de quintaux en 1996).

§ 2 : les types de la dette :

Cette période a été caractérisée par un rythme décroissant des créances privées, une réduction importante des crédits à court terme, et en fin, une stabilité des crédits à moyen et long terme¹⁰¹ :

- ❖ Un rythme décroissant des créances privées : Les créances privées dans la période 90 ont connu une diminution remarquable, pour des multiples raisons, notamment le durcissement des conditions d'emprunts pour les créances privées. Ce durcissement est apparu à travers, d'un côté la baisse de la durée de grâce qui passe de 2,1 ans en 1991 à 3,3 ans en 1994 pour les crédits privés, contre 6,6 ans à 5,1 ans pour les crédits publics pendant la même période. De l'autre côté le raccourcissement de délai de remboursement, qui passe de 16,3 ans en 1990 à 13,3 ans en 1993. La deuxième cause est la dépréciation de dollar survenu au début de la seconde moitié de la décennie 80. La diminution des créances privées dans cette période, a touché surtout les crédits financiers et les émissions obligataires, qui ont connu un recul, qui revient aux difficultés que rencontrés l'Algérie pour accéder aux marchés internationaux de capitaux, ils représentent un taux de 16,5 % pendant cette période. Face à ces difficultés, l'Algérie va recourir à un nouveau mode de financement à travers les opérations de refinancement.
- ❖ Une réduction importante des crédits à court terme : Cette période a été caractérisée par la réduction de la part des crédits à court terme, qui a passé de 6,31 % de la dette totale en 1990 à 2,72 % en 1993 à cause de la réduction des importations et le contrôle par un sous comité des emprunts extérieurs sur les recours incontrôlés à ces crédits.

¹⁰¹ : Banque d'Algérie, rapport sur le développement, 1997,

§ 3 : les caractéristiques de la dette :

La dette extérieure algérienne était caractérisée durant cette période par un assouplissement de la conditionnalité des prêts en fin de période, une baisse de l'encours de la dette extérieure, et en fin un redressement du niveau de liquidité sous l'effet de rééchelonnement de la dette¹⁰² :

- ❖ Un assouplissement de la conditionnalité des prêts en fin de période : Les conditions de prêts ont été allégées dès 1994 et surtout pour les créances publiques. En effet, l'échelonnement de la dette a permis d'élargir la durée de remboursement, qui a passé d'une moyenne de 3,2 ans entre 1993 et 1994, à plus de 7 ans en 1995 et à plus de 9 ans en 1996. Dans ce contexte, les créances privées ont connu une réduction importante, on constate un taux de 0,70% de la dette totale pour les crédits commerciaux non assurés. Contrairement aux créances publiques qui se maintiennent aux alentours de 50% de la part des crédits bilatéraux, et une augmentation pour les crédits multilatéraux, et les crédits échelonnées, ces derniers qui ont apparus en 1994, représentent près de 16% dans la même année, 29,6% en 1995 et 38,2% en 1996.
- ❖ Une baisse de l'encours de la dette extérieure : Pour la période (1990-1995) on constate une baisse de l'encours de la dette, qui a enregistré 28,3 Milliards de dollars en 1990, elle a baissé à 27,8 Milliards de dollars en 1991 et 25,7 Milliards de dollars en 1993, cette diminution est due essentiellement à une réduction de la dette à court terme dans cette période.
- ❖ Un redressement du niveau de liquidité sous l'effet de rééchelonnement de la dette : En effet, sous l'influence de la réduction du service de la dette (taux de 40%), suite au rééchelonnement et l'augmentation des exportations, le ratio de la liquidité a connu une amélioration remarquable, puisqu'il passe de 82,2 % à 30,9% entre 1993 et 1996. Concernant le ratio de la solvabilité, celui-ci a connu une amélioration, il a passé de 47,9 % en 1990 à 65,3 % en 1991 et à 52,1 % en 1993 à cause de l'amélioration du PIB.

On constate que le développement de la dette extérieure en Algérie est fortement lié aux différentes causes internes et externes et a engendré des conséquences sur la vie économique algérienne.

Section 2 : étude analytique de l'endettement extérieur algérien :

L'endettement extérieur en Algérie est dû en partie à des causes qualifiées de directes (sous section 1) et d'autres appelées indirectes qui aggravent la situation de crise (sous section 2). Ce fléau d'endettement a de graves conséquences sur le développement (sous section 3).

Sous section 1 : les causes directes :

Les causes directes de l'endettement en Algérie sont réparties entre causes endogènes (§ 1) et d'autres exogènes (§ 2).

¹⁰² : Banque d'Algérie, rapport sur le développement, 1997,

ix politiques économiques mises en œuvre (1), au déséquilibre entre l'investissement et l'épargne (2) à la fuite des capitaux (3) à la spéculation sur le dinar et le transfert des capitaux (4) à la chute du PIB et le manque à gagner (5) et en fin, au problème de gestion de la dette (6).

1 : les politiques économiques mises en œuvre :

Pour analyser le rôle des politiques économiques qui ont été adoptées en Algérie ; dans la constitution et l'aggravation de la crise de l'endettement, on peut distinguer entre 2 périodes essentielles :

- **la première période (1970-1979) :**

Cette période a été caractérisée par une stratégie de développement basée sur l'industrialisation, inspirée de la théorie des industries locomotives, c'est ainsi qu'on a considéré l'industrie comme secteur principal qui va permettre une meilleure intégration économique¹⁰³, et qui va avoir ensuite des effets deentraînement sur les autres secteurs. C'est pour cette raison qu'on a consacré plus de 40 % du PIB aux investissements dans le secteur industriel.

Il faut signaler que cette théorie inspirée de la littérature économique socialiste tire ses origines de du modèle économique dit (le syndrome né irlandais), dans laquelle un secteur (noyau) est choisi pour tirer toute la chaîne économique (de la périphérique) vers l'avant. Le secteur ainsi qualifié recevra toute l'importance de l'État notamment par l'injection des finances nationales que celles issues des marchés financiers internationaux.

Ces investissements énormes demandent beaucoup d'argent ; ce qui a obligé l'Algérie à recourir au financement extérieur par la mobilisation des emprunts sur le marché international des capitaux.

En plus de l'instabilité des recettes pétrolières, dont les prix dépend des fluctuations du marché mondial, et de rigidité de structure des importations qui étaient constitué principalement par des produits de consommation finale.

Invisiblement, l'Algérie s'est trouvée dépendante de l'extérieur. Ainsi, la dette extérieure algérienne va passer de 1 milliard de dollars en 1970 à 19,365 milliards de dollars en 1980¹⁰⁴.

¹⁰³ : BELHIMER (A) : La dette extérieure de l'Algérie : une analyse critique des politiques de emprunts et de ajustement, Edition Casbah, Alger, 1998,

¹⁰⁴ : Banque mondiale, Mémoire sur l'Algérie, 1987,

Années	Produit intérieur brut	ABFF + S	Importations de biens & services	Exportations de biens & services
1970	42.388,6	1.128,5	10.715	20.970
1971	39.037,1	11.022,3	9.913,1	15.527
1972	48.960,7	12.872,9	11.541,5	21.550
1973	50.602	16.046,8	14.500,3	22.755
1974	55.560,9	22.075,2	19.570,7	21.403,1
1975	58.866	23.956,6	22.797,9	21.509,9
1976	64.357,7	24.730,1	21.757,9	22.269,5
1977	68.263,6	29.049,4	26.291,5	22.127,9
1978	74.507	34.879,2	28.347,4	23.473,5
1979	80.089,3	32.380,4	25.976,2	25.131,3

• **la seconde période (1980-1988) :**

Cette période est caractérisée par la préférence donnée à la consommation par rapport à l'investissement. Cette baisse d'investissement a touché particulièrement le secteur industriel qui a connu un écart négatif de croissance de 13%. Par ailleurs, le secteur des hydrocarbures a été le plus touché puisque sa part du PIB a baissé de 38,6 % en 1980 à 23,7 % en 1989.

En plus de ça, cette période a connu une légère baisse du PIB qui passe de 39,78 milliards de dollars à 39,69 milliards de dollars en 1989.

Cette politique d'encouragement de consommation a provoqué des conséquences négatives, qui vont apparaître en 1983 avec les difficultés financières perceptibles, et qui vont s'aggraver avec le choc pétrolier de 1986.

Le tableau suivant montre l'évolution des agrégats économiques en pourcentage par rapport à la structure du PIB. On remarque la nette amélioration de la consommation effectuée par le secteur privé et qui passe de 44% en 1980 à 53% en 1989. Pour la production, c'est l'industrie qui représentait 57% du PIB en 1980 et qui baisse à 44% en 1989. Le tableau nous montre l'importance moindre de l'agriculture qui ne représente que 6% en 1980 et qui augmente avec toutes les politiques réservées à ce secteur pour atteindre 16% en 1989.

Tableau 22 : évolution des grands agrégats économiques entre 1980 et 1989.
(Source : ONS, Rapport sur l'Algérie, 1992).

	Catégorie économique	1980	1989	écart
Structure de la demande ou répartition du PIB en %	-Consommation du secteur public	14%	16%	+02%
	-Consommation du secteur privé	44%	53%	+09%
	-Investissement	41%	31%	-10%
	-Epargne	42%	31%	-11%
	-Exportations	35%	21%	-14%
Structure de la production ou répartition du PIB en %	-Agriculture	6%	16%	+10%
	-Industrie	57%	44%	-13%
	-Secteur manufacturier	14%	14%	00%
	-Secteur des services	37%	40%	+03%
PIB en millions de dollars		39780	39690	-90

Investissement et l'épargne :

Expansion, l'entreprise a deux sources de financement qui sont : l'autofinancement et l'emprunt.

Pour le cas de l'Algérie, la plupart des entreprises se étaient caractérisées durant les années 80 par des déficits d'exploitation structurels, c'est pour cette raison qu'elles recouraient aux crédits et donc implicitement à l'épargne national. Mais l'insuffisance de cette épargne les a obligé à recourir aux emprunts extérieurs. Et ça malgré le programme de restructuration organique des entreprises, soit par famille de produits, soit par région¹⁰⁵.

En outre, il y avait le besoin des entreprises pour les importations en matières premières, celles-ci ont connu une diminution à cause de la baisse de l'épargne. Ce qui a aggravé la situation financière des entreprises, était en réalité répercuté sur son niveau de production. En fin, on peut dire que le déséquilibre entre l'investissement et l'épargne a aggravé la crise de l'endettement algérien.

3 : la fuite des capitaux :

Selon l'économiste S. KHAN et NADAMUL HAQUE (1981), la fuite des capitaux varie d'un pays à un autre. Pour certains d'entre eux, elle se définit comme étant toutes les sorties des capitaux privés de pays en voie de développement ; qu'ils soient des investissements à court terme, de portefeuilles ou de prises de participation.

Pour d'autres, relevant de la fuite des capitaux de précautions motivées par des incertitudes économiques ou politiques de pays d'origine.

Enfin, on peut dire que ce concept peut être défini sur un plan purement pratique, comme étant la différence entre les parties totales des capitaux privés et la partie de ces flux pour lesquels les revenus financiers sont déclarés. Pour ce qui concerne les causes de la fuite des capitaux, on peut citer les contraintes financières, surtout les taux d'intérêt, qui étaient pour longtemps fixés administrativement, et ne obéissaient pas aux règles de marché, généralement, ils étaient inférieurs aux taux étrangers. Ce rapport pousse les investisseurs résidents à préférer les placements à l'étranger¹⁰⁶.

La deuxième cause est expliquée par les déficits budgétaires qui impliquent l'inflation, et qui incite les résidents à réduire leurs avoirs en monnaie nationale et de la substituer par d'autres monnaies étrangères.

Le facteur risque quand à lui, pousse les opérateurs économiques à investir dans les pays les moins risqués (généralement les pays développés).

Enfin, on peut dire que la fuite des capitaux constitue l'une des principales causes de la crise de l'endettement algérien. Ainsi ; elle explique le recours abusif aux emprunts extérieurs.

4 : la spéculation sur le dinar et les transferts des capitaux :

Les dévaluations successives de la valeur de dinar, depuis la fin de 1991, et la spéculation qui entoure sa circulation et son change, ont permis des transferts invisibles des capitaux d'un niveau insoupçonné. En effet, en 1990, il fallait 10 dinars pour un dollar, il en

¹⁰⁵ : BENHLIMA (A) : Pratique des techniques bancaires algériennes, Ed Dahleb, Alger, 1997, 128P,

¹⁰⁶ : QUIRS-VALETTE (S): L'incitation à l'investissement, Ed .HACHETTE. Paris, 1978,

Les pensions des émigrés, qui en principe alimentent annuellement le réservoir de change par deux Milliards de francs, sont détournées de leurs rôles par la spéculation commerciale, la surfacturation et la corruption.

En plus, il y a le monopole du commerce extérieur par ce qu'on peut appeler la mafia de l'import/import. Par ailleurs, l'inefficacité du système bancaire qui a fait que 50% de la masse monétaire passent hors du circuit bancaire, et selon les estimations plus d'un Milliard et demi de dollars fuient le pays chaque année. En trente ans, se sont ainsi quelques 30 à 40 Milliards de dollars de richesses nationales, qui se sont aller se loger « off shore » dans les comptes numérotés de quelques banques internationales virtuelles, ou l'investissement se fait en particulier (hors du pays) dans l'hôtellerie, le mobilier ou dans le négoce international.

D'après le tableau, on remarque que durant les années 1984, 1986, 1987, 1988 et 1990, la circulation des capitaux était plutôt positive pour notre pays, les services de banques on enregistré ainsi des entrées favorables pour notre pays, tandis qu'en 1984, 1986, 1987, et 1988, les capitaux circulaient vers l'autre sens (vers l'étranger). L'année 1986, à elle seule, 3306 millions de dollars en fuit le pays !

Tableau 23 : fuite des capitaux par rapport à la dette extérieure algérienne.
(Source : Banque mondiale, rapport sur l'Algérie, 1992).

Rubriques	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Dette Extérieure	16261	15883	18243	22634	24395	25839	26859	28379
Fuite des capitaux	-1166	147	-170	3306	1597	3221	-272	336
Fuite des capitaux en % / la dette	-7,1 %	0,9 %	0,8%	14,6%	6,5%	12,40%	-1%	1,1%

5 : la chute du PIB et le manque à gagner :

La spéculation effrénée ne pouvait conduire qu'à l'effondrement de la production nationale, au cours de la décennie 90, la croissance moyenne de la production nationale a été à l'ordre de 0,9 %, en réalité, hors hydrocarbures (5,5 % de croissance) et hors agriculture (2,8 %)¹⁰⁸.

Pour le secteur industriel, qui devrait être le fer de lancé du développement, il a vu sa production chutée de façon spectaculaire, malgré l'injection de plus de 12 Milliards de dinars pour l'assainissement des entreprises et des banques.

Dans la structure de ce secteur, on constate la chute de la part des secteurs manufacturiers (textiles, cuirs) et les industries lourdes, et cela au profit des hydrocarbures qui constituaient environ 20 % en 1990. Durant 10 ans, ils représentent le ¾ de la production nationale.

Le meilleur taux réalisé selon le tableau, est celui de l'agriculture en 1985, qui a enregistré un développement de + 23.8 %, et en 1989 avec une hausse de 18.4%, mais cette amélioration est due essentiellement aux conditions de météo. Le seul secteur qui affiche une amélioration constante durant toute cette période est l'administration publique, ce

¹⁰⁷ : AMMOUR (B) : L'économie algérienne est . elle . une économie dépendamment ? Revue IDARA, n : 2, Alger, 1996, pp (153, 160),

¹⁰⁸ : BOUKELLA (M) : Les effets économiques de l'ajustement structurel, Revue IDARA, n : 2, Alger, 1998, pp (73, 100),

Tableau 24 : croissance du PIB entre 1985 et 1992.

(Source : Banque mondiale, Mémorandum économique, 1993).

Secteur / Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Agriculture	23,8	- 1,9	17,3	- 8,9	18,4	- 9,3
Hydrocarbures	5,7	1,2	7,1	- 1,9	8,0	4,3
Industrie	3,5	5,2	- 0,8	- 1,4	- 4,4	0,6
B.T.P	- 0,5	0,3	- 9,2	- 8,3	1,5	- 1,0
Services	5,1	- 4,6	- 3,5	1,4	3,1	- 5,0
Administrations publiques	7,2	5,5	4,2	3,7	3,4	3,5
P.I.B	5,6	- 0,2	- 0,7	- 1,9	4,9	- 1,3
PIB hors hydrocarbures, Administrations et Agriculture	2,8	- 2,0	- 7,2	- 1,8	1,0	- 2,6
P.I.B par Habitant	2,3	- 3,0	- 3,5	- 4,5	2,3	- 3,8

6 : le problème de gestion de la dette :

La gestion de la dette cœst pas seulement de faire lœnventaire de lœndettement, mais aussi de faire coïncider aux mieux le flux des dépenses liées à la dette et le flux des recettes en devises pour éviter le désœquilibre.

Pour la mission de la gestion de la dette, elle est généralement confiœe à une caisse autonome dœmortissement de la dette publique, à cause de la multiplicitœ des opœrations de la dette extœrieure, et malheureusement cœst pas le cas pour lœAlgœrie.

Dans ce domaine, il faut une maœtrise de la structure de la dette, par exemple : la structure de la dette par devises doit œtre proche de la structure des exportations des biens et services en devises, et cela va permet dœviter le risque de change.

On peut citer les faillites de la gestion de la dette extœrieure algœrienne, car au dœbut des annœes 80, la stratœgie de dœveloppement a donnœ une prœfœrence à la consommation, sous le slogan « pour une meilleure vie »¹⁰⁹. En plus, lœEtat a effectuœ des investissements peu rentables et inutiles, ce qui à crœer des conditions dœun endettement dangereux, mais les prix de pœtrole à lœpoque ont masquœ les dœsœquilibres. Comme deuxiœme facteur, on peut citœ le retard dans le recours au rœœchelonnement malgrœ les premiers signaux alarmants de la difficultœ de gestion de la dette qui ont œtœ perœus aprœs le choc pœtrolier de 1986. Et en fin, le recours au re-profilage de la dette extœrieure, ce qui a crœe une situation provisoire de stabilisation de la balance des capitaux, et a masquœ la dœsœquilibres financiers.

œ 2 : les causes exogœnes :

Hormis les causes endogœnes, dœautres causes exogœnes sont à lœorigine de la dette extœrieure algœrienne, notamment la dœtœrioration des termes des œchanges avec le monde extœrieur (1) lœnœstabilitœ des taux dœintœrœt et le taux de change (2), la rœgression du financement extœrieur (3), et en fin, une recherche de rentabilitœ rapide par les banques œtrangères qui financer lœconomie algœrienne ainsi que toutes les œconomies en dœveloppement (4).

¹⁰⁹ : BENACHENHOU (A) : Formation du sous dœveloppement, lœxpœrience algœrienne de planification et de dœveloppement, Ed OPU, Alger, 1997,

Change :

anis selon René Sandretto comme étant les rapports entre les grandeurs marchandes exprimés en terme du prix ou de quantités de marchandises importées et exportées, prenant les formes suivantes¹¹⁰ :

$$\text{Termes bruts} = \frac{\text{indice du volume à l'exportations}}{\text{indice du volume des exportations}} \times 100$$

$$\text{Termes nets} = \frac{\text{indice des prix à l'exportation}}{\text{indice des prix à importation}} \times 100$$

La détérioration des termes de l'échange, c'est la conjugaison de façon simultanée de l'augmentation du coût des importations et la stagnation ou la baisse des prix des exportations.

Parmi les causes de la détérioration des termes de l'échange, on peut citer la récession économique dans les pays développés, qui va conduire à la baisse de la demande des exportations en matières premières des pays en voie de développement, la mise en œuvre d'une politique de substitution des importations par les pays industrialisés comme le développement de l'énergie pour la substitution du pétrole, et en fin, l'augmentation des prix de biens d'équipement importés des pays industrialisés.

En Algérie, ce facteur a contribué à l'accentuation de la crise de l'endettement extérieure surtout dans les années 80. Pour la période (1984-1992), les exportations algériennes ont enregistré un taux annuel de croissance de 29,8 % en passant de 63.648 millions de dinars en 1984, à 253.591 millions de dinars en 1992¹¹¹.

Les importations ont enregistré un taux annuel de croissance de 30,9% en passant de 51.257 millions de dinars en 1984, à 208.360 millions de dinars en 1992. La conséquence de ce déséquilibre entre les exportations et les importations, c'est la détérioration des termes de l'échange en défaveur de l'Algérie, à cause de la baisse des cours des hydrocarbures et la hausse des prix des biens d'équipement importés¹¹².

2 : l'instabilité des taux d'intérêts et des taux de change :

L'instabilité des taux de change et des taux d'intérêts a contribué au durcissement de la crise de l'endettement extérieur algérien.

Les taux d'intérêts ont connu de fortes fluctuations dans les années 80, notamment avec l'adoption par les Etats Unis d'Amérique d'une politique monétaire restrictive, visant à baisser le taux d'inflation et d'arrêter les sorties massives des capitaux, ce qui a conduit à : une forte augmentation des taux d'intérêts sur les prêts bancaires de l'Euromarché (qui sont passés de 12% en 1979 à 16,6% en 1981 selon la Banque Mondiale)¹¹³. Elle a rendu l'emprunt plus cher, par conséquence le fardeau de la dette est devenu plus lourd.

¹¹⁰ : HAMIDI (L) : La privatisation en Algérie : Enjeux politiques, économiques et sociaux, Thèse d'État, Université Panthéon, Promotion 1999, Paris,

¹¹¹ : BOUDERSA (M) : La ruine de l'économie algérienne sous Chadli, Edition Rahma, Alger, 1993,

¹¹² : BOUZIDI (N) : 5 Essais sur l'ouverture de l'économie Algérienne. Ed ENAG, Alger, 1998,

¹¹³ : Banque mondiale, Rapport sur l'Algérie, 1992,

ancement international des économies en développement.

négatifs sur la dette extérieure algérienne, ainsi les 38 et 1989 ont atteint un taux annuel de 46 % du

Pour les taux de change, on peut dire que l'économie algérienne est sensible à leurs fluctuations, pour les causes suivantes : premièrement, les recettes d'exportations des hydrocarbures, qui constituent plus de 90% des exportations algériennes, sont en dollar. La deuxième cause est liée à l'enregistrement de notre dette extérieure qui est libellée en dollar américain. Cette situation n'est pas plus favorable avec l'adoption de l'euro qui reste comme cobaye dans les relations financières internationales, cela n'empêche pas d'étudier la possibilité de sa substitution au dollar, ce qui a été adopté par quelque pays notamment le Kuweït et l'Iran¹¹⁴,

Donc, chaque dévaluation du dollar va perturber les équilibres extérieurs de l'économie algérienne puisqu'elle va aboutir à une réduction du pouvoir d'achat des recettes d'exportations. Par contre, une appréciation du dollar jumelée avec une hausse des prix de pétrole va augmenter la capacité de remboursement du pays.

3 : la régression de financement extérieur :

A cause de la récession de l'économie mondiale conjuguée avec la perte de la crédibilité financière et la fermeture du marché international des capitaux à l'Algérie, du fait de la détérioration des indicateurs de la solvabilité et la liquidité du pays, les voies de financement extérieur sont devenues restreintes et les conditions de emprunts plus contraignantes. Tout ça a contribué à l'approfondissement de la crise de l'endettement algérien.

4 : la recherche de la rentabilité rapide par les banques étrangères :

Les pays industrialisés ont encouragé leurs banques à octroyer des crédits aux PVD dont l'Algérie, à des taux d'intérêts plus élevés, et des conditions favorables pour les pays emprunteurs, telles que : l'achat de leurs produits etc.

En outre, ces banques ont profité des surliquidités des pétromonarchies du Golf pour créer un marché des pétrodollars, pour accueillir les dépôts de fonds de ces pays pour les emprunter à des taux d'intérêts plus élevés.

Cette situation est longuement débattue lors des rencontres des PVD (OPEP, Ligue Arabe, Union Africaine, Conseil de Coopération du Golf Arabe etc.), car les pays de la rive sud qui enregistrent des surliquidités ne veulent en aucun cas octroyer des crédits à des pays pauvres et moins développés, ils préfèrent loger leurs patrimoines dans les banques renommées (USA, Europe, Japon, ..). Le problème posé est souvent relatif aux positions de forces (nord / sud) et la sécurité des placements, et le plus important, l'assurance de remboursement¹¹⁵.

Dans cette optique, les pays riches, récoltent la différence entre les taux créditeurs et débiteurs, la relation de développement sud / sud, qui fait théorie et discours de plusieurs politiques (groupe des 77, pays non alignés, etc.), n'est pas valable dans cette technique financière internationale.

¹¹⁴ : OBSTFELD (M): The global capital market: Benefactor or Menace? Journal of Economic Perspectives, Volume 12, N4, USA, 1998, pp (9, 30),

¹¹⁵ : SOBH (S) : Les capitaux arabes cherchent opportunités compatibles, Revue Arabies, Paris, janvier 2002, pp (41, 44),

actuel, a fait remonter à la surface le débat sur cette de première classe. L'exemple des USA qui bloquent pour des raisons de financement du terrorisme ou la sécurité internationale n'est plus a démontré, le cas de l'Arabie Saoudite, et du Venezuela, font preuve.

Sous section 2 : les faits aggravants :

Sans négocier l'importance des causes déjà citées et qualifiées comme directes, l'endettement dans notre pays a été aggravé par l'instabilité du prix du pétrole (§ 1) et la rigidité de la structure des importations (§ 2).

§ 1 : l'instabilité du prix de pétrole

Les recettes pétrolières algériennes constituent la grande part des exportations. Ce qui signifie que chaque fluctuation du prix de pétrole aura des retombés sur l'économie algérienne. Ainsi une baisse du prix de pétrole comme se était le cas avec le choc pétrolier de 1986, implique une diminution des recettes des exportations¹¹⁶.

En conséquence, l'Algérie a été contrainte à chaque fois de recourir aux emprunts extérieurs, ce qui a aggravé la crise de l'endettement, le tableau suivant montre que l'Algérie a été touchée plus que d'autres pays exportateurs de pétrole.

Tableau 25 : comparaison du ration dette / exportations entre 1980 et 1989 (Source : Banque mondiale, Mémoire économique, 1993).

Pays	Ratio : service de la dette/exportations	
	1980	1989
Algérie	27,4 %	69,5 %
Venezuela	27,2 %	25,0 %
Mexique	49,5 %	39,6 %

§ 2 : la rigidité de la structure de importations :

On constate qu'il y a une très forte polarisation de la structure des importations (hors les produits agricoles) sur les matières premières et les biens d'équipement pour l'industrie.

Une telle rigidité de la structure des importations se répercute automatiquement sur le niveau de production industrielle et la capacité de renouvellement des équipements industriels, surtout en cas de baisse des recettes d'exploitations ou en cas de la hausse de service de la dette.

La structure des importations en Algérie est généralement qualifié de préétablie, elle ne n'est relative aux règles de marché, car la majorité des produits importés sont indispensables à notre vie économique et sociale, c'est ainsi que chaque année, le gouvernement prévoit l'importation d'une facture déterminée de médicament, alimentation, équipement, matières premières, et bien d'autres. Ces importations ne sont pas relatifs aux prix généralement boursiers, mais rigides¹¹⁷.

¹¹⁶ BENACHENHOU (A) : Formation du sous développement, l'expérience algérienne de planification et de développement, Ed OPU, Alger, 1997,

¹¹⁷ : BOUZIDI (N) : 5 Essais sur l'ouverture de l'économie Algérienne. Ed ENAG, Alger, 1998,

Le financement international des économies en développement que vit l'Algérie, a eu des effets négatifs sur le développement économique (§ 1) ainsi que la vie sociale (§ 2).

§ 1 : le volet économique :

Ces effets se manifestent à travers la baisse du niveau des investissements et de production (1), une baisse de la capacité de financement (2) et en fin, une évolution rapide de l'inflation (3).

1 : la baisse du niveau des investissements :

La politique économique appliquée dans les années 80 a donné la préférence à la consommation, combinée avec la chute du prix de pétrole, a engendré la baisse des investissements.

On remarque que pendant la période (1980-1992) le niveau des investissements a connu une tendance continue à la baisse, notamment en 1987 où la part des investissements ne représentait que 28,2% du PIB à cause de la chute du prix de pétrole¹¹⁸.

La baisse du niveau des investissements a touché particulièrement le secteur des hydrocarbures. Elle a entraîné la baisse du PIB qui a passé de 39,780 milliards de dollars en 1980 à 39,690 milliards de dollars en 1989. La baisse des investissements a engendré également la baisse de production.

2 : la baisse de la capacité du financement :

A cause de la croissance négative du PIB, et la diminution des recettes, l'Algérie a été obligée de recourir aux emprunts extérieurs, surtout les crédits à court terme, qui a engendré l'augmentation du service de la dette.

Il y a eu des tentatives de diminution des importations, mais le déséquilibre a persisté, et la capacité de financement a continué à baisser.

3 : une évolution rapide de l'inflation :

On peut définir l'inflation comme la dégradation du pouvoir d'achat d'une unité monétaire, de sa valeur en terme de biens et services. Elle se manifeste par la hausse du niveau générale des prix, et l'augmentation des salaires.

Cette situation est résultat du recours abusif au financement par le déficit budgétaire. Le trésor public assure le financement des dépenses publiques. En outre, les entreprises publiques, pour satisfaire leurs besoins d'importations d'équipement, ont procédé à une augmentation du prix de leurs produits, ce qui a aggravé l'état inflationniste de l'économie algérienne.

En plus, la libéralisation des prix à partir de 1989¹¹⁹ ; la réduction du soutien des prix par l'état pour les biens et services de base ainsi que la dévaluation du dinar en 1991 et la dépréciation en 1994, tous des faits qui avaient fortement engendré l'inflation.

¹¹⁸ : ONS, enquête économique, 12/02/1996,

¹¹⁹ : Loi n° 89/12 relative au régime des prix,

olution des prix et des revenus entre 1989 et 1996 qui, la première période entre 1989 et 1991, ou le niveau inférieur à celui des prix. A partir de 1992 et 1993, les choses se sont renversées pour se rétablissent en 1994.

Tableau 26 : développement des revenus et des prix entre 1989 et 1996.
(Source : ONS, enquête économique, 12/02/1996).

Années	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Croissance des revenus	-	15,0	29,5	36,2	27,2	27,4	19,3	-
Croissance des prix	18,3	23,8	33,2	26,5	19,4	31,5	28,0	20

§ 2 : le volet social :

La crise de l'endettement que vit l'Algérie a eu des effets négatifs sur les conditions de vie de la population algérienne, ces effets se manifestent à travers une baisse du pouvoir d'achat (1), l'accroissement du chômage (2) et une détérioration des conditions de vie (3).

1 : la baisse du pouvoir d'achat :

Durant la période (1989-1993), la catégorie « cadres et agent de maîtrise » a été la plus touchée, son pouvoir d'achat a baissé régulièrement, ensuite c'est l'ensemble des catégories de salariés qui va vivre la dégradation de leur pouvoir d'achat, à cause de la politique de stabilisation des équilibres macroéconomiques qui tardent à s'achever.

Parmi les nombreuses conséquences qu'en découlent, on peut citer la poursuite de la dévaluation du dinar par glissement, le freinage et le contrôle de la croissance des salaires, le maintien du niveau élevé des taux d'intérêt, malgré leur réduction récente pour inciter les investissements et les épargnants, la poursuite de rééquilibrage du budget par la réduction de sa situation, et en fin, l'environnement juridique et réglementaire en vigueur (douanes, fiscalité, prix, tarifs) et la courte durée de la récupération du capital investi, favorisent beaucoup les activités du commerce et de spéculation que de production.

2 : durcissement du problème de chômage :

Le chômage est très sensible socialement. Il a été déguisé, il a commencé à apparaître depuis 1986, et prendre des proportions inquiétantes à partir du processus de restructuration profonde de l'économie, aussi faut-il souligner que l'apparition et la croissance du chômage constitue l'inévitable prix à payer pour passer d'une économie de pénurie et en crise à une économie de marché.

Plusieurs causes peuvent être mises en évidence. On peut citer à titre d'exemple la compression des effectifs due à la restructuration des entreprises. La libéralisation du commerce extérieure et la baisse de la demande des produits des entreprises publiques à cause de la médiocrité de leur qualité et la non compétitivité de leurs prix. La deuxième cause est relative à une exigence d'une formation/emploi adéquate en fonction de marché, tous ces facteurs vont entraîner un recyclage, une reconversion, un perfectionnement, dans un chômage partiel et/ou temporel.

A cause de l'absence de statistiques officielles fiables sur la structure (par âge, sexe, région et niveau de qualification) du chômage en Algérie, on a eu recours aux différentes sources (ONS, CNP, chefferie du gouvernement, CNES) qui avancent qu'en moyenne le chômage a évolué comme suit : 20% en 1989, 24,5% en 1994, 29% en 1997 et 28,3% en

Ce qui est frappant, c'est le ampleur du taux de chômage surtout chez les jeunes, qui par adossa est incompatible pour un pays en développement comme l'Algérie, ou la remise sur rails de l'économie et les investissements provoquaient une quête de mains d'œuvre. Néanmoins, le problème de qualification et de formation permanente doit constituer la préoccupation première de toute tentative de réduction du chômage, qui semble devenir un phénomène endémique.

Ainsi, Le processus de restructuration a engendré de nombreuses dissolutions et liquidations d'unités publiques, notamment celles relevant des collectivités locales ainsi que la compression d'effectif de travailleurs que nous exposerons ci-après. On remarque que l'allocation chômage était frappante en 1995 et 1997, ou il était question de licenciement de plus de dix milles employés. Quand à la retraite anticipée, c'est l'année 1997 qui nous marque avec les 80 milles employés qui sortent de la chaîne productive !

Tableau 27 : évolution de la compression d'effectifs entre 1994 et 1997.
(Source : ONS, enquête économique, 16/03/1998).

Année	Nombre d'employeurs	Effectif total	Allocation chômage	Retraite anticipée	total
1994	20	20.908	1.146	1.017	2.163
1995	300	23.630	11.813	34.802	46.615
1996	162	100.498	7.685	12.045	19.730
1997	503	162.175	15.073	80.702	95.775
total	985	307.211	35.717	128.566	164.283

3 : détérioration des conditions de vie :

C'est l'une des plus importantes conséquences de la crise de l'endettement, cette détérioration de niveau de vie se manifeste à travers la pauvreté et la crise du logement.

- o **la pauvreté** : Le CNES définit le seuil supérieur de pauvreté comme l'insuffisance de consommation alimentaire en quantité et en qualité et l'insuffisance de satisfaction moyenne de besoins sociaux de base (habillement, éducation, santé, logement)¹²¹. En Algérie, la pauvreté a progressé depuis la fin des années 80, cette situation s'est durci dans la décennie 90, avec la crise économique que traversé le pays, et l'application de programme de l'ajustement structurel qui a engendré les pertes d'emplois et le chômage massif. En octobre 2000, la première conférence nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion a permis de prendre une première mesure du phénomène et d'affiner une carte de la pauvreté et de situer les poches de la pauvreté à travers quatre indicateurs principaux : l'accès à l'éducation, à la santé, au logement, et le ratio de la richesse des communes. Ce qui a permis d'identifier 177 communes pauvres dont 46 en situation d'extrême précarité.

Selon une étude de la Banque Mondiale, réalisée sur la base d'enquête sur le niveau de vie (ONS 1995), la population algérienne vivant au dessous du seuil supérieur de la pauvreté est estimée à 22,6 % de la population algérienne soit 6,36 millions de personnes. Les revenus des salariés ont diminué de presque de la moitié en moins de 10 ans, et les salaires réels dans les secteurs publics et privés se sont détériorés de près de 35% au début des années 90. En 2000, plus d'un tiers des salariés

¹²⁰ : Actes de la journée d'étude sur l'investissement, Institut Algéro Tunisien d'Économie Douanière et Fiscale, mai 2003,

¹²¹ : MEKIDECHE (M) : L'Algérie entre l'économie de rente et l'économie émergente, Edition Dahlab, Alger, 2000,

inférieur à 6000 DA, soit l'équivalent de 100 francs. La consommation ont chuté, et selon le CNES sept % de la population qui vivent en deçà du seuil de pauvreté, c'est à dire avec un revenu quotidien inférieur à un dollar. La classe moyenne a presque disparu, seule une couche minoritaire des nouveaux riches à vu sa situation se améliorer sur le fonds des activités commerciales et la spéculation.

- **pour la crise du logement** : On peut dire que la production de logements est insignifiante compte tenu de l'ampleur des besoins, le déficit reste très important, on peut évoquer quelques chiffres qui le démontre. Le déficit en 2001 était de 800.000 logements environ (en considérant le taux d'occupation par logement net est de 6 personnes), avec une demande additionnelle estimée à 100.000 logements par an. Le taux d'occupation par logement (TOL) est de 7,14 personnes en 1998, alors que dans la réalité, des familles de 15 à 20 personnes continuent de s'entasser dans les espaces exigus et des logements vétustes à 52 %. 30 % de logements connaissent un surpeuplement critique et 28% d'entre eux, connaissent une situation de surpeuplement intolérable, ce qui influé sur l'age moyen au mariage qui est passé à 31 ans pour les hommes et de 29 ans pour les femmes. Malgré toutes les campagnes de débidonvillisation même à coups de bulldozer, le CNES a compté 518.000 habitations précaires, c'est-à-dire que plus de 2 millions et demi de personnes y vivent. Le pourcentage de ménages vivant dans des immeubles, situés dans les régions urbaines, est passé de 8 % en 1966 à 17 % en 1998. Et en fin, les habitations précaires qui représentaient 10 % en 1966 de l'ensemble du parc du logement s'élevaient à 27 % en 1998¹²².

On observe qu'il faut donner plus d'importance pour les équilibres sociaux et la répartition plus équitable des coûts des réformes ainsi que la minimisation des exclusions qui menacent la cohérence sociale. Les éléments suivants peuvent constituer une panoplie, non exhaustive, des mesures que l'Etat doit prendre sans halte ni hâte.

- En premier lieu, il est question de consolidation du système de protection sociale par la promotion du soutien de l'Etat aux catégories sociales les plus démunies pour endiguer la paupérisation sociale croissante.
- Le développement de autres modes de solidarité nationale.
- Le renforcement et le élargissement du système de création de l'emploi et de l'insertion sociale.
- La préservation du pouvoir d'achat.
- Et en fin, l'instauration d'un impôt sur la fortune et renforcement de dispositif de contrôle fiscal de nombreuses activités de services, de commerce, de spéculation afin de récupérer des masses astronomiques qui y échappent et de réduire la fraude fiscale¹²³.

Section 3 : perspectives de la dette extérieure algérienne :

Nous allons présenté l'évolution récente de la dette extérieure algérienne (sous section 1) et les stratégies de contournement de la crise de l'endettement (sous section 2).

Sous section 1 : évolution récente de la dette extérieure algérienne (2000-2003) :

L'évolution de la dette extérieure algérienne pendant la période (2000-2003) a été sous les contraintes des conséquences de la dette existante rééchelonnée en 1994 et de la

¹²² : MEKIDECHE (M) : L'Algérie entre l'économie de rente et l'économie émergente, Edition Dahlab, Alger, 2000,

¹²³ : HAMIDI (L) : La privatisation en Algérie : Enjeux politiques, économiques et sociaux, Thèse d'Etat, Université Panthéon, Promotion 1999, Paris,

omme conséquence pour le financement du plan de é à 20 milliards de dollars couvrant la période 1999-enses à sa charge et 6 milliards de dollars comme apports de ces associés¹²⁴.

Le scénario de base des institutions financières internationales pour la période (1999-2003) prévoit que le service de la dette restera supérieur à 33% et que le montant global de la dette extérieure se situe entre 28 et 29 milliards de dollars. On va comparer ce scénario avec les résultats obtenus dans la même période.

Pour le ratio de service de la dette, on constate une nette amélioration, ainsi il est passé de 19,80% en 2000 à 22,21% en 2001, 21% en 2002, et puis il a baissé à 17,7% en 2003. Par contre, et pour le ratio encours de la dette / PIB, il a connu une baisse remarquable en passant de 23% en 2000 à 35% en 2003. Dans la même lancée dédiée, le ratio encours de la dette / recettes d'exportations diminué aussi, en passant de 1,11% en 2000 à 0,94% en 2003.

Toutefois, on a enregistré une légère augmentation de l'encours de la dette extérieure à long et à moyen terme qui a passé de 22,311 milliards de dollars en 2001 à 23,2 milliards de dollars à la fin de 2003.

Même situation pour le montant total de la dette qui a passé de 22,571 milliards de dollars en 2001 à plus de 23 milliards de dollars en 2003. Cette augmentation est expliquée par la dépréciation de dollar face à l'euro, en plus de l'augmentation de la mobilisation de emprunts contractés par les entreprises à capitaux étrangers et non garantis par l'État.

En général, on peut dire que la position extérieure de l'Algérie a été solide, avec un excédent de 7 milliards de dollars, et plus 32,9 milliards de dollars de réserves de change. En plus, l'amélioration des indicateurs internes, ainsi on a enregistré un fort taux de croissance de 6,8 % et une inflation maîtrisée à 2,8%.

Pour les perspectives des années à venir, on remarque notamment l'augmentation du service de la dette, du fait que, lorsque l'Algérie avait rééchelonné sa dette en 1994-1995, elle avait obtenu un délai de remboursement de 16 ans assorti de 4 ans de délai de grâce. C'est-à-dire que les remboursements soient bas en début de période puis ils vont connaître une augmentation progressive jusqu'à qu'ils deviennent plus importants en fin de période (jusqu'en 2011-2012), d'où le recours au paiement anticipé qui va permettre à l'Algérie d'éviter, d'un côté, des remboursements annuels à ces créanciers, et de l'autre, l'amortissement des effets à la fois de la flambée de l'euro et l'augmentation du volume des crédits contractés.

L'ex gouverneur de la banque d'Algérie Mr A. KERAMANE, dans son exposé sur la situation financière et monétaire de l'Algérie devant le parlement, a donné une approche qui prévoit que le service de la dette va connaître une tendance à la baisse jusqu'au 2011. Ainsi, il va être à l'ordre de 3 milliards de dollars en 2005, 2,5 milliards de dollars en 2008, 1,5 milliards de dollars au début de 2011, ensuite il affichera 200 millions de dollars à la fin de 2011¹²⁵.

¹²⁴ : Colloque international sur la modernisation de l'économie algérienne et la mise à niveau des entreprises, Université d'Oran, septembre 2006,

¹²⁵ : Ordonnance n° 03/11 du 27 août 2003 relative à la monnaie et au crédit,

Contournement de la crise de l'endettement :

La gestion de la dette extérieure algérienne, passe nécessairement par la mise en œuvre d'une stratégie de contournement de cette dette, qui repose sur l'allègement de la dette existante (§ 1) et une action sur les éléments structurels de reconstitution de l'endettement (§ 2), opération clôturée officiellement en 2007 (§ 3).

§ 1 : l'allègement de la dette existante :

On peut alléger la dette existante, par la utilisation des instruments qui ont été déjà mis en œuvre par les institutions de Bretton Woods et les pays emprunteurs et par les pays endettés. Ces mécanismes sont¹²⁶ :

- ❖ L'obtention de l'abondant partiel ou total (annulation) des créances par certains pays, comme c'était le cas avec l'accord obtenu le 25 mai 1991 par l'Égypte dans le cadre de l'accord avec le club de Paris, qui a stipulé l'annulation de 50 % de la dette extérieure qui était estimée à l'époque à 20,2 milliards de dollars, c'est-à-dire 10,1 milliards de dollars, et le rééchelonnement de 50 % à des termes concessionnaires.
- ❖ L'amélioration de la structure de la dette, en termes : de maturité, de taux débiteurs et du type de devises, par une gestion dynamique de l'endettement par exemple : la conversion d'une partie d'elle en investissement (participation dans les entreprises nationales). En effet, l'Algérie a utilisé cette technique pour alléger sa dette, d'abord, avec la France qui a accepté en 2003 la reconversion de 400 millions de francs, soit 61 millions d'euros en investissement, cela représentait 1,7 % des trois milliards que l'Algérie devait à la France. C'est aussi le tiers des 1,8 milliards rééchelonnés. Cet accord a eu ensuite des effets d'entraînement sur les autres pays européens. L'Italie a signé en juin 2003 un accord de reconversion de 43 millions de dollars sur les 2,2 milliards de dollars rééchelonnés, en investissement dans le secteur sanitaire. De son côté, l'Espagne a donné son accord sur la reconversion de 40 millions de dollars sur le 1,1 milliard rééchelonné (le total de la dette espagnole est de 1,5 milliards), cette même politique espagnole prévoit un accord l'effacement de 44% du montant inscrit à ce titre, le reste sera injecté dans des investissements privés. En fin, en totalité l'Algérie a réussi à reconvertir 184 millions de dollars en investissement.
- ❖ L'intervention sur le marché secondaire, est aussi une méthode très avantageuse pour les pays, par notamment les investissements indirects ou ceux appelés placements financiers,
- ❖ L'optimisation de la gestion des réserves, dans ce cadre on peut évoquer l'exemple algérien de l'utilisation des réserves de change dans le paiement par anticipation de la dette.

§ 2 : le remboursement de la dette par anticipation :

Pour alléger le poids de son endettement extérieure, l'Algérie a opté pour le réemploi des réserves en devises du pays dans la réduction de la dette extérieure, c'est ce qu'on

¹²⁶ : MISKHIN (FS): Global financial instability: framework, event, issues, journal of economic perspectives, Vol 113, USA, 1999,

Tableau 28 : pays producteurs des hydrocarbures en 2006.

Source: EIA: International Energy Annual (2000-2004), & International Petroleum Monthly (2005-2006).

Top World Oil Producers, 2006		
Rank	Country	Production
1	Saudi Arabia	10,719
2	Russia	9,668
3	United States	8,367
4	Iran	4,146
5	China	3,836
6	Mexico	3,706
7	Canada	3,289
8	United Arab Emirates	2,938
9	Venezuela	2,802
10	Norway	2,785
11	Kuwait	2,674
12	Nigeria	2,443
13	Brazil	2,163
14	Algeria	2,122
15	Iraq	2,008

Tableau 29 : pays consommateurs des hydrocarbures en 2006.

Source: EIA: International Energy Annual (2000-2004), & International Petroleum Monthly (2005-2006).

Top World Oil Consumers, 2006		
Rank	Country	Consumption
1	United States	20,588
2	China	7,274
3	Japan	5,222
4	Russia	3,103
5	Germany	2,630
6	India	2,534
7	Canada	2,218
8	Brazil	2,183
9	Korea, South	2,157
10	Saudi Arabia	2,068
11	Mexico	2,030
12	France	1,972
13	United Kingdom	1,816
14	Italy	1,709
15	Iran	1,627

¹²⁷ : Décision politique du Président de la République, Mr Abdelaziz BOUTEFLIKA.

Top World Oil Net Exporters, 2006		
Rank	Country	Net Exports
1	Saudi Arabia	8,651
2	Russia	6,565
3	Norway	2,542
4	Iran	2,519
5	United Arab Emirates	2,515
6	Venezuela	2,203
7	Kuwait	2,150
8	Nigeria	2,146
9	Algeria	1,847
10	Mexico	1,676
11	Libya	1,525
12	Iraq	1,438
13	Angola	1,363
14	Kazakhstan	1,114
15	Canada	1,071

En effet, l'Algérie a intérêt à utiliser cette technique, si on compare ce que nous coûte le paiement de la dette et ce que rapportent les placements de nos réserves de change, qui sont à l'ordre de 33 milliards de dollars (en 2003).

Cette position a été appréciée par le FMI. Donc, un remboursement anticipé de 2,5 milliards de dollars économise à l'Algérie 250 millions de dollars, c'est-à-dire le paiement de la dette nous coûte en moyenne 5 % et plus en intérêts. Tandis que le placement des réserves de change (en bons de trésor américain), ne rapporte que 1,5 à 2 %. On gagne donc 3%. Il est donc plus économique de payer la dette par anticipation.

L'opération consiste à payer en priorité la dette qui nous revient très cher, elle est principalement la dette publique, logée chez le club de Paris, elle est évoluée à 10 milliards de dollars sur une dette globale de 22 milliards de dollars.

La cause de la cherté de cette dette est qu'elle est contractée à un taux fixe dans les accords bilatéraux, qui ont suivis les accords de rééchelonnement de 1994-1995, surtout pour les accords avec l'Allemagne et l'Italie, dont les taux d'intérêts ont été à l'ordre de 8 % et 11 % respectivement.

Pour le montant de paiement anticipé, il est entre 5 et 7 milliards de dollars. C'est-à-dire que la dette extérieure va être réduite à 15 milliards de dollars.

Mais, les spécialistes proposent de demander de payer d'avance 10 milliards de dollars, soit la totalité du stock de la dette échelonnée. Les réserves de change tombent alors de 33 milliards de dollars à 22 milliards de dollars, ce qui est suffisant pour faire face à un choc extérieur et à assurer la solidité de la position extérieure de l'Algérie auprès de ces partenaires économiques.

Les conséquences positives sur l'économie algérienne, sont notamment la réduction de service de la dette qui est évolué actuellement entre 4 et 5 milliards de dollars. En

On peut ajouter d'autres instruments de allégement de la dette extérieure, qui sont : Les mesures d'allégement de la dette et de son service (club de Paris et club de Londres), les transferts officiels (actions politiques et diplomatiques d'urgence auprès des membres du groupe de G7 pour obtenir de l'argent frais à l'exemple de ce qui se fait pour la Russie, les investissements directs étrangers qui à un effet sur la dette à court terme, les rapatriements de capitaux, cette opération est destinés aux nationaux résidents ou non résidents qui disposent de capitaux à l'étranger, et cela à travers des politiques incitatives au niveau de taux de change et des modalités d'investissements, et en fin, la réalisation des excédents commerciaux importants à travers une politique rigoureuse de réduction des importations.

A tous ces instruments d'allégement de la dette, il faut ajouter la coordination avec les pays qui ont supporté la politique algérienne d'endettement (l'Italie, et le Japon), de s'assurer tel quel est possible de l'appui d'un membre influent du groupe de G7, et en fin, de s'assurer de support du FMI et de la Banque Mondiale.

D'autres actions sont enregistrées sur les éléments structurels de reconstitution de l'endettement, tel que la gestion de la dette extérieure qui doit se focaliser sur une action qui vise les éléments structurels de reconstitution de la dette. Qui sont, le allargissement de l'expérience de partenariat dans le amont pétrolier vers le aval pétrolier, l'exemple est que avec la prise en charge de 50% des investissements par les associés en amont a diminué l'endettement de la Sonatrach, la mise à niveau du système productif algérien, en bénéficiant des ressources financières de l'Union Européenne, en vue d'une insertion dans la zone de libre échange par les exportations (programme MEDA)¹²⁸, le allargissement significatif des flux financiers non générateurs de la dette par les investissements directs étrangers (IDE), y compris les délocalisations industrielles en s'appuyant sur les avantages compétitifs de l'Algérie, la promotion de l'agriculture et des industries agroalimentaires pour diminuer la facture alimentaire, l'intensification de l'action politique et diplomatique pour la révision à la baisse des taux d'intérêts appliqués à l'Algérie sur la base d'une exagération de risques, la réalisation et la gestion des infrastructures selon les formules de concession (BOT-õ etc.), la mobilisation des ressources financières algériennes résidentes et non résidentes par la mise en place d'un système fiscal incitatif (l'amnistie fiscale par exemple) et le développement des exportations hors hydrocarbures¹²⁹.

En fin, on peut aussi évoquer les dernières propositions du ministre des finances pour le allégement de la dette extérieure, qui se base sur la modification des méthodes de la gestion de la dette extérieure, par la conversion de celle-ci en une dette moins coûteuse, cette opération exceptionnelle va permettre à la banque d'Algérie de donner un prêt au gouvernement, pour la conversion d'une partie de la dette extérieure en une dette intérieure. En outre, cette démarche a été apprécié par le FMI, et il attendu que la dette va baisser, en une année, à 15 ou 14 milliards de dollars.

§ 3 : achèvement des démarches de remboursement :

L'Algérie a achevé le remboursement anticipé de la totalité de sa dette rééchelonnée à la suite de la signature, à la fin du mois de novembre 2006, à Alger avec la Pologne, du dernier accord de ce genre.

¹²⁸ : Programme inscrit dans le cadre de la collaboration avec l'union Européenne.

¹²⁹ : MEKIDECHE (M) : L'Algérie entre l'économie de rente et l'économie émergente, Edition Dahlab, Alger, 2000,

ait signée des accords similaires avec d'autres pays
Londres, notamment l'Arabie Saoudite, la Turquie,
c ses créanciers publics membres du Club de Paris,
l'Algérie a clos, à la date du 15 janvier 2007, tout le processus de remboursement anticipé
pour un montant global de 7.75 milliards d'euros. Elle avait également remboursé par
anticipation sa dette rééchelonnée avec le club de Londres (créanciers privés) en septembre
2006 pour un montant de 800 millions de dollars.

Les deux accords multilatéraux de remboursement anticipé signés et exécutés avec
les deux clubs, avaient été précédés, en 2004, par le règlement à l'avance de tous les
crédits contractés auprès des institutions financières internationales (banque Mondiale,
Banque Africaine de Développement, etc.) pour une somme totale de 3.107 milliards de
dollars.

En ajoutant à l'ensemble de ces accords celui de l'annulation de la dette algérienne
avec la Russie, estimée à 4.737 milliards de dollars, l'Algérie aura donc réglé par
anticipation, entre 2004 et 2007, une dette externe de plus de 16 milliards de dollars. Elle
envisage également d'entamer des négociations pour le remboursement anticipé de la dette
extérieure qui lui reste après avoir ainsi réglé la totalité de sa dette rééchelonnée.

Une partie de cette dette extérieure, composée essentiellement de créanciers privés,
peut faire l'objet d'un traitement approprié tel l'achat par les banques algériennes et les
entreprises de droit algérien, mais qui ne développent pas assez de moyens financiers. A ce
titre, il faut signaler, que le dossier du paiement avant terme du restant du stock de la dette
algérienne a pris de l'ampleur à l'échelle nationale et internationale. La politique de
désendettement adoptée par notre pays est un signal fort pouvant seulement contribuer à
une meilleure notation de notre pays dans les places financières internationales mais aussi
constitue un facteur déterminant pour drainer davantage les investissements directs
étrangers.

L'ambition de l'Algérie est de réaliser une croissance économique forte et durable
dont les principaux facteurs sont l'engagement budgétaire de l'Etat et l'investissement privé
notamment étranger, qui est particulièrement regardant non seulement par rapport aux
mesures d'encouragement à l'investissement mais aussi au niveau de l'endettement du pays
ou il envisage de s'implanter.

Pour la dette publique interne, elle a enregistré une baisse de en se stabilisant à
1.050 milliards de dinars à fin décembre 2007 contre 1.780 milliards de dinars à fin 2006, soit
une réduction annuelle de 41%. A titre de rappelle, le montant de la dette publique interne
se compose essentiellement de la dette des entreprises concernées par le rattachement et
de bons de trésor.

La dette publique interne est passée ainsi à 15% du PIB à fin 2007 contre 32.6% du
Pin enregistré en 1999. Cette amélioration est du en partie, par les résultats obtenus par le
fonds de régulation des recettes (FRR), dont les ressources sont générées par les plus-
values sur les produits de la fiscalité pétrolière lorsque le baril dépasse les 19 dollars
américain. Durant l'année écoulée (2007), le fonds à enregistré 3.215 milliards de dinars
contre 2.931 milliards de dinars pour 2006¹³⁰.

Conclusion du troisième chapitre :

Le problème de l'endettement international des pays en voie de développement est
une question d'actualité très bouleversante. On ce qui concerne les solutions propres à

¹³⁰ : statistiques récolées auprès du Ministère des Finances

une gestion dynamique et rationnelle de la dette (optimisation de la gestion des flux de cette dernière, la relance de la croissance économique et la mise en place d'un système productif efficace et concurrentiel, de freiner le phénomène de la fuite des capitaux, la promotion de la coopération euro méditerranéenne dans le cadre de l'accord d'association avec l'Union Européen, par la création de zone de libre échange et la considération de l'Euro non seulement comme monnaie de compte, mais aussi une monnaie de paiements, qui constitue actuellement 55% des réserves de changes de l'Algérie, et 100% des transactions commerciales de l'Iran et le Venezuela¹³¹.

Pour l'Algérie, 15.5 milliards de dollars ont été payés entre 2004 et 2007 comme remboursement des dettes. Entre 1985 et 2005, le pays a versé 117.9 milliards de dollars aux différents créanciers, 84 milliards au titre du principal et 34 milliards de dollars autres comme intérêts. La situation est alarmante pour notre pays ainsi que tous les économies en développement notamment sur le continent africain !

Conclusion de la première partie :

En guise de conclusion de cette première partie, on peut dire que le financement international du développement est à la cause de la formulation de l'endettement international, qui restera pour plusieurs années, l'un des problèmes économiques les plus préoccupants, et un des obstacles majeurs, non seulement au développement des pays du tiers monde, mais aussi à la paix et la sécurité internationales, et qui peut engendrer des crises financières à effet de boule de neige.

C'est pour cela, que toutes les politiques, qui ont été mises en place par les différents gouvernements des pays en voie de développement, pour la résolution de ce problème de l'endettement se sont avérées insuffisantes, car il ne faut oublier que les crises souscrivent dans le cadre de l'endettement des pays en voie de développement nécessitant une démarche globale et des solutions durables, et cela passe par, la nécessité de la révision et de réévaluation des traitements classiques proposés par les institutions de Bretton Woods, et qui n'apportent pas les solutions nécessaires pour renouer durablement avec la croissance, et ce malgré les coûts sociaux très élevés. La recherche d'une solution pour la dette des pays en voie de développement, doit porter sur les moyens de la réduire et empêcher son renouvellement, le renforcement des initiatives qui vise l'allègement de la dette des pays en voie de développement, telles que : l'initiative PPTTE pour les pays les plus pauvres très endettés, prise en septembre 1996¹³², qui a été initiée par le FMI et la Banque Mondiale, et qui vise l'allègement de la dette de ces pays à condition qu'ils combattent la pauvreté, et la promotion de la coopération entre les pays endettés pour harmoniser leur position en vue d'une solution globale à la crise de l'endettement.

Enfin, l'attractivité des capitaux étrangers pour réaliser un développement local, passe nécessairement par plusieurs mécanismes, parmi eux, la maîtrise de la politique monétaire, le développement d'une politique fiscale attractive et la mise à niveau de la chaîne productive (entreprise industrielle algérienne), et qui va faire l'objet de notre étude dans la partie suivante.

¹³¹ : ORY (JN) : Le financement des PVD par euro . obligations, Revue d'économie financière, Paris, 1996, pp227-251,

¹³² : HAMIDI (L) : La privatisation en Algérie : Enjeux politiques, économiques et sociaux, Thèse d'État, Université Panthéon, Promotion 1999, Paris,



*Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.*

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

ncement international de l'économie algérienne.

Deuxième partie : les politiques attractives du financement international de l'économie algérienne : état des lieux et études comparatives.

Notre pays vit depuis le milieu des années 80 une phase lente et ardue de rupture forcée et édictée par les forces internationales avec les fondements du système économique administré et les pratiques économiques socialistes caractérisées par un taux d'investissement étatique élevé, en corrélation avec les fondement de l'indépendance nationale. Dans le discours comme dans les faits, les réformes économiques, basées sur des objectifs, se substituent peu à peu aux politiques de développement antérieures de face plus que de fond, ces dernières ayant conduit à une crise économique structurelle de l'endettement extérieur à partir de 1986 à la suite de la baisse drastique des revenus fiscaux tirés de l'exportation des hydrocarbures.

La situation économique, notamment relative à la place qu'occupe, ou que devrait occuper l'Algérie dans l'économie internationale en général, et en particulier sa place au niveau locale et régionale, laisse à désirer ses richesses naturelles et humaines et qui devront être un stimulant pour les capitaux étrangers. Désormais, ce n'est pas le cas. Pas loin de chez nous, le bilan des Nations Unies sur le développement économique mondial classe l'Algérie aussi loin que nous le croyons, aussi bien pour le côté social que celui économique. La capitale par exemple se positionne à la 101^{ème} place en matière de conditions de vie, la destination touristique algérienne est en 103^{ème} position.

Malgré les grands chantiers entamés durant la période (1992-2007), notre pays reste une destination moins favorable pour l'attractivité des firmes internationales et des banques transfrontalières, qui affichent une grande sensibilité à la destination Algérie. Dans cette optique, est pour correction de la situation, un grand effort est déployé par les dirigeants de ce pays afin de, notamment la création d'une assurance d'investissement par la maîtrise de la politique monétaire (chapitre 01) afin d'éviter des situation de fuite de capitaux ou bien, plus pire encor, des opérations frauduleuses et qui peuvent coûter tout le capital comme le dernier cas de la Société Générale Française (perte de 5 milliards d'euros sur une place financière).

La politique fiscale (chapitre 02) est aussi très importante afin de créer un climat de concurrence régional, elle représente le nouveau modèle d'intervention passive de l'État dans la sphère économique, par notamment les aides, franchises, crédit d'impôts, et bien d'autres mécanismes longuement débattus par le législateur algérien.

A cela s'ajoute l'entreprise algérienne (chapitre 03) comme créatrice de la richesse et qui devra suivre avec assiduité, une mise à niveau tant de forme comme de fond, afin de faire face à la concurrence dévastatrice, et qui ignore la nationalité des firmes au profit de leur force, même si le prix à payé est l'exposition sociale par notamment la crise du chômage.



*Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.*

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

ncement international de l'économie algérienne.

Chapitre 01 : l'influence de la politique monétaire sur l'attractivité des finances internationales :

économiques, figure la politique monétaire comme l'instrument le moins contrôlé par les autorités politiques, vu qu'elle relève dans sa définition, sa conduite et son suivi d'une autorité indépendante du gouvernement, à savoir la banque centrale.

En Algérie, l'autorité maîtresse en la matière est la banque d'Algérie, créée en 1964, elle a pour mission de créer et de maintenir dans tous les domaines de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement rapide de l'économie, tout en veillant la stabilité interne et externe de la monnaie.

Pour mettre en œuvre sa politique et atteindre ses objectifs, la banque d'Algérie recourt aux instruments indirects (les instruments directs de la politique monétaire ont été abandonnés dès 1999), dont les réserves obligatoires, qui sont récemment activées pour renforcer le réglage de la liquidité bancaire.

Nous allons entamer notre travail par l'étude des éléments de la politique monétaire (section 1). Dans une seconde partie, nous analyserons les réserves obligatoires, par l'étude de ses relations avec la création monétaire, ses effets et quelques expériences nationales en la matière (section 2). Nous étudierons par la suite, l'application de la politique des réserves obligatoires en Algérie (section 3).

Section 1 : la politique monétaire :

Nous expliquerons à travers cette première partie, la définition et les références théoriques de la politique monétaire (sous section 1), ses objectifs (sous section 2) ses instruments (sous section 3) et en fin, ses canaux de transmission (sous section 4).

Sous section 1 : la définition et les références théoriques de la politique monétaire :

On va voir dans un premier point la définition de la politique monétaire (§ 1) et ses origines dans la pensée économique (§ 2).

§ 1 : la définition de la politique monétaire :

Avec la politique budgétaire, la politique monétaire est l'un des principaux instruments dont disposent les responsables économiques d'un pays¹³³. On définit généralement la politique monétaire comme l'action qui utilise le contrôle de l'offre de la monnaie comme instrument de réalisation des objectifs de politique économique générale. En fait, elle consiste à fournir les liquidités nécessaires au bon fonctionnement et à la croissance de l'économie tout en veillant à la stabilité des prix¹³⁴.

Ainsi, la politique monétaire est un instrument de la politique économique, utilisée pour rétablir un équilibre de plein emploi, et/ou une croissance non inflationniste. Sa définition est une obligation pour les autorités d'un pays, car la production des moyens de paiement (la création monétaire) ne peut être laissée à la seule initiative des agents privés.

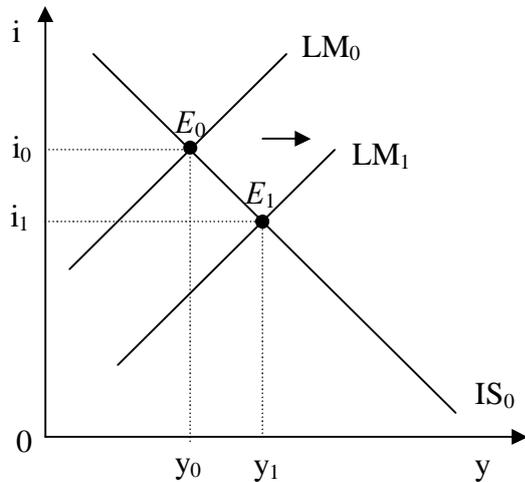
§ 2 : la politique monétaire dans la pensée économique :

Deux courants s'affrontent sur les effets de la politique monétaire : le courant keynésien d'une part (1), et l'école néo-classique d'autre part (2).

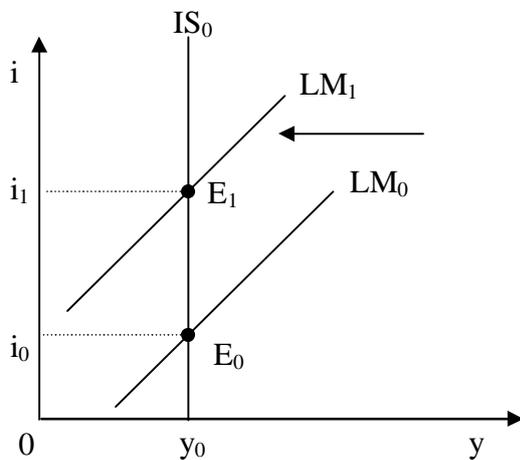
¹³³ : BENISSAD (M.E) : La réforme économique, ED OPU, Alger, 1990,

¹³⁴ : BOUBAKER (M) : Investissement et stratégies de développement, Ed OPU, Alger, 1991,

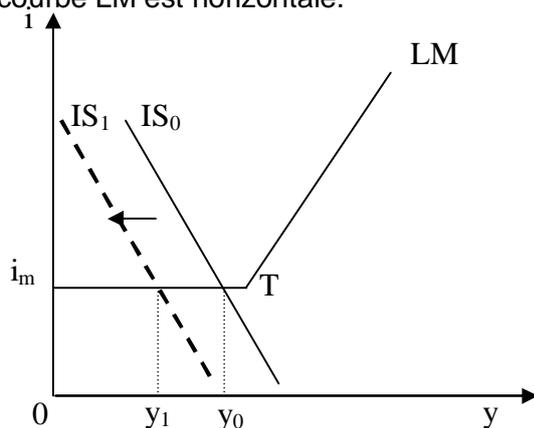
), la politique monétaire peut être utilisée pour rétablir le plein emploi et réguler la conjoncture.



D'après le schéma *ISLM* de la politique monétaire a pour effet de modifier le PIB et le niveau des taux d'intérêt. Cependant Keynes pense que cette politique est moins efficace que la politique budgétaire. Deux arguments sont avancés : Le premier est l'inélasticité de la demande d'investissement au taux d'intérêt. Keynes pensait en fait que l'investissement dépendait avant tout du taux de rentabilité interne, lequel est gouverné par les prévisions des entrepreneurs et très peu par le taux d'intérêt. Si l'investissement est inélastique au taux d'intérêt, la demande globale (est aussi dans la mesure ou la consommation (deuxième composante de cette demande globale) n'est pas influencée par le taux d'intérêt. Dans ce cas la courbe IS est verticale. La politique monétaire restrictive déplace LM_0 vers LM_1 : elle n'a aucun effet sur le PIB réel qui demeure en y_0 , seuls les prix sont affectés.



Le second argument de Keynes est celui de trappe à liquidité. Cet argument énonce que si le taux d'intérêt est trop bas, la politique monétaire est inefficace. Dans ce cas la courbe LM est horizontale.



très bas, les agents économiques ne désirent plus de monnaie liquide. La partie ($i_m T$) de la courbe LM constitue l'efficacité de la politique monétaire. La banque centrale peut restreindre la création de monnaie sans que le segment ($i_m T$) soit modifié, et seule une politique budgétaire peut, en déplaçant IS_0 vers IS_1 , exercer une action efficace sur l'économie réelle : y_0 diminue en y_1 .

2 : le courant monétariste :

Les monétaristes et les néo-classiques sont des adeptes de la neutralité de la monnaie¹³⁵. Ils estiment qu'une politique monétaire annoncée est inefficace, c'est à dire sans effet sur le PIB et l'emploi. Cette inefficacité est due aux anticipations des agents économiques : Une politique monétaire de relance ne aboutit, à long terme, qu'à augmenter le taux d'inflation, laissant le PIB et le chômage à leurs niveaux naturels. Supposant que les pouvoirs publics annoncent une politique monétaire expansive et que les agents anticipent rationnellement l'effet inflationniste de cette annonce, par exemple un taux d'inflation de 10%. Ces anticipations provoquent immédiatement une croissance de 10% de salaires et la hausse de la demande provoquée par cet accroissement de salaires est immédiatement contrebalancée par une diminution de production due à l'augmentation des coûts salariaux des firmes. Au total, le PIB et l'emploi ne varient pas ; seule l'inflation est accrue de 10%.

En outre, les pouvoirs publics, disent les néo-classiques- dans la conduite d'une politique monétaire restrictive, peuvent être tenté de tricher voir de renier leur annonce et pratiquer une politique de relance inflationniste, ce qui pose le problème de la crédibilité de la politique monétaire. Ainsi pour les nouveaux classiques, instaurer une crédibilité à cette politique fait appel à deux moyens utilisés simultanément. Le premier est de contraindre les autorités par des règles et des normes. Le second moyen est d'assurer l'indépendance des banques centrales.

Sous section 2 : les objectifs de la politique monétaire :

Partout, la politique monétaire s'inscrit dans le cadre de la politique économique sous ses divers aspects, en vue de réaliser de manière optimum les éléments qu'on a appelé « **le carré magique** »¹³⁶ à savoir : croissance maximum, plein emploi, équilibre de la balance des paiements, stabilité des prix. Vu qu'ils sont difficiles à atteindre simultanément, la politique économique consiste à combiner tous ces objectifs en fonction de conjonctures économiques et politiques, en se fixant une hiérarchie d'objectifs. Ainsi, si la lutte contre l'inflation ou le redressement extérieur sont choisis comme objectifs prioritaires, cette période se exercera au détriment de la réalisation d'un taux de croissance élevé ou du plein emploi.

L'objectif final de toute politique monétaire est la stabilité des prix comme objectif principal à moyen et à long terme, cet objectif ne pouvant être atteint directement, il nécessite l'adoption d'objectifs intermédiaires directement contrôlables par l'institut d'émission.

La politique monétaire peut aussi se fixer des objectifs sélectifs, qui consistent à orienter les financements dans des directions jugées prioritaires. Cela peut concerner un secteur économique (logement, agriculture, etc.), une fonction économique (investissement productif, exportation, etc.), un agent économique (PME, artisans, etc.), ou bien encore, un produit spécifique (céréales, médicaments, etc.)

¹³⁵ : BENACHENHOU (M) : Inflation, dévaluation et marginalisation, Ed Dar Echrifa, Alger, 1993,

¹³⁶ : BEGG (D), FISHER (s) et DORNBUSCH (s): Macroéconomie, Ed DUNOD, Paris, 2002, 414P,

§ 1 : les objectifs internes :

Parmi les objectifs de la politique monétaire qualifiés d'internes, on peut évoquer la stabilité interne de la monnaie (1) la croissance et le plein emploi (2).

1 : la stabilité interne de la monnaie :

La stabilité interne de la monnaie¹³⁷ concerne le pouvoir d'achat de la monnaie. Celui-ci est basé sur la masse monétaire et la théorie quantitative de la monnaie, résumée par l'équation de Fisher : $M.V = P.T$ (M : Masse monétaire, V : Vitesse de circulation, P : Niveau général des prix, T : Volume de la production).

Ainsi, Tout accroissement de la masse monétaire supérieure à l'accroissement de la production déclenche un processus inflationniste, et donc déprécie la valeur interne de la monnaie et le pouvoir d'achat. En terme de croissance en a en effet :

$$\Delta M/M + \Delta V/V = \Delta P/P + \Delta Y/Y.$$

Si la vitesse de circulation de la monnaie est constante à moyen terme : $M/M > Y/Y$ implique $P/P > 0$, c'est à dire l'inflation.

Exemple : La masse monétaire s'accroît de 10%, et le PIB de 3% ;

$$\Rightarrow 10\% + 0\% = P/P + 3\%$$

$$\Rightarrow \text{Taux d'inflation } P/P = 7\%.$$

Par conséquent, l'action de la politique monétaire consiste (dans le but de préserver la stabilité interne de la monnaie) à assurer une croissance régulière de la masse monétaire qui accompagne la croissance économique prévue, et sans pour autant provoquer l'inflation.

2 : la croissance et le plein emploi :

Subordonner à la politique économique d'ensemble¹³⁸, la politique monétaire a pour objectif d'assurer un environnement tel que le revenu réel croît dans une perspective à long terme, le plus régulièrement et le plus près de son potentiel de plein emploi. Le chômage est minimisé dès lors que la croissance effective de la production s'approche de sa croissance potentielle.

La contribution de la politique monétaire consiste donc, à fournir à l'économie la quantité nécessaire de moyen de paiement, dont les agents économiques ont besoin pour effectuer leurs transactions et leurs choix (investissement, achat, placement, etc.), pour permettre une croissance économique équilibrée et réduire le chômage.

§ 2 : les objectifs externes :

Les objectifs externes de la politique monétaire sont en général liés à la stabilité externe de la monnaie (1) et l'équilibre de la balance des paiements¹³⁹ (2).

¹³⁷ : BENHLIMA (A) : Pratique des techniques bancaires algériennes, Ed Dahleb, Alger, 1997, 128P,

¹³⁸ : REDON (M) et BESNARD (D) : La monnaie : politique et institutions, Ed Dunod, Paris, 1985,

¹³⁹ : SIAENS (A) : Monnaie et finances, Ed A. De Boek, Bruxelles, 1981,

stabilité du taux de change, autrement dit assurer une stabilité des taux de change entre la monnaie nationale et les autres devises internationales, afin de garantir un cadre favorable au commerce international.

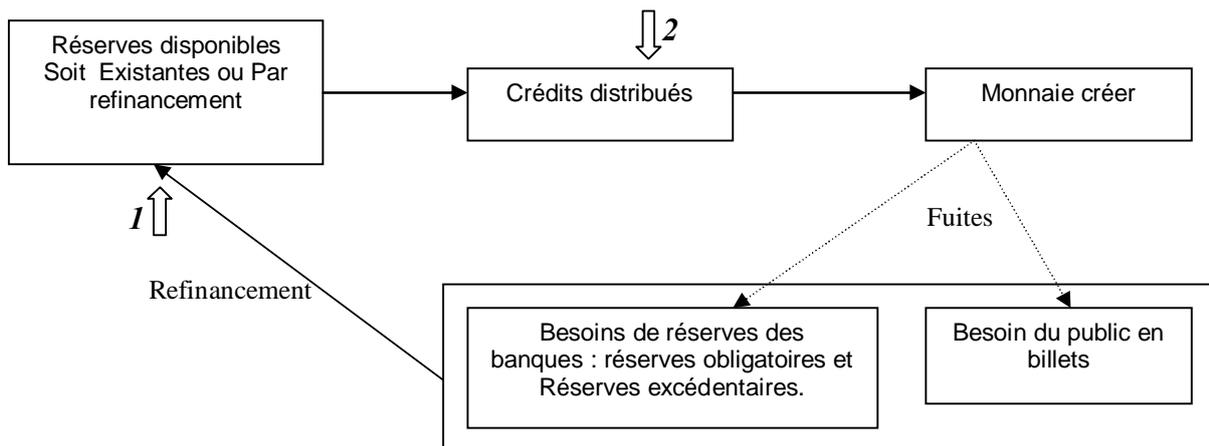
Si des résidents algériens de plus en plus nombreux désirent acheter l'Euro, ce dernier se déprécie (sa demande s'accroît), en même temps le dinar se déprécie (son offre s'accroît). C'est pourquoi la banque centrale intervient pour éviter les fluctuations trop fortes des taux de change, et assurer un environnement favorable aux transactions internationales. D'autre part, la création du dinar doit être surveillée pour maintenir la stabilité externe de la monnaie, et renforcer la lutte contre l'inflation.

2 : l'équilibre de la balance des paiements :

Le déséquilibre de la balance des paiements peut être d'origine monétaire, et cela par une expansion trop forte du crédit interne¹⁴⁰. En fait, lorsque l'offre de la monnaie excède les encaisses désirées, les agents économiques vont dépenser leurs avoirs en surplus en achetant des biens réels ou financiers dont une partie sera importée, ce qui peut provoquer un déficit extérieur. De ce fait, la politique monétaire peut recourir au freinage du crédit (et en conséquence la demande interne et les importations) comme arme privilégiée pour obtenir le rééquilibrage de la balance des paiements. Cet ajustement peut se faire soit par l'action sur la quantité de monnaie, ou bien sur le prix de la monnaie c'est à dire le taux d'intérêt. L'exemple que utilisent les Etats . Unis d'Amérique actuellement avec la crise énergétique est illustratif de cette approche.

Sous Section 3 : les instruments de la politique monétaire :

Les instruments de la politique monétaire sont directement liés au processus de création monétaire. La limitation de ce processus par les autorités monétaires s'exerce en deux endroits (notés par les flèches). Ils constituent les deux points d'application de la politique monétaire, à savoir l'action sur la liquidité bancaire (§ 1) et l'action sur la distribution du crédit (§ 2), comme c'est illustré dans le schéma suivant :



Le processus de la création monétaire

¹⁴⁰ : BENHLIMA (A) : Pratique des techniques bancaires algériennes, Ed Dahleb, Alger, 1997, 128P,

consiste à agir sur les possibilités d'accès et le coût d'accès à la monnaie de la banque centrale, c'est à dire les billets en circulation et les comptes courants que les banques doivent avoir obligatoirement à la banque centrale. Cette action est opérée par une panoplie d'instruments dits indirects, qui sont la politique de réescompte (1), le plafond de réescompte (2), les réserves obligatoires (3) et en fin les opérations sur le marché monétaire (4).

1 : la politique de réescompte :

Dans ce type d'intervention, appelé aussi le refinancement à taux fixe, la banque centrale est en relation non pas avec le marché, mais avec telle ou telle banque¹⁴¹, à qui elle achète des créances (des effets publics ou privés) à un taux convenu à l'avance et généralement fixe durant une période assez longue.

Dans les faits, quand une banque du second rang prouve le besoin de liquidité, elle peut s'adresser à la banque d'Algérie¹⁴² en lui demandant d'escompter une partie de son portefeuille commercial (la liste des effets escomptables est fixée par un règlement). C'est ainsi que lorsque la banque d'Algérie veut renchérir la liquidité des banques et réduire la distribution du crédit (pour limiter une expansion monétaire trop rapide) elle élève le taux de réescompte. Elle opère d'ailleurs l'inverse pour améliorer la liquidité des banques

Il faut noter que le recours au réescompte auprès de la banque d'Algérie ne donne plus lieu après janvier 2002, et cela grâce à la nette amélioration de la liquidité interbancaire.

2 : la politique du plafond de réescompte :

Cette politique s'inscrivant parmi les instruments indirects, agit également sur la liquidité des banques, en limitant le recours au refinancement. En fait, le Comité de mission fixe pour chaque année ou moins (chaque trimestre en Algérie) un plafond de réescompte dont les banques commerciales ne peuvent excéder. Les normes de fixation du plafond sont compatibles avec les objectifs de la politique monétaire. Ainsi, en période de restriction monétaire, le plafond de réescompte est réduit afin d'obliger les banques à restreindre leur activité de crédit.

Le plafond de réescompte exerce un effet plus remarquable lorsque le taux de réescompte est inférieur au taux d'intérêt sur le marché monétaire. Cette situation multiplie le recours au refinancement auprès la banque centrale¹⁴³. Par conséquent, le plafond de réescompte réduit cette tendance et incite les banques à mieux allouer les crédits de la banque centrale.

Il est à signaler qu'en Algérie, cette politique a été abandonnée en 1999 suite à une décision du gouvernement ainsi que la banque centrale pour des raisons liées à la libéralisation de l'économie et dans une conjoncture financière nationale assez souple.

3 : les réserves obligatoires :

Les réserves obligatoires sont un instrument de la politique monétaire permettant de renforcer l'action sur la liquidité bancaire¹⁴⁴. Elles consistent en l'obligation faite par la

¹⁴¹ : BENACHENHO (M) : Inflation, dévaluation et marginalisation, Ed Dar Echrifa, Alger, 1993,

¹⁴² : BENHLIMA (A) : Pratique des techniques bancaires algériennes, Ed Dahleb, Alger, 1997, 128P,

¹⁴³ : Même référence.

¹⁴⁴ : GOUMIRI (M) : L'offre de monnaie en Algérie, Edition ENAG, Alger, 1993.

secondaires de maintenir une provision minimum, l'absence de leurs dépôts, sur leurs comptes à la banque. Les banques peuvent être donc un moyen efficace de pression sur la liquidité bancaire.

Les coefficients des réserves obligatoires sont modifiés par les autorités monétaires en fonction de leurs objectifs¹⁴⁵. Pour réduire la surliquidité des banques (éventuelle source de pression inflationniste) les autorités monétaires agissent en augmentant le taux de réserves, pour stériliser une fraction importante de leurs ressources financières.

Cet instrument indirect agit en fait, sur la création monétaire, car plus les banques distribuent des crédits et créent les dépôts, plus leurs réserves obligatoires augmentent, et pour les constituer, elles doivent immobiliser la monnaie centrale dans leurs comptes à la banque. Cette immobilisation a un coût, puisque leurs dépôts au titre réserves obligatoires ne sont généralement pas rémunérés. Ce coût peut s'alourdir encore, lorsque les banques se procurent la monnaie centrale par le emprunt, afin de la consacrer à un emploi qui ne leur rapporte rien. Donc, plus les banques créent la monnaie plus cela leur revient cher¹⁴⁶.

4 : les opérations sur le marché monétaire :

Les interventions de la banque centrale consistent à injecter ou à retirer la liquidité sur le marché monétaire, dans le but de régler la liquidité des banques et agir sur le taux d'intérêt. La banque centrale ne traite plus avec telle ou telle banque, mais plutôt avec le marché entier.

En Algérie, on distingue trois types d'opérations, à savoir la adjudication de crédits par appel d'offres (4-1), Les reprises de liquidité (4-2), les pensions à court terme (4-3) et en fin les opérations open market (4-4).

4-1 : l'adjudication de crédits par appel d'offres :

La banque d'Algérie fournit la liquidité aux banques par le biais de la procédure des appels d'offres, dans le cadre de laquelle elle distribue aux banques, par voie d'adjudication hebdomadaire, la monnaie de banque centrale et cela pour une durée ne pouvant dépasser trois mois. Les crédits accordés et les intérêts dus sont couverts par des garanties sous forme de cession de rétrocession d'effets privés et/ou publics. Dans le cadre de cette procédure, les banques font connaître à la banque d'Algérie, les quantités de la monnaie banque centrale qu'elles souhaitent emprunter et le taux d'intérêt qu'elles sont disposées à le payer¹⁴⁷ (le taux d'intérêt cible). Après réception des offres, la banque d'Algérie décide le taux et la quantité de monnaie centrale qu'elle est disposée à servir, si cette quantité est supérieure à celle allouée lors du précédent appel d'offres, on dit qu'elle injecte des liquidités, et si elle est inférieure on dit qu'elle retire des liquidités¹⁴⁸.

¹⁴⁵ : AMMOUR (B) : L'économie algérienne est-elle une économie dépendante ? Revue IDARA, n : 2, Alger, 1996, pp (153, 160),

¹⁴⁶ : BOUZIDI (N) : Les instruments de régulation économique, Revue IDARA, b : 2, Alger, 1996, pp (27, 42),

¹⁴⁷ : CHAINEAU (A) : Mécanismes et politique monétaires, Ed Puf économiste, Paris, 1981, 8^{ème} édition,

¹⁴⁸ : Même référence.

ment pour résorber l'excès de liquidité bancaire¹⁴⁹. Il consiste à effectuer des ponctions de liquidité sur le marché monétaire par des opérations d'appels d'offres. Ainsi, en période de surliquidité la banque d'Algérie lance l'avis d'appel d'offre, et les banques lui font savoir les sommes qu'elles sont prêtes à épargner et les taux d'intérêt qu'elles voudront bénéficier. Après réception des offres, la banque d'Algérie décide le taux de rémunération et les sommes qu'elle retire.

4-3 : les pensions à court terme :

La banque d'Algérie intervient quotidiennement sur le marché monétaire, à travers des pensions à 24 heures et plus, soit en vue d'accroître la liquidité bancaire, soit en vue de la réduire (en fonction des conditions du marché) à un taux généralement supérieur à celui des appels d'offres. Une pension est une cession temporaire de titres à la banque centrale pour obtenir des liquidités. Grâce à cette procédure, les banques sont sûres de se procurer de la monnaie centrale contre remise d'effets.

4-4 : les opérations d'open market :

Pour les besoins de la politique monétaire, et un meilleur ajustement de la liquidité des banques, la banque d'Algérie intervient par des opérations d'open market. Elle peut ainsi fournir de la monnaie centrale par des interventions directes sur le marché interbancaire, et cela par le achat et la vente des effets publics ayant moins de six mois à courir ou des effets privés admissibles au réescompte et aux avances. Ces opérations ne suivent aucun calendrier, et ont lieu à la seule initiative de la banque d'Algérie. Cette dernière demande aux banques leur cotation ferme, et après être informée de toutes les offres elle conclut la transaction avec le meilleur offrant. En améliorant ou en réduisant la liquidité des banques, la banque d'Algérie favorise la baisse ou la hausse des taux d'intérêt. Cependant, il faut noter que les opérations d'open market restent marginales au regard de l'instrument des appels d'offres.

§ 2 : l'action sur la distribution du crédit :

L'action sur la distribution du crédit prend essentiellement la forme de l'encadrement du crédit. Dans ce cadre, les autorités monétaires en Algérie élaboraient annuellement un plan national du crédit, dans lequel il est recensé les besoins de l'économie en investissement et en fonctionnement, les ressources des banques (leur capacité à couvrir les besoins), et en fin le plafond de réescompte : les concours de la banque d'Algérie¹⁵⁰.

A propos de la politique de l'encadrement du crédit, les autorités monétaires fixaient de manière administrative, pour chaque année, un taux de progression du crédit, ou un montant maximum des crédits à distribuer par le secteur financier. Le non-respect de cette politique implique des sanctions plus ou moins lourdes pour les banques.

La politique en question était la seule appliquée avant les réformes, pour limiter la progression de la quasi-totalité des financements de l'économie, et celle de la contrepartie essentielle de la création monétaire ; les crédits bancaires. Toutefois, cet instrument a été abandonné en 1999¹⁵¹.

¹⁴⁹ : BENHLIMA (A) : Pratique des techniques bancaires algériennes, Ed Dahleb, Alger, 1997, 128P,

¹⁵⁰ : KOBTANE (M) : Le trésor public, Ed OPU, Alger, 1990, 235P,

¹⁵¹ : Ordonnance n° 03/11 du 27 août 2003 relative à la monnaie et au crédit,

mission de la politique monétaire :

En conclusion, les mécanismes par lesquels la monnaie exerce une influence sur l'économie réelle. On distingue habituellement entre deux mécanismes, le canal des taux d'intérêt (§ 1) et le canal du crédit (§ 2).

§ 1 : le canal des taux d'intérêt :

Il s'agit des influences qu'exercent de coût du capital (1) et les effets de richesse sur l'activité économique (2).

1 : l'effet de coût du capital :

Cet effet traduit le rôle du taux d'intérêt sur l'investissement et le revenu. Pour Keynes, le taux d'intérêt ne concerne le partage entre la consommation et l'épargne, mais règle la répartition entre la monnaie et les titres¹⁵². Une augmentation de la quantité de monnaie entraîne une baisse du taux d'intérêt, ce qui pousse les agents à accepter de détenir de nouvelles encaisses et non de les investir en titres. La diminution du taux d'intérêt stimule l'investissement et, en dernier ressort, la production, les revenus et la demande globale. Néanmoins, l'efficacité de ce mécanisme dépend de l'élasticité de la demande d'investissement au taux d'intérêt.

Sous un autre angle, la demande finale est influée par les variations du taux d'intérêt par l'intermédiaire de l'ajustement de porte feuille¹⁵³. Une croissance de la masse monétaire conduit à une baisse du taux d'intérêt et une augmentation du prix des titres. Les entreprises sont incitées à émettre des titres pour financer leurs investissements. L'expansion de l'investissement va engendrer de poche en poche celle de la demande finale.

2 : les effets de richesse :

Ces effets traduisent l'influence qu'exercent les variations du patrimoine financier des agents économiques sur la consommation et le niveau de l'activité économique réelle. Alors que les keynésiens accordent un rôle négligeable à cet effet, les monétaristes pensent le contraire¹⁵⁴.

Etant supposé que les agents économiques désirent un montant d'encaisses réelles donné, toute augmentation de l'offre de la monnaie baisse le taux d'intérêt et accroît les encaisses des agents au-delà du niveau désiré, ce qui accélère la consommation et le rythme de l'activité économique par la conséquence.

L'accroissement des dépenses peut également accélérer le niveau général des prix. Ce dernier, dépréciant la valeur des encaisses réelles, incite les agents à diminuer leur consommation pour la reconstituer.

§ 2 : le canal du crédit :

Il s'agit de l'influence qu'exerce l'effet de la disponibilité du crédit sur l'activité économique. Cette dernière peut être directement freinée lorsque les autorités monétaires limitent le volume de la principale source de financement sur le marché du crédit, à savoir les prêts bancaires (encadrement du crédit par exemple).

¹⁵² : SIAENS (A) : Monnaie et finances, Ed A. De Boek, Bruxelles, 1981,

¹⁵³ : RIZZO (B) : Introduction à la macroéconomie financière, Ed Armand colin, Paris, 1996, 220 P

¹⁵⁴ : BENHLIMA (A) : Pratique des techniques bancaires algériennes, Ed Dahleb, Alger, 1997, 128P,

agit sur le secteur réel de l'économie à travers ce bancaire. Cet effet joue d'autant mieux que les agents financement alternative, c'est à dire lorsque le marché financier est étroit et l'autofinancement des entreprises est insuffisant.

Section 2 : l'analyse des réserves obligatoires :

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, la politique des réserves obligatoires se définit par l'obligation faite par l'institut de mission aux banques secondaires, de détenir une fraction de leurs actifs en monnaie centrale (déterminé le plus souvent comme une fraction de leurs dépôts) sur leurs comptes courants à la banque centrale, ces comptes ne sont généralement pas rémunérés.

Cet instrument indirect de la politique monétaire, agit comme un dispositif de freinage automatique de création monétaire, car plus les banques créent la monnaie plus cela leur revient cher.

Nous allons voir dans ce chapitre l'analyse des réserves obligatoires, et ce par l'étude des réserves obligatoires et la création monétaire (sous section 1). Dans une deuxième partie, nous étudierons les effets (les conséquences) des réserves obligatoires (sous section 2). Et nous terminerons par l'étude de quelques expériences étrangères en matière de réserves obligatoires (sous section 3).

Sous section 1 : les réserves obligatoires et la création monétaire :

La création monétaire consiste en la transformation en moyen de paiement d'un ensemble de créances qui constituent les contreparties de la masse monétaire. La création monétaire, dont il est question dans cette section, est la création de monnaie scripturale par les banques secondaires dont la contrepartie est les prêts bancaires représente également des limites (§ 1). Le multiplicateur du crédit sera expliqué (§ 2) afin de tirer les relations existantes entre les réserves obligatoires, le multiplicateur de crédit et la liquidité des banques (§ 3).

§ 1 : la création monétaire et ses limites :

Nous allons expliquer en premier lieu le principe de la création monétaire (1) pour voir en suite ses limites (2).

1 : le principe de création monétaire :

Dans son activité de crédit, la banque jouit d'un privilège extraordinaire. L'expansion de son actif entraîne celle de son passif (ce qui est le contraire pour les autres agents économiques). Cet avantage est traduit par l'expression les dépôts font les prêts. Pour illustrer ce phénomène, analysant ce bilan simplifié d'une banque commerciale (nous considérons qu'elle est la seule dans l'économie nationale).

ue avant les opérations de crédit :

	Passif
Réserves obligatoires 0 0 0 0 0 0 100	Dépôts 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 500
Crédits 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 .. 600	Comptes courants 0 0 0 0 0 0 0 0 500
Réserves excédentaires 0 0 0 0 0 300	
Total 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 .. 1000	Total 0 0 0 0 ...0 0 0 0 0 0 0 .. 1000

Dans ce bilan, les réserves excédentaires sont égales à 300, ce qui représente pour la banque une capacité de distribuer le crédit pour un montant égale à celui de ses réserves excédentaires. La banque accorde donc à une entreprise une avance de 300 en compte courant. Cette avance ne va pas user des réserves excédentaires, mais se fait par un simple jeu de écriture. Avec cette avance l'entreprise paie ses fournisseurs lesquels portent les sommes reçues en leurs comptes courants à la même banque (puisque c'est la seule dans l'économie). En conséquence, les dépôts vont croître de 300, et le total du passif passe à 1300. Les crédits se sont accrus du montant de l'avance, les réserves obligatoires augmentent de 30 (taux de réserves est de 10%), et les réserves excédentaires ne sont plus que 270.

Ce processus peut continuer jusqu'à ce que les réserves excédentaires ne deviennent nulles. C'est ainsi que les réserves excédentaires permettent la création monétaire.

Tableau 32 : bilan simplifié d'une banque après les opérations de crédit

Actif	Passif
Réserves obligatoires 0 0 0 0 0 0 130	Dépôts 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 800
Crédits 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 .. 900	Comptes courants 0 0 0 0 0 0 0 0 500
Réserves excédentaires 0 0 0 0 0 270	
Total 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 .. 1300	Total 0 0 0 0 ...0 0 0 0 0 0 0 .. 1300

2 : les limites de la création monétaire :

Les limitations de la création monétaire sont au nombre de deux : les réserves obligatoires (2-1) et les retraits des billets (2-2).

2-1 les réserves obligatoires :

Lorsque la banque centrale contraint les banques de bloquer chez elle une fraction de leurs dépôts au titre des réserves obligatoires, plus le coefficient des réserves obligatoires est élevé plus la création monétaire devient faible.

2-2 le retrait des billets :

Lorsque les usagers de la banque prouvent une préférence pour les billets, la banque se voit dans l'obligation de convertir une fraction de la monnaie scripturale qu'elle a créé en

Nous allons illustrer les deux limitations de la création monétaires par l'exemple suivant : Supposant que les réserves excédentaires initiales sont de 200, le taux de réserves obligatoires est de 10%, et les usagers retirent 40% de chaque crédit additionnel sous forme de monnaie fiduciaire. En t, les crédits sont de 200, en t+1, 40% de 200 sont retirés sous forme de billets, sur les 120 qui restent, 20% soit 24 constituent les réserves obligatoires, reste donc 96 de réserves excédentaires qui donnent lieu à une nouvelle vague de crédit.

Tableau 33 : présentation du multiplicateur des crédits :

r = Le taux de réserves obligatoires et b = Le taux de retrait de billets.

Périodes	Réserves excédentaires	Crédits additionnels	Billets (20%)	Réserves Obligatoires (40%)
t	200	200		
t+1	96	96	80	24
t+2	51,84	51,84	38,4	5,76
•				
t+n		384,6	153,84	46,15

Dans cet exemple, la création monétaire ne cesse que lorsque la somme des réserves obligatoires et des fuites est égale au montant des réserves excédentaires. Calculant maintenant la quantité de monnaie créée au cours de ce processus :

$$\text{En } t+1 : 96 = 200 - \left(200 \times \frac{40}{100} \right) - \left(\left(200 - 200 \times \frac{40}{100} \right) \times \frac{20}{100} \right)$$

Si l'on suppose que : $\frac{40}{100} = b$ et que $\frac{20}{100} = r$.

$$96 = 200 - \left(200b \right) - \left(\left(200 - 200b \right) r \right) \\ = 200 \left(1 - b - r + rb \right)$$

En t+2 :

$$51,84 = 96 \left(1 - b - r + rb \right) = 200 \left(1 - b - r + rb \right)^2$$

En t+n : la masse monétaire créée est :

$$384,6 = 200 + 200 \left(1 - b - r + rb \right) + 200 \left(1 - b - r + rb \right)^2 + \dots + 200 \left(1 - b - r + rb \right)^n \\ = 200 \left[1 + \left(1 - b - r + rb \right) + \left(1 - b - r + rb \right)^2 + \dots + \left(1 - b - r + rb \right)^n \right]$$

La masse monétaire créée est égale à la somme des termes d'une progression géométrique dont le premier terme est 200 et la raison $\left(1 - b - r + rb \right)$

$$384,6 = 200 \times \frac{1}{1 - \left(1 - b - r + rb \right)} = 200 \times \frac{1}{b + r - rb} \quad \text{í } \textcircled{R}$$

est un outil qui permet d'analyser quantitativement la création monétaire. Il mesure le pouvoir de création monétaire d'un système bancaire, pour des taux donnés de réserves obligatoires et de fuite sous forme de billets.

Soit :

$^a M$ = La masse monétaire créée.

$^a R$ = Les réserves excédentaires initiales.

r = Le taux de réserves obligatoires.

b = Le taux de retrait de billets.

On peut écrire le résultat ① comme suit :

$$\hat{e} M = \hat{e} R \left(\frac{1}{b + r - rb} \right) \quad \text{①}$$

L'expression entre parenthèse mesure le multiplicateur par lequel les réserves excédentaires initiales $^a R$ crée la masse monétaire $^a M$. Autrement dit, combien de vague de crédit, la banque peut-elle enclencher à partir de ses réserves excédentaires initiales pour créer la masse monétaire totale.

Le multiplicateur de crédit est donc ; $m = \left(\frac{1}{b + r - rb} \right)$

Ainsi on peut écrire l'équation ① : $^a M = m \ ^a R$. Cette équation signifie que la création monétaire est une fonction des réserves bancaires. Ces dernières sont déterminées par les fuites sous forme de billets (cela dépend des habitudes de paiement des agents économiques), et du niveau des réserves obligatoires. La dernière variable va être utilisée par la banque centrale pour contrôler la création monétaire.

§ 3 : l'influence des réserves obligatoires sur le multiplicateur de crédit et sur la liquidité des banques :

Nous allons étudier l'influence des réserves obligatoires sur le multiplicateur de crédit (1) en suite sur la liquidité des banques (2).

1 : l'influence des réserves obligatoires sur le multiplicateur de crédit :

Reprenant la formule du multiplicateur, $m = \frac{1}{b + r - rb} = \frac{1}{r(1 - b) + b}$.

Il y a une relation inverse entre m et r , c'est à dire plus r est élevé plus m est réduit et inversement. Illustrons par un exemple :

Soit le taux de conversion en billets est de 20%, et le taux de réserves obligatoires est de 10%. Pour qu'une banque crée 100 de monnaie nouvelle, il faut qu'elle ait des réserves excédentaires initiales égales à la quantité de monnaie convertie en billets plus celle maintenue pour constituer les réserves obligatoires, c'est à dire $\hat{e} R = 20 + 8 = 28$.

Ainsi, le multiplicateur de crédit est égale à $100/28 = \frac{1}{0,2 + 0,1 \text{ ó } 0,02} = 3,57$.

is passe de 10% à 12%, la banque doit mobiliser une reserves excédentaires pour constituer les réserves par 100 de monnaie nouvelle, il faut mobilise 80 x 0,12 = 9,6 pour les réserves obligatoires. Son besoin total de liquidité augmente de 28 à 29,6. Et

$$\text{le multiplicateur de crédit se baisse à } 100/29,6 = \frac{1}{0,2 + 0,12 \text{ ó } 0,024} = 3,38.$$

La conclusion est que la hausse de r réduit le pouvoir de création monétaire (et inversement) Cependant, cette influence n'est pas considérable.

2 : l'influence des réserves obligatoires sur la liquidité bancaire :

La politique des réserves obligatoires ne s'applique pas que sur les dépôts nouveaux, mais également aux dépôts antérieurs. Donc, une variation du taux de réserves obligatoires est liée aux nouveaux et aux anciens dépôts.

Supposant que dans une banque le montant des dépôts antérieurs (D_{t-1}) est égal à 800, et le taux de réserves obligatoires est de 10%. Pour créer 80 de nouveaux dépôts, il faut qu'elle dispose de 8 au titre de réserves obligatoires. Cependant, un accroissement de taux de réserves de 10 à 12% augmente le besoin de la banque imputable aux réserves obligatoires non pas à 9,6 mais à 25,6.

Explication : Lorsque le taux de réserves obligatoires s'est élevé de 2% (r_t), les réserves obligatoires constituées contre les 800 de dépôts antérieurs, deviennent insuffisantes. Pour les compléter, il faut une rallonge de 2%, $\Rightarrow D_{t-1} \cdot r_t = 800 \times 0,02 = 16$. A cette somme, il faut ajouter les 12% pour les dépôts nouvellement créés : $\Rightarrow D_t \cdot r_t = 80 \times 0,12 = 9,6$.

Ainsi, le besoin total de liquidité imputable aux réserves obligatoires a doublé, un fait normal qui résulte de la distribution du crédit, et un complémentaire qui s'exerce sur les dépôts antérieurs. Le besoin total de liquidité s'élève donc à 25,6.

En conclusion, une variation du taux de réserves obligatoires exerce une influence considérable sur la position de liquidité des banques, par rapport à celle exercée sur le multiplicateur de crédit. La variation des besoins de liquidités des banques commerciales due aux réserves obligatoires est égale à $D_{t-1} \cdot r_t + D_t \cdot r_t$.

De ce fait, grâce à la politique des réserves obligatoires, la banque centrale a le pouvoir de modifier la position de liquidité des banques, qui représente la base à partir de laquelle la création monétaire se développe.

Sous section 2 : les effets de la politique des réserves obligatoires :

On distingue entre trois effets de la politique des réserves obligatoires, qui sont l'effet quantité (§ 1), l'effet coût d'exploitation (§ 2) et en fin l'effet sur la demande de monnaie centrale éditée par la banque centrale (§ 3).

§ 1 : l'effet quantité :

Cet effet est l'expression de la liaison inverse entre la création monétaire et la variation positive du taux de réserves obligatoires. Comme dans la première section, nous avons déjà repris, une augmentation de r entraîne une réduction de la position de liquidité des banques et celle de la valeur du multiplicateur du crédit, et donc conduit à une réduction

nt, une réduction du taux de réserves obligatoires sur la position monétaire.

\nearrow	\hat{r}	\nwarrow	\hat{R}	\nwarrow	\hat{m}	\nwarrow	\hat{M}
\nwarrow	\hat{r}	\nearrow	\hat{R}	\nearrow	\hat{m}	\nearrow	\hat{M}

Toutefois, l'impact que exercent les variations du taux de réserves obligatoires sur le multiplicateur est négligeable par rapport à celui exercé sur la position de liquidité de banques. L'exemple de la section supra, illustre que l'augmentation du taux de réserves obligatoires de 10 à 12% diminue le multiplicateur de crédit de 3,57 à 3,38. L'impact est donc pratiquement insignifiant. En revanche, dans les mêmes conditions les besoins de liquidité pour la couverture des réserves obligatoires ont passé de 8 à 25,6.

En conclusion, l'effet quantité de la politique des réserves obligatoires affecte la création monétaire et la distribution du crédit, et de ce fait l'activité des banques, et cela à travers l'action sur la position de liquidité bancaire¹⁵⁵. Cette action se matérialise par le blocage ou le déblocage des réserves en monnaie centrale sur les comptes courants en banque centrale. Il faut noter en définitive, que l'effet quantité de la politique des réserves obligatoires a pour conséquence aussi de produire un effet prix, c'est à dire que la variation de quantité conduit à une variation dans le sens inverse du prix de la liquidité des banques.

§ 2 : l'effet coût d'exploitation :

La politique des réserves obligatoires affecte le résultat d'exploitation des banques. En effet, ces réserves bloquées en comptes courants à la banque centrale constituent la part non rémunérée de l'actif des banques commerciales. De plus, face aux dépôts de la clientèle qui engendrent un certain coût de gestion, les réserves obligatoires figurent comme une charge financière dans le bilan des banques. Cette charge peut se salourdir si les banques se procurent la monnaie centrale en empruntant sur le marché interbancaire ou auprès la banque centrale¹⁵⁶.

Ainsi, une hausse du taux de réserves obligatoires non seulement réduit la liquidité bancaire mais aussi son rendement.

Tableau 34 : compte d'exploitation d'une banque

Emplois	Ressources
Intérêts versés sur les dépôts (R-)	Intérêts perçus sur crédits distribués et titres en portefeuille (R+)
Intérêts et dividendes versés sur les titres émis	Dividendes perçus
Intérêts sur refinancement (C+)	Commissions diverses
Frais de gestion	
Amortissements	Bénéfices (R-)

Ce schéma du compte d'exploitation de la banque¹⁵⁷ montre l'incidence des réserves obligatoires. Il y a d'abord un coût direct (C) sur le refinancement des banques (leurs emprunts auprès la banque centrale sont plus élevés). Pour équilibrer ce supplément de coût, il est possible d'augmenter le coût du crédit demandé par la clientèle (R+), ou en offrant

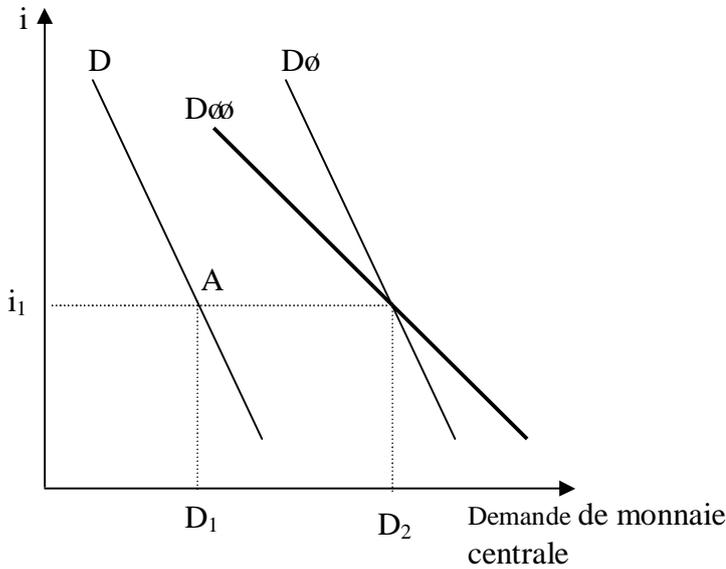
¹⁵⁵ : SIAENS (A) : Monnaie et finances, Ed A. De Boek, Bruxelles, 1981,

¹⁵⁶ : REDON (M) et BESNARD (D) : La monnaie : politique et institutions, Ed Dunod, Paris, 1985,

¹⁵⁷ : RIZZO (B) : Introduction à la macroéconomie financière, Ed Armand colin, Paris, 1996, 220 P

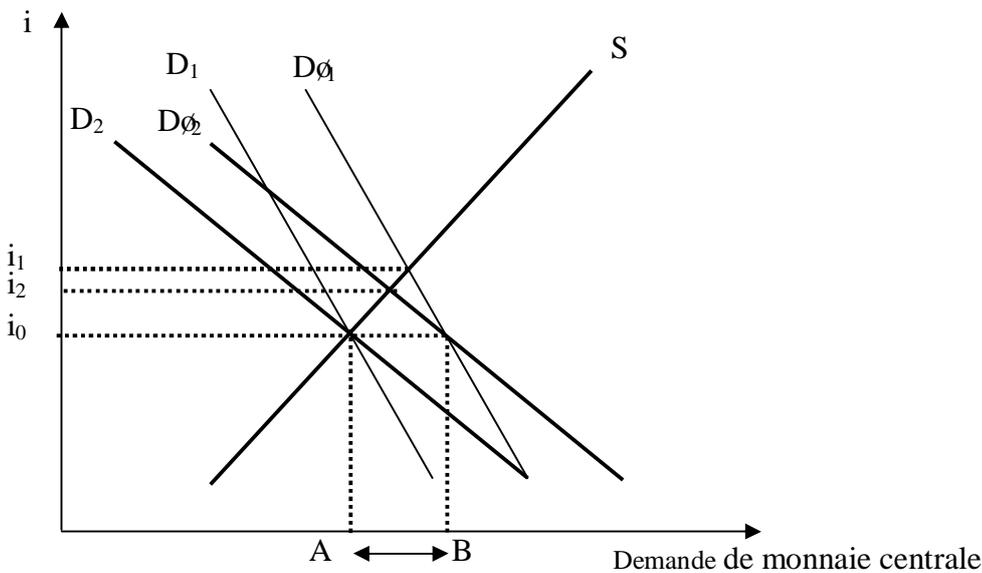
attractive (R-). Mais si la concurrence est vive, il est coût, qui se traduit alors par une perte (R-).

§ 3 : l'effet sur la demande de la monnaie centrale :



Les conséquences des réserves obligatoires sur la demande de monnaie centrale

Pour démontrer cet effet, comparant la demande de monnaie centrale dans deux situations : Soit une situation initiale (en A sur le graphique dessous) ou les banques ne se voient pas imposer un taux de réserves obligatoires ; Leur liquidité est aisée, par conséquent leur demande de monnaie centrale est réduite au strict minimum et peu élastique aux variations du taux d'intérêt. A la suite de l'instauration d'un système de réserves obligatoires, la liquidité bancaire devient moins abondante, et la demande de monnaie centrale augmente (glissement de D en D_ø et devient plus élastique au taux d'intérêt (la courbe de demande pivote de D_ø à D₁). Cette conséquence est d'autant plus sensible lorsque la réglementation sur la constitution de réserves obligatoires est plus contraignante.



Les réserves obligatoires et les variations du taux d'intérêt

on des réserves obligatoires n'est pas contraignante, leurs réserves excédentaires en actifs rémunérés¹⁵⁸. Sur le marché monétaire, la banque centrale peut céder devant la demande excessive de refinancement, et perdre de ce fait le contrôle de l'expansion monétaire. Ou inversement, par refus de détruire les liquidités, des fluctuations très fortes du taux d'intérêt peuvent donner lieu sur le marché bancaire. Dès lors, plus la réglementation des réserves obligatoires est contraignante, moins les variations du taux d'intérêt sont importantes (schéma suivant).

Considérons à cet effet deux situations : la première est caractérisée par une réglementation peu contraignante des réserves obligatoires, la demande de monnaie centrale est inélastique au taux d'intérêt (D_1). La seconde situation est caractérisée par une réglementation plus contraignante des réserves obligatoires (D_2). Un choc d'une amplitude égale à (AB) sur la demande de monnaie centrale, se traduit par une variation plus importante dans le premier cas (de i_0 en i_1 au lieu de i_0 en i_2).

En conclusion, l'objectif de la politique des réserves obligatoires dans ce sens, est de consolider la dépendance des banques secondaires vis à vis de l'institut d'émission¹⁵⁹, et les contraindre de s'adresser à elle pour se procurer la liquidité lorsque le volume de la monnaie et du crédit s'accroît, facilitant de ce fait toute politique d'intervention de la banque centrale.

Sous section 3 : quelques expériences étrangères en matières de réserves obligatoires :

Cet instrument de contrainte bancaire a vu le jour aux Etats Unis en 1933¹⁶⁰, ensuite, tous les pays industrialisés y ont recouru. Les réserves obligatoires ont commencé à être utilisées essentiellement à des fins de politique monétaire à titre de coefficient prudentiel. Aujourd'hui, on constate des différences marquées en matière de réserves obligatoires selon les structures nationales du secteur financier. En se limitant à l'expérience de deux pays européens, nous allons voir d'une part, le système anglais ou les réserves obligatoires occupent peu de place (§ 1), et d'autre part, le système allemand ou cet instrument occupe une place plus importante (§ 2).

§ 1 : un système accordant peu de place aux réserves obligatoires :

Le régime de réserves obligatoires n'est plus utilisé au Royaume uni¹⁶¹. Cependant, il y existe bien une réglementation *cash ratio deposit scheme* en vertu de laquelle les banques doivent conserver une proportion donnée de certaines catégories de dépôts de leur clientèle sur leur compte à la banque d'Angleterre. L'objectif poursuivi n'a rien à voir avec les objectifs recherchés ailleurs. En fait, cette réglementation ne cherche pas à régler de la liquidité des banques, mais elle est destinée à assurer à la banque d'Angleterre une rémunération des services qu'elle offre au système bancaire.

Il faut noter que la banque d'Angleterre est tenue de verser au trésor la totalité des revenus retirés de l'émission de billets. Dans ces conditions, le système de *cash ratio deposit* constitue sa principale recette d'exploitation, qui lui permet de financer ses dépenses de fonctionnement. Et c'est pour cette raison que ce système n'est pas considéré comme un régime de réserves obligatoires.

¹⁵⁸ : REDON (M) et BESNARD (D) : La monnaie : politique et institutions, Ed Dunod, Paris, 1985,

¹⁵⁹ : BENACHENHOU (M) : Inflation, dévaluation et marginalisation, Ed Dar Echrifa, Alger, 1993,

¹⁶⁰ : SIAENS (A) : Monnaie et finances, Ed A. De Boek, Bruxelles, 1981,

¹⁶¹ : BOUZIDI (N) : Les instruments de régulation économique, Revue IDARA, b : 2, Alger, 1996, pp (27, 42),

son choix de ne pas utiliser les réserves obligatoires et ce système ne donne pas la possibilité aux banques de retirer sur leurs réserves, ce qui peut entraîner de forte fluctuation sur le marché monétaire. Le second argument avancé, est que les taux de réserves obligatoires élevés constituent un impôt sur l'intermédiation bancaire qui est à l'origine d'une distorsion de la concurrence si les réserves obligatoires ne sont pas rémunérées à des conditions proches de celles du marché monétaire.

§ 2 : un système accordant beaucoup de place aux réserves obligatoires:

En Allemagne, les réserves obligatoires jouent un rôle important dans le réglage de la liquidité bancaire, ce dispositif a été instauré en 1948 avec la création de la Bundesbank¹⁶². Longtemps celle-ci a recouru à cet instrument selon des modalités très diverses. Elle effectuait des distinctions entre les différentes catégories de dépôts (DAV, DAT, dépôt d'épargne), et appliquait des taux différents à chaque catégorie de dépôt, voir des taux plus élevés pour les dépôts des non-résidents pour neutraliser les afflux indésirables de capitaux étrangers. Par la suite, ce système a été considérablement simplifié et les taux ont été fortement réduits.

En déduit que la politique des réserves obligatoires est une technique de renommée qui diffère d'un pays à un autre. Ce qui nous amène à poser la question sur notre pays ainsi que le rôle de cette dernière pour attirer ou le cas contraire accélérer la fuite des capitaux.

Section 3 : l'application des réserves obligatoires en Algérie :

Nous allons à présent voir l'application de la politique des réserves obligatoires dans notre pays à travers la naissance et l'évolution de cette technique de contrôle bancaire (sous section 1), le calcul des réserves obligatoires selon le modèle algérien (sous section 2) et en fin l'efficacité de cette technique pour le cas algérien (sous section 3).

Sous section 1 : l'importance des réserves obligatoires :

Avant le PAS, la banque d'Algérie à longtemps recouru aux instruments directs (l'encadrement du crédit par exemple) pour mettre en œuvre sa politique monétaire, et ce en usant ses pouvoirs de réglementation pour fixer le prix (le taux d'intérêt) et la quantité du crédit¹⁶³.

La justification de ce choix d'instrument, tient compte des caractéristiques du système financier algérien, où la quasi-totalité du financement de l'économie se fait par l'intermédiation bancaire, et où tous les placements des agents économiques prennent la forme de dépôts en banques (dépôts à vue, à terme, livrets d'épargne). Cette situation est due à l'absence des marchés de capitaux. Ces caractéristiques ont privilégié les instruments quantitatifs pour contrôler directement l'offre de monnaie, et de ce fait l'expansion monétaire.

Cependant, avec la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel (PAS) recommandé par le FMI pour freiner la récession économique et contenir l'inflation, le rôle de la politique monétaire dans la conduite de la stabilisation macro-économique s'est vu renforcé, avec l'adoption comme objectif principal la maîtrise du rythme de l'inflation, au moyen notamment du contrôle prudent de l'expansion monétaire et du crédit. Par conséquent, la banque d'Algérie a appuyé ses interventions par l'activation d'une panoplie d'instruments dits indirects.

¹⁶² : RIZZO (B) : Introduction à la macroéconomie financière, Ed Armand colin, Paris, 1996, 220 P,

¹⁶³ : BOUKELLA (M) : Les effets économiques de l'ajustement structurel, Revue IDARA, n : 2, Alger, 1998, pp (73, 100),

monétaires ont mis en œuvre la politique de réserves de la loi 90/10 relative à la monnaie et au crédit, et cela à l'instigation de l'instruction 94/73 réglementaire de cette action était l'instruction 94/73 relative au régime des réserves obligatoires, qui a fixé le taux de réserves à 2,5%. Ce taux jugé bas malgré la surliquidité de l'économie, tenter d'éviter en fait d'engendrer un effet brutal sur les conditions d'activité des banques, tout en consolidant les conditions financières de la reprise d'une croissance non inflationniste.

Le taux de 2,5% est maintenu jusqu'à 2001, cette année était caractérisée par le retour de l'inflation (4,2% contre 0,3% en 2000 et 2,6% en 1999)¹⁶⁵, et une amélioration de la liquidité interbancaire. Ces éléments ont conduit les autorités monétaires à réviser vers la hausse le taux de réserves obligatoires de 2,5 à 4% (l'instruction 2001/01 du 11/02/2001) puis vers la baisse à 3% (l'instruction 2001/04).

Face à la nette amélioration de la liquidité bancaire et la consolidation marquée de la position financière extérieur des années 2002-2003, la banque d'Algérie a maintenu le taux de réserves obligatoires à 4,25% en 2002, puis l'a porté à 6,25% tout au long de 2003 et le premier semestre 2004 pour permettre un réglage *fin* de la liquidité des banques. Il faut noter que les réserves obligatoires constituées conformément à l'instruction 94/73, étaient rémunérées à un taux de 11,5%, et ce jusqu'à son abrogation en 2001¹⁶⁶.

Sous section 2 : le calcul des réserves obligatoires :

Le cadre réglementaire actuel des réserves obligatoires est l'instruction 2001/01 du 11 février 2001, en vertu de laquelle les banques et les établissements financiers doivent déclarer mensuellement les éléments entrants dans le calcul de la réserve obligatoire (§ 2) qui doivent constituer comme assiette (§ 1), lesquels sont extraits de leur comptabilité. Ces déclarations, faites selon le modèle comptable **10R**, sont adressées aux services de la banque d'Algérie (la direction générale des études) dans les dix jours qui suivent la clôture de la période de constitution de réserves pour contrôle et suivi (§ 3).

§ 1 : l'assiette des réserves obligatoires :

La réserve obligatoire est constituée par période mensuelle, allant du 15^{ème} jour de chaque mois au 14^{ème} jour du mois suivant. Pour une banque, l'assiette de la réserve obligatoire est constituée par l'ensemble des dépôts en dinars de toute nature. Il s'agit : des dépôts à vue, des dépôts à terme, des bons de caisse, et enfin, des livrets d'épargne.

De ce montant, est déduite la moyenne des soldes quotidiens des encaisses en billets et monnaie métallique en dinars détenus par la banque, multipliée par le nombre de jour de la période.

Pour un établissement financier, l'assiette des réserves obligatoires est constituée par l'ensemble des avances qui leur sont consenties par les banques et les établissements financiers, au lieu des dépôts, avec déduction de la moyenne des soldes quotidiens des encaisses en billets et monnaie métallique en dinars détenus par l'établissement financier, multipliée par le nombre de jour de la période.

¹⁶⁴ : AMMOUR (B) : L'économie algérienne est-elle une économie dépendante ? Revue IDARA, n° 2, Alger, 1996, pp (153, 160),

¹⁶⁵ : Actes de la journée d'étude sur l'investissement, Institut Algéro-Tunisien d'Économie Douanière et Fiscale, mai 2003,

¹⁶⁶ : Loi n° 01/11 du 23 décembre 1999, portant loi de finances pour 2002,

À la fin de la période, si les délais de dix jours, le niveau de la réserve sera celui de la période précédente majoré de 10%, et sera celle de la période précédente minorée de 25%.

En plus de cette contrainte, la banque d'Algérie ne rémunère pas la réserve constituée durant la période considérée.

§ 2 : le calcul de la réserve obligatoire à constituer :

Après réception des déclarations, les services de la banque d'Algérie déterminent la réserve obligatoire à constituer, en multipliant le montant de la assiette par le taux de réserve obligatoire. Le montant de la réserve obtenu est appelé *objectif quotidien* que chaque banque doit respecter.

Exemple : Nombre de jours = 30, taux de réserve = 6,25%.

Eléments	Montant
1. Dépôts en dinars :	
- Des dépôts à vue.	50.000.000
- Des dépôts à terme.	2.000.000
- Des bons de caisse.	50.000
- Des livrets d'épargne	14.000.000
2. la moyenne des soldes quotidiens des encaisses en billets et monnaie métallique en dinars du 15 mars au 14 avril	100.000

$$\begin{aligned} \text{La assiette} &= 50.000.000 + 2.000.000 + 50.000 + 14.000.000 + 30 (100.000) \\ &= 69.050.000 \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} \text{La réserve obligatoire} &= 69.050.000 \times 0,0625 \\ &= 4.315.625 \end{aligned}$$

Ainsi, l'objectif quotidien de cette banque est 4.315.625 DA.

§ 3 : le suivi et le respect des réserves obligatoires :

Après notification des objectifs quotidiens, chaque banque est tenue de bloquer quotidiennement sur son compte courant, une fraction de ses dépôts en dinars, au titre des réserves obligatoires. Cette obligation est contrôlée par la banque d'Algérie qui détient les comptes courants des banques.

A la fin de la période, c'est à dire au 14 du mois suivant celui dans lequel a débuté la constitution de la réserve obligatoire, les services de la banque d'Algérie calculent pour chaque banque- le total des nombres, par la suite ils le divisent par le nombre de jours de la période pour obtenir la moyenne quotidienne des réserves constituées. Si la banque a constitué des réserves supérieures à son objectif, elle sera rémunérée pour le supplément qu'elle a mobilisé, et aura l'option du report pour le mois prochain.

Et si au contraire, la banque a constitué des réserves obligatoires inférieures à son objectif, elle supporte une astreinte journalière égale à 1% du manque de réserves obligatoires enregistré.

Exemple :

Banque A : Objectif quotidien = 45.000.000

Banque B : Objectif quotidien = 50.000.000

Période du 15 mars au 14 avril => Nombre du jour = 30.

	Banque A	Banque B
	45.000.000	50.000.000
	45.000.000	50.000.000
17/03	45.000.000	50.000.000
18/03	45.000.000	50.000.000
.	45.000.000	50.000.000
.	45.000.000	50.000.000
12/04	45.000.000	50.000.000
13/04	45.000.000	45.000.000
14/04	50.000.000	45.000.000
Total des nombres	1.355.000.000	1.490.000.000
Total des réserves à constituer	1.350.000.000	1.500.000.000
Les écarts	+ 5.000.000	- 10.000.000
Les reports	5.000.000	/
Les pénalités	/	6666,66

Les pénalités sont calculées comme suit :

$$\begin{aligned}
 P &= (L \text{ écart} / 30) \times (\text{nombre de jours de manque de R.O}) \times 0,01. \\
 &= (10.000.000 / 30) \times 2 \times 0,01. \\
 &= 6666,66 \text{ DA}
 \end{aligned}$$

Le montant de cette pénalité est débité directement du compte de la banque B.

Quant à la rémunération des réserves obligatoires, ces dernières sont rémunérées au taux de réescompte de la banque d'Algérie diminué de deux points.

Sous section 3 : l'efficacité des réserves obligatoires en Algérie :

Les services de la banque d'Algérie élaborent quotidiennement une fiche dite *fiche de liquidité*, laquelle recense la liquidité totale du système financier, les effets des facteurs qui agissent sur la liquidité qu'ils soient autonomes ou non autonomes. Le bas de cette fiche porte l'estimation de la liquidité totale, dont le signe détermine le mode d'intervention de la banque d'Algérie, c'est à dire injecter ou retirer de la liquidité. Toutefois la question qui se pose est liée au recours de l'utilisation de tel ou tel instrument ? Et dans notre cas, quel est ce qui justifie l'utilisation de la réserve obligatoire en Algérie ?

En période de restriction monétaire, lorsque la banque d'Algérie oblige les banques commerciales à constituer des réserves obligatoires plus importantes, cela renvoie les banques au refinancement, ce qui n'est pas très efficace si la banque d'Algérie ne contrôle pas parfaitement le refinancement. Dans le cas contraire, si l'objectif poursuivi est l'expansion monétaire, la réduction du taux de réserves obligatoires s'avère efficace, mais une politique plus facile de refinancement l'est également. C'est ainsi qu'on se demande si la politique de réserves obligatoires est vraiment utile et efficace en Algérie.

La première raison qu'on peut avancer quant à son efficacité, est que combinée aux autres instruments indirects de la politique monétaire, la réserve obligatoire complète l'action sur la liquidité bancaire. En effet, cette complémentarité s'illustre par une stérilisation d'une fraction de la liquidité via les réserves obligatoires, et une action sur la liquidité libre par le biais de la reprise de liquidité. Cette caractéristique des réserves obligatoires s'avère utile en période d'excès de liquidité bancaire comme celle qui caractérise l'économie algérienne actuellement.

La seconde raison qui fait de la réserve obligatoire efficace en Algérie, est la position financière excédentaire extérieure. Cette dernière a constitué au cours des années 2002-2003 le principal déterminant de l'évolution de la situation monétaire, faisant émerger l'agrégat *avoirs extérieurs nets* comme la quasi unique source de création monétaire par le système bancaire.

par une entrée massive de devise, la politique des
ce, car laugmentation du taux de réserves contribue
e, sans que cela pousse les banques à se refinancer
davantage (la liquidité reste améliorée malgré la restriction), et sans avoir, pour autant, à
élever le taux d'intervention de la banque d'Algérie sur le marché monétaire.

L'ordonnance 03/11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et le crédit « qui a
remplacée la loi 90/10 du 14 avril 1990 » confère à la banque d'Algérie des pouvoirs de
politique monétaire à travers, entre autres, l'intervention sur le marché interbancaire, la
réglementation des dépôts et la régulation du taux de réserve obligatoire, la réglementation
du crédit et la détermination du taux de change du dinar vis-à-vis des monnaies
étrangères.

Dans son article 35, il est édicté que la banque centrale a pour mission de créer et de
maintenir dans les domaines de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus
favorables à un développement rapide de l'économie, tout en veillant à la stabilité interne et
externe de la monnaie nationale.

Au-delà de cet objectif stratégique dévolu à la banque d'Algérie, il n'est pas évident
de comprendre son objectif opérationnel. En d'autres termes, comment la banque d'Algérie
va-t-elle œuvrer pour favoriser un développement rapide de l'économie et veiller à une
stabilité interne et externe ? Et dans la mesure où il n'existe pas d'objectifs chiffrés à
atteindre, il est difficile de juger de l'efficacité et de la pertinence des décisions prises par la
banque d'Algérie.

Au niveau théorique et pratique, la connaissance des objectifs de politique monétaire
d'une banque centrale d'un pays donné, devrait contribuer à diminuer les risques liés aux
décisions d'investissement et de consommation prises par les entreprises et les ménages ;
notamment pour les investisseurs étrangers de grande importance, qui prennent des
décisions suite à des études de marchés (investissement et risque politique) (investissement
et consommation locale). Si on doit tendre à introduire progressivement les mécanismes de
gestion par le marché, il est alors primordial de fournir toute l'information nécessaire pour
que les entreprises (nationales ou étrangères, publiques ou privées) et les consommateurs
(qui peuvent être aussi des investisseurs, notamment pour les matières premières et
intermédiaires) prennent les décisions qui leur semble optimales. Ces décisions ont un effet
direct sur l'allocation optimale des ressources dans le pays.

En effet, une autorité monétaire ne se gère pas comme une administration et ne se
contente pas seulement d'accumuler des fonds. Elle a le devoir, entre autres, de soutenir le
développement de l'économie à travers des actions de politique monétaire. Bien sur, il est
important de détenir suffisamment de réserves de change pour assurer la sécurité des
importations et la contre valeur de la monnaie nationale. Relevons cependant que cette
accumulation n'a été que la résultante favorable des événements internationaux, entre
autres, la hausse des cours boursiers des produits pétroliers. L'autorité monétaire algérienne
n'a donc joué aucun rôle actif dans cette accumulation.

Le principe de la politique monétaire adoptée par les autorités algériennes dès 1994, a joué un rôle important et efficace dans le rétablissement des équilibres macro financiers internes et externes (équilibrage de la balance des paiements, maîtrise de l'inflation, etc.). Ces équilibres sont l'essence de tout développement sain et durable de l'économie algérienne.

Dans la mise en œuvre de la politique monétaire, le passage aux instruments indirects est venu marquer l'abandon des instruments du contrôle direct du crédit, et la transition vers des mécanismes d'action sur la liquidité des banques. Cette technique est plus active avec l'instauration du marché monétaire. Elle figure comme dans la politique des réserves obligatoires comme un instrument complément de l'action sur la liquidité bancaire.

L'expérience algérienne en matière des réserves obligatoires est très récente. Car bien que mise en œuvre en 1994, la réserve obligatoire n'a été réactivée qu'en 2001 pour opérer un rôle plus utile dans le réglage de la liquidité des banques. Ce rôle et cette utilité résultent de la situation actuelle qui caractérise l'économie algérienne, en l'occurrence la position financière extérieure excédentaire.

Malgré touchée récemment par une crise bancaire parmi les plus réputée comme scandale financier du siècle, le désastre enregistré par la dissolution de la banque El Khalifa est plus qu'illustratif. Le gouverneur de la banque d'Algérie a affirmé avoir transmis des rapports au ministre des finances, lequel déclare à la barre du tribunal de Blida « si j'étais intelligent j'aurais agi autrement ! ». En parallèle à cette politique monétaire, on peut évoquer la politique fiscale comme moyen attractif des capitaux étrangers, ce qui va être traité dans la partie suivante.



*Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.*

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

ncement international de l'économie algérienne.

Chapitre 02 : les incitations fiscales attractives des investissements internationaux :

et plus que jamais, une nécessité économique et un catalyseur de la croissance économique et pour les pays développés et pour les pays en voie de développement. D'ailleurs, la quasi totalité des Etats qui veulent attirer les capitaux, et qui en parallèle, mettent à leur disposition de énormes avantages, facilités et promotions d'ordre fiscal.

Dans ce contexte, ou la rude concurrence bat de la queue, les Etats dont l'Algérie, sont appelés à édicter des lois pour faciliter, aux opérateurs potentiels la mise en œuvre de leurs projets d'investissements.

Cependant, l'Algérie n'a pas manqué d'édicter des lois et des codes d'investissements ou plusieurs politiques fiscales incitatives ont pu voir le jour. Chacune privilégiait des secteurs bien définis dans les plans de développements et selon l'idéologie politique et économique qui prévalait. En effet, les politiques de promotion et de développement des investissements ont toujours été au centre des intérêts des pouvoirs publics et ce, depuis l'indépendance de l'Algérie.

Ainsi, le code des investissements prenait, tantôt l'objet de textes spécifiques de portée générale, tels que le code des investissements de 1966 et la loi d'orientation des investissements de 1982 ou de portée sectorielle tels que les lois sur le tourisme, l'artisanat et les hydrocarbures ; tantôt de textes courants tels que les lois de finances et les pluriannuels.

Cela dit, le nouvel ordre économique mondial, ainsi engendré par la globalisation des échanges, a poussé l'Algérie à prendre conscience peu à peu de la nécessité d'adapter un régime économique encourageant l'investissement privé national et étranger et adopter progressivement une réglementation régissant l'investissement dans une économie de marché.

Dés lors, au lendemain, de l'ouverture de l'économie algérienne vers l'économie de marché, plusieurs réformes économiques ont fini par voir le jour et cela dans divers domaines dont la politique des investissements.

Cependant, l'évolution récente de la législation a consacré le principe de l'universalité des règles applicables en matière de promotion de l'investissement et cela, à travers : dans un premier temps, le décret législatif n°93-12 du 5 octobre 1993 relatif à la promotion de l'investissement, dont le champ d'application temporel a été ramené aux investissements réalisés ou en cours de réalisation dans les cinq années ayant précédé son entrée en vigueur ; dans un deuxième temps, l'ordonnance n°01-03 publiée le mois de août 2001 relative au développement de l'investissement et approuvée par la loi n°01-16 du 21 octobre 2001.

Le nouveau code des investissements est entré en vigueur seulement depuis quatre années, un fait qui ne facilite pas une étude en terme d'évaluation concrète des avantages mis en œuvre par l'ANDI, néanmoins, nous tenterons d'investir le rapport de cette nouvelle législation par rapport à la précédente.

Afin d'apporter des éléments de réponse à notre thème d'étude, nous avons jugé opportun de voir en premier lieu les rétrospectives législatives et le dispositif actuel en matière d'incitations fiscales à l'investissement (section 1) et l'impact des incitations fiscales à l'investissement (section 2), ces allègements fiscaux ont connu une situation particulière dans la loi de finances 2007 (section 3).

incitations fiscales aux investissements :

de cette partie, essayer de démontrer que dans l'économie moderne, l'impôt n'est plus seulement un pourvoyeur de recettes pour l'État, mais également un outil précieux pour la politique économique des gouvernements du moment ou il est utilisé volontairement comme instrument d'orientation des décisions économiques, en particulier dans le domaine de l'investissement, tout en sachant le rôle important que joue l'investissement dans une économie (sous section 1).

Ensuite, nous nous dirigerons vers les incitations fiscales en matière d'investissement élaborées en Algérie, et ce jusqu'à nos jours, à travers les rétrospectives législatives et dispositif en matière d'incitations fiscales à l'investissement (sous section 2).

Sous section 1 : la fiscalité comme instrument de régulation économique :

Pour réaliser une croissance économique, il faut des moyens et des outils, lesquels une fois mis en œuvre, pourront générer richesse et emploi, qui mesurent le développement d'un pays.

La fiscalité est un moyen d'action des gouvernements. Elle permet d'intervenir dans différents domaines. Elle offre les possibilités d'inciter, orienter, diriger ou prohiber une action donnée. Elle est la mieux placée pour instaurer un comportement propice au développement¹⁶⁷.

La politique fiscale constitue le choix de la puissance publique comme politique de croissance, eu égard aux diverses fonctions que l'impôt est en mesure de remplir. En effet, outre la fonction financière et celle de redistribution des revenus, l'impôt revêt également une fonction économique.

Au delà d'un mode de répartition des charges, l'impôt est en outre, un moyen d'assurer l'équilibre économique tout comme que l'équilibre budgétaire, c'est un moyen d'orienter l'ensemble des activités économiques du pays. A ce titre, la fiscalité apparaît comme un instrument privilégié pour la mise en place d'un milieu conducteur à même d'encourager l'initiative privée à réaliser des projets d'investissements, notamment productifs.

Le législateur algérien a pour sa part, entrepris des réformes sur le plan fiscal pour faciliter la concrétisation des programmes de développements nécessaires à la transition de notre pays vers l'économie de marché¹⁶⁸. Il a d'ailleurs, introduit des impôts universels et synthétiques, faciles à appliquer par l'administration fiscale et compréhensible par les opérateurs économiques d'une part, transparents et prometteurs d'une équité fiscale d'autre part.

Par ailleurs, il a introduit un nombre d'encouragements à caractère économique et social à fin d'influer le comportement des opérateurs économiques notamment en matière d'investissement considéré comme la pièce maîtresse de la croissance économique. Dans la présente sous section, nous allons commencer par voir comment la fiscalité est elle en mesure de mener à l'investissements (§ 1) ensuite voir la particularité de la politique fiscale adoptée (§ 2).

¹⁶⁷ : YOUSFI (M) : Contenu et objectifs des nouvelles dispositions relatives à la promotions de l'investissement, Revue IDARA, n : 2, Alger, 1999, pp (53, 117),

¹⁶⁸ : MAACHOU (B) : Les nouvelles dispositions pour l'amélioration de la gestion des entreprises industrielles, Revue IDARA, n : 2, Alger, 1998, pp (67, 76),

le plus rationnel de toute opération de croissance et d'expansion économique, vu la valeur ajoutée et les emplois qu'il crée.

A ce titre, et compte tenu de l'importance de l'investissement dans le monde moderne, les pays développés et ceux en voie de développement tendent à promouvoir le volume de leurs investissements par la fiscalité et cela grâce à leur relation. La fiscalité et l'investissement ont entre eux des rapports privilégiés, qui tiennent au fait que le système fiscal n'est pas neutre, mais qu'au contraire la politique fiscale apparaît comme l'un des éléments clés de l'interventionnisme économique.

Avant de savoir plus sur le lien étroit entre la fiscalité et l'investissement, nous allons essayer d'aborder en premier lieu l'impact de la fiscalité sur l'investissement (1) et en deuxième lieu la réforme du système fiscal algérien (2).

1 : impact de la fiscalité sur l'investissement :

Parmi les problèmes auxquels, les pays en développement dont l'Algérie, font face est celui du financement des investissements productifs et non productifs. Cela revient au manque de capitaux et d'épargne ainsi qu'aux coûts affligés par les emprunts extérieurs.

Compte tenu de cette situation, ces pays sont astreints de créer un environnement favorable à la réalisation et à la promotion des investissements et cela grâce à un instrument approprié, il s'agit de la fiscalité.

La fiscalité joue un rôle important dans le consensus de prise de décision dans le cadre des investissements des entreprises. En effet, la politique fiscale adoptée par un pays donné, n'est jamais neutre, néanmoins la quasi totalité des pays optent pour la détaxation et non pour la sur taxation. La fiscalité ne doit constituer ni un obstacle, ni une gêne pour l'entreprise, mais un instrument d'encouragement de ses activités¹⁶⁹.

A cet égard, l'investisseur, alors devenu opérateur économique et contribuable, est sensible à la flexibilité de la pression fiscale et supporte le poids des décisions fiscales dans le sens où une pression fiscale trop élevée pourraient entraîner un désinvestissement au départ, et une baisse de la richesse et de création d'emploi par la suite.

Ainsi, il existe un lien de subordination entre la fiscalité et l'investissement dans le sens où la réalisation de projets d'investissement est arrêté selon la politique fiscale adoptée par le gouvernement¹⁷⁰.

Il est opportun alors que toute mesure entreprise d'ordre fiscale soit dirigée vers l'expansion économique, notamment dans les pays en développement tels que l'Algérie, où de nombreuses réformes sont entrées en vigueur, dès le début des années quatre vingt dix, en vue de l'amélioration du contexte économique actuel et son adaptation à la logique de l'économie de marché. Parmi ces réformes, on trouve celles relatives au système fiscal algérien.

¹⁶⁹ : KEHAL (S. A) : Analyse de la crise de l'endettement de l'Algérie et tentative de son traitement, Thèse d'Etat, ENSAG, Promotion 1995, Alger,

¹⁷⁰ : BOUTALEB (K) : La problématique de la mise à niveau des économies maghrébines face aux déficits de la mondialisation, Revue IDARA, n : 2, Alger, 1999, pp (111, 123),

Au delà de la fonction financière de l'impôt, la fonction économique et sociale impose une révision de la législation algérienne en matière fiscale sous forme de réduction de la pression fiscale.

Ainsi, le législateur algérien a entamé une série de réformes, dès le début des années quatre vingt dix, afin de minimiser la complexité et la lourdeur qui caractérisait l'ancien système fiscale et cela en apportant de profondes modifications à travers des réformes fiscales qui étaient d'ailleurs introduites par la loi de finances pour 1991.

Les principales réformes introduites sont celles relatives à l'impôt sur le revenu et la taxe sur le chiffre d'affaire. Aussi, afin de moderniser et d'adapter notre système au concept de mondialisation en général et à celui de nos partenaires étrangers, la nouvelle législation a introduit des impôts universels tels que : l'impôt sur le revenu global (IRG), l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Par ailleurs, les modifications successives apportées aux codes des impôts directs et taxes assimilées (CIDTA) et celui des taxes sur le chiffre d'affaire (CTCA), révèlent la volonté du législateur à faire réduire la pression fiscale à des fins sociales et économiques comme pour encourager la production et l'exportation.

Les exemples ci-après sont significatifs en la matière¹⁷¹ :

-L'IRG est un impôt progressif, il obéit à un barème qui a fait l'objet de plusieurs révisions. Il se compose actuellement de cinq (5) tranches dont les taux varient de 0 à 40% avec un seuil de composition de 60.000 DA, il faut reprendre en considération la nouvelle grille des salaires selon la nouvelle loi de la fonction publique.

- Le taux de l'IBS a également fait l'objet de plusieurs révisions à la baisse. Il est passé de 38% à 30% actuellement, sans oublier les minorations en relation avec l'emploi des jeunes et les majorations des activités polluantes.

-L'institution de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) au taux de 2.55% qui a remplacé, depuis le 1^{er} janvier 1996, la taxe sur l'activité industrielle et commerciale (TAIC) et la taxe sur l'activité non commerciale (TANC).

-L'institution de la taxe sur la valeur ajoutée qui a remplacé la taxe unique globale sur la production (TUGP) et la taxe unique globale sur les prestations de services (TUGPS).

-La TVA, qui comprend actuellement les deux (2) taux suivants :

- ❖ un taux réduit de 7%
- ❖ un taux normal 17%

En somme, le législateur a prévu un nombre assez important de facilités, appelées les incitations fiscales.

§ 2 : la politique fiscale incitative :

La performance de toute politique de croissance est inévitablement liée à l'efficacité de la politique incitative et plus particulièrement aux avantages que cette dernière est en

¹⁷¹ : Ordonnance n° 01/03 du 20 août 2001, relative au développement de l'investissement,

économique, l'incitation économique est une mesure non obligatoire, cherchant à obtenir des agents que l'Etat souhaite par eux ou qu'ils n'ont pas idée d'adopter, au moins au départ, en échange d'un ou plusieurs avantages déterminés.

L'incitation à l'investissement pour le secteur privé, et ou étranger, repose sur l'octroi d'incitation à caractère financier ; telles que les subventions directes ou encore octroyés sous forme d'avantages fiscaux¹⁷², ils constituent purement et simplement une subvention indirecte de l'Etat qui n'aura pas à faire l'avance en monnaie.

Autrement dit, l'impôt jouera un rôle économique au delà de son rôle financier¹⁷³. Dès lors, le débat sur la fiscalité prend une nouvelle orientation ou le mot allègement devient synonyme d'épargne, d'investissement, de productivité, ou bien encor, de croissance économique retrouvée.

Nous allons aborder en premier lieu, le concept d'incitations fiscales et ses différentes formes (1), en second lieu, nous verrons leurs caractéristiques et leurs objectifs (2) et en dernier lieu, nous allons citer les incitations fiscales prévues par la législation algérienne (3).

1 : définitions et formes des incitations fiscales :

La politique d'incitation fiscale correspond à une conception de l'économie libérale ou l'Etat se désengage de la sphère économique laissant place à l'initiative privée, en contre partie d'incitations fiscales de diverses formes.

En premier lieu, on définira les incitations fiscales et en second lieu, on présentera ses différentes formes.

1 – 1 : définition des incitations fiscales:

Les incitations fiscales, appelées aussi avantages fiscaux, sont définies comme étant une réduction du taux d'imposition, de la base d'imposition ou des obligations fiscales qui est accordée si le bénéficiaire prend certaines mesures ; le bénéficiaire de l'avantage fiscal, est un contribuable choisi sur la base de certaines conditions, se rapportant au type d'organisation (organisation constituée en société, entreprise ou particulier), à l'origine du contribuable (ressortissant du pays ou étranger) et au type d'activité¹⁷⁴.

1 – 2 : formes des incitations fiscales :

Les incitations fiscales peuvent revêtir plusieurs formes selon la fonction du but recherché par les pouvoirs publics. Elles peuvent être sur l'emploi, les exportations, ou bien encore sur l'investissement.

1. les incitations fiscales à l'emploi :

Le chômage constitue l'un des fléaux du monde moderne en raison de la croissance démographique insoutenable dans les pays sous développés d'un côté et de l'autre, l'innovation technologique dans les pays développés. Pour mettre fin ou du moins diminuer ses effets pervers, des abattements et des allègements lui sont accordés :

¹⁷² : HAMIDI (L) : La privatisation en Algérie : Enjeux politiques, économiques et sociaux, Thèse de l'Etat, Université Panthéon, Promotion 1999, Paris,

¹⁷³ : BEN BAYER (H) : Le redéfinition de l'interventionnisme étatique, Revue IDARA, n : 2, Alger, 2003, pp (275, 291),

¹⁷⁴ : QUIRS-VALETTE (S) : L'incitation à l'investissement, Ed .HACHETTE. Paris, 1978,

étés de faire une déduction sur leur revenu imposable par personne employée, selon un montant fixe ou sur la base d'une échelle, en fonction du nombre d'emplois créés. Cela permet donc de baisser le coût de la main d'œuvre pour l'employeur afin d'accroître la demande de cette dernière.

1-2 abatement pour les industries à forte intensité de main d'œuvre :

Ces industries sont soumises à un taux de l'impôt sur le revenu très différent de celui appliqué aux sociétés à forte intensité de capital. Cette différenciation de taux se fait sur la base d'un coefficient : capital/main d'œuvre, ainsi, il en découle un taux d'imposition extrêmement élevé pour ces industries à forte intensité de capital, tandis qu'il sera réduit pour celles à forte intensité de main d'œuvre. En outre, des abattements de l'impôt sur le revenu des sociétés pour certains équipements à forte intensité de main d'œuvre, sont prévus.

1-3 imposition du capital :

Pour encourager le recours à la main d'œuvre, les pouvoirs publics peuvent jouer sur le coût du capital, par l'imposition des biens d'équipements, ce qui devrait inciter les entreprises à réduire leur capital au profit de la main d'œuvre.

2. les incitations fiscales à l'exportation :

Le gouvernement accorde des avantages fiscaux dans le domaine de l'exportation afin de soutenir et de promouvoir la production nationale et ainsi faire face à la concurrence étrangère. En effet, l'exportateur bénéficie d'exonérations, de crédits d'impôts et de remboursements afin d'alléger la charge fiscale. Ces incitations peuvent se présenter comme suit :

2-1 concession en matière d'impôt sur le revenu :

Les entreprises exportatrices peuvent bénéficier d'exonération totale sous certaines conditions à savoir le type d'entreprise telle une société, et au produit exporté. Aussi, elles peuvent bénéficier d'abattement en fonction du volume des exportations.

2-2 concessions en matière de droits de douane :

Des facilités peuvent être accordées, en matière de droit de douane, lors de l'importation des intrants ou de tout autre bien servant à une production destinée à l'exportation, il s'agit du régime douanier de l'admission temporaire pour perfectionnement actif. Par ailleurs, des exonérations, en la matière, peuvent être accordées aux exportateurs, dans le cadre du système de production sous douane selon lequel les marchandises seront maintenues dans les entrepôts en douane ou en zone franche afin de fabriquer des produits d'exportation ou destinées à une réexportation en directe. En effet, ces marchandises ne seront pas assujetties aux droits de douane.

2-3 concession en matière d'impôt sur le chiffre d'affaire :

Les exportations sont exonérées en matière de taxe sur le chiffre d'affaire ou de TVA, mais cela n'exclue pas la possibilité d'étendre cet avantage aux impôts pays sur les matériaux et intrants importés.

ent :

Investissements et incitations à l'investissement sont des mesures prises par les pouvoirs publics afin d'attirer les investisseurs potentiels à réaliser les projets sollicités par les plans de développement. Ce sujet fera l'objet de notre étude.

2 : caractéristiques et objectifs des incitations fiscales :

Les incitations fiscales jouissent d'un certain nombre de caractéristiques (1) qui les rendent si nécessaires aux yeux des pouvoirs publics au moment de la réalisation de certains objectifs (2).

2 – 1 : les caractéristiques des incitations fiscales :

Les incitations fiscales sont caractérisées par les points suivants¹⁷⁵ :

- ❖ L'incitation est une procédure particulière et ponctuelle qui vise une catégorie d'agents dans un milieu donné et un délai donné sur une grandeur donnée. Elle est spécifique,
- ❖ L'incitation n'est pas obligatoire, elle n'est donc pas soumise à la pénalité. Il y a alors absence de sanction,
- ❖ Les investisseurs peuvent bénéficier d'avantages fiscaux en contrepartie de quelques opérations économiques,
- ❖ A travers les incitations fiscales, l'État oriente et dirige le comportement des agents économiques.

2 – 2 : les objectifs des incitations fiscales :

Les incitations fiscales cherchent à réaliser les objectifs suivants¹⁷⁶ :

- Permettre aux opérateurs économiques de réaliser des bénéfices à travers l'allègement de la charge fiscale, afin de relancer l'économie et cela en agissant sur la réglementation économique et juridique,
- Promouvoir l'investissement pour redynamiser la sphère économique et ainsi favoriser la croissance à travers l'accumulation du capital,
- Canaliser l'investissement vers les activités créatrices d'emplois et de richesses,
- La participation à la réalisation de l'équilibre de la balance des paiements en réduisant les importations et en augmentant le volume des exportations,
- Faire en sorte d'attirer les capitaux étrangers ainsi que leur technologie.

3 : les incitations fiscales dans la législation algérienne :

Les incitations fiscales contiennent des dispositions dérogatoires et exorbitantes afin de réaliser des objectifs sociaux et économiques. Un bon nombre de ces dispositions appartiennent au droit commun, tandis que les autres sont regroupés dans un code destiné à chaque activité spécifique, tel est le cas des investissements. Ainsi, nous allons présenter les avantages du droit commun (1) ensuite ceux prévues par les codes spéciaux (2).

3 – 1 : les incitations fiscales du droit commun :

Le code des impôts contient les dispositions du droit commun. En Algérie, toutes les incitations fiscales qu'elles soient temporaires ou permanentes, totales ou partielles, sont prévues, en faveur de certains secteurs, activités et opérations, dans les codes en vigueur :

¹⁷⁵ : QUIRS-VALETTE (S): L'incitation à l'investissement, Ed .HACHETTE. Paris, 1978,

¹⁷⁶ : Même référence.

Nous allons essayer de citer quelques cas à partir de ces codes :

- ✓ Exonération de l'IBS ou de l'IRG pour les activités exercées par les jeunes promoteurs d'investissement éligibles, à l'aide du « Fonds national de soutien à l'emploi de jeunes » et ce pour une durée de (03) années à compter de la date de mise en exploitation ou de (06) années quand celles-ci sont implantés dans une zone à promouvoir. (Cf.art.13-1 et art.138-1 du CIDTA),
- ✓ Application d'un taux réduit en matière d'IBS (15%) pour les bénéfices réinvestis. (Cf.art.150-1 du CIDTA),
- ✓ Admission des plus-values professionnelles en franchise d'impôts quand elles sont réinvesties dans un délai de trois (03) années de leur réalisation. (Cf.art.173-2 du CIDTA),
- ✓ Exonération de la TVA pour les équipements et matériels acquis pour le compte du ministère de la défense (MDN) et de la SONATRACH. (Cf.art.9-6 du code des TCA),
- ✓ Exonération de l'IBS pour une durée de dix (10) ans pour les entreprises touristiques créées par les promoteurs nationaux ou étrangers. (Cf.art.138-2 du CIDTA),
- ✓ Exemption du droit de mutation à titre onéreux d'immeubles pour les actes réalisés par l'Etat avec les particuliers. (Cf.art.258 du code de l'enregistrement),
- ✓ Exonération partielle de l'IBS, de la TAP et du versement forfaitaire (VF), fixée au prorata du chiffre d'affaires réalisé à l'exportation pendant une durée de cinq (05) ans à compter de 1996.(Cf.art.138-2, art.209 du CIDTA),
- ✓ Exonération permanente de la taxe foncière (TF) pour les immeubles publics ou ceux affectés à des établissements publics à caractère administratif (EPA). (Cf.art.250 du CIDTA),

Il existe, également, des dispositions d'une autre nature destinées à réduire la charge fiscale qui pèse sur l'opérateur économique, il s'agit de :

- Possibilité de report déficitaire pour une durée de cinq (05) ans d'exercices. (Cf.art.147 du CIDTA),
- Possibilité de pratiquer la technique de l'amortissement dégressif sur certains biens d'équipement qui sont fixés par voie réglementaire. (Cf.art.174-1 du CDITA),
- Le bénéfice d'un avoir fiscal au taux de 25% pour les revenus ayant été imposés au taux normal ou exonéré de l'IBS. (Cf.art.bis du CDITA).

es investissements :

rassemble l'ensemble des dispositions similaires aux précédentes ayant pour but d'attirer les investisseurs potentiels, en mettant à leur disposition une information efficace à tout moment.

Ces codes sont donc, un résumé des incitations à l'investissement accordées par les gouvernements. Ils décrivent les avantages offerts, les conditions à remplir pour en bénéficier et les obligations de l'État et des investisseurs.

Ils prévoient généralement des allègements fiscaux et tarifaires pour les entreprises qui remplissent certaines conditions relatives à la taille de l'entreprise, au secteur d'activité, à l'emplacement géographique, à la création d'emplois et à l'utilisation de matières premières d'origines intérieures.

En effet, le code d'investissements a pour but d'attirer les investisseurs nationaux et étrangers en leur offrant des avantages fiscaux attractifs.

Cependant, les avantages ne suffisent pas à eux seuls, ce qui pousse le législateur à intégrer une série de garanties concernant le rapatriement des bénéficiaires, la stabilité du régime fiscal et l'égalité de traitement des entreprises nationales ou étrangères.

Voire l'importance des avantages fiscaux dans tous les pays notamment en développement, ces derniers mettent en place certaines mesures rassemblées dans le code des investissements afin de le promouvoir. L'Algérie aussi a instauré une panoplie de mesures à travers la promulgation de plusieurs lois sur la promotion de l'investissement.

Sous section 2 : rétrospective législative et dispositif fiscal incitatif à l'investissement :

L'Algérie a connu, sous ses différents gouvernements, la promulgation de plusieurs lois sur l'investissement. En effet, ces lois mettent en exergue des incitations fiscales dans un cadre légal régissant l'investissement privé et son champ d'action selon une stratégie de développement bien définie pour chaque période.

Elles sont tantôt, prévues en direction des capitaux étrangers, tantôt en faveur du capital privé national et parfois même dans le cadre d'un partenariat. Cela dit, la politique fiscale incitative intervenait dans un secteur économique nettement dominé par le secteur public.

En effet, pendant trente ans en Algérie, l'initiative publique était la règle et corrélativement, l'initiative privée avait un caractère subsidiaire, celle-ci n'intervenait que dans les créneaux limitativement énumérés par la loi. Les codes des investissements de 1963, 1966, 1982 et 1988 ont correspondu à une vision économique de type étatique.

Nous allons essayer de voir, tout au long de cette étude, l'évolution du cadre législatif régissant les incitations fiscales sur les investissements avant la grande réforme qui a surgi dès 1993 (§ 1), ensuite nous parviendrons à celles apportées après la réforme à savoir le décret législatif 93-12 et de l'ordonnance 01-03 (§ 2), tout en les comparant avec celles de nos voisins en matière d'incitations fiscales (§ 3).

¹⁷⁷ : Ordonnance n° 01/03 du 20 août 2001, relative au développement de l'investissement,

Investissement avant la réforme de 1993 :

principalement, celles contenues dans les codes de 1963 et 1966 (1), ensuite celles prévues dans les lois de 1982 (2) et enfin celles de 1988 et 1990 (3).

1 : les incitations fiscales dans les codes de 1963 et 1966 :

Au lendemain de l'indépendance, l'Algérie se est vue dans l'urgence de la modification de son économie à cause de la situation déplorable.

En effet, elle avait eu recours à l'investissement en utilisant des incitations fiscales ; l'idée de mettre en place des incitations en matière fiscales pour encourager les investissements remonte à 1963, une idée concrétisée par un code des investissements parus à cette date, modifié profondément en 1966.

1 – 1 : le code des investissements de 1963 :

Ce code a vu le jour, le 26 juillet 1963 par la loi 63-277 portant code des investissements. Dans son premier article, cette loi avait pour objet de définir les garanties générales et particulières accordées aux investissements productifs en Algérie, les droits, obligations et avantages qui s'y attachent, ainsi que le cadre générale des interventions de l'Etat dans le domaine des investissements¹⁷⁸.

Cette loi s'adressait exclusivement, dans son troisième article, aux capitaux étrangers, ou la liberté d'investissement est reconnue aux personnes physiques et morales étrangères, sous réserve des dispositions d'ordre public et des règles d'établissement afin de réaliser un transfert de technologie¹⁷⁹ et une formation accélérée des cadres nationaux.

1 – 2 : le code des investissements de 1966 :

Afin de compléter le code précédant, un nouveau code a vu le jour le 15 septembre 1966 par l'ordonnance n°66-284. Ce code s'adressait non seulement au capital étranger, mais aussi au capital privé national. Aussi, les dispositions du nouveau texte visaient essentiellement l'investissement dans les secteurs industriels et touristiques et ce, après agrément du Conseil National d'investissement (CNI)¹⁸⁰.

Sur le plan des avantages, les investissements privés pouvaient aussi prétendre au bénéfice d'avantages ; les personnes physiques ou morales, tant algériennes qu'étrangères, peuvent moyennant un agrément, créer ou développer des entreprises industrielles ou touristiques augmentant l'équipement productif de la nation et bénéficiant de toute ou partie des garanties et avantages¹⁸¹.

En somme, le code de 1966, est tombé en désuétude du fait que le développement économique a été confié en grande partie au secteur public.

¹⁷⁸ : Séminaire international sur le développement de l'investissement, Ecole Nationale d'Administration, avril 2005,

¹⁷⁹ : KERAMANE (A) : L'économie algérienne entre la stabilisation et l'ajustement structurel, Revue Média bank, n° 27, Alger, 1997,

¹⁸⁰ : YOUSFI (M) : Contenu et objectifs des nouvelles dispositions relatives à la promotions de l'investissement, Revue IDARA, n : 2, Alger, 1999, pp (53, 117),

¹⁸¹ : Même référence.

es dans les lois de 1982

législation de deux lois à savoir, la loi n°82-11 du 21 août 1982 relative à l'investissement économique privé national, et la loi n°82-13 du 28 août 1982 relative à la constitution et au fonctionnement des sociétés d'économie mixtes.

2 – 1 : la loi n°82-11 :

La loi 82/11 traduit la volonté des pouvoirs publics d'associer désormais le secteur privé dans la création de l'investissement, à la condition que ces derniers soient réalisés dans les activités d'utilité économique et sociales.

D'ailleurs, elle stipule que tout projet d'investissement d'un montant inférieur à trente (30) millions de DA, initié par une ou plusieurs personnes physiques de nationalité algérienne et résidente en Algérie, est régi et se réalise conformément à la présente loi.

Le nouveau que venait d'apporter ce texte, était le fait qu'elle s'adressait aux nationaux résidents en fixant la liste des activités pouvant bénéficier de l'investissement et après agrément de l'Office Nationale pour l'Orientation, le Suivi et la Coordination de l'investissement National (ONOSCIN)¹⁸², telles que l'hôtellerie, la pêche, le bâtiment et les travaux publics et aussi le tourisme et à l'exception des activités commerciales, artisanales et agricoles.

Il est important de signaler l'insuffisance de cette loi, ce qui explique la réalisation uniquement de moins de 15% de projets d'investissement agréés entre 1983 et 1987¹⁸³.

2 – 2 : la loi n° 82/13 :

La constitution de cette loi avait pour but d'associer entre les partenaires étrangers et les entreprises publiques afin de promouvoir l'économie algérienne conjointement avec le capital étranger.

En effet, la loi stipule que la participation de l'entreprise socialiste ne peut en aucun cas être inférieure à 51%, ce qui laisserait une marge de 49% pour la participation étrangère et seulement avec le secteur public.

Cette loi a été revue en 1986 par la loi 86-13 du 19 août 1986 afin de la modifier puisqu'elle ne s'est pas avérée suffisamment attractive pour les opérateurs économiques nationaux et étrangers¹⁸⁴. Le législateur n'a pas cessé de promulguer de nouvelles lois pour impulser l'investissement.

3 : les mesures prévues par les lois n°88-25 et n°90-10 :

Ces deux lois sont venues à la veille des années quatre vingt dix, pour instaurer un cadre approprié au nouvel environnement qui entourait l'investissement. En effet, la première loi n°88-25, apporte des avantages fiscaux et lève les restrictions de la loi n°82-11. Quand à la seconde, elle est relative à la monnaie et le crédit mais elle contient des changements concernant les investissements directs étrangers.

¹⁸² : MEKIDECHE (M) : L'Algérie entre l'économie de rente et l'économie émergente, Edition Dahlab, Alger, 2000,

¹⁸³ : ONS, enquête économique, 16/03/1998

¹⁸⁴ : Table ronde sur l'ouverture commerciale de l'économie algérienne, Institut Supérieur de Gestion et de Planification, 5 mai 1997,

à l'orientation de l'investissement privé :

Le décret n°90-10 du 14 juillet 1990 relatif à l'orientation de l'investissement privé national. Cette loi se veut plus libérale dans un contexte économique devenu très difficile à la suite de la diminution des revenus en devises du pays et des recettes fiscales.

En effet, elle annonce des avantages dans des activités reconnues prioritaires et a supprimé les obstacles de la loi antérieure tels que la procédure d'agrément, l'obligation de résidence sur le territoire nationale, le plafond d'investissement et a dissout l'office.

Ces activités définies prioritaires ont bénéficié d'avantages fiscaux sous forme d'exonération prévues par les lois de finances et en fonction du lieu d'implantation des projets et de leur nature.

Malgré les efforts déployés par le législateur, les inconvénients continuent toujours de faire face à la politique de l'investissement, tel que le problème du financement des projets et des obstacles en matière d'importation d'équipements dus à la rareté des devises.

3 – 2 : présentation de la loi sur la monnaie et le crédit :

La loi n°90-10 relative à la monnaie et au crédit du 14 avril 1990, a apporté du nouveau par rapport aux investissements, c'est dans ce sens qu'elle a initié notre attention au sein de notre étude.

En effet, la loi sur la monnaie et le crédit consacre le principe de la liberté de l'investissement étranger, elle rend obsolète les réglementations d'exception de 1982 (loi n°82-13) et de 1986 (86-13) sur les sociétés d'économie mixte.

L'article (183) de cette loi stipule que les non résidents sont autorisés à transférer en Algérie toutes activités économiques non expressément réservées à l'État ou à ces démembrements ou à toutes personnes morales expressément désignée par un texte de loi.

Dorénavant, le capital étranger bénéficie de la possibilité d'investir par le biais d'investissement directe et par la formule du partenariat en association avec les entreprises algériennes de quelle nature soient-elle et qu'elles relèvent du secteur public ou privé.

En revanche, cette loi ne fait référence à aucune mesure fiscale incitative. La loi sur la monnaie et le crédit ne envisage pas d'exonérations fiscales en faveur des sociétés qui réalisent un investissement soit direct, soit dans le cadre d'un partenariat avec une entreprise algérienne.

Cela dit, les incitations fiscales sont accordées aux activités prioritaires telles que énoncées par les différents plans de développement.

En somme, les avantages octroyés durant cette période n'étaient pas suffisamment favorables pour accueillir les projets des opérateurs économiques nationaux et étrangers.

De ce fait, l'Algérie s'est engagée dans une série des réformes à partir des années quatre vingt dix. Ainsi ces mutations économiques ont conduis à l'établissement d'une nouvelle politique fiscale dans le domaine de la fiscalité.

§ 2 : encadrement juridique de l'investissement après la réforme de 1993 :

A partir de 1993, une nouvelle air commence pour le régime des investissements en Algérie, à travers la promulgation en premier lieu, du décret législatif n° 93-02 relatif à la

1 : présentation du décret législatif n°93-12 relatif à la promotion de l'investissement :

Nous présenterons les objectifs et les principes adoptés par ce code (1) ainsi que son champ d'application (2).

1 – 1 : les objectifs et principes adoptés par le code de 1993 :

Le décret législatif n°93-12 annonce l'ouverture de l'économie algérienne à l'investissement privé. En effet, ce texte législatif a instauré des nouveaux principes pour atteindre de nouveaux objectifs.

A- les objectifs du code des investissements de 1993 :

Les objectifs assignés par ce code correspondent à la nouvelle logique attendue par l'Algérie à l'économie du marché. La relance des investissements dans notre pays est la clef de la reprise de la croissance économique, qui seule peut garantir tant l'équilibre social que la prospérité pour tous, ces objectifs sont¹⁸⁵ :

- Intégration de l'économie nationale,
- Volonté de l'État de s'ouvrir au capital étranger,
- Elargissement de la participation du capital national et étranger à la réalisation de nouveaux programmes d'investissement.

B- les principes du code des investissements de 1993 :

Le code de 1993 affirme l'engagement réel de notre pays à soutenir l'initiative privée du capital national et étranger. Cela dit, les principes retenus par ce code sont les suivant¹⁸⁶ :

- La liberté d'investir,
- L'institution des incitations à l'investissement fondées sur de nombreux avantages financiers, fiscaux et douaniers,
- La mise en place d'un guichet unique afin d'apprécier des projets d'investissement et d'octroyer des avantages prévus par le code,
- La possibilité de transfert de capitaux investis ainsi que leurs revenus.

Aussi, ce code contient une série de garanties en matière de¹⁸⁷ :

- La non discrimination entre investisseurs nationaux et étrangers et traitement identique entre étrangers (art.38),
- La stabilisation et l'intangibilité des avantages acquis (art.39),
- La non nationalisation et le non recours à la réquisition administrative (art.40),
- L'impartialité dans le règlement des différends par le recours à l'arbitrage international en cas de litige pour les investisseurs non résidents (art.41),
- La protection des investissements par la rectification en 1985 de la convention de Séoul.

¹⁸⁵ : YOUSFI (M) : Contenu et objectifs des nouvelles dispositions relatives à la promotions de l'investissement, Revue IDARA, n : 2, Alger, 1999, pp (53, 117),

¹⁸⁶ : Même référence,

¹⁸⁷ : Même référence.

Décret législatif n°93-12 relatif à la promotion de

Le code de l'investissement de 1993 retrace les principes d'une politique de promotion à l'investissement, il trace le schéma directeur d'un système équilibré et réaliste d'encouragement à l'investissement.

Dans ce décret législatif, le législateur a tenu à encourager l'initiative privée non seulement pour les promoteurs nationaux, mais également pour les étrangers et cela pour les types d'investissement autorisés par les dispositions du décret législatif susvisé.

A. les opérateurs économiques visés par le code de 1993 :

Selon le premier article, le présent décret législatif fixe le régime applicable aux investissements nationaux privés et aux investissements réalisés dans les activités de production des biens ou de services non expressément réservées à l'État ou à ses démembrements ou à toute personne morale expressément désignée par un texte législatif.

B. notions d'investissement adoptées par le décret législatif :

Selon le code, les investissements pouvant bénéficier des avantages sont ceux de création, d'extension de capacité, de réhabilitation ou de restructuration, réalisé sous forme d'apport en capital ou en nature par toute personne physique ou morale dans les activités de production de biens et services et après agrément par l'APSI.

Une circulaire du 14 janvier 1995 a défini ces formes d'investissement comme des investissements de création, d'autres d'extension de capacités, et en fin des investissements de réalisation ou de restructuration :

- ✓ L'investissement de création : Il signifie la réalisation d'une entité économique nouvelle (entreprise, unité ou une usine) donnant lieu à une activité de production de biens et de services.
- ✓ L'investissement d'extension de capacités : Il signifie l'augmentation matérielle des moyens de production se traduisant par une augmentation de la productivité et partant du chiffre d'affaire.
- ✓ L'investissement de réalisation ou de restructuration : Il concerne toute action engagée à partir de nouveaux apports en vue de la reprise de l'activité d'une entreprise après sa fermeture ou son dépôt de bilan.

C. nature et objectifs des avantages fiscaux accordés à l'investisseurs :

Le décret législatif n°93-12 du 05 octobre 1995 relatif à la promotion de l'investissement prévoit des mesures incitatives d'ordre fiscale, financier et parafiscales. Le système de stimulation du nouveau code est basé sur l'idée selon laquelle une minoration de la fiscalité est un avantage qui stimule les investisseurs potentiels à réaliser des projets.

Cependant, le législateur a privilégié les mesures fiscales octroyés sous forme d'exonération temporaire, totale et partielle pour toute la durée de vie de l'investissement dans l'entreprise et en touchant les facteurs de production, la production elle-même et les résultats.

Cela dit, les avantages autres que fiscaux sont octroyés pour tous les promoteurs titulaires de la décision d'octroi d'avantage délivrée par l'APSI. L'octroi de ces avantages

t alors que d'autres dépendent des dispositions

Afin de promouvoir l'entreprise en Algérie, notamment dans les régions déshéritées, le législateur a prévu des avantages fiscaux dont la durée est fonction du lieu d'implantation du projet d'investissement. Sachant qu'un projet réalisé dans une zone déshéritée est beaucoup moins rentable que s'il était réalisé dans une autre région d'Algérie telle que le littoral nord.

Ce code a donc séparé les avantages du régime général, du régime particulier et ceux prévus pour le développement du sud.

Tableau 35 : récapitulatif des incitations.

Type du régime	Phase de réalisation	Phase d'exploitation
<p>Régime général Ces avantages sont octroyés à partir de la date de notification de la décision APSI et pour une période de trois (03) ans selon l'article 04 du décret législatif 93-12 relatifs à la promotion de l'investissement. La phase de réalisation indique la période ou l'investissement est encore improductif. La phase d'exploitation correspond à l'expiration de la première phase et dure de (02) à (05) ans. (art.18 du décret législatif 93-12.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement, - application du droit fixe en matière de enregistrement au taux réduit de 5% pour les actes constitutifs et les augmentations de capital, - exonération à compter de la date d'acquisition de la TF sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement, - la franchise de TVA pour les biens et services entrant directement dans la réalisation des investissements qu'ils soient importés ou acquis sur le marché local, - application d'un taux réduit en matière de droit de douane de 3% pour les biens importés. 	<ul style="list-style-type: none"> - exonération de l'IBS, - exonération de la TAIC (TAP depuis 1996.). - exonération du VF. <p>Ces avantages sont octroyés pour une durée de (02) à (05) ans.</p>
<p>Régime particulier A- <u>Zones spécifiques</u> : 1-Les zones à promouvoir. 2-Les zones d'expansion économiques B - <u>Zones franches</u> :</p>	<p>A- les zones spécifiques. Ce sont les mêmes que ceux accordés dans le régime général. (art21). B- les zones franches. - exonération au titre de l'activité de tout impôt, droit et taxes à l'exception de ceux relatifs aux véhicules de tourisme (autre que ceux liés à l'exploitation) - exonération des revenus du capital distribué imposition forfaitaire des rémunérations pour le capital étranger au taux de 20% au titre de l'IRG.</p>	<p>A- les zones spécifiques. - exonération de la TF à compter de la date d'acquisition des propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement. - exonération de l'IBS, de TAIC et du VF. Ces avantages sont octroyés pour une durée de (05) à (10) ans.</p>
<p>Avantages fiscaux pour le développement du sud Algérien A- <u>Grand sud</u> : ADRAR, ILLIZI, TAMANRASSET et TINDOUF.</p>	<p>A- régime du grand sud : Ce sont les mêmes que ceux accordés dans le régime général. (art21) et cela pour une durée de (03) ans susceptible d'être prorogée par l'APSI. B- régime de la grande couronne. Les investissements ouvrent droit au</p>	

Naama, El Oued,
Biskra et Djelfa.

2 : présentation de l'ordonnance n°01/03 relative au développement de l'investissement :

Ce nouveau texte législatif a apporté du nouveau, notamment en ce qui concerne les organes de l'investissement, son champ d'application qui est différent à celui d'avant. Il prévoit des avantages accordés aux investisseurs

2 – 1 : les organes de l'investissement :

Les organes chargés de suivre et encadrer les investissements en Algérie sont le Conseil National de l'investissement, l'Agence Nationale de Développement de l'investissement, le Guichet Unique, et le Fond d'appui à l'investissement.

A- le conseil national de l'investissement (CNI) :

Il procède à la définition des orientations gouvernementales en matière d'investissement et peut gérer ceux qui lui semblent utiles au développement de l'économie algérienne.

B- l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) :

Cette agence remplace l'Agence de Promotion et de Soutien de l'investissement (APSI), elle est chargée de traiter les dossiers des investisseurs et est chargée notamment de :

- ❖ Assurer la promotion, le développement et le suivi des investissements ;
- ❖ Accueillir, informer et assister les investisseurs ;
- ❖ Faciliter l'accomplissement des formalités de constitution des sociétés ;
- ❖ Faciliter les projets d'investissements à travers les prestations du Guichet Unique décentralisé ;
- ❖ Octroyer les avantages liés à l'investissement dans le cadre du dispositif en vigueur ;
- ❖ Gérer des fonds d'appui à l'investissement ;
- ❖ Assurer le respect des engagements souscrits par les investisseurs durant la phase d'exonération.

C- le guichet unique :

Il est créé au sein de l'ANDI et regroupe l'ensemble des administrations et organismes concernés par l'investissement (impôt, douane, cadastre, registre de commerce, et autre). Aussi, ses décisions sont opposables aux administrations concernées. Cela dit, son objectif est d'assurer, par sa coordination avec les administrations, l'allégement et la simplification des procédures et formalités de constitution des sociétés et la réalisation du projet.

D- le fonds d'appui à l'investissement :

Créé au sein de l'ANDI, il est destiné à financer la prise en charge de la contribution de l'État dans le coût des avantages consentis aux investisseurs, notamment les dépenses au titre des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement. Une nomenclature des dépenses susceptibles d'être imputées à ce compte est fixée par arrêté.

veau code des investissements:

ne, sont considérés comme des investissements, les acquisitions d'actifs dans le cadre de création d'activités nouvelles, d'extension de capacités de production, de réhabilitation ou de restructuration, la participation dans le capital d'une société sous forme de apports en numéraires ou en nature, et en fin, les reprises d'activité dans le cadre d'une privatisation partielle ou totale.

Chaque opérateur économique doit impérativement avoir un dossier de candidature constitué de la déclaration d'investissement et d'une demande d'avantages fiscaux. Ces deux demandes doivent être concomitantes.

La déclaration d'investissement doit être déposée auprès de l'ANDI et comprend notamment l'indication¹⁸⁸ :

- ✓ Du domaine d'activité ;
- ✓ De la localisation ;
- ✓ Des emplois créés ;
- ✓ De la technologie utilisée ;
- ✓ Des schémas d'investissement et de financement ;
- ✓ Des conditions de préservation de l'environnement ;
- ✓ De la durée prévisionnelle de réalisation de l'investissement ;
- ✓ Des engagements liés à la réalisation de l'investissement ;

Un dossier complémentaire (demande d'avantages) doit être déposé en même temps à l'ANDI pour pouvoir prétendre au bénéfice de l'un des régimes incitatifs prévus par le code. Ainsi, à l'occasion de cette demande, l'investisseur pourra opter pour l'un ou l'autre des régimes de faveur.

Ces dossiers sont aujourd'hui structurés comme sous l'ancien régime du droit des investissements, dans l'attente de l'adoption de textes d'application précisant les termes de l'ordonnance du 20 août 2001.

L'ANDI dispose alors d'un délai maximum de 30 jours à compter de la date de dépôt de la déclaration et de la demande d'avantages pour fournir aux investisseurs tous les documents administratifs nécessaires à la réalisation des investissements, ou le cas contraire, notifier sa décision d'agrément ou de refus.

Il est à noter qu'en cas d'absence de réponse ou de contestation de la décision de l'ANDI, l'investisseur peut introduire un recours auprès de l'autorité de tutelle de l'Agence, qui dispose d'un délai maximum de quinze (15) jours pour lui répondre. Cela dit, La décision de l'autorité de tutelle peut faire l'objet d'un recours juridictionnel.

Par contre en cas de décision de sélection à un régime de faveur, l'Agence fixe la durée d'application de ce régime, de même que le délai de réalisation du projet.

2 – 3 : les avantages accordés actuellement aux investisseurs :

En effet, la législation algérienne prévoit, en matière d'incitations fiscales à l'investissement, différents régimes de faveur, à savoir, d'une part le régime général qui octroie différents avantages en matière fiscale et douanière sans distinction aucune et d'autre part, les régimes particuliers qui visent à favoriser certains investissements en fonction de leurs objets ou de leurs localisations.

¹⁸⁸ : Guide de l'investissement et de l'investisseur, Ministère des Finances, 2004,

Les avantages accordés aux investisseurs au titre de leur réalisation, sont, en premier lieu, l'application du taux réduit en matière de droits de douane pour les équipements importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement, deuxième avantage est la franchise de la TVA pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement, et en dernier lieu, une exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement concerné.

Ces avantages sont accordés pour une durée fixée par décision de l'ANDI au cas par cas. Le délai commence à courir à compter de la date de la décision d'octroi du régime.

B – le régime dérogatoire :

Les investissements réalisés dans les zones dont le gouvernement a souhaité le développement ainsi que ceux qui présentent un intérêt particulier pour l'économie nationale et notamment ceux qui utilisent des technologies propres susceptibles de préserver l'environnement, de protéger les ressources naturelles, d'économiser de l'énergie et de conduire au développement durable bénéficient d'avantages particuliers suivants¹⁸⁹ :

1- au titre de la réalisation de l'investissement :

- Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement ;
- Application du droit fixe en matière d'enregistrement du taux de deux pour mille pour les actes constitutifs et les augmentations du capital ;
- Prise en charge partielle ou totale par l'Etat, après évaluation de l'Agence, des dépenses au titre des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement ;
- Franchise de la TVA pour les biens et les services entrant directement dans la réalisation de l'investissement, qu'ils soient importés ou acquis sur le marché local, lorsque ces biens et services sont destinés à la réalisation d'opérations assujetties à la TVA ;
- Application du taux réduit en matière de droits de douane pour les biens importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement.

2- après constat de mise en exploitation :

- ✓ Exonération, pendant une période de dix ans d'activités effectives, de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), de l'IRG sur les bénéfices distribués, du versement forfaitaire (VF) et de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) ;
- ✓ Exonération, à partir de la date d'acquisition, de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement pour la période de dix (10) ans ;
- ✓ Octroi d'avantages supplémentaires de nature à améliorer et / ou à faciliter l'investissement tels que le report des déficits et les délais d'amortissements.

C- le régime particulier :

L'investisseur qui souhaite obtenir le bénéfice des avantages attractifs d'un des régimes particuliers existants doit satisfaire à des conditions spécifiques. Ces régimes

¹⁸⁹ : Séminaire international sur le développement de l'investissement, Ecole Nationale d'Administration, avril 2005,

C/1 - les zones spécifiques : il s'agit des zones dont le gouvernement a souhaité encourager le développement.

C/2 - les investissements privilégiés : ce sont ceux qui ont un intérêt particulier pour l'économie nationale. Il s'agit notamment, des investissements dont la réalisation conduit à l'utilisation des technologies propres susceptibles de préserver l'environnement, de protéger les ressources naturelles, d'économiser l'énergie et de conduire au développement durable. Ils donnent lieu à l'établissement d'une convention entre l'ANDI et l'investisseur.

2 – 4 : les garanties accordées aux investisseurs :

Ces garanties prévues par la législation concernent la non discrimination, la sécurité juridique, et en matière de règlement des différends.

A – non discrimination :

Les personnes physiques et morales étrangères reçoivent un traitement identique à celui des personnes physiques et morales algériennes, eu égard aux droits et obligations en relation avec l'investissement. Toutes fois, ces personnes étrangères reçoivent toutes le même traitement sous réserve des dispositions des conventions conclues par l'Etat algérien et les Etats dont elles sont ressortissantes.

B- sécurité juridique / intangibilité de la loi :

A moins que l'investisseur ne les demande expressément, les révisions ou abrogations futures de la législation sur l'investissement ne s'appliquent pas aux projets réalisés dans le cadre de la législation en vigueur au jour de l'investissement.

C- règlement des différends :

Tout différend entre l'investisseur étranger et l'Etat algérien résultant du fait l'investisseur ou d'une mesure prise par l'Etat algérien à l'encontre de celui-ci sera soumis aux juridictions compétentes sauf conventions multilatérales conclues par l'Etat algérien relatives à la conciliation et à l'arbitrage ou accord spécifique stipulant une clause compromissoire ou permettant aux parties de convenir à un compromis d'arbitrage ad hoc.

Il est à noter que l'Algérie a, entre autres, adhéré à¹⁹⁰ :

- ❑ La convention pour la reconnaissance de l'exécution des sentences arbitrales étrangères, adoptée par la conférence des Nations Unies à New York le 10 juin 1958 ;
- ❑ La convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etat et ressortissants d'autres Etats, signée à Washington en 1965 ;
- ❑ La convention portant création de l'Agence Internationale de Garantie des Investisseurs (MIGA).

¹⁹⁰ : FILALI (B), FETTAT (F) et BOUCENDA (A) : Les perspectives économiques de la privatisation en Algérie, Revue IDARA, n : 1, 1998, Alger, pp (121, 131),

Incitations :

évaluation de la législation actuelle en matière d'incitations fiscales à l'investissement, d'une part, par rapport à la législation de 1993 (1) et d'autre part, par rapport à la législation appliquée par les pays voisins de l'Algérie (2).

1 : comparaison des deux dernières réglementations relatives à l'investissement :

Le tableau suivant nous permet de démontrer l'évolution que connaît la législation algérienne en matière d'investissement et ainsi de cibler les changements apportés par l'ordonnance de 2001 par rapport à celle de 1993.

Tableau 36 : comparaison entre les avantages 1993 et 2001.

Différence	Décret législatif de 1993	Ordonnance de 2001
Dénomination	promotion de l'investissement	développement de l'investissement
Champ d'application	Investissements privés dans les secteurs non réservés à l'Etat ou à ses démembrés ou à des personnes morales publiques.	Pas de restriction
Définition de l'investissement	pas de définition précise mais activités d'extension, de création, de réhabilitation ou de restructuration.	(+) les investissements réalisés dans le cadre de l'attribution de concessions et/ou de licence, (+) privatisations
Liberté d'investir	Sous réserve des activités réglementées.	(+) respect de l'environnement
Organismes d'investissement	- APSI - Guichet Unique à Alger	-MDPPI -CNI -ANDI -Guichets Uniques DEC
Nature de la décision du Guichet Unique	Pas d'opposabilité aux autres administrations	Opposabilité
Procédures d'établissement	-déclaration de réalisation de l'investissement. -agrément fiscal (octroi d'avantages)	Pas de changement
Déclaration et demande d'avantages	APSI : délai de réponse de 60 jours	ANDI : délai de 30 jours
Recours	Recours administratif	(+) juridictionnel
Régime des avantages	- régime général (déclaration) -régime spécifique : zones spécifiques et zones franches	-régime général (réalisation de tout l'investissement) -régime dérogatoire non contractuel : investissement dans les zones. -régime dérogatoire contractuel : investissement représentant un intérêt pour l'économie.
Régime général (délai)	Avantages accordés ne peut dépasser 3 ans.	Pas de délai pour les avantages accordés.
Droit de mutation	Exemption	Exemption
Droit fixe pour l'enregistrement	Taux de 5 pour mille	Taux de 2 pour mille
Exemption de la taxe foncière.	De 5 à 10 ans	Exonération pendant 10 ans
Franchise de la	Franchise de la TVA	Franchise de la TVA

Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features

		Taux réduit sans précision
Impôts sur les bénéfices	Exonération de 2 à 5 ans de l'IS, VF, et de la TAIC. - Au-delà, taux réduit pour les bénéfices réinvestis de 5 à 10 ans en régime dérogatoire.	En régime dérogatoire : Exonération pendant 10 ans de l'IS de l'IRG du VF et de la TAP.
Impôts sur les bénéfices des entreprises exportatrices	- Exonération de 2 à 5 ans de l'IS, VF, et de la TAIC pour les activités exportatrices. - En régime dérogatoire réduction de 50% après 10 ans, du taux réduit des bénéfices investis.	Droit commun
Prise en charge totale ou partielle des contributions patronales au régime de sécurité sociale.	Oui	Pas d'explication
Prise en charge totale ou partielle des coûts d'infrastructures.	Oui	oui
Concession des terrains à des conditions avantageuses.	Oui	Pas d'explication
Bonification d'intérêt pour les crédits bancaires.	Oui	Pas d'explication
Avantages supplémentaires	Régime de la convention	Décision unilatérale (art.11 &2 in fine) + régime de la convention.

avec les pays voisins de l'Algérie :

permettre les éléments de comparaisons avec, notamment l'Algérie, la Tunisie et la Maroc¹⁹¹, en raison de la situation géopolitique.

Tableau 37 : comparaison entre les avantages fiscaux dans trois pays du Maghreb Uni.

Différence	Algérie (Ordonnance de 2001)	Maroc (La charte de 1995)	Tunisie (Le code de 1993)
TVA	<ul style="list-style-type: none"> - En régime général, franchise pour les biens et services entrant directement dans la réalisation des investissements -En régime dérogatoire : franchise pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement qu'ils soient importés ou acquis sur le marché local, lorsque ces biens et services sont destinés à la réalisation d'opérations assujetties à la TVA. 	<ul style="list-style-type: none"> Exonération ou remboursement selon le cas à l'occasion de l'importation ou de l'acquisition local des biens d'équipement, matériels et outillages. 	<ul style="list-style-type: none"> Les incitations communes : suspension au taux de 10% à l'importation ou à l'acquisition locale des biens d'équipement suivant des listes (à l'exception des voitures de tourisme). -incitations spécifiques selon les secteurs prioritaires : suspension au taux de 10% ou totale selon que les équipements sont ou non acquis localement.
Droit d'enregistrement	<ul style="list-style-type: none"> - exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilière effectuées dans le cadre de l'investissement (régime général et dérogatoire). - application du droit fixe en matière d'enregistrement au taux réduit de 2\$ pour les actes constitutifs et les augmentations de capital (régime dérogatoire). 	<ul style="list-style-type: none"> -exonération : actes d'acquisition des terrains d'investissements, sous réserve de la réalisation du projet dans un délai maximum de 24 mois. -taux de 2.5% pour les actes d'acquisition de terrains pour lotissement et construction -taux maximum de 0.50 % pour les apports en vue de constitution ou de d'augmentation du capital des sociétés. . 	<ul style="list-style-type: none"> -exonération ou remboursement du droit d'enregistrement, les actes de mutation notamment dans les secteurs agricoles et touristiques. -avantages sous forme d'enregistrement au droit fixe (actes de sociétés ou mutations immobilières).

¹⁹¹ : Séminaire sur l'investissement en Algérie, Université d'Alger, janvier 2008,

Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features

Investissement	de 30%)		Déduction commune des sommes réinvestis au sein du même investissement dans la limite de 35% des bénéfices nets (déductions spécifiques par secteurs d'activités).
Impôt sur le bénéfice et les sociétés. Impôt général sur les revenus.	Après constat de mise en exploitation (régime dérogatoire) : - exonération pendant une durée de 10 ans d'activité effective, de l'IBS, de l'IRG sur les bénéfices distribués, du VF et de la TAP.	-IBS : exonération à 100% s'appliquant sur le chiffre d'affaires à l'exportation réalisée en devises, en faveur des sociétés exportatrices pendant les 5 premières années et 50% par la suite. -réduction de 50% pendant 5 ans pour les entreprises installées dans les régions défavorisées à l'exclusion de certaines sociétés. - réduction de 50% pendant 5 ans pour les entreprises artisanales ou travaux manuels.	-IS et IRPP : exonérations modulées en fonction de la nature de l'activité et peuvent atteindre 100% pour les revenus et bénéfices provenant de l'exportation pour une période de 10ans et d'une réduction de 50% par la suite.
Taxes et Impôts fonciers et locaux.	-exonération à la taxe foncière sur les propriétés immobilières pour une période de 10 ans.	-exonération sous conditions de la taxe sur les profits immobiliers. -exonération pendant 5 ans de la taxe urbaine pour les constructions nouvelles, les additions de constructions et les machines et appareils de production.	-exonération de nombreux autres taxes notamment au profit des entreprises établies dans les zones de développement régional. La tendance est cependant vers les limitations de taxes locales pour ne pas pénaliser les budgets des collectivités locales.

On distinct également les organismes publics chargés des investissements étrangers entre les pays arabes de l'Afrique du nord comme suit :

		Tunisie	Egypte	Maroc
Dénomination	- Conseil National de l'Investissement (CNI) - Agence Nationale pour le Développement de l'Investissement (ANDI)	- Agence de Promotion de l'Investissement Etranger FIPA (6 représentations à l'étranger) - Agence de Promotion de l'Industrie (API) - Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APLA) - Organismes spécialisés (exp. Tourisme)	- Autorité Générale pour l'Investissement Etranger (GAFI) - Autorité Générale pour l'Industrialisation (GOFI)	- Direction des Investisseurs Extérieurs (Ministère des Affaires Economiques, des Affaires Générales et de la Mise à Niveau de l'Economie)
Effectif¹⁹³	ANDI : 150 employés	FIPA, 70 employés	CAFI : 1400 employés	Employés du ministère
Missions	- Avantages - Assistance - Facilitations - Suivie - Promotion	- Facilitation - Assistance - Promotion	- Autorisations - Facilitations - Assistance - Promotion	- Gestion
Décentralisation / Guichet U	Tout secteur	Par secteur d'activités	Tout secteur	16 centres régionaux
Zones franches	Deux (02) mais non fonctionnelles	Deux (02)	Huit (08)	Une (01) (deux autres en cours de création)

On remarque donc, que les systèmes arabes d'attraction des capitaux étrangers sont différents, aucun positionnement de préférence ne peut être annoncé pour un régime au détriment des autres, mais seul le niveau des investissements réalisés nous permettra d'effectuer des analyses la dessus.

Section 2 : l'impact des incitations fiscales à l'investissement :

La politique fiscale joue un rôle majeur pour l'attractivité et l'orientation des investissements notamment ceux privés et étrangers, mais cette politique doit faire l'objet d'une évaluation constante (sous section 1) afin de déterminer ses points forts ainsi que les contraintes et perspectives (sous section 2).

Sous section 1 : l'évaluation des avantages fiscaux mis en œuvre par l'APSI et l'ANDI :

Nous allons en premier lieu étudier les caractéristiques des investissements (§ 1) et en deuxième lieu, l'impact des investissements (§ 2) pour présenter enfin, une comparaison des avantages mis en œuvre par l'Algérie par rapport à ses pays voisins dans le but de mesurer sa compétitivité (§ 3).

¹⁹² : Séminaire sur l'investissement en Algérie, Université d'Alger, janvier 2008,

¹⁹³ : Statistiques arrêtées à des dates variantes entre 1994 et 2001.

Investissements et leurs indicateurs :

étudier les caractéristiques des investissements de l'APSI (1) et en deuxième lieu celles relatives à l'ANDI (2).

1 : présentation des intentions d'investissements durant la phase de l'APSI :

Durant cette phase, qui dure entre 1994 et 2001, le promoteur économique a l'intention d'investir du moment où il soumet aux mains de l'APSI, les documents relatant son désir à s'engager dans un projet d'investissement.

Ces documents consistent en l'introduction d'une déclaration d'investissement accompagnée d'une demande d'avantages fiscaux auprès de l'agence, cela dans le but d'identifier l'investisseur et la dimension technique et économique de son projet d'investissement.

Ainsi, au titre de la période 1994-2001, a été recensé environ 48 230 projets déclarés totalisant un coût de 3.609 milliards de DA, pour un nombre prévisionnel de 1.718.874 postes d'emplois qui seront éventuellement créés.

Il en résulte que le coût moyen par projet est d'environ 75 million de DA, pour un nombre moyen de postes avoisinant les 36. Ceci démontre la préférence des investisseurs pour les PME.

Cependant, l'année 2000 se démarque par le nombre de déclarations à savoir 13 105 projets, soit 27% de l'ensemble des déclarations adressées durant cette période. Leurs montant dépasse les 798 milliards de DA pour un nombre d'emploi de 336.169 soit 20% de la période¹⁹⁴.

1 – 1 : les indicateurs :

Le tableau suivant retrace l'évolution annuelle des déclarations d'investissement et montre l'engouement des promoteurs pour le dispositif notamment depuis l'année 1998. Depuis cette date, plus de 35.000 projets ont été déclarés soit 80% de l'ensemble des projets enregistrés depuis la mise en œuvre du code. Cet intérêt de plus en plus marqué des promoteurs pour l'investissement s'expliquerait, notamment par¹⁹⁵ :

- ❑ Le retour de la stabilité politique et économique ;
- ❑ L'amélioration sensible de la situation sécuritaire ;
- ❑ L'amélioration du cadre macro-économique, notamment la réduction du taux d'inflation et du taux de crise ;
- ❑ La mise en place d'un dispositif supplémentaire d'encouragements des investissements dans le sud (en 1995) ;
- ❑ L'ouverture de 14 bureaux de l'agence auprès des banques ;
- ❑ La multiplication des rencontres et manifestations relatives à la promotion des investissements au niveau local, national et international.

¹⁹⁴ : Actes de la journée d'étude sur l'investissement, Institut Algéro Tunisien d'Économie Douanière et Fiscale, mai 2003,

¹⁹⁵ : Meme référence,

Années	Nombre de projets	%	Emploi	%	Montants 10 ⁹ DA	%
1993/94	694	01	59606	03	114	03
1995	834	02	73818	04	219	06
1996	2075	04	127849	07	178	05
1997	4989	10	266761	16	438	12
1998	9144	19	388702	23	912	25
1999	12372	26	351986	20	685	19
2000	13105	27	336169	20	798	22
2001	5017	10	113983	07	265	07
Total	48230	100	1718874	100	3609	100

1 – 2 : les ratios :

L'analyse des données présentées par le tableau ci-dessous, bien que très général, montre, la prudence de plus en plus grande des promoteurs à l'égard des engagements en termes de montant et de niveau d'emplois.

C'est ainsi que la taille moyenne d'un projet est passé de 86 emplois en 1993 à 27 en l'an 2000 et que le coût moyen par projet est passé de 164 millions de DA à 64 millions de DA.

Ceci est dû principalement aux difficultés rencontrées par les promoteurs à mobiliser des fonds nécessaires au financement de leurs projets, à la tendance vers les PME dans le domaine des activités de services, et en fin, à la mise en œuvre au niveau de l'agence du dispositif relatif à la gestion des avantages liés à l'exploitation par l'instauration des règles fixant le seuil minimum de réalisation pour y accéder, ce qui incite les promoteurs à déclarer des projets qui se rapprochent de plus en plus de réalité.

Tableau 40 : évolution de quelques ratios de taille des projets réalisés en Algérie entre 1993 et 2001.

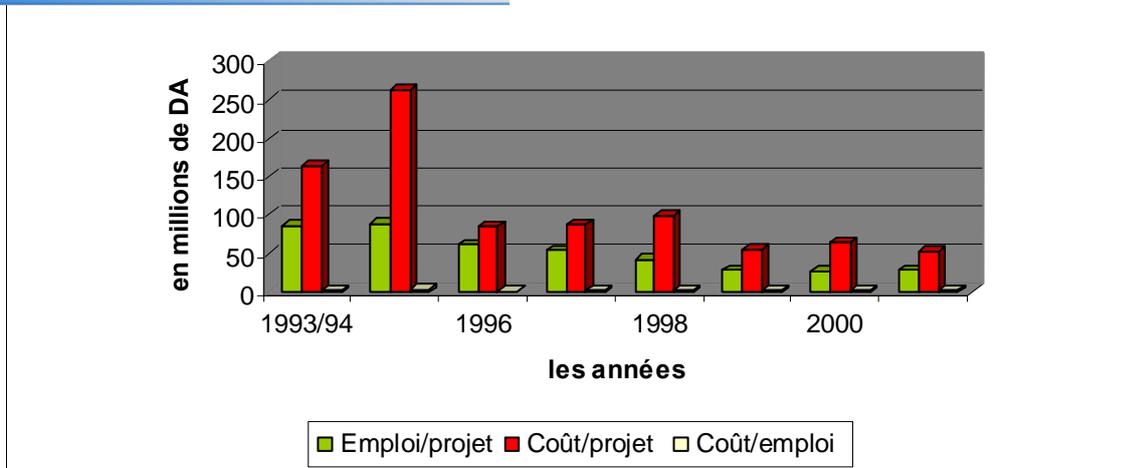
Source : ONS, Rapport de conjoncture économique de 2003.

Années	Emploi/projet	Coût/projet en 10 ⁶ DA	Coût/emploi en 10 ⁶ DA
1993/94	85.90	164.27	1.9
1995	88.50	262.59	3.0
1996	61.60	85.780	1.4
1997	53.50	87.790	1.6
1998	42.50	99.740	2.3
1999	28.50	55.370	1.9
2000	26.90	64.290	2.4
2001	28.37	52.820	2.3
Moyenne	35.64	74.830	2.1

Investissement international de l'économie algérienne.

Projets réalisés en Algérie entre 1993 et 2001.

EVOLUTION DES RATIOS



1 – 3 : principales caractéristiques des projets déclarés :

Leurs principales caractéristiques sont relatives à la persistance des projets de créations nouvelles¹⁹⁶, notamment dans le secteur industriel, localisé dans les grandes villes avec une orientation plus vers le partenariat.

▪ **la persistance de la prédominance des projets de créations nouvelles :**

En effet, la répartition des projets par type (voir graphe ci-dessous) reste caractérisé par le nombre élevé de projets de créations nouvelles d'entreprises, soit 81% de l'ensemble des projets déclarés durant la période.

En termes absolus, les 39.178 projets nouveaux déclarés coûteraient environ 2.756 milliards de DA soit 76% du coût total et prévoient la création de plus de 2.755.000 postes de travail. Les projets d'extension de capacités de production occupent la deuxième place avec 16% des projets, soit un nombre de 7.924 projets qui coûteraient 690 milliards de DA et plus de 325.000 postes de travail¹⁹⁷.

▪ **la persistance des projets dans les secteurs industriels :**

Les projets industriels persistent dans le choix des créneaux des projets déclarés, avec 17.842, une prévision de création d'emploi d'environ 680.000 postes de travail et une enveloppe financière de l'ordre de 1.643 milliards de DA.

Quant au secteur de l'agriculture, il demeure en cinquième position derrière le transport, le BTPH et les services, qui a d'ailleurs, drainé seulement 2.854 projets, un coût de 130 milliards de DA pour un nombre de plus de 62.000 emplois¹⁹⁸.

▪ **une concentration des projets autour des grands centres urbains :**

Le choix de la localisation des projets d'investissements reste subordonné à la disponibilité des infrastructures et la proximité des grands centres urbains notamment les wilayat du nord de l'Algérie.

¹⁹⁶ : Séminaire sur l'investissement en Algérie, Université d'Alger, janvier 2008,

¹⁹⁷ : Même Référence,

¹⁹⁸ : Déclaration de Mr le Ministre de l'Emploi, le 12/01/2001.

wilayat que compte l'Algérie :

- ✓ La wilaya d'Alger a attiré à elle seule 21% des projets au niveau national soit plus de 10.000 projets;
- ✓ La wilaya de Tizi Ouzou et Ouargla reçoivent respectivement 3.152 et 2.368 projets, soit 5.520 projets ;
- ✓ Treize (13) wilayate ont reçu plus de 1.000 projets alors qu'elles étaient de huit (08) pour la période 1993-2000 ;
- ✓ Seulement la wilaya de Tindouf a reçu moins de 100 projets, soit un nombre de 76 projets, alors qu'elles étaient trois pour la période 1993-2000 ;
- ✓ La répartition des projets d'investissements par région démontre le classement de la région du centre avec (46%) du nombre total des projets, ensuite celle de l'est avec 26%, celle de la seconde couronne du sud avec 15% et enfin les régions de l'ouest et du grand sud avec 11% et 2% respectivement. (voir graphe ci-dessous).

Cette répartition inégale des projets d'investissements s'expliquent notamment par la distance qui sépare les différentes wilayate de la capitale, la politique locale de promotion et d'assistance des investisseurs (CALPI), l'existence des réseaux de communication, et en fin le réseau des marchés ;

▪ **Un partenariat de plus en plus important :**

Durant la période 1993-2001, 440 projets sont déclarés en partenariat avec un montant global de l'ordre de 283.282 millions de DA et une prévision de création d'emploi de plus de 50.000 postes de travail.

Le partenariat est plus fréquent avec les pays de l'Union Européenne ainsi que quelques projets arabes comme celui en technologies de communication (DJEZZY, NEDJMA), le domaine de la sidérurgie (Egypte) et le bâtiment (Dubai)¹⁹⁹.

1 – 4 : évolution du coût des exonérations fiscales :

Le coût des exonérations fiscales a connu une évolution considérable d'environ dix fois en cinq ans (de 1996 à 2001) et cela en raison des efforts déployés par les pouvoirs publics dans le but de promouvoir l'investissement en cette période.

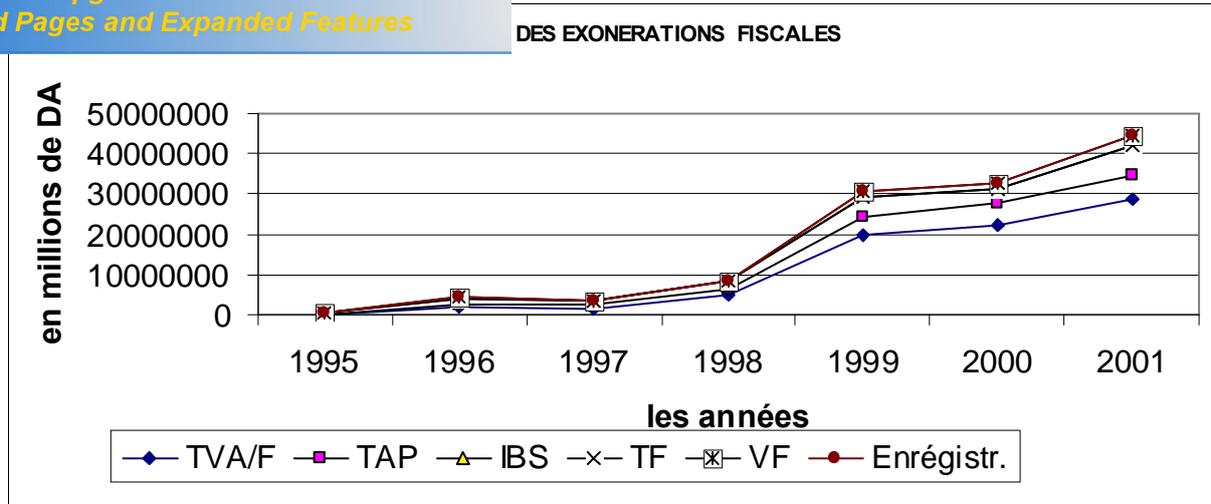
Par ailleurs, il est à signaler que le coût global des exonérations fiscales représente 10% des recettes ordinaires affectées à l'État et 1.55% du PIB hors hydrocarbures, au titre de l'année 2001.

Tableau 41 : évolution de coût des exonérations fiscales de 1995 à 2001 (En 10³ DA)

Source : ministère des finances / direction générale des impôts, rapport annuel, 2003.

Année	TVA/F	TAP	IBS	TF	VF	Enregistrement	Total
1995	/	151.379	346.574	884	27.124	/	525.961
1996	1.889.222	614.401	1.592.027	1.153	119.403	444	4.216.650
1997	1.717.854	727.096	1.046.814	4.387	163.237	395	3.659.783
1998	4.957.915	1.417.586	2.080.934	2.677	200.338	92	8.659.542
1999	19.645.079	4.482.916	5.120.297	19.042	1.476.086	30.896	30.776.316
2000	22.312.872	5.436.941	3.652.226	18.589	1.028.674	11.032	32.460.334
2001	28.748.039	6.113.890	7.177.575	28.488	2.336.010	15.880	44.419.882

¹⁹⁹ : Déclaration de Mr le ministère des participations, le 15/03/2001.



Cela dit, la situation des avantages fiscaux octroyés au cours de l'année 2001, se caractérise par une forte augmentation du coût des exonérations fiscales qui passe de 32.460 millions de DA en 2000 à 44.419 millions de DA en 2001, une diminution du nombre de projets à créer qui passe 32.137 en 2000 à 27.044 en 2001. Pour la phase de réalisation des projets, le coût des exonérations fiscales accordées au titre de la TVA/F et des droits deregistrement s'élève à 28.764 millions de DA soit 65% du montant global. Pour la phase d'exploitation des projets, le coût des droits exemptés s'élève à 15.625 millions de DA dont 7.177 millions de DA et 6.114 millions de DA respectivement au titre de l'IBS et de la TAP.

2 : présentation des intentions d'investissement de l'ANDI :

C'est dans un contexte économique en nette amélioration, pour la période 2002/2003, caractérisé par des finances publiques saines, des équilibres macro-économiques retrouvés, un ratio d'endettement favorable et une volonté forte de transformation économique, qu'ont pris place les nouvelles dispositions relatives aux investissements, notamment les investissements directs étrangers .

2 – 1 : évolution des principaux indicateurs économiques :

En effet, à partir de 1994, date du premier accord de rééchelonnement de la dette, des progrès commencent à se sentir. En effet, la croissance du PIB est modeste mais reste positive autour de 2.86% pour la période 2000-2002²⁰⁰.

Il est à noter également une très forte baisse entre 2000 et 2002 du taux d'inflation des produits alimentaires qui constituent près de 50% des dépenses de consommation des ménages²⁰¹.

Quant à la dette publique, elle continue de suivre une tendance favorable à la baisse avec un stock de 22.3 milliards de dollar²⁰², grâce à une politique d'endettement prudente des remboursements conséquents du principal. Aussi, la balance commerciale continue d'afficher un excédent grâce à l'exportation des hydrocarbures.

²⁰⁰ : Rapport mondial du FMI, 2005,

²⁰¹ : Rencontre mondiale sur la sécurité alimentaire, FAO, Italie, mai, 2008,

²⁰² : Rapport annuel de la Banque d'Algérie, 2003,

acteurs d'investissement :

notamment le ministère chargé de la participation et de la promotion de l'investissement²⁰³, 7.200 projets d'investissement sont en maturation, représentant l'équivalent de 490 millions de DA. La réalisation de ces projets engendrera 115.000 emplois.

Les investisseurs nationaux sont derrière 83% des projets, ainsi, pour les investisseurs étrangers ont investis pour 2.5 milliards de dollars en 2003. D'ailleurs, l'Algérie est le troisième pays africain destinataire des IDE après l'Égypte et l'Afrique du Sud.

Quant au partenariat, l'Algérie a concrétisé sept opérations de partenariat dont quatre avec les étrangers.

A- selon le type d'investissement :

Pour l'année 2002, les investissements déclarés étaient moins par rapport à ceux déclarés l'année d'avant, soit 1.908 projets en moins. Néanmoins, les investissements de création demeurent en tête avec plus de 80% de l'ensemble des projets.

Tableau 42 : présentation économique des investissements déclarés en 2002.

Source : ONS, rapport de conjoncture économique de 2003.

Type d'investissement	Nombre de projet	emploi	%	Montants 10 ⁶ DA	%
Création	2550	81 813	84.74	279 285	75.71
Extension	458	13 379	13.86	81 103	21.99
Restructuration	1	51	0.05	10	0.00
Réhabilitation	100	1302	1.35	8 484	2.30
Participation au capital	0	0	0.00	0	0.00
Privatisation	0	0	0.00	0	0.00
Total	3109	96 545	100	368 882	100

Pour le premier semestre 2003, les projets de création demeurent en première position et en deuxième position les projets d'extension. Il était envisagé la création de 22.077 postes de travail et la réalisation de 1.085 projets d'investissements.

Tableau 43 : présentation économique des investissements déclarés le 1^{er} trimestre 2003.

Source : ONS, rapport de conjoncture économique de 2003.

Type d'investissement	Nombre de projets	%	emploi	%	Montants 10 ⁶ DA	%
Création	914	84.24	17 604	79.74	82.599	78.69
Extension	156	14.38	4 328	19.60	22.241	21.19
Restructuration	0	0.00	0	0.00	0	0.00
Réhabilitation	15	1.38	145	0.66	130	0.12
Participation au capital	0	0.00	0	0.00	0	0.00
Privatisation	0	0.00	0	0.00	0	0.00
Total	1085	100	22 077	100	104.970	100

²⁰³ : Forum du ministère,

ts :

... des projets d'investissement, les promoteurs tendent vers les entreprises individuelles (environ 50%) et les SARL (environ 27%). quant au créateurs d'emploi, c'est la SARL qui vient en tête avec plus de 45% des emplois à créer.

Tableau 44 : présentation des investissements déclarés selon formes juridiques en 2002 et le 1^{er} trimestre 2003.

Source : ONS, rapport de conjoncture économique de 2003.

Forme juridique	Nombre de projet	%	emploi	%	Montants 10 ⁶ DA	%
Entreprise individuelle	2120	50.55	28.048	23.64	80.005	16.88
EURL	649	15.47	18.652	15.72	64.067	13.52
SARL	1148	27.37	54.001	45.52	208.182	43.93
SNC	113	2.70	2 501	2.11	13.109	2.77
SPA	87	2.07	9.354	7.89	105.538	22.27
Coopérative	16	0.38	146	0.12	164	0.03
EPIC	4	0.10	1 017	0.86	1 293	0.27
Société civile	28	0.67	4 567	3.85	1 052	0.22
Exploitation agricole individuelle	20	0.48	264	0.22	268	0.06
Exploitation agricole collective	7	0.17	72	0.06	175	0.04
Totale	4194	100	118.622	100	473.852	100

C- évolution du coût des exonérations fiscales

La situation des avantages fiscaux octroyés au cours de l'année 2002²⁰⁴, se caractérise par une forte baisse du coût des exonérations fiscales qui passe de 44.419 millions de DA en 2001 à 33.879 millions de DA en 2002, une augmentation du nombre de projets à créer qui passe 27.044 en 2001 à 32.248 en 2002. Pour la phase de réalisation des projets, le coût des exonérations fiscales accordées au titre de la TVA/F et des droits de enregistrement s'élève à 22.000 millions de DA soit 65% du montant global. Pour la phase d'exploitation des projets, le coût des droits exemptés s'élève à 11.055 millions de DA dont 6.965 millions de DA et 4.090 millions de DA respectivement au titre de l'IBS et de la TAP.

Tableau 45 : les exonérations fiscales en 2002, en 10³ DA.

Source : ministère des finances / direction générale des impôts, rapport annuel, 2003.

Année	TVA/F	TAP	IBS	TF	VF	Enregistrement	Total
2002	22.004.523	6.965.066	4.090.894	10.822	803.039	5.007	33.879.341

§ 2 : évaluation de l'impact des investissements :

L'histoire mouvementée de l'Algérie et l'analyse de ces dernières années d'ouverture ne permettent d'obtenir qu'une vision limitée de l'impact des investissements, en particulier des IDE, sur l'emploi, le financement, les transferts de technologie ou la structure des exportations.

Néanmoins, l'analyse des tendances existantes peut nous donner certaines indications sur le potentiel d'amélioration dans ces domaines.

²⁰⁴ : Rapport annuel, Direction Générale des Impôts, 2003,

1 : en matière de capital et d'investissement :

Depuis l'ouverture de l'économie algérienne à l'économie de marché, notamment son ouverture aux IDE, le taux d'investissement brut en pourcentage du PIB est resté relativement stable autour de 25% jusqu'en 1999 où il a pris une tendance vers la baisse.

Parallèlement, le taux d'épargne qui oscillait également dans une fourchette de 27 à 30% a connu une très forte augmentation pour atteindre 44% en 2000 et depuis il reste relativement élevé.

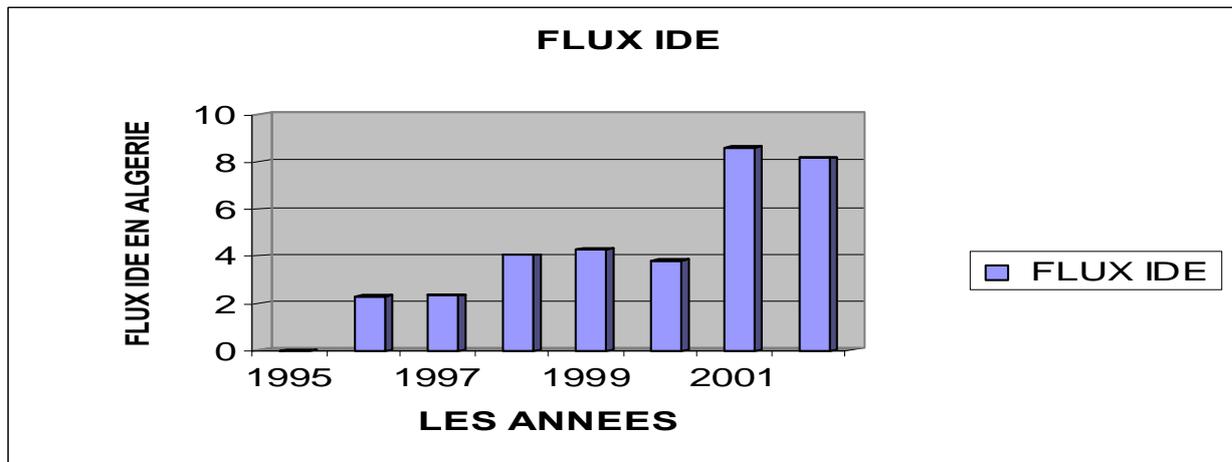
La contribution des IDE à la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) est demeuré très faible jusqu'en 2000 où elle atteint à peine 3.8% et a connu une augmentation à partir de 2002 de 8.13%.

Tableau 46 : évolution des flux des IDE en pourcentage du FBCF (%) entre 1995 et 2002.

Source : CNUCED, rapport de 2004.

Pays	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Algérie	0.00	2.31	2.35	4.04	4.27	3.79	8.59	8.13

Schéma C : évolution des flux des IDE en pourcentage du FBCF (%) entre 1995 et 2002.



Ces résultats démontrent qu'en ce moment, l'Etat ne peut pas s'appuyer sur les IDE pour le financement des investissements, ce qui veut dire qu'elle doit s'appuyer sur un taux d'épargne élevé pour soutenir son taux d'investissement.

Tableau 47 : évolution du taux d'épargne et d'investissement en Algérie (en % du PIB) :

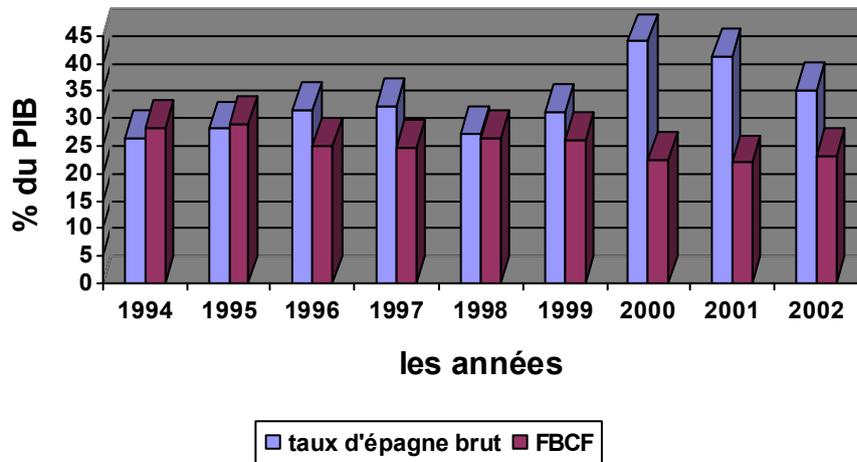
Source : ONS, rapport de conjoncture économique de 2003.

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Taux d'épargne brut	26.56	28.11	31.42	32.22	27.08	31.36	44.08	41.25	35.20
FBCF	28.40	29.14	24.93	24.63	26.61	26.04	22.49	21.95	23.20

financement international de l'économie algérienne.

épargne et d'investissement en Algérie (en % du PIB) :

certains indicateurs économiques



Par ailleurs, le système bancaire a connu des mutations mais toujours faudra t . il souligner, « il reste insuffisant dans les méthodes de gestion et dans la gamme des produits offerts aux opérateurs économiques »²⁰⁵.

Cela dit, la réforme du système financier et la modernisation de ses instruments de gestion et d'intervention est nécessaire par l'accompagnement des autres réformes économiques et l'introduction de nouveaux produits capables d'améliorer la bancarisation de l'économie, de mieux drainer l'épargne et de proposer de nouveaux instruments de financement.

2 : en matière de transfert de technologies et de compétences :

L'Algérie a toujours su consacrer les ressources nécessaires pour l'éducation et la formation. En effet, l'école gratuite est assurée jusqu'à 16 ans et les universités sont nombreuses et offrent des gammes de formation assez complète (plus de 1 million d'étudiants fréquentent les universités et les établissements de formation supérieur d'ici 2010²⁰⁶).

Néanmoins, il existe sur le terrain un fossé entre cette élite universitaire et le manque de techniciens, d'ingénieur et de managers qualifiés.

C'est donc, certainement sur ce point que les investissements étrangers en coopération avec l'Etat peuvent aider à rétablir l'équilibre. En effet, il est difficile de mesurer l'impact des investissements sur un domaine aussi qualitatif.

Néanmoins, il semblerait que les investissements croissants dans des secteurs hautement technologiques comme l'électronique et les télécommunications ont un impact positif en terme de transfert de technologie, d'autant plus qu'ils peuvent s'appuyer sur un coût du travail abordable et un niveau de compétence de la main d'œuvre en amélioration.

De plus, de nombreuses entreprises étrangères interrogées, insistent sur l'importance de la formation et déclarent assurer autant que possible une formation interne pour répondre à des exigences en matière de croissance de qualité de produits. Ces tendances sont encourageantes pour l'avenir.

²⁰⁵ : BENHLIMA (A) : Pratique des techniques bancaires algériennes, Ed Dahleb, Alger, 1997, 128P,

²⁰⁶ : Estimation des services du ministère de l'enseignement supérieur,

ter – entreprises :

important. En effet, il est de 30% (en 2002) et c'est le plus élevé des pays de la méditerranée²⁰⁷. Néanmoins, ce taux touche essentiellement une population jeune puisque 70% de cette catégorie n'a pas dépassé les 30 ans. Il est à signaler aussi, que 55% des diplômés universitaires n'arrivent pas à avoir un poste de travail pour différentes causes (service national, expérience, etc.).

Les IDE ont un rôle important à jouer dans la création d'emploi, que ce soit pour les qualifiés que pour les moins qualifiés. Ainsi, de nombreux emplois nets ont été créés, comme c'est le cas de MICHELIN ALGERIE qui, après 9 ans de cessation d'activités en Algérie, a décidé de redémarrer avec la création de 230 emplois, aussi SCHNEIDER ELECTRIC ALGERIE avec environ 180 emplois²⁰⁸.

Cela dit, il est vrai que ces chiffres demeurent insignifiants à côté des demandes d'emplois, mais l'expérience montre que les IDE contribueront, à l'avenir, à réduire de manière relative, le chômage endémique qui sévit en Algérie.

Le secteur privé, quant à lui, a connu un très fort essor ces dernières années, grâce à la libéralisation de l'économie nationale et continue d'être extrêmement dynamique. Ce secteur est souvent sous-estimé en raison du déséquilibre existant entre le secteur des hydrocarbures et le reste de l'économie mais il joue en réalité un rôle actif et grandissant dans l'économie.

Aujourd'hui, il est présent dans toutes les branches de l'activité économique et peut parfois être dominant²⁰⁹.

Le programme de privatisation n'ayant pas produit les effets escomptés à ce jour, le secteur privé s'est développé essentiellement à travers les PME/PMI, tout d'abord dans l'agroalimentaire ensuite dans les services et autres secteurs, comme le montre ci bien le tableau suivant :

Tableau 48 : part du secteur privé dans la valeur ajoutée selon les secteurs.

Source : ministère des participations, rapport de 2002.

Secteurs (%)	1994	2000
Agriculture	99.1	99.6
Hydrocarbures	00.4	5.00
Industrie	16.5	33.6
Construction	60.7	68.0
Transport / Télécommunication	54.0	72.8
Commerce d'importation	00.0	60.0
Commerce de détail	84.2	97.0
Services	85.3	89.0
Total hors hydrocarbures	64.8	76.6
Total avec hydrocarbures	46.6	52.0

²⁰⁷ : ONS, rapport de conjoncture économique, 2003,

²⁰⁸ : Séminaire sur l'investissement en Algérie, Université d'Alger, janvier 2008,

²⁰⁹ : La dominance du secteur privé peut se voir dans les domaines des travaux publics (65%), l'artisanat (83%), l'hôtellerie et la restauration (85%), et d'autres secteurs, d'après une enquête menée par la presse nationale.

la production et de l'exportation :

Le secteur hydrocarbures dans la structure des exportations algériennes est énorme puisqu'il représente plus de 95% du total (environ 40% pour le Gaz naturel, 30% pour le pétrole brut et 20% pour les produits raffinés du pétrole²¹⁰), cette disproportion masque la progression des autres secteurs.

En effet, les exportations hors hydrocarbures ont progressé en 2002 de 11.6% et sur 4 ans (1997-2001), l'électronique, par exemple, a progressé de 195%, le textile de 90%, mais leur très faible poids dans les flux globaux ne peut évidemment pas influencer sur les grandes tendances des exportations.

Les importations de marchandise ont fortement augmenté depuis 2001 avec une progression globale de 18.5%. Les principaux facteurs sont les besoins du secteur industriel qui sont en progression et la mise en application du nouveau tarif douanier relatif à l'union européenne.

Les importations sont beaucoup plus diversifiées et concernent aussi bien le secteur primaire (céréales 8.4%) que des biens d'équipements, de consommation ou des biens intermédiaires.

Ainsi, comme l'indique le rapport du FMI de 2002, un élément clé de la croissance future durable est de pouvoir attirer des flux de capitaux privés, dans les autres secteurs. Dans cette perspective, les IDE permettraient à l'Algérie de ne pas dépendre d'une unique source de revenu, elle permettrait donc à l'économie algérienne de se diversifier.

Tableau 49 : part des secteurs dans le PIB (%)

Source : ministère des participations, rapport de 2002.

Secteurs	1997 Année 1	1998 Année 2	1999 Année 3	2000 Année 4	2001 Année 5
Agriculture	10.3	12.1	11.4	08.8	09.8
industrie	52.3	47.3	50.4	59.7	54.7
Manufacturier	9.3	10.6	09.6	07.8	07.7
Services	37.4	40.6	38.2	31.5	35.5
hydrocarbures	30.2	22.7	27.7	39.8	35.5

L'impact des IDE en matière de diversification ne peut certainement pas être appréhendé de façon quantitative, en raison du poids excessif des hydrocarbures dans l'économie mais aussi parce que beaucoup de co-entreprises sont encore très récentes.

§ 3 : l'étude comparative des régimes incitatifs du MAGHREB UNI :

Vu l'importance des investissements directs étrangers (IDE) dans une économie de marché, nous avons jugé utile d'enrichir notre étude, en apportant des éléments de comparaisons avec les pays voisins de l'Algérie et cela afin d'évaluer la compétitivité de la législation algérienne en matière d'investissements.

Nous allons en premier lieu, effectuer une comparaison en matière d'incitations fiscales, douanières et financières (1), en deuxième lieu, nous effectuerons une comparaison concernant les autres incitations susceptibles d'influencer l'environnement des investissements (2).

²¹⁰ : Balance commerciale de l'Algérie, Direction Générale des Douanes,

douanière et financière :

Les dispositions pénales sont commentées selon le régime fiscal, le politique douanière et le tissu bancaire algérien.

1 – 1 : analyse des incitations fiscales :

L'étendue des avantages a été améliorée par l'ordonnance de 2001. Ainsi, le droit fixe en matière de enregistrement, une diminution de 5 à 2 pour mille pour les actes constitutifs et les augmentations de capital.

Pour l'IS, l'IRG, le VF et la TAP, la période est normalisée à 10 ans et non plus sur une période variable de 5 à 10 ans. Quant à l'IS, son taux s'inscrit dans la tendance de nos voisins bien que pour eux l'exonération et sa durée varie en fonction des secteurs à encourager et des objectifs recherchés.

Toutes fois, même avec ces améliorations, certains de ces impôts restent relativement élevés après la période de l'exonération de 10 ans, tel que 2.55% pour la TAP et 3% pour le VF par rapport aux pays voisins, en moyenne 1% pour la TAP.

Enfin, selon une enquête réalisée par la Banque Mondiale sur 600 entreprises, l'impôt en Algérie est considérée comme une contrainte au développement de l'entreprise et que la pression fiscale faible parmi les pays du bassin méditerranéen est pour la période 1995-2001 est de 13.6% du PIB contre 20% en Tunisie et 23.9% au Maroc.

1 – 2 : analyse des techniques douanières :

Le régime général, ainsi que le régime dérogatoire prévoit une baisse du taux des équipements importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement, sans pour autant intégrer les effets personnels et les moyens de transport importés par les investisseurs.

Cela dit, les deux dispositions ne spécifient pas le taux et la nature de la déduction, contrairement à la législation de 1993 (3%).

De même, les délais théoriques de dédouanements sont réduits à (36) heures, mais la réalité démontre des délais plus long (estimés de 15 à 32 jours en 2001) et non compétitifs (au Maroc ils sont de 6 jours seulement).

En fin, selon de nombreuses entreprises étrangères (étude de la CNUCED de 2004), il existe une concurrence déloyale en raison de l'incohérence des tarifs douaniers et la non application de la loi sur les entreprises algériennes.

On effet, la direction générale des douanes algériennes, obligée par la convention de l'Union Européenne, et la mise à niveau pour l'intégration de l'Organisation Mondiale du Commerce, est obligée de entreprendre un grand chantier de modernisation de son administration notamment adopter des facilitations douanières et former son personnel, un programme en occurrence, (2007 / 2010) a été adopté par le gouvernement.

	(Ordonnance de 2001)	(La charte de 1995)	Tunisie (Le code de 1993)
Droits de douanes	Application du taux réduit en matière de droits de douanes pour les équipements importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement.	Taux de 2.5% à 10% maximum pour les biens d'équipement, matériels, outillages, pièces détachés et accessoires considérés comme nécessaires à la promotion et au développement de l'investissement.	-incitations communes : réduction au taux de 10%. -incitations spécifiques selon certains secteurs d'activités, allant des exonérations ou remboursements des droits de douanes au taux de 10% et des taxes d'effet équivalent jusqu'au régime de la zone franche pour les sociétés totalement exportatrices. Ces exonérations portent sur les équipements nécessaires à la réalisation des investissements, matières premières et produits semi- finis importés ou acquis sur le marché local à l'exportation.

1 – 3 : analyse des incitations financières :

Les incitations financières, en particulier les diverses subventions étatiques (sous forme monétaire ou en nature) ou de prise en charge par l'Etat des contributions patronales au régime légale de sécurité sociale, ne sont pas prévues par l'ordonnance qui privilégie les avantages supplémentaires accordés par voie unilatérale ou contractuelle.

Tableau 51 : comparaison des incitations financières entre trois pays du Maghreb Uni.

Points	Algérie (Ordonnance de 2001)	Maroc (La charte de 1995)	Tunisie (Le code de 1993)
Prise en charge de l'Etat et incitations financières	Prise en charge partielle ou totale des dépenses au titre des travaux d'infrastructure nécessaire à la réalisation de l'investissement.	Les entreprises répondant à certains critères bénéficient d'une participation de l'Etat aux dépenses relatives à l'acquisition de terrains, au frais de la formation professionnelle et de déménagements des zones industrielles.	Primes étatiques modulées en fonction de l'investissement accordées pour financer les projets, les frais d'étude, les dépenses d'infrastructures.
Dispositions comptables	Avantages supplémentaires non automatiques (report de déficit, délais d'amortissement).	Provision pour investissement en franchise de l'IS ou de l'IRG selon certaines conditions. (amortissement dégressif)	Amortissement dégressif au titre des équipements.

2 : autres comparaisons :

Ces comparaisons peuvent influencer sur l'environnement des investissements, notamment quand il s'agit de la spécialisation des IDE, de la législation et les conditions de travail, et les conventions relatives à l'investissement et à éliminer la double imposition conclues par les pays de la région.

IDE :

Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features

sur ce tableau que les projets actuels en Algérie, hormis les services financiers, ne touchent pas les mêmes secteurs que ses voisins immédiats. Il apparaît donc, évident que le pays dispose de atouts compétitifs différents et qu'il existe encore un potentiel important dans certains secteurs comme le tourisme, qui n'a pas encore été exploité. Dans ce cadre, une étude publiée en février 2008 par l'OCDE, classe l'Algérie dans la 103^{ème} position sur 130 pays en matière de attraction touristique.

Il est à signaler que deux secteurs sont en pleine expansion à savoir d'une part, les hydrocarbures et l'énergie, d'autre part celui des Télécommunications et les Nouvelles technologies de l'information et Communication (NTIC).

Tableau 52 : niche de spécialisation des IDE par pays.

Source : CNUCED, rapport de 2004.

Secteur	Algérie	Tunisie	Maroc	Egypte
Equipements de transport				
Foncier, Tourisme et Loisirs		/////	/////	/////
NTIC				
Industrie Lourde	/////			/////
Alimentaire, Boisson et Tabac	/////		/////	
électronique				
Chimie, Caoutchouc et plastique				
Hydrocarbure	/////	/////	/////	
Services financiers et affaires	/////	/////		

2 – 2 : analyse des législations et des conditions du travail :

Une réforme de la législation du travail, plus adaptée à une économie de marché a été initiée en vue de rendre flexible le marché du travail : la négociation collective est devenue un instrument privilégié, le monopole syndical a été aboli et les salaires sont désormais fixés de façon contractuelle.

Cette réforme se est traduite par des indices qui restent relativement moins élevés que ceux des pays de la région excepté le Maroc, ce qui dénote une plus grande flexibilité pour le marché du travail algérien. Toute fois la rigidité en matière de embauche reste élevée par rapport à certains pays de la région, l'Algérie se situant en deuxième position après la Tunisie et bien avant le Maroc et l'Égypte.

Quant à l'indice des conditions du travail, l'Algérie se est classée troisième bien avant la Tunisie, tout en sachant que la flexibilité relativement importante en matière de licenciement par rapport aux pays de la région.

Enfin, de manière générale, la flexibilité en matière de législation du travail (moyenne de la flexibilité en matière de embauche, de condition de travail et de licenciement) situe l'Algérie en position moyenne par rapport à ses pays voisins (avant la Tunisie et l'Égypte et après le Maroc). Il faut bien se rappeler dans ce point du programme de ajustement structurel et ses impacts sur le coté social, une autre politique a touchée le potentiel humain des sociétés, il se agit de la privatisation (départ volontaire, pré . retraite, licenciement, ò)

Pays	Indice de la flexibilité de l'embauche	Indice des conditions du travail	Indice de la flexibilité des licenciements	Indice de la législation du travail
Algérie	58	62	19	46
Tunisie	33	82	46	54
Maroc	33	65	11	36
Egypte	71	55	38	54

Schéma E : comparaison des réglementations de l'emploi en 2002.

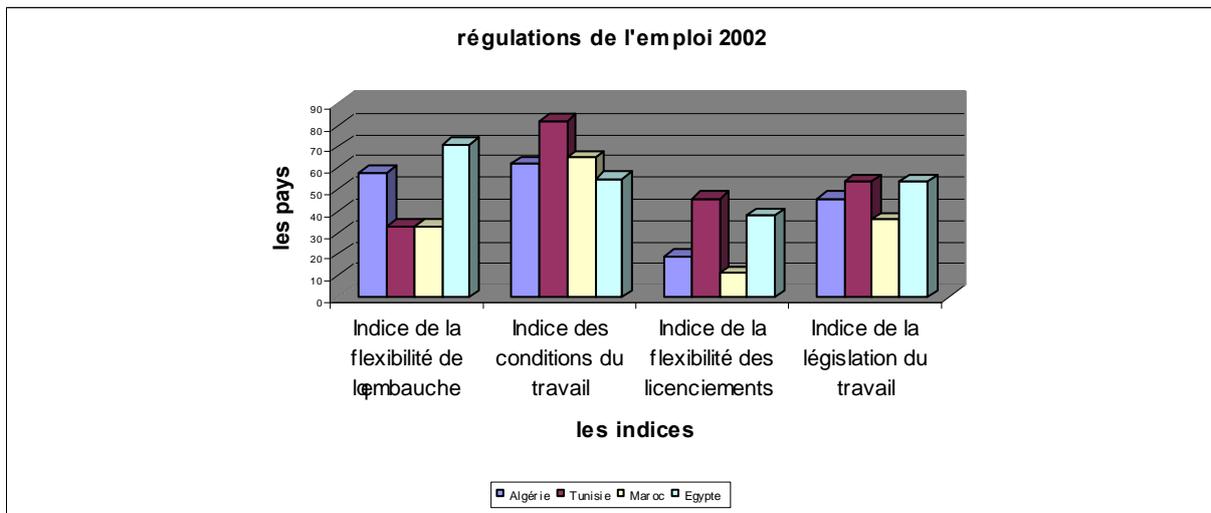


Tableau 54 : comparaison des législations de travail entre l'Algérie et la Tunisie.

	Algérie (droit commun)	Tunisie (Le code de 1993)
Recrutement de personnel étranger	Seuls les travailleurs étrangers de niveau technicien peuvent être recrutés.	Entreprises exportatrices : Recrutement de agents de direction et de encadrement dans la limite de quatre pour chaque entreprise.
Impôts et avantages (personnels étrangers)	Retenues à la source mensuelle de l'impôt sur le revenu global au taux de 20% sans abattements.	Au-delà de l'approbation du ministère de l'emploi, le personnel étranger recruté ainsi que les investisseurs ou leurs représentants étrangers chargés de la gestion de l'entreprise, bénéficient du paiement d'un impôt forfaitaire sur le revenu fixé à 20% de la rémunération brute, de l'exonération des droits de douanes et des droits d'affet équivalent et des taxes dus à l'implantation des effets personnels d'une voiture de tourisme pour chaque personne.
Cotisations au régime de sécurité sociale (personnel local)	droit commun (26% à la charge de l'employeur, 9% du travailleur).	Prise en charge modulée de l'Etat de la contribution patronale au régime légale de sécurité au titre des salaires versés aux employés tunisiens pendant 5 ans

Accords d'investissement et de non double imposition (1955-2002) :

Les accords bilatéraux d'investissements et de traitement des doubles impositions sont très favorables notamment pour la attraction des IDE. Une étude européenne (Commission économique) datée en 2005, a démontrée que les relations diplomatiques entre les pays sont fondées à 85% par des intérêts économiques et que le reste (15%) représente l'histoire, la religion, la langue et autres critères. C'est ainsi que toutes les visites d'Etat et Officielle, les chefs des pays sont accompagnés par les hommes d'affaires, les syndicats, les ministères de l'économie, des finances, et autres acteurs de la vie économique (visite de Sarkozy en 2007 à Alger).

Dans cette optique, il est malheureux de déclarer que les pays arabes de la rive sud méditerranéenne, et malgré le nombre important de conventions signées entre eux, ne développent guère de relations commerciales ou économiques d'investissements entre eux. Seul des projets insignifiants sont enregistrés comme l'opérateur téléphonique égyptien DJEZZY.

Entre autre, la conclusion d'un accord de libre échange avec l'Union Européenne, ainsi que l'adhésion prochaine de l'Algérie à l'OMC, est de nature à contribuer à créer un climat plus favorable aux IDE.

De même, dans le cadre des pays de la région (UMA) l'harmonisation des systèmes nationaux d'imposition devrait substituer à l'actuelle concurrence voire la surenchère en matières d'exonération diverse en vue d'attirer les IDE.

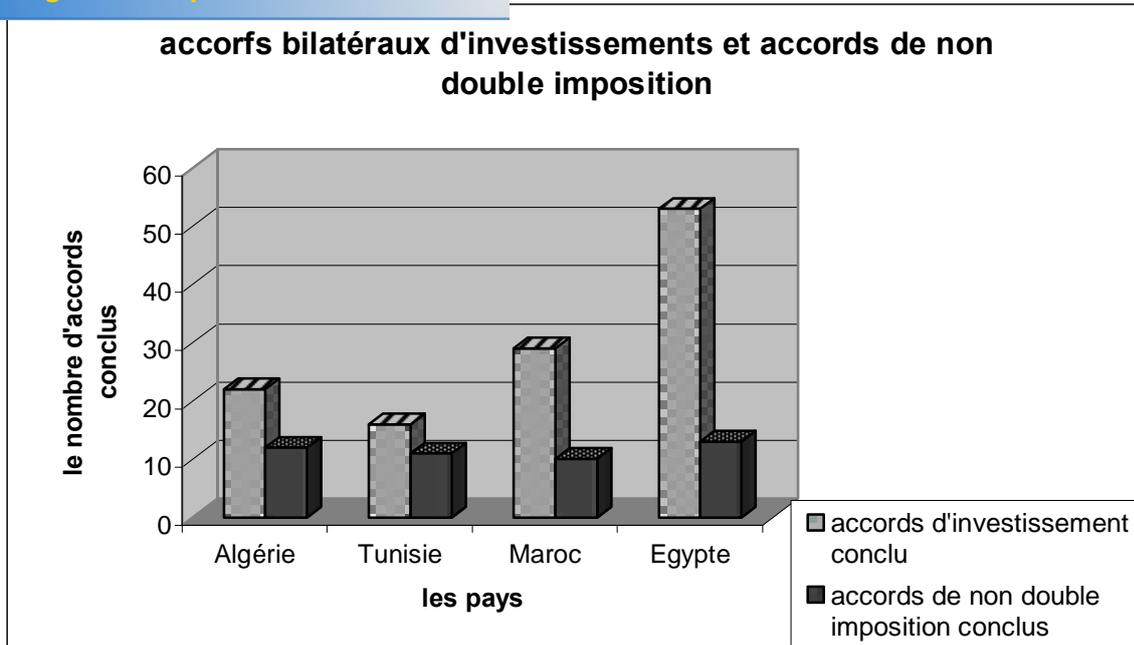
Tableau 55 : accords d'investissements et de non double impositions conclus avant 2003.

Source : CNUCED, rapport de 2004.

Pays	Accords d'investissement conclus	Accords de non double imposition conclus	Total
Algérie	22	12	34
Tunisie	16	11	27
Maroc	29	10	39
Egypte	53	13	66

ancement international de l'économie algérienne.

et de non double impositions conclus avant 2003.



En conclusion de cette comparaison, nous déduisons que l'Algérie se classe dans une position comparable à celle des pays voisins, notamment en termes d'IDE.

En Afrique du Nord, sur la période de 1995 à 2002, c'est le Maroc qui demeure en meilleure performance en termes d'accueil des IDE, suivi de l'Égypte, l'Algérie et la Tunisie.

Cependant, ces dernières années, l'Algérie a enregistré des flux d'IDE importants lui permettant de se classer premier pays en hôte du Maghreb et troisième en Afrique et septième pays arabe en 2007. Ainsi, l'Algérie a rejoint depuis 1999 les pays d'Afrique du Nord en terme de performance d'attractivité des IDE.

Enfin, selon le rapport mondial en 2003 sur la compétitivité des systèmes économiques nationaux du World Economic Forum, l'Algérie est classée 74^{ème} au niveau mondial derrière la Tunisie (38^{ème}), l'Égypte (58^{ème}) et le Maroc (61^{ème}).

Sous section 2 : les contraintes des incitations fiscales et les perspectives de développement :

La politique des incitations fiscales adoptée par les pouvoirs publics, ne suffit pas à elle seule, à cause des contraintes et limites que cette dernière rencontre constamment (§1), ce qui en d'autres termes appellent à l'initiation de perspectives dans ce domaine, afin de mieux poursuivre la politique de l'investissement (§2).

§ 1 : les contraintes et les limites des incitations fiscales :

Les statistiques indiquent qu'une partie non négligeable de projets agréés demeure du stade de l'intention, soit 7.609 projets. De même, seul 88% des montants d'investissement déclarés, sont engagés et 87% des emplois créés (1994-1998)²¹¹.

²¹¹ : ONS, enquête économique, 16/03/1998,

au des objectifs assignés et ceux réalisés, revient à l'état aux promoteurs lors de la phase de réalisation et est peu propice à l'investissement.

C'est ainsi que la mise en œuvre du dispositif juridique de promotion à l'investissement, se heurte à une multitude de difficultés liées au foncier (1), au financement des projets d'investissement (2) et à l'environnement bureaucratique (3).

1 : le foncier :

L'obtention d'une assiette foncière constitue la condition fondamentale à l'implantation d'un projet²¹². C'est dans ce sens, qu'a été mis en place un dispositif d'assistance aux investissements en matière foncière sous forme de Comité d'Assistance pour la Localisation et la Promotion des Investissements (CALPI).

Cela dans le but de mettre fin aux difficultés relatives à l'accès aux propriétés foncières, à la complexité des procédures qui les régissent et la rigidité du marché foncier.

Cela dit, malgré les efforts consentis par le CALPI, plusieurs lacunes continuent toujours de faire face à la réalisation des investissements.

Nous allons présenter en premier lieu le CALPI (01) et en deuxième lieu, essayer de retirer ses insuffisances (02).

1 – 1 : présentation du comité d'assistance pour la localisation et la promotion des investissements (CALPI) :

Le dispositif CALPI, a été créé selon l'instruction interministérielle n°28 du 15 mai 1994 relative aux modalités d'assistance et de facilitations en matière de attribution de terrains aux investisseurs, et ce, à travers l'institution, au niveau de chaque wilaya d'un Comité d'Assistance pour la Localisation et la Promotion des Investissements.

Ce dispositif avait été institué dans le but essentiel de garantir aux investisseurs la disponibilité d'assiette et faire en sorte, par conséquent, que la question du terrain ne puisse en aucun cas constituer un motif de découragement à la réalisation d'un investissement.

Le CALPI, est présidé par le wali ou son représentant et se compose de différentes directions ayant une relation avec le foncier (urbanisme, planification, aménagement du territoire et les domaines.) et des présidents des APC.

Ses missions se résument d'une part, à l'information et l'assistance de l'investisseur et d'autre part, à la programmation des investissements en matière de l'aménagement du territoire. En d'autres termes, il est chargé d'informer dans chaque wilaya, les investisseurs sur les disponibilités foncières, après recensement des terrains disponibles, de les assister dans leurs démarches administratives pour l'obtention des permis et autorisations nécessaires, de programmer les actions de viabilisation de terrain et d'aménagement des zones d'activités en fonction des priorités appréciées localement et sur la base de des demandes exprimées, et en fin de contribuer au développement du marché foncier en encourageant les initiatives publiques ou privées pour la production de terrains aménagés et équipés.

²¹² : RAHMANI (A) : Le foncier agricole, industriel et de l'habitat, une problématique du droit public et de l'économie algérienne, Revue de Droit, Alger, mai 2005, pp (25, 38),

er industriel, il y a lieu de rappeler, que dans le but de
voirs publics ont procédé à la création de
Zones Industrielles régies par le décret n°73-45 du 28
février 1973. Et les **Zones d'Activités** constituées sur les réserves foncières communales,
créées par arrêté dans le cadre de la l'ordonnance n°74-26 du 20 février 1974 dans le cadre
du développement économique de la commune.

Autrement dit, le CALPI constitue un dispositif additionnel afin de faciliter aux
investisseurs l'accès aux terrains situés en dehors des zones spécialement aménagées.

Les travaux du CALPI, ont essentiellement consisté à permettre un accès au foncier
industriel reposant sur les dispositions de l'article 117 de la loi de finances pour 1996, qui
ont institué la concession, de gré à gré, des terrains domaniaux destinés à recevoir des
projets d'investissement, la dite concession pouvant être convertie en cession des
réalisations du projet.

Ces dispositions législatives, ont, à nouveau, été modifiées et complétées par l'article
51 de la loi de finances pour l'année 1998, qui érige en règle générale le principe des
enchères publiques pour la cession et la concession des terrains domaniaux nécessaires à
l'investissement.

1 – 2 : insuffisances constatées :

Une étude sous forme de sondage réalisée par l'APSI dans le cadre d'une enquête
déposée par les investisseurs²¹³, a fini par indiquer que sur un nombre de 1410 promoteurs :
61% ont déclaré avoir introduit une demande de terrain, confirmant que la cassette foncière
constitue l'élément essentiel de la réalisation du projet, parmi eux 13% ont utilisé un terrain
personnel, et les 26% qui restent, n'ont pas demandé de terrain.

Parmi les 61% représentants, 863 promoteurs ayant introduit une demande de
terrain : 40% ont obtenu satisfaction, 13% ont bénéficié du terrain sans pour autant entrer en
possession pour des raisons de non convenance et de non disponibilité, 25% sont en attente
de réponse, 5% ont préféré recourir à l'acquisition auprès du privé, et les 17% qui restent,
ont préféré recourir à la location de locaux.

Cependant, les obstacles que rencontrent les promoteurs se situent à plusieurs
niveaux, à savoir, le délai de réponse jugé excessivement long. Alors que le législateur le
fixe à 30 jours, la réalité démontre que le délai arrive parfois à 12 et 24 mois, et ce hormis les
cas d'absences, de réponse ce qui pousse parfois à la nécessité d'une intervention d'un
interlocuteur, et la lourdeur des procédures et la redondance des dossiers de même nature
introduits auprès de plusieurs organismes.

En effet, le promoteur doit en premier lieu, présenter son dossier à l'ANDI, en
deuxième lieu au CALPI, en dernier lieu à l'organisme chargé du foncier et celui qui est
chargé de la délivrance du permis de construire, l'affectation de terrains non viabilisés alors
que les prix jugés excessifs incluent les coûts de viabilisation, et la non adéquation entre la
nature du terrain affecté comparativement au type d'activité déployée.

Une étude réalisée en 2000 par le CENEAP²¹⁴, portant évaluation du dispositif
CALPI, a permis de constater, qu'à fin 1999 sur la totalité des terrains attribués, la proportion

²¹³ : RAHMANI (A) : Le foncier agricole, industriel et de l'habita, une problématique du droit public et de
l'économie algérienne, Revue de Droit, Alger, mai 2005, pp (25, 38),

²¹⁴ : RAHMANI (A) : Le foncier agricole, industriel et de l'habita, une problématique du droit public et de
l'économie algérienne, Revue de Droit, Alger, mai 2005, pp (25, 38),

en production s'élève à 3.5%, celle des projets en
Dans le reste des projets non lancés, il existe des
conçues depuis plus de 4 ans.

2 : problèmes liés au financement des investissements :

Le financement constitue une étape essentielle dans la réalisation des projets d'investissements.

L'entreprise privée algérienne dans la quasi totalité des cas et ce, depuis le premier code des investissements privés de 1967, en passant par la loi de 1988 relative à l'orientation des investissements économiques privés nationaux et l'ordonnance de 2001 relative au développement de l'investissement, a bénéficié des crédits bancaires directs et / ou indirects destinés au financement de ses moyens de production et de son exploitation²¹⁵.

Il est vrai, cependant que l'implication des banques dans le financement des investissements et des petites et moyennes entreprises (PME) en général a été longtemps très timide et ce, compte tenu des limites et des contraintes structurelles qui ont caractérisé, jusqu'au début des années 90 les banques publiques.

Parmi ces contraintes, nous citerons notamment, le déficit chronique de trésorerie des banques du fait du poids des créances non performantes des entreprises publiques, les taux d'intérêts élevés jusqu'à 23% en 1995²¹⁶ pour les crédits d'exploitation et 18.5% pour les crédits d'investissement, l'absence d'institutions spécialisées dans l'allocation des ressources à long terme, et en fin, le encadrement du crédit à travers l'institution des règles prudentielles.

Les contraintes sont issues de la transition de l'Algérie vers l'économie de marché ou un décalage entre la sphère économique et la sphère financière vient d'être noté. Face à cette atmosphère nouvelle liée au nouveau contexte, l'Etat s'est désengagé de du financement de l'économie, ce qui rend l'environnement des investissements nettement vulnérable en raison de la rareté des ressources financières.

Ainsi, l'étroitesse du marché financier a fait porter tout le poids des demandes de financement sur les banques commerciales, dont la grande partie des ressources est constituée de dépôt à vue et en d'autres termes , ne peuvent être orientées vers le crédit à long terme.

Cela dit, les difficultés ne touchent pas seulement les crédits bancaires, elles atteignent également les autres avantages financiers : bonification d'intérêts, prise en charge des dépenses d'infrastructure et de réduction du prix de la concession de terrains, dont le bénéfice se voit toujours refusé par les banques. Nous allons essayer de citer quelques contraintes selon lesquelles soient nées du fait de la banque (§1) ou de l'entreprise (§2).

2 – 1 : les problèmes avec les banques :

La lenteur des délais de traitement des dossiers de crédit en raison de l'insuffisance des personnels qualifiés en matière d'appréciation et d'évaluation des risques au niveau des agences (absence de crédit en nombre et en qualité suffisant.) constitue un des plus grands problèmes que rencontre toute opération d'investissement. A cela s'ajoute la non fiabilité de

²¹⁵ : MAACHOU (B) : Les nouvelles dispositions pour l'amélioration de la gestion des entreprises industrielles, Revue IDARA, n : 2, Alger, 1998, pp (67, 76),

²¹⁶ : AMMOUR (B) : L'économie algérienne est . elle . une économie d'endettement ? Revue IDARA, n : 2, Alger, 1996, pp (153, 160),

2 – 2 : les problèmes des entreprises :

En premier lieu, l'insuffisance de la rentabilité financière (cash flow) du projet et de son aptitude à assurer d'une part le service de la dette principal et les rendements aux capitaux engagés. L'analyse économique et financière qui ne permet pas de mesurer suffisamment l'aptitude du projet à s'adapter au marché, cette analyse du marché est primordiale dans la mesure où les entreprises évoluent maintenant dans un environnement concurrentielle et générateur de menaces. On peut énumérer d'autres problèmes comme suit²¹⁸ :

- 1) L'absence ou l'insuffisance de garanties que la réglementation impose de recueillir.
- 2) La compétence et /ou la qualification professionnelle du promoteur souvent non justifiées.
- 3) Le secteur d'activité n'est pas parfois en rapport avec la politique commerciale de la banque.
- 4) L'insuffisance des fonds propres des promoteurs (la structure financière du projet ne répond pas souvent la part d'autofinancement suffisante à mobiliser au préalable par les promoteurs.).
- 5) Le manque d'innovation ou d'originalité en matière de choix de projets (suivisme de l'investisseur, cas minoteries et semouleries).
- 6) Le facteur humain (élément immatériel) qui porte sur l'honorabilité, la moralité, le sérieux et le comportement exemplaire en affaires des promoteurs.

3 : contraintes liées à l'environnement de l'investissement :

Il existe des contraintes autres que celles relatives à la banque ou à l'entreprise, d'un coté, il s'agit des problèmes rencontrés au moment où l'opérateur est face à l'administration (1) à savoir les problèmes liés à l'administration en général, de l'autre coté, il s'agit aux problèmes d'ordres juridiques (2).

3 – 1 : les contraintes administratives :

Le problème du foncier industriel est un problème d'actualité pour l'investisseur qui souvent, ne dispose pas d'un acte de propriété authentique, et pour le banquier qui, en contrepartie du crédit qu'il consent, exige maintenant, pour être en phase avec la réglementation prudentielle en vigueur, une hypothèque en la forme authentique qui n'est réalisable qu'à l'appui d'un tel acte de propriété²¹⁹.

Or, actuellement encore, le recueil de l'hypothèque sur le terrain d'assiette et les constructions qui constituent la sûreté réelle la plus appropriée au crédit d'investissement, continue de poser problème du fait de l'absence de titre de propriété, que ce soit pour les

²¹⁷ : Cette nouvelle méthode de comptabilité fait l'objet de plusieurs séminaires et rencontres par les universités et ordre des comptables (Université de Tlemcen, 2006/2007),

²¹⁸ : BOUTALEB (K) : La problématique de la mise à niveau des économies maghrébines face aux défis de la mondialisation, Revue IDARA, n : 2, Alger, 1999, pp (111, 123),

²¹⁹ : RAHMANI (A) : Le foncier agricole, industriel et de l'habita, une problématique du droit public et de l'économie algérienne, Revue de Droit, Alger, mai 2005, pp (25, 38),

A cet égard, il faut rappeler que ces contraintes n'étaient pas systématiquement des causes de rejet de financement, car chaque dossier est un cas particulier.

En vérité, l'absence ou l'insuffisance d'une condition d'accès au crédit pouvait être suppléée par d'autres critères qui font que dans sa globalité, le projet est bancable.

C'est le cas par exemple du recueil d'une promesse d'hypothèque notariée au lieu et place d'une hypothèque conventionnelle ou légale, et ce, en attendant la production de l'acte de propriété.

Malheureusement, pour beaucoup de dossiers de crédits, cette situation « provisoire » qui devait se régulariser assez rapidement, persiste encore depuis des années pour nombre d'affaires, alors que la banque publique continue de porter des engagements importants sur les entreprises concernées.

L'État a essayé de contourner la difficulté par la formule de la concession des terrains d'assiette aux industriels, terrains hypothécables de par la loi. Mais là aussi la difficulté n'a pas été pour autant réglée entièrement.

3 – 2 : les contraintes juridiques :

Il s'agit des difficultés rencontrées par les banques dans le cadre de la réalisation des sûretés réelles et / ou personnelles recueillies en garantie des crédits consentis à leur clientèle.

Les procédures sont lourdes, fastidieuses et souvent très onéreuses avec des délais de réalisation très longs.

Rares, sont les banquiers qui arrivera à obtenir un jugement dans les des délais raisonnables, et à le faire exécuter assez rapidement.

Il convient de préciser à ce niveau que sur initiatives prises par les banques commerciales à travers leur association (ABEF), une nouvelle disposition incluse dans la loi de finances 2003 vise à rendre opérationnelle l'hypothèque légale introduite par la loi sur la monnaie et le crédit.

Mais là aussi, il ne faut pas croire que le problème est réglé pour la banque car en fait, l'hypothèque légale ou conventionnelle n'est pas une garantie sûre à 100%.

En effet, au delà de la procédure assez complexe de la vente aux enchères, le banquier peut souffrir des privilèges que la loi confère au Trésor Public (dettes fiscales et parafiscales) et aux travailleurs (les salaires) en matière d'application de la garantie hypothécaire.

§ 2 : les perspectives de développement :

Après avoir constaté de énormes contraintes et limites qui rendent la réalisation des projets d'investissements relativement difficile, des efforts devront être effectués afin de mettre fin à ces obstacles. D'ailleurs, certains efforts se sont fait sentir dans certains domaines, alors que d'autres ne se sont pas encore mis.

1 : les modalités de développement en matière d'offre foncière publique :

Il y a lieu de souligner que le dispositif CALPI²²⁰ a été mis en place, pour une période transitoire, en attendant la constitution à terme, à terme, d'une banque de données de l'offre foncière nationale. La mission essentielle conférée officiellement au CALPI est de répondre celerité à toutes les demandes d'information en matière de disponibilité de terrains à usage industriel et le cas échéant, d'orienter les investisseurs vers les zones spécialement aménagées disposant de potentialités foncières en adéquation avec l'investissement envisagé.

Or, les faits font ressortir une grave déviation dans les missions originelles confiées au CALPI et qui ont souvent été transformés en organe d'attribution de terrains.

S'appuyant sur l'évaluation qui précède et les enseignements susceptibles d'en être tirés, il ressort qu'il est impératif de :

- Réaménager les dispositifs régissant la mobilisation des terrains publics destinés à servir de assiette à la réalisation de projets tant en matière d'habitat que d'investissement.
- Les dispositions de l'article 26 de l'ordonnance n°01-03²²¹, concernant à partir des actifs résiduelles des entreprises publiques dissoutes, d'un portefeuille foncier et immobilier destiné à la promotion de l'investissement, soient mise en œuvre et ce d'autant plus que la cession, concession et la location de gré à gré de cette catégorie de biens a été permise par les dispositions de l'article 80 de la loi, de finances pour 2003.
- Les activités des organes locaux chargés de l'animation et de la promotion de l'investissement (CALPI) soient réadaptées aux missions originelles qui leur sont conférées, à savoir la constitution d'une banque de données sur les disponibilités foncières de toute nature juridique, évaluation des tendances du marché foncier et assistance aux opérations.
- Le rôle et le statut des agences foncières locales soient redéfinis.

2 : les perspective en matière de financement des investissements :

Il est plus que nécessaire pour l'État d'établir un environnement propice à l'investissement à travers la réforme du système bancaire qui semble poser d'énormes contraintes à l'investissement.

Pour y parvenir, il est impératif de revoir les obstacles nés du fait de l'entreprise (1) et de la banque (2).

2 -1 : perspectives dans le cadre de l'environnement de l'entreprise :

Il est nécessaire d'accroître les apports en fonds propres. En effet, la pratique universelle exige pour la banque, afin d'accorder un crédit, un autofinancement de la part de

²²⁰ : Instruction n 94/28 du 15 mai 1994 relative aux modalités d'assistance et de facilitation en matière d'attribution de terrains aux investisseurs,

²²¹ : Ordonnance n° 01/03 du 20 août 2001, relative au développement de l'investissement,

30% du montant de l'investissement. Cela dit, cette
ère familial des PME créées en la forme juridique de
érisoire avoisinant 100.000 à 500.000 DA²²².

En deuxième lieu, il est question de rapporter des garanties solides car le crédit d'investissement, étant un pari sur l'avenir, il se rattache inévitablement un risque de non remboursement qui pourrait être la résultante de plusieurs risques que le banquier se doit de dévaluer et d'appréhender lors de l'examen du dossier de crédit, mais qui sont souvent imprévisibles. C'est pourquoi, et sans être le critère essentiel de décision de octroi de crédit, la prise de garanties est indispensable particulièrement en matière de crédits d'investissements. Elle est nécessaire, de part l'usage et la réglementation prudentielle en vigueur et parce qu'elle permet aussi d'exercer sur le débiteur une action psychologique qui le conduit au respect scrupuleux de ses engagements et à croire encore davantage en son propre projet.

Il s'agit de comprendre mieux le rôle et le mode d'intervention de la banque. Il est évident, en effet que de nos jours, les entreprises accèdent difficilement à un crédit bancaire, chose que certains opérateurs trouvent incompréhensible dans la mesure où la banque ne prend pas assez de risques pour accompagner les projets d'investissement. Certes, mais il est extrêmement important de souligner que la banque publique, de nos jours et selon le contexte actuel, est une entreprise commerciale qui opère sur un secteur de l'économie nationale d'une extrême sensibilité et dont l'aiguillon principal est la rentabilité financière.

Sachant que l'une des fonctions de la banque, est l'octroi de crédits en direction des entreprises en premier lieu et des particuliers en deuxième lieu (crédit à la consommation, crédits immobilier).

Cependant, son soutien va aux entreprises qui ont un marché à savoir celles qui sont viables, rentables et capables de soutenir une compétence commerciale, étant donné que la banque opère désormais dans un nouvel espace bancaire durement concurrentiel.

En d'autres termes, la banque commerciale se doit d'être convaincue par l'opérateur pour accorder son concours, c'est-à-dire, que le crédit accordé doit financer une activité économique ou un projet d'investissement dont l'intervention bancaire, s'apprécie à travers les éléments essentiels à savoir, la rentabilité et le remboursabilité.

2 – 2 : perspectives dans le cadre de l'environnement de la banque :

Pour assurer un meilleur financement aux investissements, une possibilité de transfert de capitaux et de revenus est citée dans le cadre des garanties attribuées aux investisseurs, cette fluidité en matière de financement, exige l'existence d'un véritable marché financement.

En effet, le financement des entreprises algériennes ne peut continuer à se faire par le biais de l'endettement bancaire. Sachant que, le crédit bancaire ayant ses limites qui sont fixées à travers, entre autres, les ratios de solvabilité, de liquidité et de division des risques. Il est tout à fait claire, que les banques ne pourront pas continuer, à elles seules, le financement de toutes entreprises.

Donc, dans le but d'accroître le marché financier, il est recommandé la création d'institutions spécialisées dans le financement du haut du bilan (Banque d'investissement . société de capital fixe) Il existe en Algérie une seule société de capital risque, la FINALEP,

²²² : YOUSFI (M) : Contenu et objectifs des nouvelles dispositions relatives à la promotion de l'investissement, Revue IDARA, n : 2, Alger, 1999, pp (53, 117),

une insuffisance de fonds propres. D'autre part, elle n'a pas bénéficié d'un cadre juridique spécifique à cette activité, ce qui a entraîné une double imposition fiscale sur son activité d'une autre part.

La création d'autres sociétés de leasing et le développement de la Bourse des valeurs, c'est à dire l'introduction en Bourse d'autres entreprises, soit par l'ouverture de leur capital social, soit par la émission de emprunts obligatoires pour le financement de leur développement sont deux actions à encourager.

En somme, il s'agira d'apporter une meilleure compréhension de la nouvelle approche des banques commerciales en matière de financement des investissements des entreprises et d'analyse du risque bancaire en général, tout en sachant que depuis la loi sur la monnaie et le crédit, les banques sont tenues d'opérer strictement dans le cadre de la réglementation édictée par le Conseil de la Monnaie et du Crédit.

La finalité de cette évolution a permis aux banques commerciales d'élargir leur champ d'intervention en s'ouvrant à tous les secteurs de l'économie nationale (de la production et de la consommation). C'est le cas de la BDL qui, par la diversification de ses produits (crédits aux entreprises et crédits aux particuliers et aux ménages), s'est vue démarquée comme banque des PME, des professions libérales, des particuliers et des ménages et ce résultat s'est fait sentir dès l'année 2001.

Aussi, il est important de signaler que la CNEP/BANQUE a développé des montages de dossiers de « crédits syndiqués » avec d'autres banques pour accompagner le financement de projets. Ces projets sont initiés par de grandes entreprises telles que le crédit consorcial CNL - Banques publiques de 32 milliards de DA pour le financement du logement social en 1998 dont la CNEP/BANQUE ou encore le cofinancement de la réalisation de la cimenterie de Mostaganem par « ALGERIAN CEMENT COMPANY » avec une quote-part de 2.4 milliards de DA²²³.

Ce type de montage financier est actuellement recherché par la CNEP/BANQUE pour lui permettre d'assurer des emplois rentables, dont les risques sont partagés avec d'autres banques, et d'accroître ainsi, son chiffre d'affaires afin de conquérir la part de marchés diversifiés.

3 : autres perspectives liées à l'environnement de l'investissement :

La promotion des investissements dans tous les pays du monde, notamment en Algérie, a besoin d'un environnement propice et attrayant. Certainement, la politique fiscale, à travers l'octroi d'avantages fiscaux, constitue l'élément propulseur et un facteur déterminant pour attirer, non seulement les capitaux nationaux, mais aussi étrangers.

Cependant, elle ne suffit pas à elle seule, c'est dire l'importance de tous les facteurs et secteurs qui interviennent de près ou de loin à la promotion des investissements. Nous citerons à cet égard le rôle de l'administration fiscale douanière (1) et de l'environnement politique, économique et sécuritaire (2).

3 – 1 : le nouveau rôle de l'administration fiscale douanière :

Pendant longtemps, la Douane a été considérée comme une administration fiscale en raison du volume des recettes douanières classées deuxième après celle réalisées dans le

²²³ : Rapport annuel, Ministère des participations, 2002,

nement international de l'économie algérienne.

e a réalisé au titre de l'année 2002 un nombre de 230
budgétaires de l'État²²⁴.

Cela dit, les mutations dans l'environnement politique et économique, à savoir le processus mondial de libéralisation des échanges d'un côté, et la signature de l'accord d'association avec l'UE et l'adhésion de l'Algérie à l'OMC de l'autre côté, imposent à la douane, parallèlement à sa mission fiscale, la mise en œuvre d'une politique nouvelle privilégiant le soutien aux entreprises exportatrices et à l'investissement.

Le soutien aux entreprises trouve son champ d'application privilégié, en général, en certains mécanismes douaniers d'incitations économiques repris dans le code des douanes sous le concept de régimes douaniers économiques et cela afin de favoriser certaines activités économiques dans le but d'inciter l'implantation sur le territoire national d'activités commerciales et industrielles.

Les régimes douaniers économiques intégrés dans le code des douanes résultent de normes internationales contenues dans la convention internationale de Kyoto, pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers élaborée sous les auspices de l'organisation mondiale des douanes.

A ce titre, les marchandises importées et placées sous un régime douanier économique bénéficient²²⁵ de la suspension des droits et taxes et de la dispense des mesures de contrôle du commerce extérieur pour une période déterminée. Ils permettent également, aux opérateurs économiques de constituer des stocks de matière premières ou de produits finis nécessaires à leur activité, qui ne seront dédouanés qu'au fur et à mesure de leurs besoins.

Aussi, ces régimes permettent au commerce et à l'industrie de disposer sur le marché local de marchandises étrangères susceptibles de faire l'objet de commercialisation et de transformation et facilitent les opérations de négoce et de production de produits finis destinés au marché international.

En définitive, les trésoreries des entreprises bénéficient d'un allègement en raison de la suspension et du fractionnement du paiement des droits et taxes. Cependant, dans le but de promouvoir les investissements et développer les exportations, un certain nombre de régimes douaniers économiques ont fait l'objet de dispense de caution sachant qu'en principe, l'octroi des ces régimes doit être couvert par une caution ou une consignation des droits et taxes.

En somme, il s'agira pour la douane, afin d'accompagner la politique d'investissement préconisée par les pouvoirs publics²²⁶, de privilégier le développement du partenariat avec les entreprises dans divers domaines, en particulier auprès des PME, et la mise en place d'instruments modernes de révélation qui peuvent se articuler autour de nouveaux axes comme la lutte de contrefaçon, la lutte de contre les trafics illicites (tabacs, alcool, stupéfiants), le respect des normes et des règles techniques, la lutte contre le dumping et le respect d'une concurrence loyale, la protection de la santé et de l'environnement.

²²⁴ : Budget de l'État pour 2002 et 2003.

²²⁵ : BERR (J . C) et TREMEAU (H) : Le droit douanier communautaire et national, Edition Economica, 7^{ème} Edition, Paris, 2006, 325P,

²²⁶ : NATAREL (E) : Le rôle de la douane dans les relations commerciales internationales, Edition ITCIS, Alger, 2007, 125P,

politique et sécuritaire :

en faveur d'un encouragement du secteur privé, par notamment l'amélioration de la situation économique pour pouvoir concurrencer les pays qui ont une économie performante, la couverture de l'économie aux capitaux étrangers, le développement des exportations, les réformes menées avec le FMI, la poursuite de la libéralisation du commerce, des services, le désengagement de l'État de l'appareil de production et abandon de tout monopole, la réforme fiscale à travers l'achat en franchise de taxe et la taxation réduite tout en ayant une politique de recouvrement efficace obligatoire, la politique fiscale doit trouver un équilibre entre les rentrées fiscales et l'obligation d'attirer l'investissement, équité du système fiscal, l'encouragement de l'épargne, de décourager la fraude fiscale et l'évasion fiscale et en fin, alléger le système fiscal.

Section 3 : étude analytique de la loi de finances 2007 :

Il s'agit de présenter la loi de finances 2007 (sous section 1) et voir l'évaluation de la situation socioéconomique en fin d'année 2007 (sous section 2).

Sous section 1 : contenu spécifique de la loi de finances 2007 :

La loi de finances 2007, signée fin décembre 2006 par le Président de la République, prévoyait l'engagement d'importants fonds budgétaires destinés à financer la troisième année consécutive de mise en œuvre du programme complémentaire de soutien à la croissance PCSC (2005 - 2009), et introduit d'autres mesures de réduction de la pression fiscale favorisant la croissance et la création d'emploi.

En raison de la stabilité macroéconomique et financière de plus en plus confirmée du pays avec un infime niveau d'endettement réduit à 4.7 milliards de dollars à fin novembre 2006, les références macroéconomiques pour l'élaboration de cette loi n'ont quasiment pas été modifiées comparativement à celles des lois de finances 2005 et 2006.

Le prix de référence du baril de pétrole à 19 dollars a été maintenu pour l'établissement du budget général de l'État, alors que les prévisions pétrolières des marchés internationaux tablent sur un baril largement au-dessus de ce prix. (Entre 80 et 100 dollars).

Pour l'année 2007, il est prévu un PIB de 6.233 milliards de dinars, une croissance économique globale de 5.2%, et de 6.1% hors hydrocarbures, une inflation de 3.5%, une progression de la valeur des exportations de marchandises de 2.1%, un taux de change à 74 dinars pour un dollar, et un accroissement de 8% des importations de marchandises.

Un budget d'équipement largement supérieur, pour la première fois, à celui réservé au fonctionnement, a été retenu pour le financement de ce vaste programme d'investissement public à caractère socio-économique pour une enveloppe budgétaire de près de 140 milliards de dollars sur les cinq ans.

Sur le plan budgétaire, il est prévu des recettes de 1.802,6 milliards de dinars (+7,1% par rapport à la loi de finances complémentaire 2006) et des dépenses de 3.623,8 milliards de dinars pour le fonctionnement et de 2.048.8 milliards de dinars pour l'équipement.

Le déficit budgétaire doit atteindre 1.821,1 milliards de dinars et le déficit du Trésor 1.722,4 milliards de dinars, soit respectivement . 29,2% et -27,6% par rapport au PIB. Mais ces ratios de déficit sont à nuancer, soulignent les concepteurs de ce texte, grâce à la possibilité de recourir aux disponibilités du Fonds de régulation des recettes (FRR) pour financer le déficit du trésor avec l'obligation, toutefois, de maintenir le solde de ce fonds à un

Depuis sa création en 2000 jusqu'à fin août 2006, le FRR a été crédité d'un montant de 4.009 milliards de dinars. Sur la même période, les retraits de ce fonds pour les remboursements du principal de la dette publique, ont atteint 1.303,62 milliards de dinars, soit un taux de prélèvement de 32,5%.

Aussi, explique-t-on encore, le PIB ayant servi de base pour le calcul de ces ratios de déficit est minoré du fait que la valeur ajoutée du secteur des hydrocarbures est évaluée sur un prix du baril de 19 dollars. Sur le plan législatif, la loi de finances prévoit des mesures contribuant dans la réduction de la pression fiscale et dans la réorganisation de certaines activités du commerce extérieur.

Il a été ainsi introduit des dispositions d'encouragement à la création d'emplois, de soutien à la réalisation de projets, à la production de certains biens et services et à la préservation de l'environnement. Ces dispositions prévoient des avantages fiscaux en matière d'IRG et d'IS au profit des entreprises créatrices d'emploi, des bonifications des taux d'intérêts au profit de projets de réalisation d'infrastructures publiques (métro d'Alger, autoroute Est-Ouest, etc.) et de production et de distribution de l'électricité et de gaz ainsi qu'une réduction de la TVA sur les accessoires de convention des carburants classiques au GPL et GNC.

Pour la réduction de la pression fiscale, la loi réduit les taxes sur les ouvrages d'or, d'argent et de platine, ainsi que le taux de la TVA sur l'huile d'olive. Outre l'institution d'un impôt forfaitaire unique pour les petits contribuables, il est également prévu des mesures douanières se rapportant à la lutte contre la contrebande, à l'importation de pièces de rechange et à l'élaboration de cahier de charges pour l'exportation de certains produits.

Au regard des importantes sommes mobilisées depuis, particulièrement, le lancement du PCSC et des autres programmes supplémentaires, le Gouvernement a été, à maintes fois, interpellé par le Parlement pour la réalisation de ces projets d'investissements publics dans les délais impartis, et qui représentent des infrastructures de base pour les investissements étrangers, il s'agit notamment du transport, de l'immobilier, etc.

Sous section 2 : évaluation de la situation socioéconomique de l'année 2007 :

En matière d'évaluation de l'année 2007, la flambée des prix de tous les produits de consommation. C'est ainsi que les consommateurs ont bouclé l'année 2007 et restent sceptiques sur ce que réserve l'année 2008. Les premiers indicateurs sont en « rouge » pour les professionnels, ceci malgré l'embellie que connaissent les exportations des hydrocarbures. Le marché offre, pour l'instant, aucune garantie sur une probable baisse des prix même si des membres du gouvernement tentent de convaincre du contraire.

Cette situation qui dure depuis plusieurs années (pour assurer une stabilité des recettes fiscales de l'Etat) trouve une partie de son explication dans le rapport annuel de l'Office National des Statistiques (ONS)²²⁷. Le document révèle une hausse moyenne de 4.8% de l'indice des prix à l'importation et une baisse moyenne de 5.1% de productions des industries manufacturières au cours de cette année. Selon ces informations et les différentes enquêtes entamées par des groupes de spécialistes dans l'étude économique du marché de consommation, notamment ceux relevant des universités et des bureaux d'études indépendant et travaillant pour le compte de différents organismes, les biens de consommation, les produits bruts, les matières premières et alimentations, ont pris la courbe

²²⁷ : ONS, Rapport annuel, 2007,

En valeur courante, ces importations de marchandises représentent 22.1% soit 912 milliards de dinars contre 747.1 milliards de dinars pour 2006. Cependant, seul le groupe des équipements et celui des énergies ont accusé une baisse importante de 32.2% et 12.3% respectivement.

L'Europe reste la région économique par excellence pour le marché algérien. La part des pays européens représente en matière d'importation de marchandises au pays 49.3% de la valeur globale des importations. En valeur, elles ont atteint 449.3 milliards de dinars, ce qui représente une hausse de 9.2% par rapport à l'année 2006. Les importations de marchandises en provenance des pays du Maghreb Arabe Uni (UMA) marquent une forte hausse de 125% par rapport à l'année 2006.

Quant à la production industrielle du secteur public, elle a enregistré une baisse de 0.9% au cours de cette année, par rapport à l'année 2006. Elle a régressé de 0.3% par rapport à 2005, notamment dans les industries manufacturières qui ont chuté au 3^{ème} trimestre de l'année 2007. Parmi les branches qui ont connu le plus de difficultés, pendant cette période, marquée par une baisse importante de 3.7%, figurent les industries chimiques (moins 12.3%), les industries agroalimentaires (moins 8.1%), cuir et chaussures (moins 9.1%) les textiles (moins 17.6%) et bois et papier (moins 8.7%).

Cette décroissance qui se situe à -12.9% se traduit par une baisse générale des niveaux de production touchant l'ensemble des secteurs d'activités. Les secteurs les plus touchés sont la sidérurgie et la métallurgie avec moins 21.9%.

Au niveau macro, tous les indicateurs sont favorables, depuis que le pétrole est en hausse, il ne pratiquement que des bons chiffres. La dette extérieure de l'Algérie, hantise des années 90, a été réduite à 4,889 milliards de dollars, soit 3.6% du PIB et 4.4% des réserves officielles de changes. Celles-ci ont atteint, à fin 2007, le record de 110.17 milliards de dollars contre 77.78 milliards de dollars fin 2006.

L'entreprise SONATRACH est encore et pour toujours, la locomotive et le cœur de l'économie algérienne. Les exportations en volume ont connu une baisse mais la différence est récompensée par l'augmentation des cours boursiers du baril du pétrole. Les recettes ont ainsi atteint 59.3 milliards de dollars fin 2007 contre 53.61 milliards de dollars en 2006. On peut dire donc que notre pays a de bons résultats et est à l'abri contre un éventuel choc externe. Désormais, ce n'est pas le cas, le pays est solvable mais dépendant. Le change des dollars, les placements financiers dans les places de Londres et Paris et l'achat des bons de trésor américain, tous des solutions qui font fuir les capitaux sans qu'il y ait une attractivité des finances internationales dans notre pays, durant l'année 2007, l'Algérie était classé 3^{ème} pays africain et 7^{ème} pays arabe dans l'attraction des capitaux, bien après l'Égypte, le Maroc ou bien encore les pays du Golfe Arabe.

beaucoup de pays, notamment le notre, l'on pensait qu'il suffisait de élaborer un code des investissements prévoyant des exonérations ou des allègements fiscaux et douaniers ainsi qu'une garantie de transfert des bénéfices pour les non résidents, pour favoriser l'investissement étrangers et la création d'entreprises.

L'on était persuadé que le degré d'attractivité était fonction, principalement, des avantages offerts dans le cadre de ces dispositifs.

Or, l'expérience a montré que, mis en %uvre dans un environnement global défavorable, ces dispositifs n'ont pas fonctionné correctement et n'ont pas atteint les objectifs qui leurs étaient assignés²²⁸. En Algérie, cela a abouti à beaucoup d'intentions d'investissements exprimées ou déclarées, mais à un nombre relativement restreint d'investissements matérialisés sur le terrain.

Ce constat a été conforté par de nombreuses études menées en la matière, notamment celles de la Banque Mondiale sur la base d'une enquête qui a touché 69 pays et 3600 entreprises privées²²⁹.

Ces études ont, toutes, conclu que les facteurs liés à l'environnement de l'entreprise étaient les pôles déterminants dans l'attractivité que peut avoir un pays pour les investisseurs, ce qu'on va voir dans la partie suivante.

²²⁸ : Colloque international sur la modernisation de l'économie algérienne et la mise à niveau des entreprises, Université d'Oran, septembre 2006,

²²⁹ : Banque Mondiale, Enquête, 2004/2006,



*Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.*

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

ancement international de l'économie algérienne.

Chapitre 03 : la mise à niveau des entreprises algériennes dans un cadre de compétitivité et d'attractivité des finances internationales :

La mondialisation constitue une nouvelle ère économique qui prend forme pour changer totalement le paysage des échanges commerciaux dans le monde. Avec les mutations profondes qui ont déjà marqué l'environnement économique international, le monde devient un espace économique de plus en plus ouvert et libéralisé²³⁰.

L'insertion de notre pays dans cette économie mondiale se matérialise par l'accord d'association avec l'Union Européenne (UE) en vue d'instaurer une zone de libre échange et la perspective d'adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). La mise en œuvre de l'accord va avoir des répercussions profondes sur notre économie parce que l'Union Européenne constitue le principal partenaire de l'Algérie²³¹.

Il y a lieu d'ajouter un autre choc de l'ouverture introduite par les accords de l'OMC dont on ne mesure pas encore les conséquences avec précision. La solution de cette quadrature réside dans la promotion de la compétitivité des entreprises et du système productif en général, afin de porter secours au manque flagrant des moyens de paiements nationaux par l'hébergement des capitaux étrangers circulants.

Outre la politique monétaire, régie par la Banque Centrale d'Algérie, et la politique fiscale mise et contrôlée par le Ministère des Finances, l'Algérie se doit donc de consolider et de parfaire le système de production de son économie nationale dans le sens d'un développement de la production locale et la promotion des performances de fabrication nationale par un programme de mise à niveau (section 1), qui dépend des entreprises et de notre appareil productif, afin d'attirer le maximum de capitaux étrangers en circulation internationale et qui cherchent une terre fertile pour se loger. Ce programme doit être évolué en constamment afin de tirer conclusions et recommandations (section 2).

Section 1 : le programme de mise à niveau des entreprises algériennes :

Le monde économique, en devenant mondial, devient plus concurrent et plus complexe. C'est une nouvelle ère économique caractérisée par la mondialisation des échanges.

En effet, tout au long de cette dernière décennie, l'environnement économique international a été marqué par des mutations profondes, rapides et complexes qui ont affecté les modes de production, de distribution et d'organisation de toutes les industries²³². La libéralisation et l'ouverture de l'économie se sont matérialisées principalement pour la plupart des pays en voie de développement à l'économie en transition par l'adhésion à l'OMC et par la signature d'un certain nombre d'arrangements préférentiels régionaux et / ou interrégionaux.

²³⁰ : NATAREL (E) : Le rôle de la douane dans les relations commerciales internationales, Edition ITCIS, Alger, 2007, 125P,

²³¹ : Balance commerciale de l'Algérie, Direction Générale des Douanes,

²³² : Table rende sur l'ouverture commerciale de l'économie algérienne, Institut Supérieur de Gestion et de Planification, 5 mai 1997,

Cette question est venue l'idée de la mise à niveau. Cette
 poursuite des performances et de la compétitivité d'une
 entreprise pour lui permettre de disposer de tous en vue de se maintenir, voire de croître
 dans son nouveau champs concurrentiel par notamment le développement de l'attractivité
 des finances internationales.

Cette mise à niveau se matérialise par la mise en place de dispositifs particuliers
 d'accompagnement et de soutien à l'entreprise dans ses efforts d'insertion dans l'économie
 mondiale, en particuliers dans la zone de libre échange avec l'Union Européenne et la
 perspective d'accession à l'OMC.

La préoccupation majeure du programme de mise à niveau porte sur la nécessité
 d'accompagner l'entreprise algérienne, pour cela, en 1999, le Ministère de l'Industrie a défini
 le cadre général (sous section 1) et les principes directeurs d'un programme de promotion de
 la compétitivité industrielle. Cela est introduit par un dispositif approprié pour la mise à
 niveau (sous section 2) qui passe par plusieurs étapes (sous section 3).

Sous section 1 : contexte et objectifs :

La mise en place d'un programme de mise à niveau a été dans un contexte général
 (§1) du passage d'un protectionnisme à une situation de libéralisation et de concurrence
 ouverte dans le cadre de l'instauration de la zone de libre échange avec l'Union
 Européenne et les perspectives d'adhésion à l'OMC, car l'industrie en Algérie est
 confronté à de nombreux problèmes à savoir : la productivité, la technologie et la
 qualité, cela rend l'accès difficile au marché et aux investissements notamment
 privés et étrangers. Ce programme vise l'amélioration de la compétitivité des
 entreprises (§ 2).

§ 1 : situation générale des entreprises algériennes :

Au lendemain de l'indépendance du pays, il n'existait pas de véritable industrie.
 Suivant un système économique socialiste, la stratégie d'industrialisation du pays a été
 basée sur le développement du secteur public et la mise en place de grandes entreprises
 industrielles intégrées²³³. La chute du cours pétrolier en 1986 a montré la fragilité de ce
 système productif et sa dépendance du financement public. Cette crise ainsi va mettre en
 évidence le besoin de changement et un mouvement des réformes économiques va être
 enclenché dès 1988. Malgré les réformes successives, les entreprises publiques (EPE) sont
 demeurées tributaires du financement de l'État, car, elles n'ont pas su développer de
 capacité d'autofinancement, des financements privés ou carrément étrangers.

Aujourd'hui, le budget de l'État ne peut plus permettre de soutenir les entreprises
 publiques²³⁴, lorsque la compétitivité du secteur industriel privé n'est pas suffisante pour faire
 face à l'offre étrangère croissante sur les marchés internes (1), ni de conquérir des marchés
 extérieurs, en tenant compte des engagements internationaux de l'Algérie (2).

²³³ : BENACHENHO (A) : Formation du sous développement, l'expérience algérienne de planification
 et de développement, Ed OPU, Alger, 1997,

²³⁴ : BELHIMER (A) : La dette extérieure de l'Algérie : une analyse critique des politiques de
 emprunts et d'ajustement, Edition Casbah, Alger, 1998,

libéralisation :

Le développement économique algérien est caractérisée, au cours des dernières années, par une évolution vers des structures et mécanismes moins centralisés et moins rigides. Les réformes économiques, visant le passage à l'économie de marché, se sont succédées à un rythme rapide et ont rapidement transformé le paysage juridique et institutionnel au plan économique et financier²³⁵.

Les réformes de l'environnement législatif et réglementaire ont concerné principalement, la abrogation des textes relatifs à la gestion socialiste des entreprises et du statut général du travailleur (1990), aussi, il s'agit de la liberté d'exercice de l'association syndicale (1990). La prévention et le règlement des conflits collectifs du travail et de l'exercice du droit de grève ont été adoptés en 1990²³⁶. La création d'une caisse d'assurance chômage pour les travailleurs touchés par des mesures de compression et la possibilité de mise en retraite anticipée pour les entreprises en difficulté était une nouvelle technique élaborée en 1994. La libéralisation graduelle du système de fixation du prix avec la disparition quasi totale de subventions sauf pour quelques produits de première nécessité représentait un véritable atout de libéralisation de l'économie nationale.

En 1995/1996²³⁷, la loi sur la gestion des capitaux marchands de l'État qui dissout les fonds de participation, transfère la propriété aux holdings et soumet les entreprises publiques (EPE) au code de commerce (dissolution, prise de participation). La promulgation de la loi sur la privatisation et la mise en place d'un conseil de privatisation en 1995 ont soulevé beaucoup d'inquiétude notamment chez les syndicats et politiques de gauche. La suppression en 1988 des limites de l'investissement privé et la promulgation d'un code des investissements en 1993 ont libéré, quand à eux, totalement l'investissement privé national et étranger par notamment la création en 2001 d'un conseil national de l'investissement.

La libération du commerce extérieur a déjà commencé à produire son effet sur les entreprises industrielles parce que ces dernières et l'industrie algérienne en général est caractérisée par des coûts de production élevés²³⁸, une compétitivité internationale insuffisante voire absente, une orientation dominante ou même exclusive vers le marché intérieur, la confusion entre le rôle marchand des entreprises et les prérogatives de puissance publique (hygiène publique, protection du consommateur, aménagement du territoire), et enfin, un mode de gestion des ressources humaines influencé par les anciennes réglementations avait des conséquence par exemple : une absence d'une gestion par objectif, pléthore de niveau hiérarchique. Le tout contribuant à des comportements bureaucratiques.

L'entreprise industrielle a évolué dans ce contexte de gestion administrative, de protection et de faible pression du marché, donc elle n'a pas tenu compte des règles de performance et d'efficacité à tous les niveaux (technique, technologique, humain, gestion, commercial, coût). Les objectifs assignés à l'entreprise représentent plus : une création d'emplois, un développement local, un équilibre régional, et la disponibilité des produits de base, que de la rentabilité économique et la profitabilité financière.

²³⁵ : BENACHENOU (A) : Formation du sous développement, l'expérience algérienne de planification et de développement, Ed OPU, Alger, 1997,

²³⁶ : BENHLIMA (A) : Pratique des techniques bancaires algériennes, Ed Dahleb, Alger, 1997, 128P,

²³⁷ : qui a remplacé la loi n°82/11 du 18 août 1982 relative aux sociétés d'économie mixte, et la loi n°88/01 portant loi directive sur les entreprises publiques,

²³⁸ : BEN BAYER (H) : Le redéfinition de l'interventionnisme étatique, Revue IDARA, n : 2, Alger, 2003, pp (275, 291),

protection à une situation de libéralisation et de e sans actions de soutien à l'entreprise et à ses ²³⁹. En effet, la compétitivité dépend aussi bien des performances de l'entreprise que de son environnement. Il faut donc une mise à niveau de l'entreprise et de son environnement afin de permettre à cette dernière de s'adapter à ce nouveau contexte de libéralisation et de globalisation.

2 : le contexte international : globalisation et menaces aux frontières :

Les nouvelles données de l'environnement régional et international imposent une transformation et une mise à niveau des structures et des entreprises industrielles dans les pays en voie de développement²⁴⁰.

La compétitivité industrielle au niveau international a été modifiée par cet environnement qui est caractérisé par une globalisation de la concurrence, la diversité du marché et processus rapide d'innovation au niveau des produits et de processus technologique.

Les types de politiques et de stratégies protectionnistes adoptées jusqu'en 1995 dans la plupart des pays en voie de développement devront être remplacés par d'autres approches très différentes²⁴¹, obéissant à une nouvelle logique d'intégration avec les pays développés et se caractérisant par plus de compétition et moins d'intervention. Aussi le phénomène de la mondialisation de l'économie nationale prend une ampleur particulière à la fin du 20^{ème} siècle. Le monde devient un espace économique de plus en plus ouvert, libéralisé et déréglementé. A l'échelle régionale, on assiste à la signature d'un certain nombre d'arrangements préférentiels.

Tableau 56 : quelques arrangements préférentiels entre pays développés et pays en voie de développement.

Source : ONU, Rapport Mondial, 2006.

ARRANGEMENT	NOMBRE DE PAYS MEMBRE	PAYS MEMBRES OU EN INSTANCE DE DEVENIR MEMBRE
Accord de libre échange entre l'Union Européenne (U.E) et les pays du sud de la méditerranée	UE 15 + 12	Algérie, Chypre, Egypte, Jordanie, Israël, Liban, Maroc, Tunisie, Palestine, Turquie, Malte, Syrie.
Arrangement de libre échange entre l'UE et l'Europe orientale	UE 15 + 6	Pologne, Hongrie, Tchèque, Slovaquie, Roumanie, Bulgarie.
Accord de libre échange nord américain	3	Etats Unis, Canada, Mexique.
A.P.E.C	-	Coopération économique de l'Asie Pacifique.

La signature de l'Algérie de l'accord d'association avec l'Union Européenne en avril 2002, Afin d'instaurer une zone de libre échange, entre cette dernière et des pays du sud méditerranéen et la perspective d'adhésion à l'OMC confirme la volonté d'insertion de notre pays dans l'économie mondiale.

²³⁹ : YOUSFI (M) : Contenu et objectifs des nouvelles dispositions relatives à la promotion de l'investissement, Revue IDARA, n : 2, Alger, 1999, pp (53, 117),

²⁴⁰ : OUFRIHA (F) : Ajustement structurel, stabilisation et politique monétaire en Algérie, Revue Les Cahiers du CREAD, n° 46, Alger, 1998.

²⁴¹ : MISKHIN (FS): Global financial instability: framework, event, issues, journal of economic perspectives, Vol 113, USA, 1999,

partenaire pour l'Algérie, elle occupe une place
érieurs. Elle détient la 1^{ère} place, Tant au plan de nos
ne près de 60% que de nos exportations dont elle
absorbe près de 64%²⁴².

Suit à l'importance de l'UE dans nos échanges et les effets de cet accord
d'association sur l'Algérie, nous essayons de présenter cet accord d'une manière assez
détaillée.

Le partenariat Algérie/UE s'inscrit dans le cadre de la célèbre déclaration de
Barcelone (27-28 novembre 1995) qui constitue une profonde reformulation de la politique
euroméditerranéenne à l'égard de sa périphérie sud par ce qu'on appelle la politique
méditerranéenne rénovée.

L'annonce du processus de discussion pour un accord d'association entre l'Algérie et
l'Union Européenne a été lancée le 13 octobre 1993, date à laquelle l'Algérie exprimé le
souhait de négocier un accord d'association. L'objectif de l'accord est d'intégrer l'économie
algérienne dans l'espace Euro Med. C'est un accord global qui intègre sur le plan politique,
le respect des principes démocratiques et des droits de l'homme.

L'accord est basé sur le principe de la réciprocité, il repose en fait sur quatre piliers :

- 1-un dialogue politique régulier ;
- 2-la création d'une zone de libre échange (conformément aux règles de l'OMC) ;
- 3-le volet de coopération : économique, sociale, culturelle et financière ;
- 4-une structure institutionnelle plus complète.

Les négociations officielles ont débuté au mois de mars 1997. A ce jour, 15 rounds de
négociations ont été menés et ont porté sur les différents volets (politique, économique,
coopération financière, circulation des marchandises ()).

2-1 : différents volets du projet de l'accord :

Le projet d'accord d'association a été présenté en date du 19/02/1997, entre la
communauté européenne et l'Algérie, est d'instaurer progressivement un espace
euroméditerranéen dans lequel circuleront librement, les marchandises, capitaux, services
et personnes. C'est un accord complexe touchant les aspects : politiques, économiques,
financiers, sociales et culturels. Il comporte huit (8) titres, sept (7) annexes et cinq (5)
protocoles qui précisent, pour chacun de ces aspects, les modalités et conditions de mise en
%uvre.

Tableau 57 : les titres de l'accord (DZ / UE).

Source : Accord DZ / UE.

N°	TITRE
(1)	Dialogue politique
(2)	Libre circulation des marchandises
(3)	Droits d'établissements et prestations des services
(4)	Palements, capitaux, concurrence et autres dispositions économiques
(5)	Coopération économique
(6)	Coopération sociale et culturelle
(7)	Coopération sociale financière
(8)	Dispositions institutionnelles
(9)	Un titre sur la justice et les affaires intérieures a été ajouté

²⁴² : Statistiques des moyennes pour les années 2000 à 2006.

N°	TITRE
(1)	Liste des marchandises visées à l'article 10-1
(2)	Produits visés à l'article 10 . 2
(3)	Marchandises visées à l'article 11 - 2
(4)	Marchandises visées a l'art11-4
(5)	Propriété intellectuelle, industrielle et commerciale l'article 11-1
(6)	Liste Algérienne d'engagements spécifiques
(7)	Liste Algérienne de traitements NPF

Tableau 59 : les protocoles de l'accord (DZ / UE).

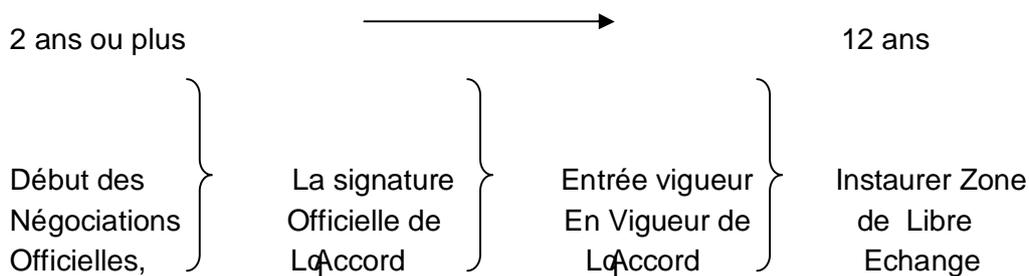
Source : Accord DZ / UE.

N°	TITRE
(1)	Régime applicable à l'importation dans la communauté des produits agricoles originaires d'Algérie (protocole à élaborer).
(2)	Régime applicable à l'importation dans la communauté des produits de la pêche d'Algérie.
(3)	Régime applicable à l'importation en Algérie des produits agricoles originaires de la communauté (protocole à élaboré).
(4)	Définition de « produits originaires et aux méthodes de coopération administrative
(5)	Assistance mutuelle en matière douanière entre les autorités administratives.

L'instauration de cet espace euroméditerranéen commun s'étale sur une période de 12 années à compter de sa date d'entrée en vigueur selon l'accord. Pour le cas de l'Algérie, on peut schématiser la situation, comme suit :

Schéma 1 : phases essentielle de l'accord DZ / UE.

Source : Accord DZ / UE.



Les principaux titres de l'accord sont les suivants :

dialogue politique « titre (1) » :

Il porte sur tout sujet présentant un intérêt commun pour les deux parties et plus particulièrement les conditions propres à garantir la paix, la sécurité, et le développement régionale.

titre (2) » :

C'est l'établissement progressif d'une zone de libre échange pendant une période de transition de 12 années au maximum à compter de l'entrée en vigueur selon les modalités fixées dans l'accord, l'accord général sur le tarif douanier et le commerce 1994, et en fin, les autres accords multilatéraux, comme celui de l'OMC.

Ce titre traite des aspects liés aux produits industriels et aux produits agricoles ainsi qu'aux produits de la pêche. Il énonce les principes généraux de création de cette zone et du démantèlement tarifaire qui se présente comme suit :

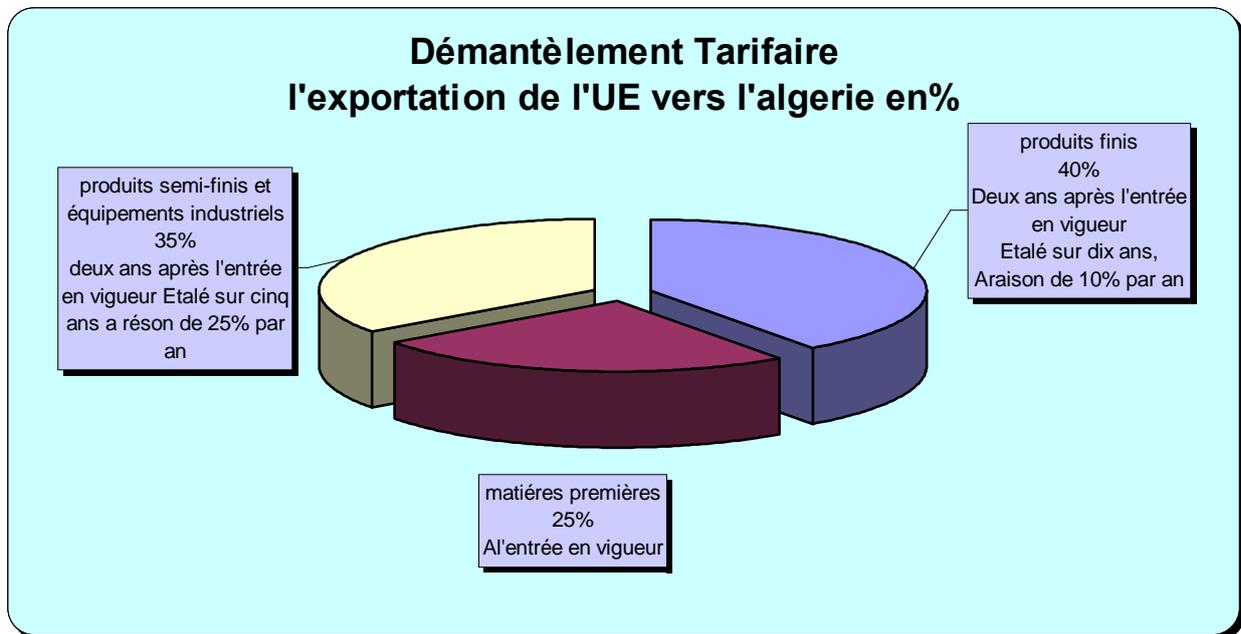
Tableau 60 : exportations de l'UE vers l'Algérie en % :

Source : Accord DZ / UE.

PRODUIS ET LEURS %	DEMANTELEMENT TARIFAIRE
Matières premières 25%	A l'entrée en vigueur
Produits semi-finis et équipements industriels 35%	Deux ans après l'entrée en vigueur, étalé sur 5 ans à raison de 25% par an
Produits finis 40%	Deux ans après l'entrée en vigueur, étalé sur 10 ans à raison de 10% par an.

Schéma G : le démantèlement tarifaire entre DZ et UE.

Source : Accord DZ / UE.



2-2 : les caractéristiques de la zone de libre échange : (Z.L.E)

Il y a 5 caractéristiques qui fondent cette zone, il s'agit de la réciprocité, la progressivité, la flexibilité, la différenciation, l'adaptation, et la coopération.

de 1976 étaient des accords préférentiels sans réciprocité, la communauté européenne a supprimé tous les droits et taxes à l'égard des produits industriels originaires des pays du sud de la méditerranée. Ceux-ci maintenaient à l'égard de la communauté des droits de douane. Par contre ce nouveau régime prévoit l'établissement d'une zone de libre échange au terme d'une période de douze (12) ans.

(2) Progressivité :

Ce principe explique une période de transition de douze (12) ans pour l'instauration de la ZLE, c'est un ultimatum pour la mise à niveau des pays.

(3) Flexibilité :

C'est l'adaptation du calendrier du démantèlement tarifaire à la nature de l'économie de chaque pays dans la limite des douze (12) ans. Donc, il faut prendre en considération, les spécificités de chaque pays.

(4) Différenciation :

Une modulation est prévue pour les produits agricoles transformés, il est prévu pour ces derniers le maintien de la protection sous forme d'un droit spécifique. Les produits agricoles seront libéralisés progressivement.

(5) Adaptation :

Des adaptations restent possibles durant la période de douze (12) ans en cas de difficultés. L'Union Européenne est à l'écoute de ses partenaires sud, des rencontres et des explications sont programmées durant tout le processus.

(6) Coopération :

Dans différents domaines : La coopération économique, industrielle, sociale, culturelle et financière. La mise en œuvre du partenariat se matérialise par ce qui est appelé le programme MEDA. Celui-ci est l'instrument financier principal de l'Union Européenne. A titre d'exemple, pour la période 1996 . 1999, il a porté sur un montant de 4,6 milliards d'euros. Aussi la Banque Européenne d'investissement (BET) offre des prêts préférentiels.

Les financements vont, en priorité, à l'appui de la transition économique et au renforcement de l'équilibre socioéconomique. Un autre programme a régi la période 2000/2006, il s'agit du MEDA II.

Les enjeux et la dimension de l'accord sont importants. Les pays partenaires doivent définir de nouvelles stratégies d'accompagnement pour leur économie, sans lesquelles des pans entiers de leurs industries risqueraient d'être lourdement affectées.

§ 2 : les objectifs du programme :

Un constat est fait : d'une part sur la situation de nos entreprises qui ne sont pas en mesure de faire face à la concurrence étrangère, et d'autre part, l'environnement international qui est marqué par la mondialisation des échanges et l'évolution globale des industries dans le monde. Un programme de mise à niveau a été mis en place pour la promotion de la compétitivité des entreprises et de leurs permettre de se positionner dans

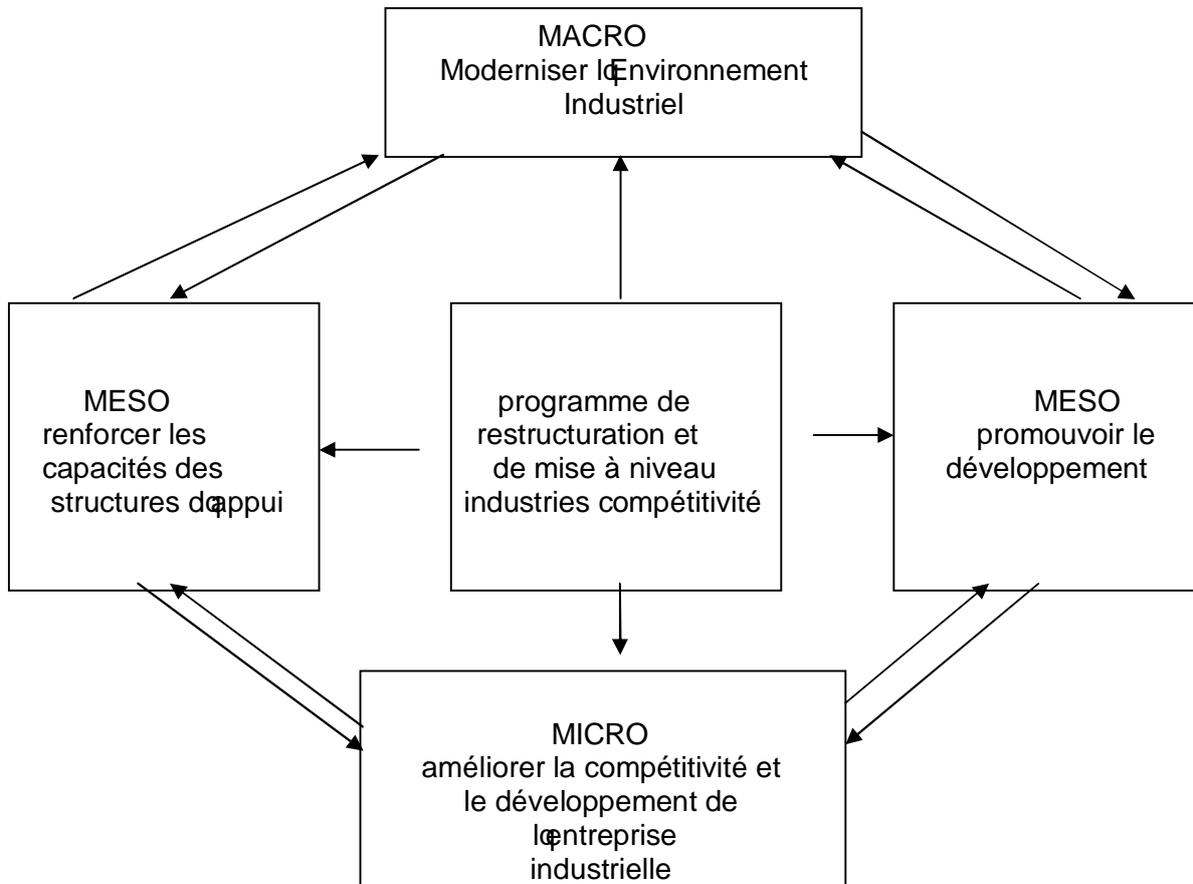
objectif de performance économique et financière au

La mise à niveau dans ce sens, n'est pas seulement un objectif managérial dans les domaines des produits, des marchés, des finances et de l'emploi, elle concerne aussi l'ensemble des opérateurs institutionnels qui doivent l'accompagner²⁴³.

Une concertation entre les acteurs est une exigence réelle, rendant nécessaire une nouvelle démarche d'accompagnement des entreprises. Les objectifs du programme, on peut les classer suivant trois (03) niveaux : MACRO, MESO et MICRO.

Schéma H : mise à niveau des entreprises algériennes

Source : Ministère de l'Industrie.



Au niveau MACRO, et depuis 1997, les pouvoirs publics accordent un intérêt grandissant à la mise à niveau des entreprises, et ont inscrit la promotion de la compétitivité industrielle parmi les axes prioritaires de la politique du gouvernement.

L'objectif de plusieurs programmes initiés par le Ministère de l'Industrie est l'amélioration de la compétitivité des entreprises industrielles et de leur environnement dans un contexte de libéralisation et d'intégration de notre économie aux espaces de libre échange économique.

²⁴³ : MEKIDECHE (M) : L'Algérie entre l'économie de rente et l'économie émergente, Edition Dahlab, Alger, 2000,

générale du Ministère de l'Industrie en ce qui concerne la
résumées ainsi :

ielles, en concertation avec les autres départements

- Mise en %uvre d'une instrumentation qui permettra aux entreprises et aux institutions gouvernementales d'entamer les actions aux niveaux MESO et MICRO,
- Mise en %uvre d'un programme de mise à niveau des entreprises et de leur environnement,
- La mise en %uvre d'un programme de sensibilisation et de communication afin de rendre lisible les actions de politique industrielle aux opérateurs économiques et indiquer clairement les acteurs et les moyens disponibles aux entreprises.

Le programme de mise à niveau des entreprises vise à atteindre 1000 entreprises industrielles, publiques et privées durant la phase de transition, soit 100 entreprises par an en moyenne.

Au niveau MESO, le programme se fixe pour objectif d'identifier les institutions d'accompagnement de l'entreprise, de vérifier et de confirmer que ces institutions, ont sélectionné clairement leurs missions et disposent des moyens, pour les accompagner dans leur effort de structuration et d'assurer leur promotion.

L'environnement de l'entreprise joue un rôle très important dans la mise en %uvre du plan de mise à niveau par cette dernière.

Les acteurs qui représentent cet environnement sont, en général, les organismes de formation spécialisée, les banques et institutions financières (financement du plan de mise à niveau), les organismes de gestion des zones industrielles, les instituts et centres de ressources technologiques et commerciales, les associations patronales et professionnelles du secteur industriel, et en fin, et sans oubli, les institutions parapubliques (normalisation, qualité, métrologie, formation en management, information au service de l'entreprise).

L'objectif de la démarche de mise à niveau de l'environnement de l'entreprise, concerne essentiellement, le renforcement des capacités des structures d'appui, est de contribuer à l'amélioration de la compétitivité industrielle des entreprises.

Les activités qui pourront faire l'objet de cette promotion sont, la formation, méthodologie d'évaluation de projets, la méthodologie d'évaluation et de suivi des plans de mise à niveau, l'assistance à la mise à niveau (décentralisation, organisation), l'identification, diagnostic et mise à niveau de l'existant, l'assistance à la mise en %uvre de nouvelles structures, et en fin, la restructuration industrielle, essaimage, partenariat, entrée en bourse.

Pour le niveau MICRO, le programme de mise à niveau est distinct de tous Les programmes et dispositifs qui ont été exercés sur nos entreprises²⁴⁴ (le redressement interne, l'assainissement financier, dispositif banques . entreprises).

Son objectif n'est pas la promotion de l'investissement ou la sauvegarde des entreprises en difficulté, mais l'amélioration permanente de la compétitivité de l'entreprise à travers l'introduction d'une démarche de progrès, d'anticipation, et de remise en cause des faiblesses, notamment pour les rendre plus attractive des financements internationaux.

²⁴⁴ : DHAOUI (M.L) et ABASSI (B) : Restructuration et mise à niveau d'entreprise, guide méthodologique, Ed ONUDI, Alger, 2003,

l'entreprise où cette dernière adhère volontairement, le gouvernement. Par contre, l'État accompagne, en entreprises qui remplissent les conditions d'éligibilité du programme.

Le programme a pour objectif de mener l'entreprise algérienne à s'engager volontairement dans le processus de modernisation de l'outil de production par des investissements matériels, comme les équipements de production, de stockage, de laboratoire de métrologie, d'information. Le deuxième axe, vise l'amélioration de la qualité et la redéfinition de la stratégie industrielle par rapport aux menaces du marché par des actions immatériels, comme la formation, la normalisation, la mise en place de système qualité, la certification, les études, la recherche, le développement, la mise en place de système d'information et de tout la gestion.

Sous section 2 : le dispositif approprié pour la mise à niveau :

Le programme de mise à niveau est engagé par le Ministère de l'Industrie pour impulser une dynamique de compétitivité et de performance dans les entreprises algériennes. Depuis 1996, avec l'assistance du PNUD et de quelques pays donateurs, un programme pilote a déjà été engagé, intitulé programme intégré d'appui et d'assistance à la restructuration industrielle et au redressement des entreprises industrielles en Algérie.

Ce dispositif est représenté par les organes nouvellement créés, il s'agit de la direction de mise à niveau au niveau du Ministère de l'Industrie (§ 1), le fonds de promotion de la compétitivité industrielle (§ 2), et en fin, le comité national de la compétitivité industrielle (§ 3).

§ 1 : la direction de la mise à niveau :

La direction de mise à niveau des entreprises²⁴⁵ a été créée récemment dans le cadre de modification de l'organigramme du Ministère de l'Industrie.

Cette direction est chargée de la mise en place des instruments juridiques et financiers du fonds, ainsi que la définition des conditions techniques, financières et réglementaires de fonctionnement du programme de mise à niveau.

La direction de la mise à niveau, assure aussi le secrétariat technique du comité national de la compétitivité industrielle, et cela par l'étude des dossiers présentés et les soumet au comité.

Elle est chargée aussi, d'établir un programme de communication et de sensibilisation, de promouvoir les programmes de formation pour les spécialistes intervenant dans le programme de mise à niveau, de concevoir et formaliser les procédures et le cadre réglementaire, d'établir un tableau de bord de mise à niveau, et en fin, d'identifier les besoins d'information des entreprises et des administrations utilisatrices.

En outre, elle soumet au comité national de compétitivité industrielle toute proposition d'action susceptible d'assurer la promotion de la compétitivité industrielle.

Cette direction comprend deux (2) sous directions, celle relative à la promotion de la mise à niveau (1) et celle qui assure le contrôle du processus de mise à niveau (2).

²⁴⁵ : Organigramme du ministère.

de la mise à niveau:

toutes les relations avec les entreprises (du retrait du questionnaire jusqu'à la signature de la convention). Elle assure la promotion et la vulgarisation du programme de mise à niveau en direction des opérateurs économiques et des institutions concernées.

Elle traite les dossiers d'éligibilité des entreprises et les soumet au comité afin de étudier la validation. Elle notifie les décisions aux entreprises et suit les autres procédures jusqu'à la signature de la convention de engagement.

2 : la sous direction du contrôle et d'évaluation :

Cette structure est chargée du contrôle et le suivi des programmes de mise à niveau des entreprises, par l'évaluation de l'application du plan de mise à niveau et la proposition, en cas de besoins, des adaptations éventuelles.

§ 2 : le fonds de promotion de la compétitivité industrielle :

Le fonds de promotion de la compétitivité industrielle a été créé par La loi n° 99/11 du 23 décembre 1999, portant loi de finances pour 2000, dans son article 92, portant création du compte d'affectation spéciale n° 302-102 intitulé fonds de promotion de la compétitivité industrielle. Ce compte retrace en recette : les dotations du budget de l'Etat et les financements extérieurs. En dépenses, il reprend les dépenses de mise à niveau liées à la promotion de la compétitivité industrielle et notamment celles relatives à la normalisation, la qualité, etc.

Ce fonds constitue le support fondamental des actions de mise à niveau, il est doté de deux (02) milliards de dinars obtenues dans le cadre du programme de soutien à la relance économique (2001 . 2004).

Le fonctionnement du fonds a été défini par l'arrêté interministériel du 06 août 2001, conjointement, entre le Ministère de l'industrie et celui des Finances, précisant les modalités de suivi et d'évaluation du fonds.

Ce texte définit les bénéficiaires des aides du fonds, à savoir les entreprises industrielles et les entreprises de services liées à l'industrie, relevant du secteur public ou privé, et qui répondent aux condition d'éligibilité fixées par le comité.

La contribution du fonds est accordée aux entreprises sous formes d'aides financières couvrant les actions de mise a niveau de cette dernière et de son environnement.

Ces actions ont été déterminées par l'arrêté interministériel du 12/12/2001, déterminant la nomenclature des dépenses et des recettes du fonds. Ce texte définit les actions éligibles aux aides du fonds, il s'agit des actions qui visent l'amélioration de l'environnement des entreprises et les actions matérielles et immatérielles engagées par les entreprises dans le cadre de leur plan de mise à niveau.

Cette nomenclature, tracée dans le tableau illustratif suivant, montre les classes budgétaires régies sous de forme de compte d'affectation spéciale, adopté par la loi de finance annuelle selon des propositions faites par le Ministère de l'industrie et débattu par le parlement (Assemblée Populaire Nationale et le Conseil de la Nation).

DEPENSES	RECETTES
1/ Dépenses liées à la mise à niveau de l'environnement 2/ Dépenses liées à la mise à niveau de l'entreprise. <ul style="list-style-type: none"> . a/ expertise et assistance technique : . b/ élaboration des études . diagnostic . c/ formulation de plan de mise à niveau . d/ la mise en %uvre et suivi des recommandations de plan de mise à niveau dans ces différents volets 3/ Formation, qualité, marketing, technologie, système de gestion, information, informatique, ò 4/ Investissements matériels liés à la promotion de la compétitivité industrielle relatif aux : <ul style="list-style-type: none"> - a/ Equipements de production destinés à l'amélioration de la qualité et des emballages des produits. - b/ Equipements en matériels de laboratoire et de métrologie. 5/ Dépenses liées à la réhabilitation des zones industriels et zones d'activités.	1/ Dotations du budget de l'État. 2/ Financements extérieurs : <ul style="list-style-type: none"> - a/Programme MEDA - b/Crédits, Conventions et Concessions - 3/ Prélèvement ou Contributions à partir des autres fonds : <ul style="list-style-type: none"> - a/ privatisation - b/ recherche et Développement - c/ exportation 4/ Dons et Legs

§ 3 : le comité national de la compétitivité industrielle :

Le décret exécutif n° 2000/192 du 16/07/2000, a fixé les modalités de fonctionnement du fonds. Ce texte institue un comité national de la compétitivité industrielle, présidé par le Ministère de l'Industrie et comprenant les représentants de sept départements ministériels et un représentant de la chambre algérienne de commerce et de l'industrie (1), le même texte explique les missions du comité (2).

1 : la composante du comité :

Selon son texte de création, Il est composé de plusieurs représentants des administrations et institutions en relation directe avec l'industrie nationale et son environnement, il s'agit des membres suivants :

1. du Ministre de l'Industrie, représenté par le Directeur Général de la Promotion de la Compétitivité Industrielle comme président, Ordonnateur du fond de promotion de la compétitivité industrielle,
 2. du représentant du Ministre chargé des Finances,
 3. du représentant du Ministère chargé de l'Industrie,
 4. du représentant du Ministère chargé de la Participation et de la coordination des réformes,
 5. du représentant du Ministère chargé des PME / PMI,
 6. du représentant du Ministère chargé du Commerce,
 7. du représentant du Ministère chargé des Affaires Etrangères,
 8. du représentant du Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,
 9. du représentant de la Chambre Algérienne du Commerce et de l'Industrie (CACI),
- Et en cas de besoins, les représentants des associations patronales, bancaires et autres.

les critères d'éligibilité des entreprises (des actions éligibles aux aides, le taux et les montants applicables), élaborer une convention type entre le ministère de l'industrie et l'entreprise bénéficiaire, élaborer les procédures de présentation des dossiers des entreprises et organismes, en vue de bénéficier des aides prévus dans le fonds, examiner les demandes de financement des dépenses liées à l'amélioration de l'environnement des entreprises de production ou services liés à l'industrie, et enfin, de proposer toute action qui concourt à l'amélioration de la compétitivité industrielle algérienne.

Le comité se prononce et formule des avis sur les aides accordées aux entreprises et sur le financement des opérations liées à leur environnement. Il est aussi chargé du suivi et de l'évaluation du programme d'action du fonds.

Sous section 3 : les phases essentielles pour bénéficier des aides du fonds :

L'entreprise, qui veut s'engager dans le programme de mise à niveau et de bénéficier des primes d'incitation à la réalisation concrète de ce programme, doit passer par deux (02) grandes étapes distinctes :

1^{ère} étape :

Réalisation, par un bureau d'études ou d'experts, ou des consultants externes librement choisis par l'entreprise, d'une étude que l'on peut intituler diagnostic stratégique global et plan de mise à niveau de l'entreprise. Cette étude accompagne la demande d'aide financière au titre du fonds et ouvre droit au bénéfice de primes.

2^{ème} étape :

Elle consiste dans la mise en œuvre des actions matérielles et immatérielles définies dans le plan de mise à niveau, après accord et validation par le comité national de la compétitivité industrielle. Ces actions ouvrent droit au bénéfice des aides financières. Ces procédures passent par de grandes phases, notamment l'information préalable et l'éligibilité (§ 1), le diagnostic stratégique global et le plan de mise à niveau (§ 2), introduire une demande (§3) et conclusion d'un contrat (§ 4).

§ 1 : information préalable et éligibilité :

Il s'agit de traiter de l'information préalable à toute démarche (1) et le principe de l'éligibilité (2).

1 : information préalable :

Tout commence, par le retrait d'un questionnaire d'informations préalable auprès de la direction de mise à niveau auprès du ministère de l'industrie. Pour l'entreprise qui souhaite engager un programme de mise à niveau et de bénéficier des aides financières du fonds (FPCI), elle doit s'assurer de sa capacité financière nécessaire pour réaliser le diagnostic stratégique global et élaborer, par la suite, le plan de mise à niveau dans le respect des règles d'éligibilité définies dans les documents diffusés par le Ministère de l'Industrie.

Après avoir rempli le questionnaire, l'entreprise le dépose accompagné des trois (03) derniers bilans certifiés et de la lettre d'intention d'engager un programme de mise à niveau, à la direction de la mise à niveau au Ministère de l'industrie.

2 : éligibilité :

Les critères que doivent remplir l'entreprise pour qu'elle soit éligible aux aides du fonds (FNCI) sont les suivants :

- De droit algérien, légalement constituées en Algérie et en activité depuis plus de trois (03) ans,
- Du secteur industriel ou fournisseur de services liés à l'industrie, quelque soient leurs statuts juridiques,
- De plus de 20 salariés,
- Qui disposent d'un potentiel de performance attesté par les résultats financiers et d'un marché porteur (un actif net positif égal au moins le capital social et un résultat d'exploitation positif),
- Et qui soumettent une demande, avec l'étude de diagnostic stratégique globale et le plan de mise à niveau.

§ 2 : diagnostic stratégique global et plan de mise à niveau :

Le diagnostic constitue un outil d'analyse et d'aide à la décision. C'est un constat sur les points forts et les points faibles de l'entreprise (potentialités et faiblesses). Le diagnostic a pour objectif le maintien des premiers et la correction des seconds.

Le diagnostic est un examen critique de l'existant dont l'objectif est de faire le point de situation de l'entreprise en ses différents aspects externes et / ou internes.

Ce diagnostic est réalisé par un bureau d'étude ou des consultants librement choisies par l'entreprise. Il porte sur différents aspects de l'entreprise, comme le diagnostic de l'environnement, un diagnostic financier, un autre diagnostic des compétences managériales, techniques etc.

Après le diagnostic stratégique global et le choix de stratégies, un plan de mise à niveau sera élaboré par le bureau d'étude en concertation avec l'entreprise qui contient des actions matérielles notamment en ce qui concerne l'acquisition des équipements, et des actions immatérielles comme la formation, la qualité, le marketing etc.

§ 3 : introduction de la demande de l'entreprise et la soumission au comité :

Après que le comité ait tranché sur l'éligibilité de l'entreprise, qu'elle ait réalisé un diagnostic stratégique global, a formulé son plan de mise à niveau, l'entreprise transmet un dossier et une demande d'aide financière directe au titre du fonds de promotion de la compétitivité industrielle.

Le secrétariat technique assure l'étude et l'analyse du dossier, et le soumet au comité accompagné de ses recommandations. Le comité après délibération, suivant son règlement intérieur, formulera son avis sur la demande de l'entreprise notamment l'éligibilité des actions aux aides du fond.

§ 4 : convention d'engagement et mise en œuvre du plan de mise à niveau :

Après la notification au secrétariat technique, et la prise de décision du comité, un contrat est signé entre l'entreprise et le Ministère de l'industrie. On va voir la convention elle-même (1) en suite la mise en œuvre du plan de mise à niveau (2).

La convention détermine les droits et obligations des deux parties, les modalités de mise en œuvre et l'exécution des actions bénéficiant des aides du fonds, et les modalités de leur déblocage. La convention est un acte important pour la mise en œuvre du plan de mise à niveau car l'accès aux aides est subordonné par la signature de cette dernière.

2 : mise en œuvre du plan de mise à niveau :

La mise à niveau est basée sur le principe de volontariat, l'adhésion de l'entreprise au programme est de son choix, la mise en œuvre donc d'un plan de mise à niveau est de son seul ressort. Les aides financières octroyées à l'entreprise ne sont que des primes incitatives destinées à promouvoir l'amélioration de la compétitivité industrielle.

L'entreprise qui veut bénéficier de ces aides, elle doit réaliser concrètement des actions matérielles et immatérielles et les recommandations du bureau d'étude ou le consultant.

2-1 : composition des primes incitatives :

La prime financière pour le diagnostic stratégique global et le plan de mise à niveau est de 70 % du coût dans la limite de trois (3) millions de dinars. Le paiement de cette prime financière au diagnostic est indépendant de la réalisation des étapes ultérieures du plan de mise à niveau, il s'agit de :

50 % des coûts pour les investissements immatériels.

10 % pour les investissements matériels financés sur le fonds propre de l'entreprise.

10 % pour les investissements matériels financés sur un crédit bancaire.

2-2 : déblocage des aides :

Dès l'approbation du dossier pour l'aide financière relative à l'étude de diagnostic avec formulation de plan de mise à niveau. Ces aides sont déblocuées selon les taux suivants :

- 1^{ère} tranche : après réalisation d'au moins 30 % du montant total des investissements.
- 2^{ème} tranche : après réalisation d'au moins 60 % du montant des investissements.
- 3^{ème} tranche : déblocage du solde après réalisation intégrale du plan de mise à niveau.

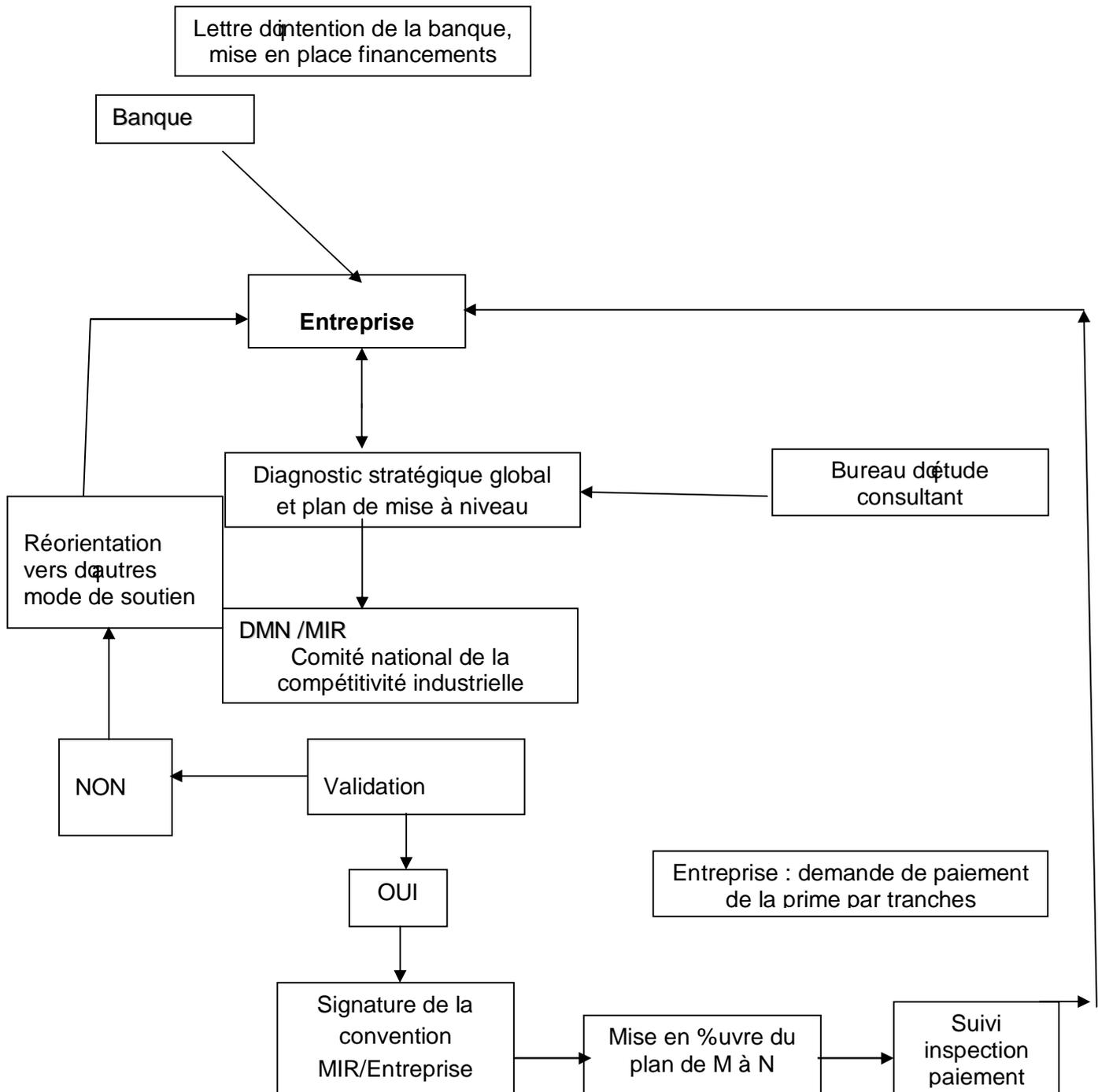
L'entreprise peut, toutefois, opter pour un paiement en une seule tranche à la fin de la réalisation de son plan de mise à niveau.

2.3 : suivi et modalités d'octroi des aides financières :

Après que l'entreprise ait déposé une demande d'aide dans les formes validées par le comité, le secrétariat technique s'assura que le service est fait (factures, preuve de paiement fournies par sa banque, l'existence physique des investissements, etc.) en désignant un organisme extérieur. Suite à cette opération de suivi qui sera formalisée un rapport est établi dans les formes validées par le comité, pour que la prime soit payée.

2.4 : délai de réalisation :

Les investissements éligibles aux aides financières doivent être réalisés dans un délai maximum de deux années suivant la date de signature de la convention. A la demande de l'entreprise, une prorogation d'une année peut être accordée à titre dérogatoire.



Section 2: évaluation du programme : avancement du projet avec émergence des contraintes :

Le programme de mise à niveau piloté par le Ministère de l'Industrie repose sur un objectif ciblé de 1000 entreprises industrielles, à atteindre durant la phase de transition, soit en moyenne 100 entreprises par an.

Le programme a été effectivement lancé à partir de janvier 2002, à travers une première dotation financière du fonds de promotion de la compétitivité industrielle de deux

cadre du programme national de soutien à la relance a de présenter son avancement (sous section 1) ainsi problèmes rencontrés (sous section 2).

Sous section 1 : état d'avancement du programme :

Le programme de mise à niveau avance concrètement sur le terrain et suscite un engouement auprès des opérateurs économiques. L'avancement de ce programme se matérialise par un nombre important de demandes d'adhésion à ce dernier et la multiplication des visites de différents acteurs économiques effectuées auprès des services du Ministère de l'Industrie (la direction de mise à niveau), en vue de s'engager dans le programme et de bénéficier aux aides prévues par le fonds.

L'avancement aussi du programme de mise à niveau est marqué par les caractéristiques relatives à l'adhésion volontaire des entreprises (§ 1) matérialisée par les demandes d'adhésion de ces dernières au programme et les entreprises retenues par le comité pour bénéficier des aides du fonds. La diversification des entreprises adhérentes au programme (§ 2) : des entreprises du secteur public et privé, des entreprises dans différentes branches d'activités, des entreprises de différentes tailles et localisées dans différentes wilayas. Enfin, un nombre limité d'entreprises activement engagées et le retard de la mise en œuvre des plans de mise à niveau est constaté (§ 3).

§ 1 : adhésion volontaire des entreprises :

Le programme de mise à niveau a pour objectif de mener l'entreprise à s'engager volontairement dans le processus d'amélioration permanent qui doit introduire une démarche de progrès et d'anticipation.

L'adhésion au programme est basé sur le principe de volontariat, renseigne sur la prise de conscience de l'entreprise quant à la nécessité de mettre en place un plan de mise à niveau pour pouvoir s'inscrire dans un contexte de mondialisation des échanges caractérisé par une très forte concurrence.

Les bilans établis à la fin de l'année 2002, 2003 et le 1^{er} trimestre 2004, font ressortir les éléments suivants :

Tableau 62 : entreprises bénéficiaires du programme de mise à niveau
Source : Ministère de l'Industrie.

Année	2002	2003	Total
Les demandes d'adhésion	136	109	262
Dossiers traités	127	88	232
Entreprises retenues	89	61	168

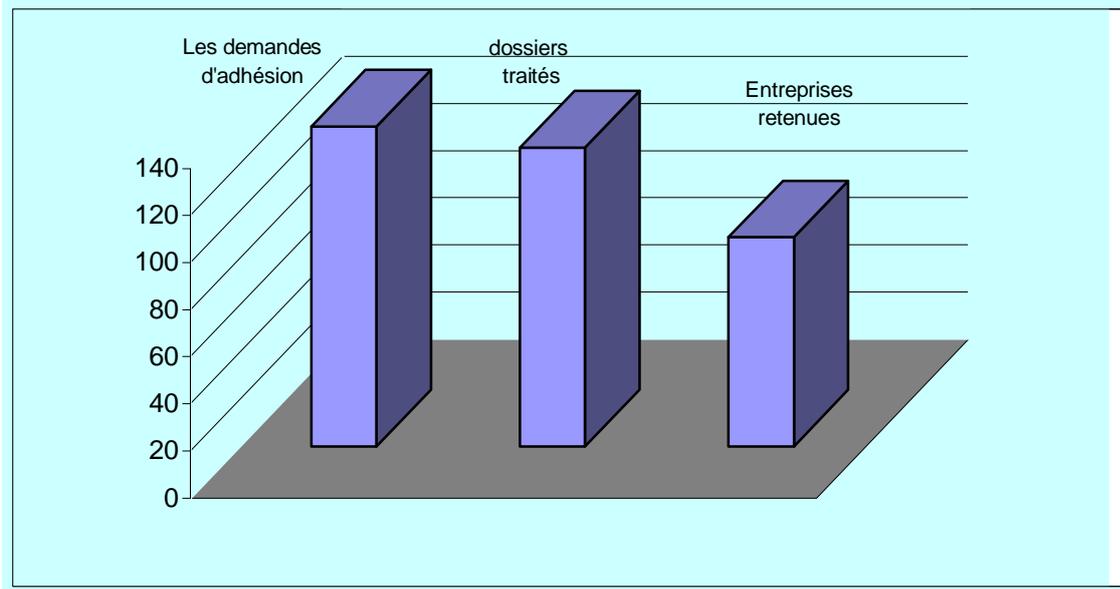
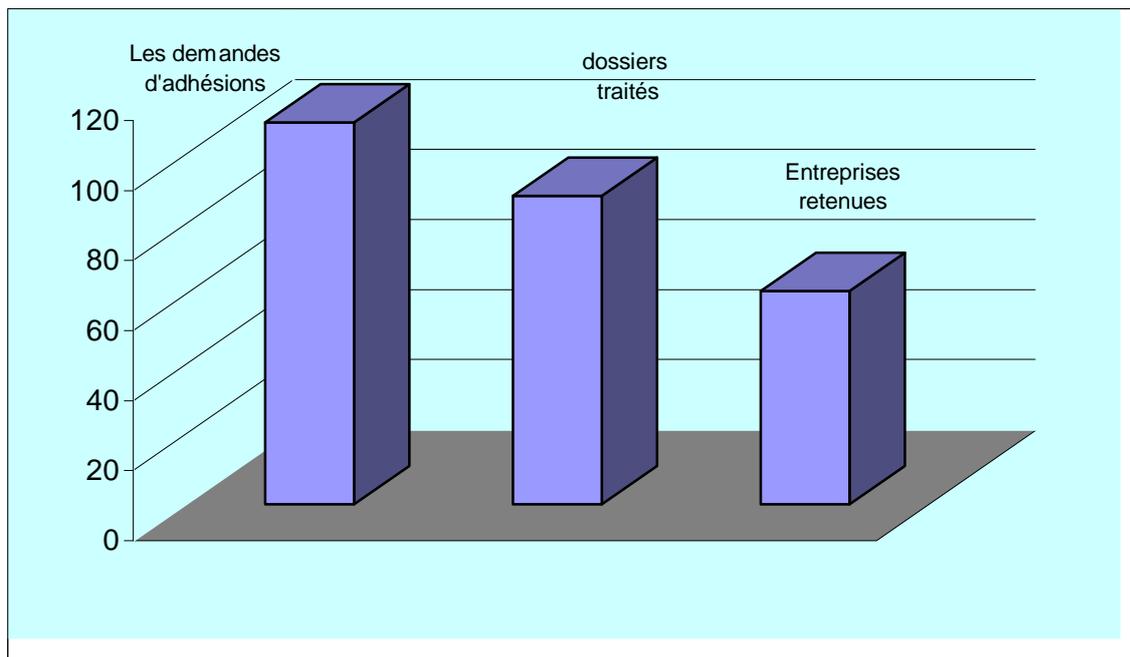


Schéma K : entreprises bénéficiaires du programme de mise à niveau (2003).

Source : Ministère de l'Industrie.



On constate que l'année 2002, est marqué par plus de demandes d'adhésion (136 demandes au programme ont été formulées par les entreprises) ainsi que le nombre des firmes retenues pour bénéficier de l'aide du fonds (89 entreprises) par rapport à l'année 2003.

Cela peut être justifié par la nouveauté du programme et la concentration de certaines entreprises à la première année du lancement du programme. Mais une période de 4 ans reste aux entreprises pour formuler leurs demandes et de s'engager dans le programme avant que le démantèlement tarifaire produit ses effets (2008 à 2012).

Tableau 63 : avancement du programme de mise à niveau.

Source : Ministère de l'Industrie.

DEMANDE	TOTALE	E.P.E	PRIVEES
1/ Diagnostic			
- adhésion,	245	148	97
- traitées,	223	134	89
- retenue,	150	91	59
- rejetées,	71	50	21
- ajournées.	2		2
2/ Plan de mise à niveau			
- soumis,	49	27	22
- traités,	39	20	19
- aides accordés,	37	19	18
- conventions signées.	31	15	16

Schéma L : Avancement du Programme de Mise à Niveau (Diagnostic).

Source : Ministère de l'Industrie.

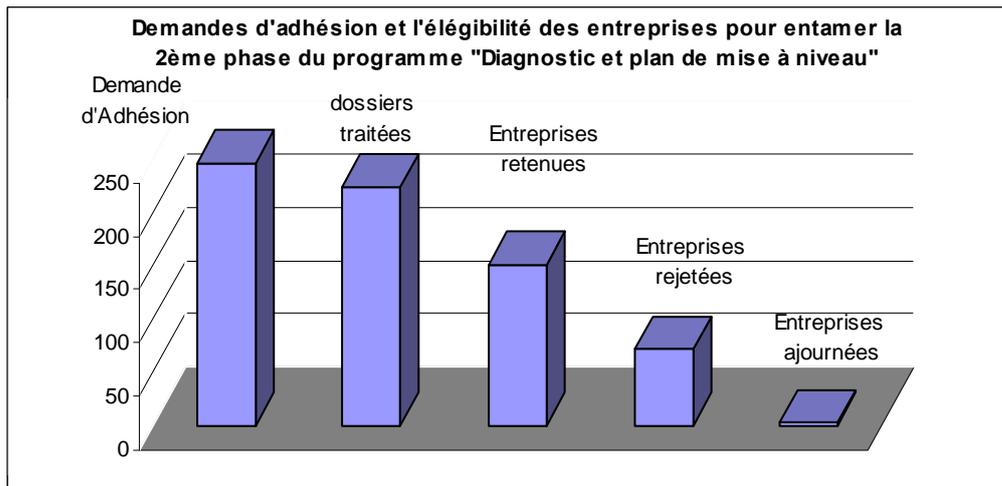
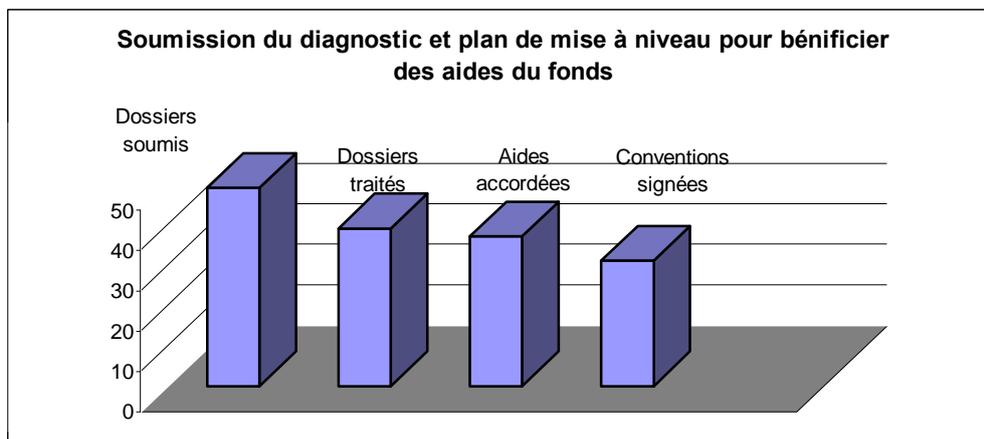


Schéma M : avancement du programme de mise à niveau (plan).

Source : Ministère de l'Industrie.



prises, il y a lieu de rajouter 49 autres entreprises qui que pour la collaboration de l'étude de diagnostic avec dans le cadre de deux projets pilotes, l'un financé sur dotation budgétaire et l'autre mené avec le concours du FMI.

Le premier projet concerne 21 entreprises (dont 5 publiques et 16 privées). Ces entreprises représentant un chiffre d'affaire de 10 milliards de dinars et un effectif de 4000 personnes. Cette opération a nécessité un montant à l'ordre de 80 millions de dinars, financée sur le programme intégré d'appui à la restructuration industriel en Algérie.

Le deuxième projet vise trente (30) entreprises (11 publiques et 19 privées). Ces entreprises représentant un chiffre d'affaire de 23 milliards de dinars et un effectif de 7000 personnes. Cette opération est financée sur le budget d'équipement du Ministère de l'Industrie pour un montant de 120 millions de dinars.

Le programme n'a pas atteint les objectifs fixés en ce qui concerne le nombre d'entreprises adhérentes (162 entreprises qui représentent 16% du programme), donc il est nécessaire d'améliorer la communication entre le Ministère de l'Industrie et les entreprises ciblées.

§ 2 : diversification des entreprises adhérentes :

Les entreprises retenues pour bénéficier de l'aide du fonds sont de différentes branches d'activité.

2-1 : répartition selon la propriété :

On constate que les entreprises retenues relèvent plus du secteur public que celui privé. Le programme de mise à niveau n'a pas fait de différence entre les deux secteurs. Il vise la promotion de la compétitivité de toute l'économie nationale dans le respect des règles d'éligibilité formulées par le comité, à la différence des autres programmes et dispositifs qui vise seulement le secteur public :

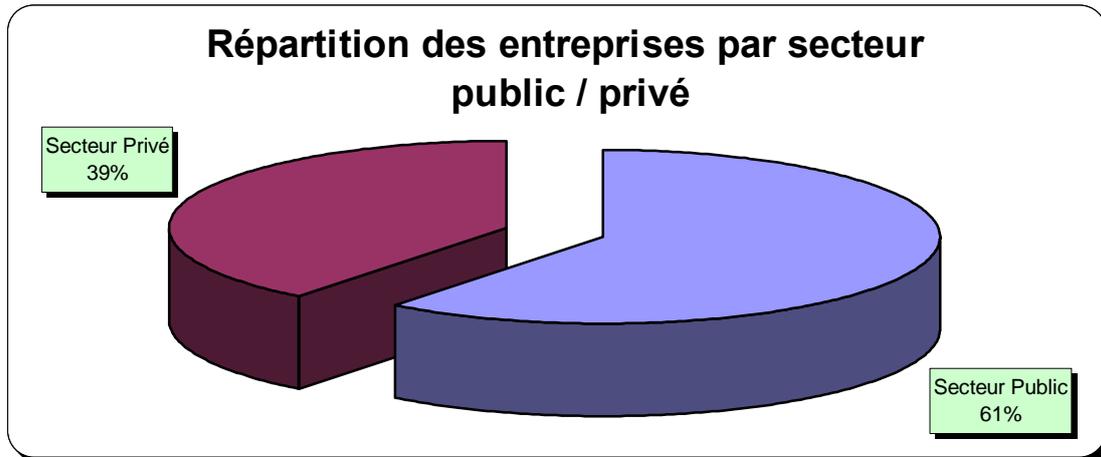
- les restructurations successives des entreprises publiques,
- l'assainissement financier,
- la filialisation,
- la recherche de partenariat.

Par ailleurs, d'autres programmes visent seulement le secteur privé, comme le programme MEDA d'appui au développement des PME-MPI qui vise la mise à niveau et l'amélioration de la compétitivité du secteurs des petites et moyennes entreprises privées, avec une dotation de 57 millions d'euros, soit 3,9 milliards de dinars. Ce programme est piloté par une unité de gestion (UGP) structurée en petite équipe de sept (07) experts.

Tableau 64 : répartition des programmes de mise à niveau selon la propriété.

Source : Ministère de l'Industrie.

SECTEUR	PUBLIC	PRVE	TOTAL
Nombre d'entreprise	91	59	150
%	60,6	39,3	100



2 : répartition selon branches d'activité :

La branche services dans le tableau constitue les services liés à l'industrie seulement. Ces services s'étendent à de nombreux domaines à savoir : ingénierie, prestation informatique, formation spécialisée, maintenance, recherche et développements, conseils, normalisation, contrôle de la qualité, protection de la propriété industrielle, etc.

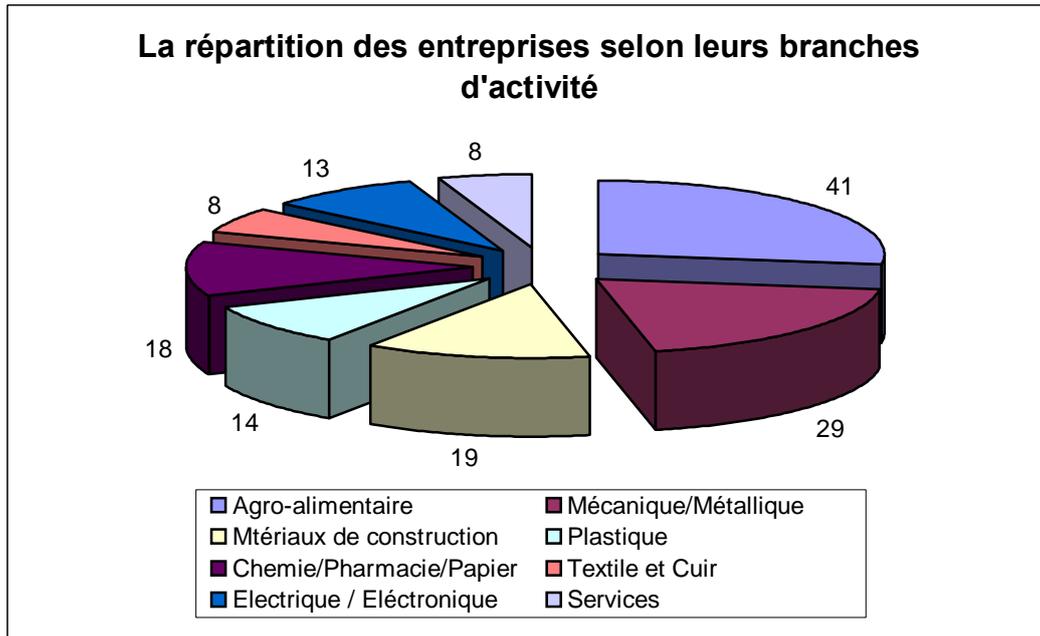
Les entreprises retenues dans le cadre du programme de mise à niveau sont des entreprises dans différentes branches industrielles.

On constate qu'il existe une dominance des branches agroalimentaire qui représente 27% du total des entreprises, la mécanique/métallique (19 %) et les branches matériaux de construction avec 12 %. On remarque aussi l'absence de la branche sidérurgie / métallurgie. Mais, en général, la mise à niveau a touché l'ensemble des branches de l'industrie.

Tableau 65 : répartition des programmes de mise à niveau selon la branche d'activités.

Source : Ministère de l'Industrie

BRANCHE D'ACTIVITE	NOMBRE	%
- Agroalimentaire	41	27,73 %
- Mécanique / Métallique	29	19,33 %
- Matériaux de construction/bois et liège	19	12,66 %
- Plastique	14	9,33 %
- Chimie / pharmacie/ papier	18	12 %
- Textile et cuir	08	5,33 %
- Electrique / électronique	13	8,66 %
- Services	08	5,33 %
TOTAL :	150	100 %



3 : répartition selon la taille :

On peut les classer, sur la base de l'effectif en petites et moyennes entreprises PME et grandes entreprises.

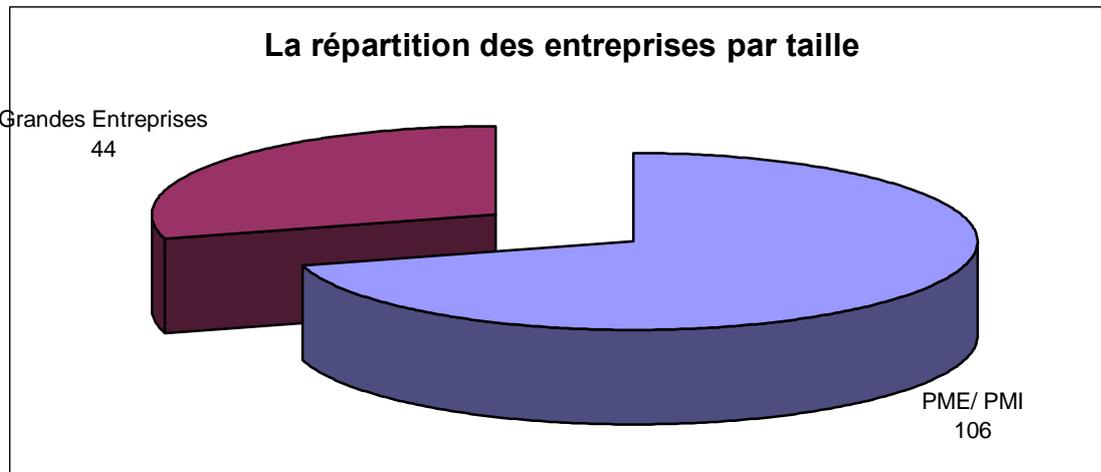
Le programme de mise à niveau piloté par le Ministère de l'Industrie n'a pas fait de distinction entre les petites et moyennes entreprises et les grandes entreprises. Il y a lieu de signaler que ces 150 entreprises (petites et grandes) emploient un effectif de **39240** personnes.

On constate que la plupart des entreprises retenues par le comité, sont des PME (plus de deux tiers). En Algérie, la plupart des grandes entreprises relèvent du secteur public, ces entreprises connaissent des difficultés financières ce qui les rendent inéligible au dispositif de mise à niveau. La conception d'un cadre pour traiter la situation de ces dernières est assez nécessaire.

Tableau 66 : répartition des programmes de mise à niveau selon la taille de l'entreprise.

Source : Ministère de l'Industrie

Taille de l'entreprise	P.M.E		Grandes entreprises	
	20 - 250	250 - 500	Plus de 500	
Nombre	106	25	19	
Nombre	106	44		
%	70,66 %		29,34 %	



4 : répartition selon la localisation :

Cette classification a pour but de montrer le succès des programmes de communication initiés par le Ministère de l'Industrie pour informer un grand nombre d'entreprises sur l'existence du programme de mise à niveau et son lancement.

Cette répartition nous montre l'engagement des entreprises de différentes wilayas du pays, elle touche presque tout le territoire national. Mais on constate la dominance des wilayas du nord, car le climat incitatif oriente les entreprises à se localisées à Alger qui représentent un quart (1/4) des entreprises retenues. On remarque également que les entreprises localisées dans les wilayas de Blida, Oran et Annaba sont assez importantes comme pôles industriels.

Aussi, plus de 56% des entreprises sont localisées dans ces quatre (4) wilayas. Cela peut se justifier par l'importance du tissu industriel implanté dans ces wilayas. Une (1) entreprise jusqu'à cinq (5), sont enregistrées dans les autres wilayas engagées dans le programme, et qui ont été retenues par le comité.

Il faut un effort de communication et de sensibilisation en direction des entreprises localisées à l'intérieur et dans le sud du pays.

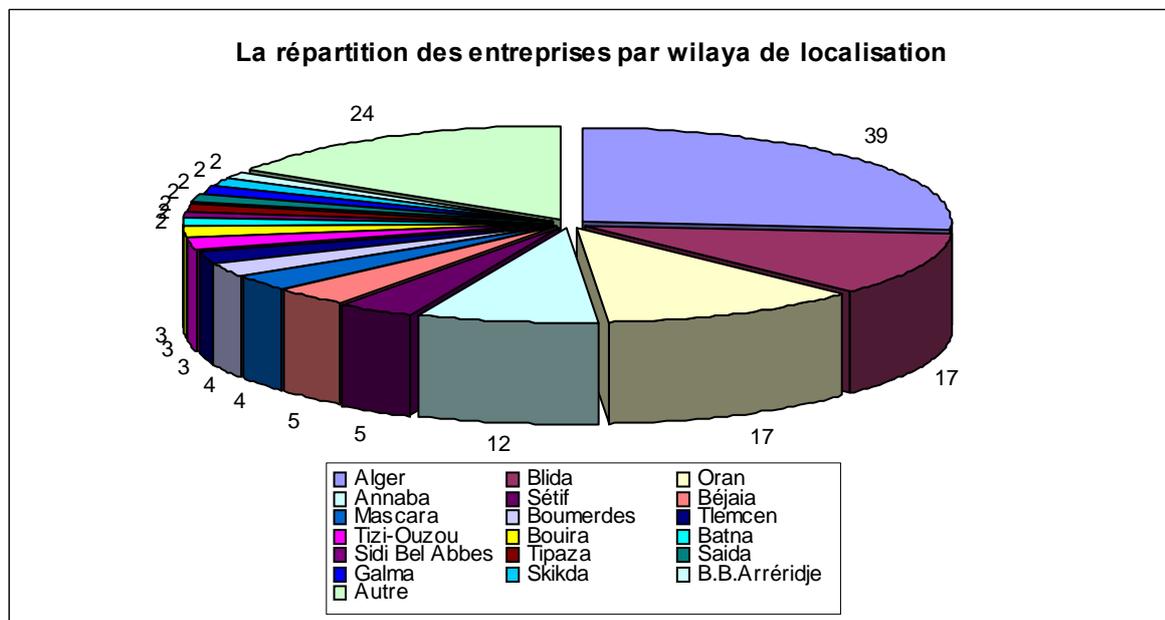
ancement international de l'économie algérienne.

es de mise à niveau selon la localisation.

LOCALISATION	ALGER	BLIDA	ORAN	ANNABA	SETIF	BEJAIA	MASCARA	BOUMERDES	TLEMCE	TZI-OUZOU	BOUIRA	BATNA	TIAZA	SIDIBEL-ABBES	SAIDA	GUELMA	SKIKDA	BORDJ BOUARREDJ	AUTRE
Nombre d'entreprise	39	17	17	12	5	5	4	4	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2	21
%	26	11	11	8	3	3	2,6	2,6	2	2	2	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	16

Schéma Q : répartition des programmes de mise à niveau selon la localisation.

Source : Ministère de l'Industrie



§ 3 : un nombre limité et un retard constaté :

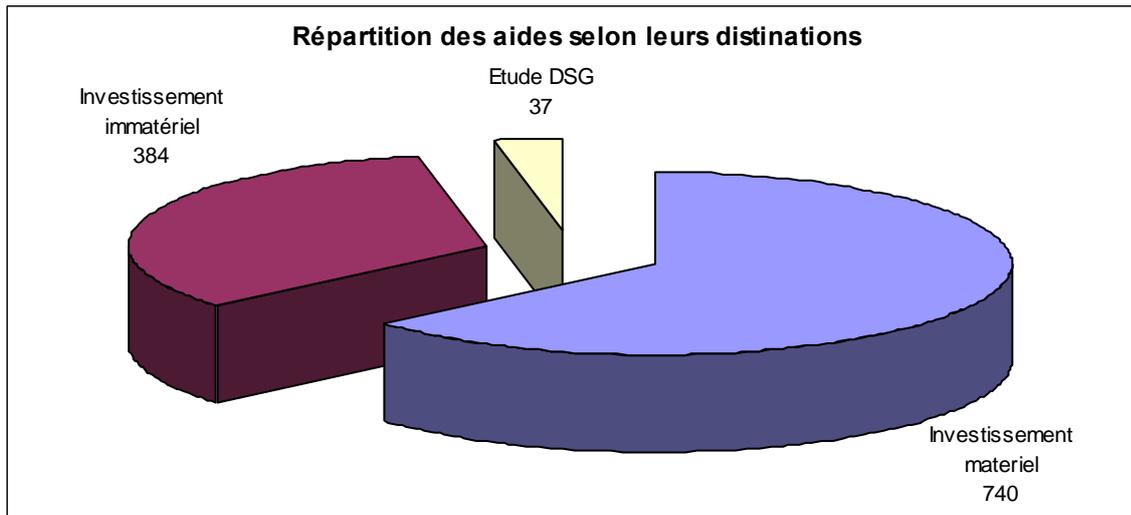
Parmi les 150 entreprises retenues par le comité pour bénéficier des aides du fonds (FPCI), on retient seulement trente sept (37) activement engagées dans le programme. Ces entreprises ont fait l'étude de diagnostic et ont élaboré leur plan de mise à niveau. Aujourd'hui, elles sont dans la phase de mise en œuvre de ce dernier (plan de mise à niveau).

L'évaluation financière du programme de mise à niveau à travers ces 37 entreprises fait ressortir les éléments ci-après :

	Aides Octroyées (En millions de dinars)			Total
	Matérie I	Immatériel	Etudes	
Ensemble des entreprises (37)	740.00	384.00	37.00	1.162.00
Moyenne pour une seule entreprise	20.00	10.37	1.00	31.37
%	64 %	33 %	3 %	100 %

Schéma R : évaluation des aides financières du programmes de mise à niveau.

Source : Ministère de l'Industrie



A partir des données fournies par le ministère de l'industrie, on peut remarquer que le coût moyen de mise à niveau d'une entreprise se relève à 324 millions de dinars. Un montant de 1.162 millions de dinars représente la contribution du fonds de promotion de la compétitivité industrielle aux 37 entreprises pour mettre en œuvre les décisions d'octroi des aides accordées par le comité.

Par contre, un montant de 1.157 millions de dinars a été loué au profit de 37 entreprises pour la mise en œuvre de leur plan de mise à niveau, soit une contribution moyenne de 34 millions de dinars par entreprise. Représentant 13 % du montant total de l'investissement à réaliser par l'entreprise qui doit supporter la différence. Ce pourcentage montre que les aides données par le fonds dans le cadre du programme de mise à niveau ne sont que des primes incitatives à l'entreprise pour la réalisation de sa mise à niveau.

Ce pourcentage (la contribution du fonds) est faible, donc il faut augmenter la contribution du fond pour permettre à l'entreprise algérienne d'atteindre la mise en œuvre de son plan de mise à niveau.

La différence entre les deux montant qui est de 5 millions de dinars, représente la contribution à la réalisation des études de diagnostic de 3 entreprises. Ces dernières ont été jugées par le comité comme firmes inéligibles aux aides du fonds, parce que leurs activités de service ne sont pas liées à l'industrie.

ions de dinars) par le comité représente 77% de la
ombre d'entreprises (37), la dotation est presque
sources et d'autres dotations pour ne pas contraindre la
mise en %uvre du programme de mise à niveau.

Une autre remarque s'ajoute, parmi les 37 entreprises engagées activement, on a enregistré 3 entreprises seulement qui ont réalisé 30 % de leurs plans de mise à niveau. Elles ont présenté des demandes pour le déblocage de la première tranche de l'aide du fonds.

Pour le premier trimestre 2004, le nombre total d'entreprises qui ont fait le diagnostic stratégique global et le plan de mise à niveau est passé à 58 entreprises.

- 47 dossiers sont approuvés par le comité
- 6 dossiers traités pour passer dans la réunion prochaine du comité
- 5 dossiers en instance de traitement.

Si en tenant compte des 47 dossiers approuvés et les 6 dossiers traités. La dotation du fonds sera presque consommée selon les prévisions de la direction de mise à niveau.

Pour le moment, aucune entreprise n'a touché la prime relative à l'étude de diagnostic stratégique globale. Aussi aucune dépense n'a été payée par le trésor aux entreprises bénéficiaires des aides du fonds dans le cadre du programme de mise à niveau.

Ce retard est dû aux dossiers qui ont été bloqués au niveau de la direction de l'administration et des moyens et le contrôleur financier du Ministère de l'Industrie sous prétexte de la nouveauté de l'opération de mise à niveau.

Dernièrement, Une entreprise pilote a été lancée par la direction de l'administration et des moyens pour le paiement de ses primes au titre du fonds. Donc, la mise à niveau est loin d'être un gadget pour l'appareil productif national.

Sous section 2 : les solutions préconisées aux contraintes rencontrées :

Depuis son lancement en 2002, le programme de mise à niveau des entreprises rencontre quelques contraintes qui risquent de compromettre la mise en %uvre de ce dernier (§ 1). Des mesures et solutions urgentes sont nécessaires pour faire face à ces contraintes (§ 2).

§1 : contraintes :

Ces contraintes se situent particulièrement au niveau des moyens financiers du programme (1), des financements appropriés pour la mise en %uvre des plans de mise à niveau (2), et le traitement des demandes issues d'entreprises en difficultés (3).

1 : contraintes liées aux moyens financiers du programme :

Le programme de mise à niveau est financé par le fonds de promotion de la compétitivité industrielle. Les ressources de ce dernier sont consacrées à travers une première dotation financière de deux (02) milliards de dinars obtenue dans le cadre du programme de soutien à la relance économique (2001 . 2004).

Cette dotation financière demeure nettement insuffisante aux besoins exprimés pour l'ensemble des actions engagées, si on prend en compte la prise en charge des aides accordées aux entreprises qui sont actuellement engagées dans le processus de mise à

financière que la contribution moyenne pour la mise en œuvre des plans de mise à niveau des entreprises et l'étude de diagnostic, mais aussi la certification des entreprises avec un montant de 500 millions de dinars par an. Les entreprises visées par le programme sont 47 entreprises, donc les ressources du fonds doivent être égales à 34 milliards de dinars, soit une dotation annuelle de 3,4 milliards de dinars. A signaler que cette étude est approximative.

Les deux (2) milliards de dinars du fonds ne concernent pas seulement la mise en œuvre des plans de mise à niveau des entreprises et l'étude de diagnostic, mais aussi la certification des entreprises avec un montant de 500 millions de dinars par an. Selon les dernières prévisions, la dotation du fonds est complètement consommée pour la mise en œuvre des plans de mise à niveau pour les 47 entreprises.

2 : contraintes liées aux financements appropriés :

La problématique du financement constitue pour les opérateurs économiques la préoccupation majeure et quotidienne, au moment où la nécessité de la modernisation de leur outil de production et de leur gestion se pose avec acuité.

Les Banques et les institutions financières traitent les dossiers de crédits relatifs à la mise à niveau des entreprises au même titre que les autres crédits, alors que la mise à niveau a un caractère urgent et nécessaire dans cette période de transition.

3 : contraintes liées à la prise en charge des demandes des entreprises en difficultés :

L'ensemble de nos entreprises industrielles, en particulier celles relevant du secteur public, sont soit en état de déstructuration financière, soit rencontrent des difficultés de trésorerie qui lui rendent inéligibles au dispositif de mise à niveau, alors qu'au niveau national ces entreprises ne disposent d'aucun cadre de traitement adéquat pour envisager de les accueillir au niveau du fonds (traitement financier, recouvrement des créances, transformation des dettes, recapitalisation ..).

§ 2 : solutions préconisées :

En ce qui concerne les ressources du fonds, il faut qu'elle soit diversifiée et augmentée pour renforcer la dotation actuelle et éviter ainsi de compromettre la mise en œuvre des actions déjà lancées. Il faudrait en deuxième lieu, répondre à l'engouement suscité par le dispositif d'accompagnement mis en place pour mettre à niveau le secteur industriel et créer au sein de ce secteur une dynamique de compétitivité et de performance. Et enfin engager d'autres actions liées à l'amélioration de l'environnement de l'entreprise, telles que la formation, l'information industrielle, commerciale et la recherche développement etc.

Il y a une difficulté de mobiliser des ressources, autres que budgétaires, prévues (financements extérieurs, prélèvements à partir d'autres fonds), donc le ministère de l'Industrie proposera un ensemble de mesures de nature, soit à diversifier et à sécuriser les ressources alimentant le fonds, soit à alléger les dépenses du fonds en orientant certaines actions vers les programmes mis en œuvre dans le cadre de la coopération, notamment le programme MEDA/PME.

En ce qui concerne la problématique du financement, il faut que le ministère développe des mesures de sensibilisation en direction du système bancaire pour faciliter l'accès aux crédits, notamment, par des mécanismes appropriés et un traitement rapide des dossiers de mise à niveau des entreprises, et par la mise en place d'instruments adéquats notamment par la création de cellules de mise à niveau car la banque reste d'abord un partenaire privilégié de l'entreprise, pour cela elle doit être son conseiller le plus proche.

forum des chefs d'entreprise (FCE), préconise les
monifiées, Ces crédits permettaient aux entreprises
vements (matériels et immatériels) sans recourir aux
largesses du trésor public.

Il faut un effort étatique pour la création des fonds de garantie des crédits pour
faciliter aux entreprises l'accès au financement bancaire pour leurs projets. Comme celui qui
a été créé récemment pour les petites et moyennes entreprises (PME).

Quant aux entreprises inéligibles à cause de leurs situations financières, il faut
envisager, avec les autres secteurs concernés, la mise en place d'un comité ad hoc pour le
traitement des entreprises sous différents aspects, afin de les rendre éligibles au dispositif de
mise à niveau. Il y a lieu de rappeler qu'un nombre important des entreprises ont été
rejetées par le comité à cause de leurs situations financières.

Compte tenu, du nombre insuffisant d'entreprises adhérees au programme de mise à
niveau, un effort considérable de communication devra être engagé par la direction de mise
à niveau pour bouleverser les vieilles habitudes, sensibiliser et convaincre les cadres des
administrations (qui ont une relation avec la mise à niveau) et les chefs des entreprises
d'adopter des nouveaux comportements managériaux pour s'adapter au nouveaux contextes
de compétitivité.

Cela se fait par le développement d'un programme périodique (mensuel)
accompagné de la communication, notamment, presse, radio, télévision, correspondance
directe, conférences, journées d'études, colloques, site web, réunion avec la clientèle
potentielle, et autres méthodes.

On a souligné que la contribution du fonds dans les investissements engagées par
les entreprises est faible (elle ne représente que 13 % dans le total des investissements).
L'augmentation des financements du programme est plus que nécessaire dans les
investissements matériels, la contribution du fonds peut aller jusqu'à 30 ou même 50%, et en
ce qui concerne l'immatériel, il faut revoir la prime à la hausse jusqu'à 75 %.

Il faudra également, augmenter et spécialiser l'équipe chargé du programme de mise
à niveau parce que la plupart de ses membres sont des nouveaux et polyvalents, il est
conseillé de faire des formations à cet équipe dans les domaines de l'analyse financière, et
dans le domaine des actions éligibles aux aides du fonds (actions matérielles, immatérielles
et .) pour qu'ils puissent avoir une idée sur les finalités de ces actions, leurs importance
dans la mise à niveau de l'entreprise, leurs légalité par rapport à celles prévues dans la
nomenclature des dépenses et des recettes du fonds.

Conclusion du troisième chapitre :

Le bilan, que nous avons établi, ce n'est qu'une évaluation quantitative du
programme de mise à niveau. Il est encore tôt pour établir une évaluation qualitative sur ce
programme car la mise à niveau est un processus qui comprend différentes étapes (la
réalisation d'une étude diagnostic, élaboration du plan de mise à niveau et mise en œuvre
des actions matérielles et immatérielles requises par la mise à niveau).

Le programme de mise à niveau des entreprises avance concrètement sur le terrain,
mais il n'a pas effectivement atteint ses objectifs durant les années de mise en œuvre. Cela
se traduit par le nombre insuffisant d'entreprises adhérees au programme et le nombre limité
d'entreprises qui ont fait l'étude de diagnostic et le plan de mise à niveau (quelques
cinquantaines). Un effort considérable de communication doit être engagé par la direction de

Ce programme de mise à niveau ne concerne qu'un nombre limité de 1000 entreprises, il faut donc d'autres programmes de mise à niveau pour 183.750 PME et PMI (dont l'effectif varie entre 1 et 19) sans compter les grandes entreprises. Le programme de mise à niveau des PME/PMI doit être opérationnel le plus rapidement possible. Il y a lieu d'ajouter un nombre important d'entreprises qui rencontrent des difficultés financières ce qui les rendent inéligibles au dispositif de mise à niveau. Donc la conception d'un cadre, pour la prise en charge de ces dernières, est plus que nécessaire.

Le programme de mise à niveau rencontre des contraintes sérieuses comme celle de l'insuffisance de la dotation allouée au fonds et du financement bancaire des plans de mise à niveau des entreprises. Des solutions urgentes pour ces contraintes s'avèrent ainsi nécessaire pour éviter de compromettre la mise en œuvre des actions déjà lancées.

L'objectif de la mise à niveau de l'entreprise algérienne nécessite une mise à niveau de son environnement. Donc il faut des mesures urgentes pour l'amélioration de cet environnement pour permettre la promotion des capacités concurrentielles des entreprises et l'attractivité des capitaux étrangers.

Les discussions entre le patronat algérien et ses homologues étrangers (MEDF en France par exemple) constitue un cadre important pour attirer des capitaux dans la cadre de l'investissement étranger ou bien des contrats de collaboration et de jumelage entre des firmes algériennes et étrangères. L'économie algérienne doit être capable d'attirer le maximum de capitaux par la mise en place d'une chaîne industrielle adéquate et concurrentielle.

Conclusion de la deuxième partie :

Pour sa politique monétaire, la Banque d'Algérie a estimé que la modernisation du système bancaire algérien ne semble pas avoir atteint les résultats souhaités par ses initiateurs. Ce constat est largement admis chez les dirigeants de la Banque d'Algérie. En effet, lors d'un séminaire tenu cette année (2008) à Alger, regroupant une panoplie de responsables des institutions financières maghrébines, il est déclaré sans le moindre détour qu'en dépit des progrès notables, beaucoup reste à faire pour parachever la modernisation et le développement du système financier algérien en général et du système bancaire en particulier, pour renforcer sa solidité et sa résilience et de tirer avantage de la globalisation.

Au niveau de sa politique fiscale et celle de mise à niveau des entreprises, l'Algérie a convenu de recentrer, à court et moyen terme, la coopération contractuelle avec l'Union européenne suivant trois axes stratégiques : l'énergie, des échanges humains, et l'accès aux nouvelles technologies et à l'économie du savoir. Au terme de la session plénière du 3^{ème} conseil d'association UE - Algérie, tenue le 10 mars 2008 à Bruxelles, le ministre des Affaires étrangères, a annoncé que les deux parties ont décidé de donner une impulsion à ces trois axes de coopération au cours de cette année, et de tirer les relations d'une simple transaction commerciale à des partenariats stratégiques en particulier les IDE.

Outre les actions algériens menés sur les banques, le fisc et l'entreprise, beaucoup d'autres secteurs sont touchés par l'attractivité des investisseurs étrangers, de l'accueil au niveau des aéroports, aux facilitations administratives, en passant par les modalités de visa des hommes d'affaires, le transport national et la qualité de l'hôtellerie, l'environnement et le cadre de vie, ainsi que la sécurité des coopérants étrangers, la stabilité de la loi et l'indépendance de la justice, etc. Tous des axes combinés qui entre dans le processus de prise de décisions : investir en Algérie ou ailleurs ?



*Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.*

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

[Conclusion générale :](#)

ie les investissements directs étrangers, notamment ; pays du sud, à force d'être constamment illusionnés, nesses. En effet, quelle que soit la politique engagée, ils savent pertinemment que l'occident ne se préoccupe jamais, où très peut, des problèmes auxquels ils sont confrontés. Son seul et unique souci reste le profit.

Ecart de développement grandissant, ces pays ont intérêt désormais à ne pas se tourner le dos. Ils doivent pour ce faire, être plutôt pragmatiques dans leurs démarches, emprunter la voie de la prudence et du rapprochement pour prendre réellement leur propre sort en main. Il est à signaler que le capitalisme international a fait des ravages là où il a passé²⁴⁶, notamment en l'absence de solides institutions internationales.

Conscients de ce comportement qu'ils qualifient justement de préjudiciable puisque estimant que les déséquilibres sont marqués d'avance (inégalité dès le départ dans les termes de l'échange), les pays du sud traumatisés par le colonialisme, privilégient actuellement d'autres pistes plus profitables ou le postulat gagnant . gagnant devrait constituer leur principale revendication dans les négociations. Bien évidemment, la priorité doit être donnée à une coopération sud . sud en bilatérale ou en multilatérale, à l'effet de contrer les visées hégémonistes des pays riches intéressés uniquement par les matières premières jusqu'à total épuisement.

Cependant, compte tenu de la nouvelle conjoncture économique mondiale, les pays du sud présents dans les quatre coins du monde, doivent savoir qu'ils sont condamnés, chacun selon ses spécificités, à vivre ensemble²⁴⁷. Par la suite, le dialogue, la concertation et la conjugaison des efforts (NEPAD par exemple). Ils peuvent converger dans la même voie, aboutir à des résultats probants et constituer à l'avenir un contrepoids, car disposant de ressources importantes énergétiques, notamment et d'un marché représentant des millions de consommateurs capable de changer la configuration du monde et mettre en danger les intérêts politiques et économiques des pays opulents. Pour peu qu'il y ait solidarité et marche en avant.

Mais au fond, les pays en voie de développement sont . ils en mesure de bâtir, au même titre que certaines unions internationales, un bloc homogène, fort économiquement et où les problèmes de second ordre ne constituent pas la principale « pierre d'achoppement » ? En réalité, non, car la situation sur le terrain est tout autre. Ayant déjà marqué la dépendance en matière de richesse, le monde développé ne veut plus lâcher les pays en voie de développement qui, malgré les tentatives déployées pour se déconnecter de l'état dans lequel ils sont enserrés, restent toujours accrochés à ses pieds. Pour preuve, les pays du Maghreb Arabe Uni²⁴⁸ (Algérie, Maroc, Tunisie, Libye et Mauritanie), historiquement tournés vers l'Europe, continuent à se regarder comme des adversaires en oubliant que c'est dans l'union que réside leur force. Plus de la moitié de leurs échanges commerciaux se font avec l'UE. Zone stratégique, le Maghreb doit faire davantage de chantage politique et économique pour se tirer d'affaires puisqu'il suscite toujours l'intérêt des américains et européens.

Hélas, les 5 pays de l'UMA, assistent impuissants à la formation de grands ensembles économiques et politiques et trouvent toutes les peines du monde à parvenir à tel point qu'ils ont négocié chacun de son côté leur accord d'association avec l'UE et de part, leur insertion dans l'économie mondiale. Une désunion dont le coût est exorbitant, à en juger par le manque flagrant des IDE dans cette région.

²⁴⁶ : BOUZIDI (N) : 5 Essais sur l'ouverture de l'économie Algérienne. Ed ENAG, Alger, 1998,

²⁴⁷ : MAHIOU (A) HENRY (J.R) : Ou va l'Algérie ? ouvrage collectif, Ed ECONOMICA, Paris, 2000,

²⁴⁸ : ZANTMANN (A) : Le tiers monde, les stratégies de développement, Ed Hatier, Paris, 1990,

est soldé par la collaboration de ce document retraçant le développement en général, et le cas de l'Algérie en particulier. La place qu'occupe le financement international du développement, il importe de signaler la complexité du sujet notamment les nombreuses difficultés rencontrées lors de la collecte d'informations exactes et officielles, compte tenu de l'absence de système d'information fiable, ce qui constitue un sérieux handicap quant à toute perspective de programme de relance économique à long terme, étant donné que cela requiert une connaissance certaine des problèmes pour définir les objectifs adéquats.

A cela s'ajoute, la multitude d'avis émis par les experts en économie en réponse à l'expérience algérienne dans cette nouvelle ère d'économie de marché, il est à préciser que ces avis ne sont pas convergents dans la majorité des cas, voire même ils sont opposés les uns aux autres. Une véritable démarche informative et pluridisciplinaire doit voir le jour.

Tout d'abord, une relance économique d'une telle ampleur, c'est-à-dire globale, nécessite impérativement la désignation des objectifs par priorité (secteur et acteur) et cela d'une façon claire et précise tout en allouant les ressources humaines, financières, et technologiques appropriées à leur réalisation.

Il apparaît plus judicieux de soutenir les investissements productifs seul garant d'une relance économique²⁴⁹ certaine et non les investissements non productifs coûteux qui ne contribuent guère à l'épanouissement économique.

Il reste à observer que la réussite de toutes ces actions correctrices n'est réalisable qu'à l'aide d'un partenariat fructifiant pour l'économie nationale, car on aura la possibilité d'attirer de nouvelles ressources financières en plus d'un transfert technologique et de savoir faire.

De cette façon seulement notre économie peut trouver les ressorts nécessaires pour réunir les conditions de son développement susceptibles, d'assurer une autonomie suffisante et un rythme de création d'emplois capable d'absorber ses excédents de main d'œuvre et d'apporter des solutions durables à ses problèmes économiques, sociaux et politiques.

Mais cela ne peut se faire qu'après avoir mené à terme les réformes au sein des institutions financières et administratives, la modernisation du système fiscal algérien, sans omettre celles qui concernent les différents textes législatifs et réglementaires en vigueur et la mise à niveau des entreprises nationales, publiques ou privées.

Avant de clôturer le débat, il faut souligner que toute politique d'investissement et d'attractivité des finances internationales, a toujours eu des retombées sociales négatives²⁵⁰. Donc, il est attendu des pouvoirs publics une meilleure prise en charge de ce volet pour atténuer les incidences néfastes telles que la pauvreté, les maladies, l'habitat, la sécurité, et bien d'autres.

Enfin, on peut affirmer que le chemin parcouru par l'Algérie dans ce domaine permet de dire que le pire a été évité mais il est clair qu'on aspire pendant ces années de fortes recettes pétrolières, à la mise sur pied d'une économie de production, avec des partenaires nationaux et étrangers qui nous sortiront de cette dépendance indéniable à l'égard des hydrocarbures et du marché pétrolier international.

²⁴⁹ : HARRIS (N) : The end of the third world, New industrializing, Penguin edit, London, 1987,

²⁵⁰ : BEN BAYER (H) : Cours de finances internationales, Ed Dar El Adib, Oran, 2005, 122P,



*Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.*

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

autres intervenants, une question vient à l'esprit : les
nt . ils vraiment besoin des capitaux étrangers pour
est . il . pas plus favorable pour eux de créer une
véritable union économique (qui peut être arabe ou magrétine pour le cas de l'Algérie) à
l'image de l'Union Européenne qui mettra à la disposition des pays sous développées les
moyens financiers placés par eux même, ou simplement cachés, dans des comptes
étrangers ?

Bibliographie :

- ❖ BEGG (D), FISHER (s) et DORNBUSCH (s): Macroéconomie, Ed DUNOD, Paris, 2002, 414P,
- ❖ BENACHENHOU (A) : Formation du sous développement, l'expérience algérienne de planification et de développement, Ed OPU, Alger, 1997,
- ❖ BENACHENHOU (M) : Inflation, dévaluation et marginalisation, Ed Dar Echrida, Alger, 1993,
- ❖ BENHLIMA (A) : Pratique des techniques bancaires algériennes, Ed Dahleb, Alger, 1997, 128P,
- ❖ BELHIMER (A) : La dette extérieure de l'Algérie : une analyse critique des politiques de emprunts et de ajustement, Edition Casbah, Alger, 1998,
- ❖ BERR (J . C) et TREMEAU (H) : Le droit douanier communautaire et national, Edition Economica, 7^{ème} Edition, Paris, 2006, 325P,
- ❖ BEN BAYER (H) : Cours de finances internationales, Ed Dar El Adib, Oran, 2005, 122P,
- ❖ BEN BITEUR (A) : L'expérience algérienne de développement (1962-1992), Alger, 1992,
- ❖ BEN BITEUR (A) : L'Algérie au troisième millénaire : défis et potentialités, Edition Marinoor, 1998,
- ❖ BENISSAD (M.E) : La réforme économique, ED OPU, Alger, 1990,
- ❖ BERNIER (B) et SIMON (Y) : Initiation à la macroéconomie, Ed Dunod, Paris, 1998, 7^{ème} édition,
- ❖ BOUBAKER (M) : Investissement et stratégies de développement, Ed OPU, Alger, 1991,
- ❖ BOUDERSA (M) : La ruine de l'économie algérienne sous Chadli, Edition Rahma, Alger, 1993,
- ❖ BOUZIDI (A) : Les années 90 de l'économie algérienne, Edition ENAG, Alger, 1999,
- ❖ BOUZIDI (N) : 5 Essais sur l'ouverture de l'économie Algérienne. Ed ENAG, Alger, 1998,
- ❖ CHAINEAU (A) : Mécanismes et politique monétaires, Ed Puf économiste, Paris, 1981, 8^{ème} édition,
- ❖ CUBERTAFOND (B) : Algérie contemporaine, Ed Que sais . je ? Paris, 1995,
- ❖ DHAOUI (M.L) et ABASSI (B) : Restructuration et mise à niveau de l'entreprise, guide métrologique, Ed ONUDI, Alger, 2003,
- ❖ DUTHIL (G) et MARIOS (W) : Politiques économiques, Ed Ellipses, Paris, 1997.
- ❖ FANTANEAU (P) : Fiscalité et investissement, Ed PUF, Paris, 1972,
- ❖ GOUMIRI (M) : L'offre de monnaie en Algérie, Edition ENAG, Alger, 1993.
- ❖ GREFFE (X): Politique économique : programmes, instruments et perspectives. Ed ECONOMICA, Paris, 1991,
- ❖ GUERRAOUI (D) et RICHET (R) : les investissements directs étrangers facteurs de attractivité et de localisation, Ed TOUKBAL-L'HARMATTAN, Paris, 1997,
- ❖ HARRIS (N) : The end of the third world, New industrializing, Penguin edit, London, 1987,
- ❖ HENNI (A) : la dette, Edition ENAG, Alger, 1992,
- ❖ KANDIL (O) : Théorie fiscale et développement, Ed SNED, Alger, 1970,
- ❖ KOBTANE (M) : Le trésor public, Ed OPU, Alger, 1990, 235P,
- ❖ MAHIOU (A) HENRY (J.R) : Ou va l'Algérie ? ouvrage collectif, Ed ECONOMICA, Paris, 2000,
- ❖ MEKIDECHE (M) : L'Algérie entre l'économie de rente et l'économie émergente, Edition Dahlab, Alger, 2000,
- ❖ PATAT (J.P) : Monnaie, système financier et politique monétaire, Ed Economica, Paris, 2001, 6^{ème} édition,

- ❖ uane dans les relations commerciales internationales, , 125P,
- ❖ on à l'investissement, Ed .HACHETTE. Paris, 1978,
- ❖ REDON (M) et BESNARD (D) : La monnaie : politique et institutions, Ed Dunod, Paris, 1985,
- ❖ RIZZO (B) : Introduction à la macroéconomie financière, Ed Armand colin, Paris, 1996, 220 P
- ❖ SIAENS (A) : Monnaie et finances, Ed A. De Boek, Bruxelles, 1981,
- ❖ ZANTMANN (A) : Le tiers monde, les stratégies de développement, Ed Hatier, Paris, 1990,

2 / Thèses :

- ❖ BERNO (N) : La dette extérieure algérienne : diagnostic et perspectives, Thèse d'État, ENA, Promotion 1996, Paris,
- ❖ HAMIDI (L) : La privatisation en Algérie : Enjeux politiques, économiques et sociaux, Thèse d'État, Université Panthéon, Promotion 1999, Paris,
- ❖ KEHAL (S. A) : Analyse de la crise de l'endettement de l'Algérie et tentative de son traitement, Thèse d'État, ENSAG, Promotion 1995, Alger,
- ❖ LAROUCI (C) : L'endettement en Algérie face au problème de transferts de capitaux, Thèse d'État, IMPS, Promotion 1997, Alger

3 / Articles :

- ❖ ARIF (S.E) : Données fondamentales sur l'Union Européenne, Université d'Evry Val de l'Essonne, France, mai 2007, pp (01, 58)
- ❖ AMMOUR (B) : L'économie algérienne est-elle une économie d'endettement ? Revue IDARA, n : 2, Alger, 1996, pp (153, 160),
- ❖ BEN BAYER (H) : Le redéfinition de l'interventionnisme étatique, Revue IDARA, n : 2, Alger, 2003, pp (275, 291),
- ❖ BOUTALEB (K) : La problématique de la mise à niveau des économies maghrébines face aux déficit de la mondialisation, Revue IDARA, n : 2, Alger, 1999, pp (111, 123),
- ❖ BOUKELLA (M) : Les effets économiques de l'ajustement structurel, Revue IDARA, n : 2, Alger, 1998, pp (73, 100),
- ❖ BOUZIDI (N) : Les instruments de régulation économique, Revue IDARA, b : 2, Alger, 1996, pp (27, 42),
- ❖ FERDIOU (O) : Le tiers monde à l'ère de la globalisation, Revue IDARA, n : 2, Alger, 1999, pp (99, 110),
- ❖ FILALI (B), FETTAT (F) et BOUCENDA (A) : Les perspectives économiques de la privatisation en Algérie, Revue IDARA, n : 1, 1998, Alger, pp (121, 131),
- ❖ FRANKEL (R) : Mondialisation et crises financières en Amérique Latine, Revue REVISTA DE LA CEPAL, Espagne, juin 2005, pp (111, 125),
- ❖ GHAICHA (D.E) : Evolution des taux d'intérêt et des produits financiers du système bancaire algérien, Revue Les Cahiers du CREAD, n° 57, Alger, 2001,
- ❖ GUILLERMO (A), LEINDERMAN (L) and REINHART (M) : Inflows of Capital to Developing Countries in the 1990s, Journal of Economic Perspectives, Volume 10, N2, USA, 1996, pp (123, 139),
- ❖ HARRIGAN (J) and WANG (C): The economic and political determinants of IMF and World Bank Lending in the Middle East and North Africa, World Development, n 2, London, 2006, pp (247, 270),
- ❖ KERAMANE (A) : L'économie algérienne entre la stabilisation et l'ajustement structurel, Revue Média bank, n° 27, Alger, 1997,
- ❖ LARSEN (F) : Le dialogue du FMI avec les organisation non gouvernementales, Revue Finances & Développement, FAM, mars 2001, pp (56),

- ❖ dispositions pour l'amélioration de la gestion des
Revue IDARA, n : 2, Alger, 1998, pp (67, 76),
- ❖ Global instability: framework, event, issues, journal of
economic perspectives, Vol 113, USA, 1999,
- ❖ OBSTFELD (M): The global capital market: Benefactor or Menace? Journal of
Economic Perspectives, Volume 12, N4, USA, 1998, pp (9, 30),
- ❖ ORY (JN) : Le financement des PVD par euro . obligations, Revue d'économie
financière, Paris, 1996, pp227-251,
- ❖ OUFRIHA (F) : Ajustement structurel, stabilisation et politique monétaire en Algérie,
Revue Les Cahiers du CREAD, n° 46, Alger, 1998.
- ❖ PLIHON (D) : Qui détient le pouvoir dans le système monétaire international, Revue
problème économique, n : 2495, 1996,
- ❖ RAHMANI (A) : Le foncier agricole, industriel et de l'habita, une problématique du droit
public et de l'économie algérienne, Revue de Droit, Alger, mai 2005, pp (25, 38),
- ❖ SOBH (S) : Les capitaux arabes cherchent opportunités compatibles, Revue Arabies,
Paris, janvier 2002, pp (41, 44),
- ❖ TANZI (V) : La mondialisation et la termitière des finances publiques, revue Finances
& Développement, FMI, mars 2001, pp (34, 37),
- ❖ YOUSFI (M) : Contenu et objectifs des nouvelles dispositions relatives à la promotion
de l'investissement, Revue IDARA, n : 2, Alger, 1999, pp (53, 117),

4 - Rencontres Scientifiques :

- ❖ Rencontre mondiale sur la sécurité alimentaire, FAO, Italie, mai, 2008,
- ❖ Séminaire sur l'investissement en Algérie, Université d'Alger, janvier 2008,
- ❖ Colloque international sur la modernisation de l'économie algérienne et la mise à
niveau des entreprises, Université d'Oran, septembre 2006,
- ❖ Séminaire international sur le développement de l'investissement, Ecole Nationale
d'Administration, avril 2005,
- ❖ Actes de la journée d'étude sur l'investissement, Institut Algéro Tunisien
d'Economie Douanière et Fiscale, mai 2003,
- ❖ Table ronde sur l'ouverture commerciale de l'économie algérienne, Institut
Supérieur de Gestion et de Planification, 5 mai 1997,

5 – Rapports :

- ❖ Déclaration commune sur le partenariat DZ/UE, ministères des affaires étrangères de
l'Algérie et des pays de l'Europe, 2008,
- ❖ ONS, Rapport annuel, 2007,
- ❖ Banque Mondiale, Enquête, 2004/2006,
- ❖ International Petroleum Monthly (2005-2006),
- ❖ Rapport mondial du FMI, 2005,
- ❖ EIA: International Energy Annual (2000-2004),
- ❖ Guide de l'investissement et de l'investisseur, Ministère des Fiances, 2004,
- ❖ CNUCED, rapport de 2004.
- ❖ Guide fiscal de l'investissement, Direction Générale des Impôts, 2003,
- ❖ Rapport annuel, Direction Générale des Impôts, 2003,
- ❖ ONS, rapport de conjoncture économique, 2003,
- ❖ Rapport annuel, Ministère des participations, 2002,
- ❖ Rapport sur la dette des pays du sud de la méditerranée : obstacle au
développement euro méditerranéen, Conseil National Economique et Social, 2000,
- ❖ ONS, enquête économique, 16/03/1998,
- ❖ Banque d'Algérie, rapport sur le développement, 1997,
- ❖ ONS, enquête économique, 12/02/1996,
- ❖ Banque mondiale, Mémoire économique, 1993,

6 - Textes Juridiques et Réglementaires :

- ❖ Loi n°63/277 du 26 juillet 1993 portant code des investissements,
- ❖ Ordonnance n°66/284 du 17 septembre 1966 partant code des investissements,
- ❖ Ordonnance n°74/26 du 20 février 1974 portant création des réserves foncières communales,
- ❖ Loi n°82/11 du 18 août 1982 relative aux sociétés de économie mixte,
- ❖ Loi n°88/01 portant loi directive sur les entreprises publiques,
- ❖ Loi n° 88/04 portant code de commerce,
- ❖ Loi n° 88/06 relative au régime des banques,
- ❖ Loi n°88/25 du 12 juillet 1988 relative à l'orientation de l'investissement privé national,
- ❖ Loi n° 89/12 relative au régime des prix,
- ❖ Loi n°90/10 du 14 avril 1990 sur la monnaie et le crédit,
- ❖ Loi n° 95/06 portant loi sur la concurrence,
- ❖ Loi n° 95/22 du 26 août 1995, portant privatisation des entreprises publiques,
- ❖ Loi n° 99/11 du 23 décembre 1999, portant loi de finances pour 2002,
- ❖ Ordonnance n° 01/03 du 20 août 2001, relative au développement de l'investissement,
- ❖ Ordonnance n° 03/11 du 27 août 2003 relative à la monnaie et au crédit,
- ❖ Décret Législatif n° 93/12 du 5 octobre 1993 relatif à la promotion des investissements privés et étrangers,
- ❖ Décret Exécutif n° 00/192 du 16 juillet 2000, fixant les modalités de fonctionnement du fonds de promotion de la compétitivité industrielle,
- ❖ Décret Exécutif n° 03/136 du 24 mars 2003, portant organisation de l'administration centrale du Ministère de l'Industrie,
- ❖ Arrêté Interministériel du 06 août 2001, précisant les modalités de suivi et d'évaluation du fonds,
- ❖ Arrêté Interministériel du 12 décembre 2001, déterminant la nomenclature des dépenses et des recettes du fonds,
- ❖ Circulaire n°28/MF/DGI/DELF/95 du 14 janvier 1995,
- ❖ Instruction 94/16 du 09 avril 1996, relative aux instruments de conduite de la politique monétaire et au refinancement des banques,
- ❖ Instruction n 94/28 du 15 mai 1994 relative aux modalités d'assistance et de facilitation en matière de attribution de terrains aux investisseurs,
- ❖ Instruction 95/28 du 22 avril 1995, portant organisation du marché monétaire,
- ❖ Instruction 2001/01 du 11 février 2001 relative au régime des réserves obligatoires,
- ❖ La note de conjoncture de la banque d'Algérie, 4^{ème} trimestre 2003,

es et abréviations :

Abreviation	SIGNIFICATION
ADPI	Agence de Développement et de Promotion de l'investissement
AMA	Assistance Mutuelle Administrative
ANSEJ	Agence National de Soutien et Emploi de Jeune
APEC	Asia-Pacific Economic Cooperation
APSI	Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'investissement
BAD	Banque Algérienne de Développement
BCA	Banque Centrale d'Algérie
BIRD	Banque Internationale de Reconstruction et de Développement
BM	Banque Mondiale
CACI	Chambre Algérienne de Commerce et d'industrie
CAD	Caisse Algérienne de Développement
CNEP	Caisse Nationale de l'Épargne et de Prévoyance
CNP	Conseil National de la Planification
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement Durable
EPA	Etablissement Public Administratif
EPE	Entreprise Publique Economique
EPIC	Entreprise Publique Industrielle et Commerciale
FAO	Food and Agriculture Organization (Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture)
FMI	Fonds Monétaire International
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce international)
NTIC	Nouvelles Technologies de l'information et de la Communication
OCDE	Organisation de Coopération et du développement Economique

	Organisation Mondiale du Commerce
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PCD	Plans Communaux de Développement
PDA	Protocole d'Accord
PVD	Pays en voie de développement
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSC	Programme Sectoriel Centralisé
PSD	Programme Sectoriel Décentralisé
SMI	Système Monétaire International
SNI	Stratégie Nationale Industrielle
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UMA	Union du Maghreb Arabe
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture